This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO NEA

85
102

231.

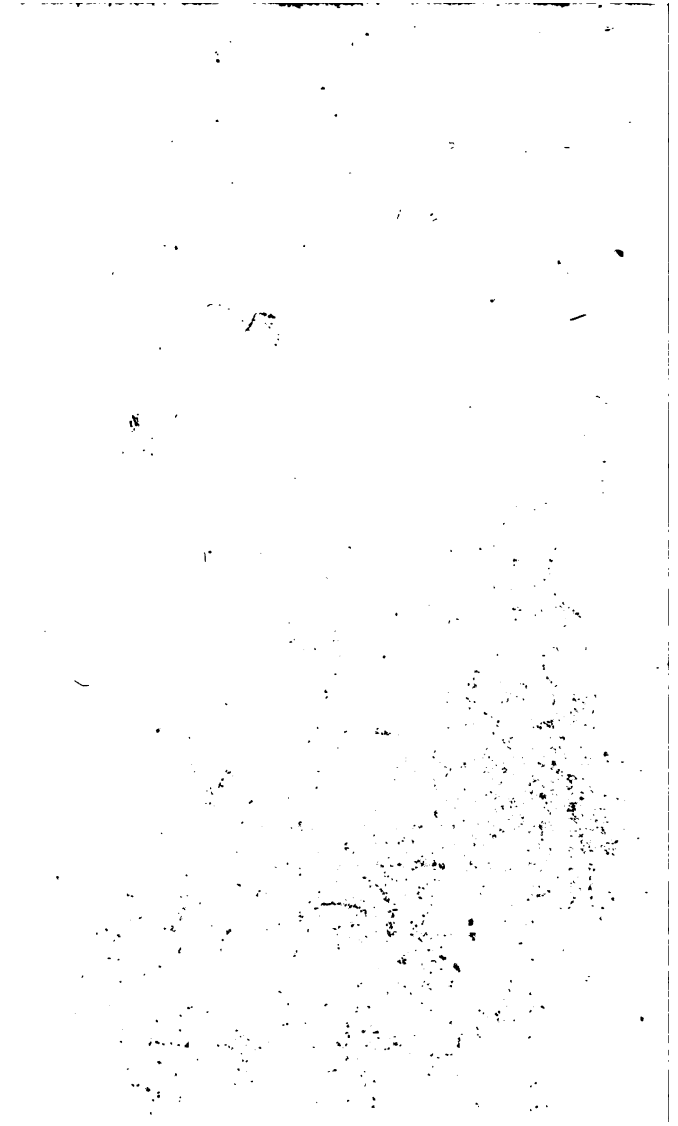

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

D'AVRIL, MAY ET JUIN.

M. DCC. XXXVII.

TOME NEUVIEME,

PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XXXVII.

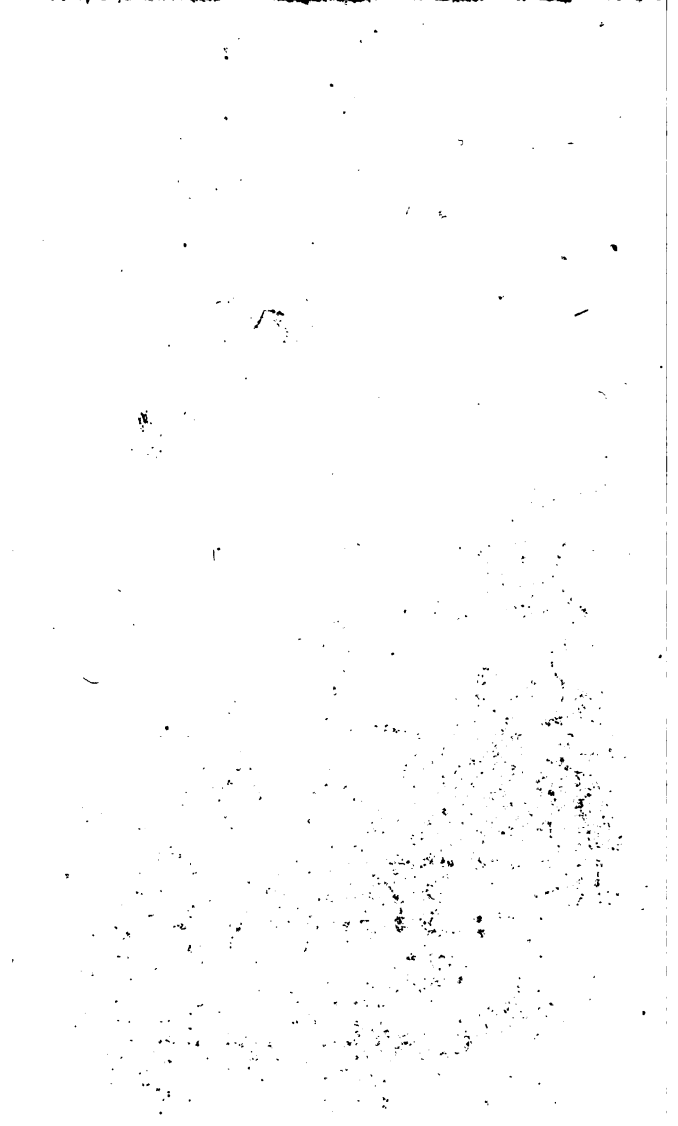

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

D'AVRIL, MAY ET JUIN.

M. DCC. XXXVII.

TOME NEUVIEME,

PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XXXVII.

Fondemens de la Bonté Morale, *un Traité de* la Rectitude divine, *& un autre ſur* la Loi de la Vérité. 140

VI. *Mr.* PIERRE FRANÇOIS LE COURAYER; *ſa Nouvelle Traduction de l'Hiſtoire du Concile de Trente par* Fra-Paolo Sarpi. Troiſieme Extrait. 169

VII. *Méthode nouvelle de dreſſer les Chevaux par le* Duc de NEWCASTLE &c. Nouvelle Edition. 203

VIII. *Nouvelles Littéraires.* 211

BIBLIO-

TABLE
DES
ARTICLES.

ART. I. *Suite de l'Eloge du* Paradis perdu *de* MILTON, *par Mrs.* RICHARDSON. Pag. 1

II. *Mémoires Philoſophiques de la Societé Royale pour les Mois d'Octobre, Novembre & Decembre* 1731. *& pour toute l'année* 1732, *comprenant les* NOMB. 421. *juſqu'à* 426. *incluſivement.* 41

III. *Mr.* DANIEL NEAL; *ſon Hiſtoire des Puritains*; Second Volume: *& Examen impartial de ce Second Volume, &c. par Mr.* ZACHARIE GREY. Second Extrait. 77

IV. *Leonidas, Poëme Epique par Mr.* GLOVER. 95

V. *Mr.* JEAN BALGUY; *Recueil de ſes Traitez Théologiques & Moraux: ſçavoir, deux Lettres à un* Déïſte, *une Diſſertation ſur les* Fonde-

qué par Mr. RICHARDSON lui-même dans les REMARQUES *ſur le Paradis perdu*: & quand il y ſeroit critiqué un peu plus ſouvent, cela même donneroit du relief à l'ELOGE dont nous allons entretenir nos Lecteurs: Plus un Panégyriſte ſe montre exemt de prévention, & mieux ſe fait-il écouter. Un autre préjugé en faveur de Mr. Richardſon louant les beautez d'un Ouvrage Poëtique, c'eſt non-ſeulement qu'il entend bien la Peinture, qui a tant d'affinité avec la Poëſie, mais qu'en Poëſie ainſi qu'en Peinture il n'eſt point de ces Connoiſſeurs dont on peut quelquefois recuſer le jugement, parce que, comme on dit, ils ne ſont pas du métier. Il nous apprend dans un endroit de ſon Livre, que la Peinture a toujours été, comme qui diroit, *ſa Femme*; & la Poëſie, comme une *Maîtreſſe*, avec qui il n'a entretenu de commerce qu'en ſecret & à la derobée. S'il faloit pouſſer la figure, on pourroit ſoupçonner que la Poëſie n'y a rien perdu: Et ce qui eſt plus fort qu'un ſimple ſoupçon, c'eſt que parmi la proſe de notre Auteur nous trouvons quelques vers qui paroiſſent venir de main de Maître (*a*). Nous les tranſcrirons au

(*a*) Il ne s'agit que de ſix vers, ſur la ſupériorité de Milton dans ſa Diſpute avec *Saumaiſe* & *Morus*: les voici:

A haughty wawe Whelming on Ocean's Back,
Inſults the Navy, and derides the Wrack;

But

au bas de la page; perſuadez que quiconque entend l'Anglois & la prononciation de l'Anglois, reconnoîtra avec plaiſir dans ce petit échantillon le caractère d'une Imagination très vive, & d'une Oreille excellente, au jugement de laquelle on pourra ſe fier, lorſqu'il s'agira de la Verſification de Milton, ſoit dans les *Remarques*, ſoit dans les *Diſcours* préliminaires. C'eſt par quelques obſervations ſur ce ſujet que commence l'*Eloge direct & formel* du Paradis perdu: Et cela eſt dans l'ordre. Une belle Verſification eſt naturellement la prémiére choſe que nous cherchions dans un Poëme, la prémiére que nous y regrettions ſi elle n'y eſt pas: C'eſt en vain que ſans elle tout le reſte ſeroit beau. La *Pucelle* de *Chapelain* fût-elle à tout autre égard un chef-d'œuvre; elle eſt mal verſifiée; cela ſeul ſuffiſoit pour en faire un mauvais Poëme:

Non ſatis eſt pulchra eſſe poëmata; dulcia ſunto.
HORAT:

Le

But pouring on Triumphant to 'ard the Shoar.
Aſſaults a Rock; the Rock diſdains the Roar,
Receives the Stroak; 'tis but a boaſting Sound,
Nor more than Daſh, and Foam, and Froth is found.

A propos de *Morus*, puiſque nous l'avons nommé, nous remarquerons en paſſant, que c'eſt lui & nul autre qui eſt nommé *Moor* (on ne ſçait pourquoi) dans la Vie de Milton à la tête du Paradis Perdu en François, *page* 19. de l'Edition de la Haye.

Le vers le mieux rempli, la plus noble penſée
Ne peut plaire à l'eſprit ſi l'oreille eſt bleſſée.
BOILEAU.

§. I.

SI LA PLUPART des Lecteurs François ne ſont pas encore parvenus à *concevoir*, comment il eſt poſſible que la Verſification Angloiſe ſoit très belle ſans le ſecours de la Rime, ils doivent au moins être *convaincus* de la vérité du fait par le témoignage ou par l'aveu de quelques-uns de leurs plus habiles Critiques à qui l'Anglois eſt familier. Ainſi nous nous croyons diſpenſez de préparer ici, par une Apologie générale des vers non-rimez, l'éloge particulier que fait Mr. Richardſon des vers non-rimez du Paradis perdu: Eloge d'autant plus particulier, qu'on y conſidere moins cette ſorte de vers en eux-mêmes, que par rapport à l'uſage diſtingué que Milton en a ſçu faire. On ſe tromperoit ſans doute, ſi on s'imaginoit que la ſuppreſſion de la Rime produiſît toujours en Anglois les vers les plus beaux: Bien loin de-là, ce n'eſt ſouvent qu'une beauté perdue: Auſſi Mr. Richardſon convient-il quelque part que la Rime, bien employée, a ſon mérite. Mais Milton avoit ſenti que la ſuppreſſion de cette beauté pouvoit être une ſource de beautez plus conſidérables, très peu connues avant lui dans les vers même non-rimez. Il tira heureuſement de cette ſource tout ce qu'il

qu'il y avoit imaginé de beau: Et voilà principalement ce qu'il nous ſemble que Mr. Richardſon a prétendu louer dans les vers ſans Rime du Paradis perdu. Ces vers, ſelon ſa remarque, tels qu'ils ſont dans l'uſage que Milton en a fait, ont cet avantage, Qu'ils réüniſſent les agrémens artificiels de la Poëſie avec les beautez plus naturelles & plus touchantes d'une Proſe poëtique, dont les nombres habilement diſtribuez forment une muſique, non pas à la vérité plus brillante, mais plus libre, plus variée, plus riche même, que ne l'eſt ordinairement (& preſque inévitablement) celle dont il faut que les cadences reviennent régulierement avec les Rimes au bout de dix ou onze Syllabes.

Nous diſons *dix ou onze*, parce qu'en effet ceux de Milton en ont quelquefois onze, au lieu de dix qu'exige la règle. Mais Monſieur Richardſon fait voir qu'ils n'en ſont pas moins beaux, pourvû qu'ils ſoient bien lus; ce qui eſt facile à quiconque ſçait ſcander les vers ou qui s'entend à les prononcer. Nous ne craignons pas de dire *ſcander*: Le terme eſt auſſi propre en parlant de Proſodie Angloiſe, que ſi nous parlions de Proſodie Grecque ou Latine: Les vers Anglois, ainſi que ceux de ces deux langues, demandent un certain mélange régulier de Syllabes longues ou brèves: à cela près ſeulement que la quantité ou valeur des Syllabes, n'y eſt pas fixée de même par des règles, & que la Syllabe qui eſt cenſée longue dans un endroit à cauſe

d'une autre plus courte qui précede ou qui ſuit, pourra, dans un autre endroit, être cenſée brève à cauſe de ſa liaiſon avec une plus longue. Les vers du Paradis perdu, comme les autres vers Anglois de dix Syllabes (comme ceux de huit ou de ſix, & comme ceux de douze, qu'on nomme Alexandrins) ſe ſcandent généralement d'une manière que nous ne ſçaurions mieux faire concevoir que par l'exemple des Iambes Grecs ou Latins: C'eſt une ſuite de pieds dont chacun eſt compoſé d'une brève & d'une longue. Si cette règle eſt violée par de bons Poëtes, ce n'eſt gueres que dans les deux cas ſuivans: ou quand les deux Syllabes d'un pied ſont aſſez égales pour le rendre équivalent au Spondée, ſorte de pied que l'on ſçait qui eſt admis dans les vers Iambes; ou quand la meſure n'eſt rompue par un Trochée, que pour augmenter par ce moyen la grace & la vivacité de l'expreſſion. Ainſi Milton a dit, dans les vers 305, 306, du Livre VII.

. . . . . *Where rivers now*
Stream, and perpetual draw their humid Train.

Meſſieurs Richardſon, dans leur remarque ſur ces vers y relevent le choix & l'arrangement des mots, & nous font obſerver qu'il n'eſt pas poſſible de les bien prononcer ſans exprimer en quelque ſorte par la ſeule prononciation l'image que le Poëte a voulu peindre: le cours tranquille & majeſtueux d'une

d'une Riviere. Mais ſi nous recherchons ce qu'il y a de ſingulier dans le choix & dans l'arrangement de ces paroles, nous trouverons que la ſingularité conſiſte principalement à avoir mis, ſur ſept pieds, deux Trochées & deux Spondées.

. . . . . *Where ri* | vers now |
Stream, and | perpe | tual draw | *their bu* | *mid Train.* |

Quant aux vers où Milton, plus fréquemment que les autres Poëtes Anglois, fait entrer onze Syllabes au lieu de dix; Meſſieurs Richardſon font voir que c'eſt dans des cas où la Syllabe ſurnuméraire ſe confond preſque d'elle-même avec celle dont elle eſt précedée ou ſuivie : Enſorte que tantôt c'eſt une Syllabe très brève, entraînée ou abſorbée par la précédente; tantôt ce ſont deux brèves qui tiennent la place d'une longue, ou d'une de celles qui ne ſont courtes que par comparaiſon avec une voiſine plus longue encore. Ajoutons que cette petite licence, & celle de ſubſtituer quelquefois un Trochée à un Iambe, ſont de nouvelles ſources de variété pour la modulation; mais des ſources où l'on va puiſer bien plus naturellement & de meilleure grace avec la marche libre & dégagée des vers non-rimez, que lorſqu'on eſt réduit à régler tous les mouvemens ſur l'eſpace étroit de dix Syllabes, toujours ren-

vers n'ont rien qui ſoit mécaniquement déterminé. Ils ſont marquez librement par le ſens & par l'oreille: cela varie preſque à l'infini, & écarte à coup ſûr l'ennuyeuſe monotonie que pourroit produire à la longue le retour conſtant d'un grand nombre de petits intervalles égaux ou peu diverſifiez, tels à-peu-près pour l'oreille que ſont pour l'œil ceux qu'on remarque avec peu de plaiſir dans de vaſtes plafonds de Moſaïque. A l'aide d'une oreille très délicate & très *expérimentée* (c'eſt l'expreſſion de Mr. R.) Milton, qui avoit ſaiſi tout ce que la Verſification des Anciens a de beau, ſçut encore appercevoir tout ce qu'elle avoit de compatible avec le génie de la Langue & de la Poëſie Angloiſe. Il ſe l'appropria: Et cela lui a ſi bien réüſſi, que *Dryden* (Poëte ſi diſtingué par ſon intelligence dans l'harmonie de la Verſification ordinaire) ne tarda pas longtems, malgré la prévention dominante, à donner hautement la préférence à la Verſification nouvelle de Milton. Ayant dit un jour de lui avec une eſpece de tranſport, *Cet homme-là nous efface tous, & les Anciens avec nous*; Mais cela n'eſt point rimé, s'écria-t-on: *Non*, répondit-il, *& mon Virgile ne le ſeroit pas non plus, ſi j'étois à recommencer.* Monſieur POPE cependant, qui a l'oreille ſi bonne, a mis Homere en vers rimez, & l'a fait avec ſuccès? Mais ſi cela prouve que Milton auroit pû ſe ſervir de la Rime heureuſement, cela ne prouve point qu'il n'ait pu encore

core plus heureuſement s'en paſſer: Et nous ſommes ſûrs que Mr. Pope lui-même en conviendroit.

§. II.

DE LA VERSIFICATION de Milton, notre Auteur paſſe à ſon STILE. Mais oſerons-nous rapporter tout ce qu'il en dit? Nous n'avons point de Lecteur ſans doute, qui ne ſçache ces vers où Deſpréaux obſerve au ſujet de Ronſard, pour le décréditer, *Que ſa Muſe en François parloit Grec & Latin.* Où ſont les François, prévenus de l'idée que cela leur donne, qui pûſſent entendre ſans étonnement un homme qui, par des termes équivalens à ceux de Deſpréaux, prétendroit leur vanter le Stile de quelque Poëte moderne que ce fût? C'eſt-là pourtant à la lettre un paradoxe qu'il faudra qu'ils apprennent à digérer, s'ils veulent concevoir au juſte quel eſt le mérite de Milton par rapport au Stile. Peut-être que la Langue Angloiſe, compoſée d'un mêlange viſible de pluſieurs autres, eſt toute accoutumée à entrer dans le génie des langues étrangeres; & que participant en même tems du génie de ceux qui la parlent, elle a un génie moins reſſerré que la Françoiſe: Peut-être auſſi que toutes les langues ſont propres à s'enrichir les unes aux dépens des autres; & que la principale différence de Milton à Ronſard, c'eſt que Milton s'y eſt pris avec plus de diſcernement & de diſcrétion. Toujours eſt-il certain que Mrs. Richardſon prétendent faire honneur à

Mil-

Milton & lui font honneur réellement lorſqu'ils avancent, que dans ce Je ne ſçai quoi qui rend ſon Stile ſi frapant & ſi original, on reconnoît quelque choſe d'étranger & d'antique, qui tient ſur-tout du Grec & du Latin: mais qui eſt parfaitement naturaliſé Anglois. Poſſedant pluſieurs langues anciennes & modernes, Milton prit de toutes ce qui convenoit au génie de l'Angloiſe: Et le feu dont il étoit plein, pénétrant avec activité (ſi j'oſe ainſi dire) dans toutes les parties de ce mêlange, on en vit réſulter un Compoſé nouveau, qui, au jugement des Connoiſſeurs, eſt en fait de langage ce que fut autrefois parmi les métaux le Bronze Corinthien.

Par un effet ſemblable encore, ſon Stile varié & très varié, mais ſans bigarrure, eſt toujours le Stile du même homme: le Stile de Milton, qui, ſous mille formes diverſes, porte un caractère d'unité, ſans lequel nous pouvons dire que la diverſité eſt autant un défaut qu'une perfection, dans un Ouvrage au moins comme l'Epopée, où l'expreſſion apartient toujours à une ſeule & même perſonne, au Poëte ou à la Muſe qui fait la narration de toute la Fable.

Généralement parlant, le propre du Stile de Milton c'eſt d'être riche & abondant ſans verbiage: d'une abondance qui eſt plutôt dans les choſes ou dans les idées que dans les mots: toujours énergique, net, & précis: d'une préciſion même, que Mr. Richardſon ne craint pas de dire, qui va quelquefois juſqu'à

qu'à produire quelque chose qui ressemble à l'obscurité, mais qui n'est pas elle, ou qui ne l'est que par la faute des Lecteurs inattentifs ou peu exercez à penser ; gens quelquefois qui ne voyent point de sens dans les expressions de Milton, par la même raison à-peu-près qu'au milieu d'un beau jour & en plein midi nous ne sçaurions voir goutte dans le disque du Soleil, parce que sa lumiere elle-même est autour de lui comme un voile impénétrable à la foiblesse de nos yeux (*a*). Toute la différence est, que l'Ouvrage de Milton jette un éclat, qui pour de bons yeux n'est point trop fort, & auquel les autres peuvent s'accoutumer par un exercice qu'il ne tiendra pas à Mrs. Richardson de leur rendre facile. C'est dans ce dessein que ces Messieurs, sans consulter leur propre goût, ont bien voulu s'exposer au reproche de charger leurs Remarques de quantité d'explications qui pourront paroître superflues à un Lecteur intelligent qui ne songe qu'à lui-même.

Comme il y a des Esprits ténébreux, pour qui Milton est obscur, parce que par-tout ils portent avec eux les ténebres dont ils sont envelopez, il pourra de même s'en trouver d'autres, à qui l'ignorance ou le manque de mémoire fera trouver dans Milton une nouvelle obscurité : celle qui naît de plusieurs expres-

(*a*) *Hidden by its own lustre* : mot-à-mot, *Caché par son propre éclat* : C'est l'expression de mon Auteur, parlant du Poëme de Milton.

expreſſions peu uſitées, ou priſes dans un ſens particulier, dont il n'y a gueres que des gens d'un certain ſçavoir qui puiſſent (d'eux-mêmes) bien comprendre la force ou la juſteſſe: A quoi nous ajoûterons ſes fréquentes alluſions à l'Hiſtoire, à la Fable, aux Arts & aux Sciences. C'eſt une queſtion, ſçavoir ſi cet étalage d'érudition n'eſt pas un défaut? Ceux qui l'éviteront, prendront certainement le parti le plus ſûr: ils ne riſqueront pas de rebuter les prémiers Lecteurs de qui la deſtinée de leur Poëme peut dépendre, & ils ſeront lûs d'un plus grand nombre de gens: Mais en prenant le parti le plus ſûr, prennent-ils le plus beau? Malgré tous les obſtacles, voilà deſormais, ce ſemble, la réputation du Paradis perdu bien établie? Si Milton revenoit ſur la terre, voudroit-on qu'il ſupprimât à préſent des traits d'érudition qui n'ont pas empêché ſon Ouvrage de réuſſir, & qui de leur nature ſont propres à augmenter le plaiſir de ces Lecteurs diſtinguez que leur ſçavoir rend incapables de ſe plaindre du ſien? *Il a beſoin d'un Commentaire!* dit-on quelquefois, tantôt d'un air de modeſtie & d'ignorance, tantôt d'un air ſuffiſant & dégoûté; Eh bien, imaginez-vous que c'eſt un Virgile ou un Homere de plus dans le monde. Diſons la choſe comme elle eſt. Un Poëme Epique n'eſt point fait pour des Eſprits ignorans & pareſſeux. La *Jéruſalem délivrée* & même la *Henriade*, pour être luës avec une entiere ſatisfaction, exigent certaines

taines lectures préalables, & en faveur de bien des perſonnes auroient beſoin d'un bon Commentaire. La différence à cet égard entre tous les Poëmes de ce genre, n'eſt que du plus au moins; & cela encore ſelon les Lecteurs: Il y en a tel peut-être pour qui le Paradis perdu, tout difficile qu'il eſt, ne l'eſt pas tant que la Henriade. Le véritable point de la queſtion eſt de ſçavoir ſi, après qu'on s'eſt mis en état d'entendre certaines délicateſſes d'expreſſion, certaines alluſions ſçavantes &c., on ſouhaiteroit ſincerement & pour l'amour de ſoi-même, que le plaiſir qui en réſulte pût être retranché comme un plaiſir de trop en reliſant l'Ouvrage? Meſſieurs Richardſon au moins ne paroiſſent pas être de cet avis: Et les Lecteurs qui ne ſe ſentent pas encore aſſez forts pour en juger par eux-mêmes, doivent équitablement ſuſpendre leur déciſion juſqu'à ce qu'ils ayent lu le Paradis perdu avec les Remarques de ces Meſſieurs, qui n'ont rien négligé afin de rendre leur Auteur intelligible à quiconque eſt capable de prendre un peu de peine pour avoir beaucoup de plaiſir.

§. III.

NOS DEUX Commentateurs nous avertiſſent que plus d'une fois il leur eſt arrivé de ſe rencontrer, ſans le ſçavoir, avec ceux qui ont publié avant eux des Remarques ſur Milton. Mais ils ne prétendent nullement dimi-

diminuer par-là l'obligation qu'ils ont à qui que ce soit : Ils déclarent que dans la vûë d'être utiles, ils ont pris librement ce qu'ils ont trouvé à leur bienséance: Et sans distinguer ce qu'ils ont pris d'avec ce qu'ils avoient déja, ils consentent volontiers que chacun revendique pour soi ou pour quelque autre ce qu'il croira ne leur pas apartenir en propre. Ils ont bien senti apparemment que quand cela sera fait, il leur en restera encore assez. Il y a même dans leur Livre (& c'en est la partie la plus considérable) deux especes singulieres de Remarques dont on ne conçoit gueres que personne puisse leur disputer l'honneur.

LES UNES nous aident à découvrir tout ce qu'il y a de juste, d'adroit & d'ingénieux dans les PENSE'ES, dans leur choix, dans leur tour, dans leur arrangement; soit qu'il s'agisse de narrer & d'instruire; soit qu'il faille délibérer, persuader, & émouvoir. Les remarques de cette espece, prises dans leur tout, peuvent être regardées comme la preuve de l'idée avantageuse que l'Eloge de Milton nous donne en termes généraux au sujet de ses grands talens pour l'Eloquence, ou au sujet du Poëte considéré entant qu'Orateur.

LES AUTRES sont, pour les bien définir, des observations toutes *pittoresques*, dans le même goût & quelquefois du même stile que celles qu'un Connoisseur, charmé de ce qu'il voit, pourroit faire sur les IMAGES ou sur les PEINTURES Poëtiques de Milton si c'étoient autant de Tableaux réels, pro-

ɔroprement ainſi nommez. Obſervations, ſans loute, qui pourront paroître peu dignes d'attention à certains Critiques qu'une demi-Philoſophie a accoûtumez (ou réduits) à ne chercher dans un Poëte que des idées, des ıbſtractions & des ſyllogiſmes, où tout au plus des penſées & de l'eſprit: Mais obſervations, qui par cela même pourront intéreſſer doublement les Critiques d'un ordre ſupérieur, dont la Raiſon plus formée embraſſe toutes les beautez de la Poëſie, & aime à y reconnoître celles d'un Art que devroient poſſeder ceux-même qui n'écrivent qu'en proſe: je veux dire le grand Art de peindre, ou de frapper l'Imagination, & de parler par elle à l'Eſprit.

Milton eſt Peintre: il peint dès que la nature des ſujets & les circonſtances le permettent: Mais comme ce n'eſt pas aſſez de peindre, à moins que d'y être habile, il faut ajouter, que Milton Peintre eſt Peintre excellent. L'Iliade & l'Enéïde, aux yeux de Mr. Richardſon, ſont deux riches collections de Tableaux exquis: & le Paradis perdu en eſt une troiſiéme, qui en mérite ne differe point des deux prémiéres. *ſi ce n'eſt que vous y voyez*, dit-il, *plus de* RAPHAELS *& plus de* CORREGES. En général les Images & les Peintures de Milton *ſont dans le goût le plus pur de l'Antique*: & ſon caractère, en un mot, c'eſt qu'il eſt *un Ancien né parmi les Modernes* *, comme pour réünir le mérite des uns

* En Anglois: *Milton's true Character as a Writer*

uns & des autres. Mr. Richardſon, Peintre lui même en plus d'un ſens, auroit-il voulu exprimer cette double idée par une *Image* littéralement ainſi dite? Ce qui eſt de fait, c'eſt qu'outre les deux Têtes de Milton dont nous avons parlé au commencement de notre prémier Extrait, Mr. Richardſon s'eſt donné le plaiſir de deſſiner & de graver la repréſentation d'un Buſte, qui, avec le nom de MILTON légerement tracé ſur le Piédeſtal en lettres Greques, n'auroit pas mal l'air d'une *Antique*, ſi l'on n'y reconnoiſſoit la draperie *moderne* du Portrait original dont nous avons auſſi parlé.

REVENONS aux images poëtiques; & diſons deux mots de celles qui entrent dans le Paradis perdu, pour ſervir de matière à des COMPARAISONS. Après ce qu'on vient de lire, on devine aiſément combien nos Auteurs ſont éloignez d'approuver dans le Goût moderne, cette fauſſe délicateſſe, qui, blâmant dans Homere ce qu'elle appelle plus ridiculement que plaiſamment *des comparaiſons à longue queuë*, n'y ſçauroit ſouffrir aucun trait ſurabondant, rien qui ne faſſe une brillante antithèſe entre les deux objets comparez: comme ſi une petite digreſſion pittoreſque, vive & agréable, à l'occaſion d'une belle image bien placée, ne pouvoit jamais être ad-

ter is, that he is an ANCIENT, BUT BORN TWO THOUSAND YEARS AFTER HIS TIME. Mot-à-mot: *Un Ancien, mais né deux-mille ans après ſon tems*, ou bien *deux-mille ans après terme.*

admiſe dans des Ouvrages où il s'agit d'attacher l'Eſprit par le moyen de l'Imagination, & de le délaſſer quelquefois ou de le divertir par ce même moyen? Dire que les Comparaiſons de Milton ſont dans le goût de celles d'Homere, c'eſt au gré de Mrs. Richardſon en faire un véritable éloge.... Mais puiſque nous voilà ſur ce ſujet, ces Meſſieurs voudront bien que je place ici une obſervation qui leur a échapé & que perſonne de ma connoiſſance n'a faite: C'eſt que Milton a quelquefois dans ſes comparaiſons une beauté que je doute qu'on rencontre dans aucun autre Poëte, & dont on peut dire, conformément au caractère de Milton, tel qu'on l'a repréſenté ci-deſſus, qu'elle concilie la liberté gracieuſe du goût antique avec l'exactitude du moderne: Au moins ſuis-je en état de citer quatre exemples où cette beauté eſt bien remarquable. On ne ſera pas fâché que je les tranſcrive. La Traduction Françoiſe me ſuffira. J'y diſtinguerai par des lettres *Italiques* ce que les diſciples de Mr. Perrault (s'il en a encore) appelleroient *la queuë* de chaque Comparaiſon. Et l'on s'appercevra avec plaiſir, je m'aſſure, que la prétendue Queuë devenant elle-même le ſujet d'une Comparaiſon nouvelle, lie ce qui précede avec ce qui ſuit, & fait cette liaiſon d'une manière d'autant plus ingénieuſe, que vous avez ainſi deux Comparaiſons en une.

Le premier exemple ſera tiré du premier Livre. Il eſt conçû en ces termes. „ Arrivé

 „ au

„ au bord de cette mer enflammée, il s'ar-
„ rête... Il appelle ſes légions immobiles &
„ couchées comme les feuilles d'Automne qui
„ couvrent les ruiſſeaux de Vallombreuſe, où
„ les forêts de l'Etrurie répandent l'ombre &
„ l'horreur. Tels encore flottent les joncs
„ épars, quand l'Orion, ſoulevant les vents
„ furieux, bat les côtes de la Mer rouge, *dont*
„ *les ondes engloutirent Buſiris & la Cavalerie*
„ *de Memphis, lorſqu'animez d'une haine perfi-*
„ *de, ils pourſuivoient les paſſagers de Goſen, qui*
„ *virent heureuſement de l'autre bord leurs cada-*
„ *vres flottans, & les rouës de leurs chariots briſées.*
„ Telles ces ſubſtances Angéliques, mainte-
„ nant troupes viles & mépriſables, plongées
„ dans la conſternation, couvroient les flots. „

Le ſecond exemple eſt encore pris du même Livre. Le voici. „ Satan ... vole vers
„ les portes des Enfers ... tantôt d'un vol
„ horizontal il raſe la plaine infernale, puis
„ prenant ſon eſſor, il pointe en-haut vers
„ la voute du feu: tel que dans la pleine
„ mer on voit ſuſpenduë dans les nuës une
„ flotte partie de Bengale par les vents de
„ l'Equinoxe, *ou des Iles de Ternate & de Ti-*
„ *dor, d'où les Marchands tirent d'utiles aromates:*
„ *leurs Vaiſſeaux voguant au Cap ſur les liqui-*
„ *des plaines ... s'avancent vers le Pole malgré*
„ *les ténebres & la marée*: Tel en ſon vol pa-
„ roiſſoit le Prince des Démons. „ Ce ſecond exemple n'eſt pas tout-à-fait auſſi ingénieux que le premier; mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit.

Le

Le troiſiéme ſe trouve dans le troiſiéme Livre, & la comparaiſon doublée y eſt auſſi ſenſible qu'il ſe puiſſe. „ Le Tiran des Enfers meſuroit librement ces vaſtes contrées. Tel un Vautour de l'Imaüs, dont le ſommet couvert de neige borne le Tartare vagabond, quitte une Province dépeuplée, pour aller ſe repaître de l'Agneau bélant & du tendre Chevreau ſur les monts favoris des Bergers: fendant le vague des airs, il vole vers les ſources du Gange ou de l'Hydaſpe, fleuves Indiens, & s'abbat en chemin dans les arides plaines de Séricane, *où l'induſtrieux Chinois ſe ſert de la voile & des vents, pour faire couler ſur le ſable ſes légers Chariots de Canne.* Tel ſur cette ſurface inconnuë au-delà du Monde, le Prince des ténebres; ſolitaire & rêveur, tournoit en cherchant ſa proye. „

Le quatriéme exemple eſt du quatriéme Livre. „ Ce diſcours inſolent alluma le courroux des Eſprits céleſtes: ils forment des deux parts leurs bataillons en Croiſſant, & ils enferment ce téméraire au milieu d'une infinité de lances hériſſées. Ainſi les dons de Cérès vers le tems de la moiſſon préſentent leurs épis. *Aux coups redoublez du vent qui les agite, l'effroi s'empare du Laboureur*: Satan ſe ſentit émû &c. „

§. IV.

JUSQU'ICI nous n'avons gueres examiné l'Auteur du Paradis perdu que ſous l'idée générale de POETE: Conſidérons-le à-préſent

ſent comme Poëte EPIQUE. Il importe aſſez peu, ſelon Mr. Richardſon, de rechercher ſcrupuleuſement ſi le Paradis perdu eſt un Poëme héroïque, ou s'il doit ſe rapporter a quelque autre genre: La raiſon en eſt, que lorſqu'un Ouvrage eſt très-beau, tel qu'il ſe trouve, ſi l'on ne ſçait à quel genre le rapporter, il peut ſervir lui-même de modele & de fondement pour un genre nouveau. Mais il n'eſt pas beſoin après tout de recourir à un pareil expédient. Outre que tout Poëme qui développe au long les cauſes, les circonſtances, les accompagnemens & les ſuites d'un fait important, eſt par cela ſeul un Poëme *épique* dans le ſens primitif du mot; C'eſt ici (pour dire quelque choſe de plus précis, & comme Milton lui-même le prétendoit) un Poëme *héroïque* à juſte titre ainſi qualifié; dont Adam eſt le *Héros*, qui ſucceſſivement heureux ou malheureux, & après bien des traverſes, où les Puiſſances céleſtes & infernales s'intéreſſent diverſement, ſe trouve à la fin *plus que vainqueur par celui qui nous a aimez* *: ne triomphant à la vérité qu'en eſpérance, humilié, ſouffrant encore, & ayant encore à ſouffrir; mais vainqueur pourtant & aſſuré du triomphe, pourvû que, ſe prêtant aux opérations de la grace, il veuille fournir avec honneur la carrière épineuſe qu'il voit entre lui & une gloire infiniment ſupérieure à

(*a*) Ce ſont les termes de Mr. Richardſon, empruntez de St. Paul *Rom;* VIII. 36.

à celle qu'il a perdue : nous intéreſſant ainſi d'une manière d'autant plus ſenſible, que ſa ſituation nous repréſente la notre propre, & que pour être, à tout prendre, digne d'admiration & d'envie, elle ne laiſſe pas de nous toucher en même tems par une autre ſorte de ſentimens dont le mélange nous plaît toujours, quoiqu'il ait quelque choſe de triſte ; je veux dire ceux de la tendreſſe & de la compaſſion.

Milton n'ignoroit pas les régles, & il avoit aſſez de goût pour les aimer, aſſez de ſoupleſſe ou de facilité de génie pour les ſuivre : Mais il n'en étoit pas eſclave, & tel en fait de critique, qu'en fait de morale il ramenoit tout aux principes généraux qui renferment les exceptions des régles particulieres. Si après cela la ſingularité & la grandeur de ſon ſujet l'ont quelquefois tranſporté dans des routes inconnuës à Homere ou à Ariſtote, c'eſt de quoi encore Mr. Richardſon juge qu'on ne doit gueres s'embaraſſer.

Diſons plus. Si un homme engagé dans des routes auſſi ſublimes & auſſi nouvelles, s'y égare quelquefois ; s'il y fait de tems en tems un faux pas, & que le ſommeil par intervales paroiſſe le ſurprendre ; il mérite alors même, non ſeulement notre indulgence, mais notre reſpect. Nous croyons pouvoir avancer, que la plûpart des cenſures qui ont été faites du Paradis perdu, ſont principalement fondées ſur des préjugez d'éducation, dont Milton ne s'écartoit pas ſans quelque fonde-

ment, ni même peut-être ſans un deſſein ſecret d'en faire revenir ſes Lecteurs. Suppoſons néanmoins que ce ſoit lui qui ſe trouve dans l'erreur; cela ſuffira-t-il pour nier, que, poëtiquement parlant, le Poëme héroïque de Milton ſoit un chef-d'œuvre dans ſon genre?

La perfection d'un pareil Poëme (bien entendu que les autres beautez dont nous avons déja parlé y dominent) peut ſe réduire à ces trois chefs: La beauté de la Fiction ou de la *Fable*: La beauté de la Méthode ou de l'*Ordonnance*: La beauté de la Morale ou de l'*Inſtruction.*

§. V.

PAR LA FABLE ou par la FICTION du Poëme Héroïque, nous entendons l'aſſemblage de tous les faits particuliers dans leſquels le Poëte nous offre l'explication du fait principal, conſidéré ainſi dans ſon origine, dans ſes circonſtances, dans ſes ſuites; ou par l'étalage deſquels il cherche à flatter notre curioſité & notre amour-propre, en nous dévoilant à ſa manière ce que le ſilence de l'Hiſtoire nous a caché: Moyen infaillible d'attacher ceux que la matière intéreſſe ou qui ſont capables de s'y intéreſſer, pourvû qu'il ſoit bien mis en uſage: Que les faits deſtinez à l'explication du fait principal ſoient narrez, décrits, & vivement *repréſentez* (par le Poëte ou par ſes Interlocuteurs)

&

& non-pas ſimplement indiquez ou déduits par un enchaînement logique de principes & de conſéquences: Que ces faits avec cela ſoient abondans & variez: Qu'ils contraſtent aſſez pour faire entr'eux un combat, pour former ce qu'on appelle une intrigue, ou un nœud, qui faſſe attendre une cataſtrophe ou un dénouëment: Que ces mêmes faits, tous marquez plus ou moins au caractère du Grand & du Merveilleux, ſans quoi le Poëme ne ſeroit plus héroïque, ſoient un tréſor d'idées, d'images, de penſées & ſentimens ſublimes: Que ces faits enfin, quelque extraordinaires qu'on les feigne, ayent au moins aſſez de vraiſemblance pour ne pas paroître impoſſibles, ſoit en eux-mêmes, ſoit dans leurs circonſtances, ſoit dans leur réunion.

On voit bien qu'il ſeroit trop long d'examiner en détail juſques à quel point, dans la partie conjecturale & fabuleuſe du Paradis perdu, le Poëte a rempli toutes les conditions qui viennent d'être ſpécifiées. Il nous ſuffit de dire en gros que le Livre de Mrs. Richardſon eſt plein de remarques qui paroiſſent rélatives à ces conditions, & qui en même tems nous parlent en faveur du Poëte. Nous ne ſçaurions cependant nous empêcher d'avouer, qu'un Lecteur prévenu par certaines Critiques qui courent le monde, pourroit propoſer ſur tout cela certaines queſtions, leſquelles on ſeroit charmé de voir un peu plus diſcutées dans cet Ouvrage. Nous le ſouhaitons d'autant plus volon-

tiers que, ſi nous en jugeons bien, la diſcuſſion feroit honneur après tout, & à Milton, & à ſes deux Interprètes. Voyons ce qu'ils nous fourniront ſur un autre chef.

§. VI.

L'ORDONNANCE générale du Poëme, cette diſtribution judicieuſe de toutes les parties, qui rend le Tout-enſemble encore plus beau que la partie la plus belle; l'Ordonnance générale, dis-je, eſt-elle ſans défauts dans le Paradis perdu? C'eſt-là encore une de ces queſtions, touchant leſquelles ſe forment quelquefois certains doutes: & l'on ſçait combien les Connoiſſeurs ſont difficiles ſur ce chapitre: Ne ſeroit-ce pas qu'ils outrent la délicateſſe? La queſtion ne ſeroit-elle pas dans le fond moins importante qu'on ne s'imagine? Car que nous importeroit, par exemple, la beauté la plus parfaite dans le Tout-enſemble de la Façade d'un vaſte Edifice, ſi elle n'avoit pas pour nous un point de vûë d'où nous puſſions la contempler d'un coup d'œil? Et n'eſt-ce pas-là le cas du plus grand nombre des Lecteurs à l'égard d'un auſſi long Poëme que le Paradis perdu? Combien peu y en a-t-il, qui d'un coup d'œil puiſſent embraſſer toutes les parties d'une Action dont l'étendue occupe l'eſpace de plus de dix-mille vers? N'eſt-ce pas aſſez pour eux, qu'à meſure qu'ils s'occupent de chaque partie, ils la trouvent belle; que le paſſage

paſſage de l'une à l'autre ſoit aiſé & agréable ; ou que tout au plus le mérite de chacune d'elles ſoit rélevé ſucceſſivement par ſa correſpondance avec celles qui la touchent ? Tout cela eſt vrai. Mais il ne l'eſt pas moins qu'il y a des gens qui ont le coup d'œil meilleur, & qui du haut de la ſupériorité de leur eſprit (ſi l'on peut ainſi dire) rencontrent ſans peine ce point de vûë qui n'exiſte point pour des Lecteurs de quelques étages plus bas. Encore ceux-ci peuvent-ils s'y élever par degrez & à la longue. A force de relire un Poëme qui les charme en détail, ils deviendront capables de le ſaiſir en gros, & d'en examiner l'économie. Que diront-ils alors, s'ils la trouvent fautive ? Avouons que, ſi la queſtion n'eſt pas de la derniere importance, elle ne mérite pourtant pas abſolument d'être négligée. Auſſi ne l'a-t-elle pas été abſolument par nos deux Auteurs. Nous ſouhaiterions ſeulement que leur attention ſe fût tournée un peu plus de ce côté-là, ou qu'ils euſſent bien voulu, ſur ce ſujet, communiquer au Public toutes leurs lumières.

Il faut ſe flater qu'ils le feront dans une ſeconde Edition, ou dans un Supplément qu'ils préparent pour la prémiére. Ils pourront alors nous apprendre, ſi Milton a fait une faute réelle ou ſeulement apparente, lorſque dès le troiſiéme Livre il nous *dévelope* le miſtère de l'interceſſion du Fils de Dieu, au lieu de ſe borner là à le faire *entrevoir* & d'en

d'en ſuſpendre l'explication, pour ſoutenir d'autant mieux l'intérêt que le Lecteur doit prendre à tout ce qui ſuit. Peut-être nous trompons-nous: Mais ſans prétendre cenſurer un Poëte qui fera les délices de la poſtérité comme il fait les notres, il me ſemble, que ſi l'explication du miſtère avoit été renvoyée dans les deux derniers Livres, & que juſques-là nous l'eûſſions en quelque ſorte ignorée avec nos prémiers Parens; non-ſeulement nous ſerions plus propres à nous mettre vivement en leur place, & à compâtir tendrement à ce qu'ils éprouvent dans leurs diverſes ſituations, mais encore cela auroit répandu dans ces deux derniers Livres un degré de lumière & de chaleur, qui auroit certainement empêché la Critique de les trouver ſuperflus & languiſſans: On auroit vû alors de manière à ne pouvoir s'y méprendre, qu'ils étoient néceſſaires pour expliquer le dénouëment, qui n'auroit été promis dans le troiſieme Livre que comme par un Oracle en termes généraux, ou même énigmatiques: Et ce qui reſte de triſte dans la victoire d'Adam, auroit été compenſé de la façon la plus frapante par tout ce qu'elle renferme de touchant & de glorieux, lorſque la conſidérant dans les décrets du Conſeil tenu entre le Pere éternel & ſon Fils, notre eſprit la ſaiſit dans toute ſon étendue, dans ſon origine divine, & dans ſa fin céleſte.... Profitons cependant d'une bonne remarque que Mrs. Richardſon n'ont pas oubliée: C'eſt

que

que les deux derniers Livres, tels qu'ils ſont, pourvû qu'on entre bien dans les vûës du Poëte, ne doivent paroître rien moins qu'inutiles & languiſſans. Car en effet, on ne peut en avoir jugé ſi déſavantageuſement que par une double mépriſe, dont Milton eſt beaucoup moins réſponſable que ſes Lecteurs qui veulent bien la faire.

On ſe met d'abord dans l'eſprit qu'il n'a prétendu chanter que la miſere de l'Homme accablé ſous le poids de la colere céleſte, & chaſſé du Paradis comme un miſérable, en qui Dieu ne voit abſolument qu'un objet d'indignation, à l'égard duquel il renonce à tous les ſentimens de ſa tendreſſe & de ſa miſéricorde paternelles. C'eſt-là le préjugé commun. Et ce préjugé, bien ou mal fondé, a été ſi fort, qu'il a paſſé, comme en dépit de Milton lui-même, juſques dans les Eſtampes qu'on a faites pour ſon Paradis perdu. Mais encore une fois, ce n'eſt point ſa faute: & ce ne ſera jamais qu'en dépit des ſoins qu'il a pris pour détruire ce préjugé, qu'on s'obſtinera à ſuppoſer ce même préjugé dans ſon Poëme. Il y déclare dès l'entrée, qu'il entreprend *de juſtifier la conduite de Dieu envers l'Homme:* Il avoit en main deux moyens de le faire: *Cette conduite eſt juſte*, c'en étoit un; *Elle eſt miſéricordieuſe*, c'étoit l'autre: Comment peut-on s'imaginer, ou qu'il ignore le plus beau des deux, ou qu'il veuille le négliger? Il ne le néglige certainement pas, lorſque dans le Livre troiſiéme

il

il repréſente le Fils de Dieu intercedant pour l'Homme, & obtenant d'avance ſa grace: pourra-t-on dire avec confiance que c'eſt-là un pur épiſode abſolument hors d'œuvre? Peut-on, enfin, prendre raiſonnablement le change lorſque dès le commencement du Livre onziéme on voit le Fils de Dieu offrant à ſon Pere les prieres d'Adam & d'Eve; & lorſque dans la ſuite on voit l'Ange même qui les tire du Paradis, occupé du ſoin d'adoucir leur miſere, dévoilant à Adam un avenir qu'ils devoient être impatiens de connoître, & leur offrant la conſolante & glorieuſe perſpective d'un Paradis céleſte, que leur mérite le ſacrifice d'un Dieu revêtu, pour l'amour d'eux, de la Nature humaine? *

Le détail où l'Ange deſcend ne nous touche pas, dit-on! C'eſt l'effet d'une ſeconde mépriſe. On prend ce détail comme s'il étoit amené-là pour nous apprendre des faits que nous ſçavons: Ce n'eſt point du tout cela: C'eſt à Adam, *à Adam*, & non pas à nous, que l'Ange parle: Ce qui nous apartient à nous, c'eſt de ſçavoir nous ſituer parmi les perſonnages d'un Poëme dont nous voulons juger. Mettons-nous bien à la place d'Adam:

* Au reſte ceux qui goûtent l'idée de Milton, ne ſeront peut-être pas fâchez de rapporter à cette idée, une petite remarque que j'ai faite ſur les *Chérubins placez à l'Orient du Paradis*, en donnant l'Extrait de la Diſſertation ſur les *Elohim*: Tome VII. *Seconde partie*, page 323.

dam: Nous n'aurons plus de peine à ſentir que le détail de l'Ange, dans cette ſituation, eſt très nouveau & ſouverainement intéreſſant. En un mot, faiſons notre devoir, & il ſe trouvera que Milton a fait le ſien. Finiſſons.

§. VII.

NOUS AVONS marqué pour troiſiéme & dernier caractère de perfection dans le Poëme épique, la beauté de l'INSTRUCTION ou de la MORALE: Et ce n'étoit pas ſans raiſon. Car, ſoit que l'Auteur d'une longue & pénible fiction doive néceſſairement, comme le bon ſens l'exige, s'y propoſer quelque grande fin, digne d'un Philoſophe; ſoit qu'il ait la liberté de n'employer tant d'art & de travail que pour pouvoir dire à ſes Lecteurs, *Tenez, voila de quoi vous amuſer*; toujours faut-il convenir que ce caractère d'utilité qui réleve le prix des agrémens de toute ſorte de Poëſie, mérite principalement notre attention & notre eſtime dans un Poëme épique ſur un ſujet grave & ſérieux; & que plus ce caractère y ſera reconnoiſſable ſous les ornemens de la Poëſie, plus auſſi le Poëme ſera-t-il conforme à l'idée parfaite du Beau poëtique. Ces maximes, au reſte, ne ſont que le précis ou la conſéquence de ce que Milton, avec toute la force & toute la vivacité imaginables, a pris ſoin de nous dire lui-même dans certains endroits

droits de ſes Ouvrages en proſe, où il s'explique ſur l'uſage de la Poëſie, & qui ſont citez au long par ſon nouvel Hiſtorien. Or quiconque a lu ſon Paradis perdu, doit ſentir qu'en établiſſant de pareilles maximes, nous achevons l'éloge de ce Poëme, & que nous en ferions l'éloge encore mieux, ſi nous entreprenions de les détailler. Bornons-nous aux deux idées générales que nous avons indiquées: L'*Inſtruction* & la *Morale*. Ces deux idées qu'il faudroit peut-être confondre s'il s'agiſſoit de tout autre Poëme épique, veulent ici, bien qu'étroitement unies, être regardées comme diſtinctes; parce qu'elles contribuent diſtinctement chacune à ſa manière, & toutes deux d'une manière diſtinguée, à prouver l'utilité du Poëme.

I. Retranchez du Paradis perdu certains détails, qui ne ſont manifeſtement que l'ouvrage d'une Imagination poëtique, ou du deſſein poëtique d'attacher les Lecteurs par l'Imagination, & de donner ainſi plus de conſiſtence ou d'étendue à des idées qui autrement ne feroient qu'une impreſſion légere: Réduiſez tout, par une Analyſe philoſophique, à ces idées qui conſtituent le fonds de la partie conjecturale du Poëme: Rapprochez ces idées & examinez-les. Elles vous offriront en racourci dans leur liaiſon un ſyſtême ſuivi & à peu-près complet, ſi-non d'une Théologie métaphyſique & abſtruſe, conforme aux ſpéculations de certains Philoſophes, en cela peut-être beaucoup moins Phi-

Philoſophes qu'ils ne penſent; au moins d'une Théologie plus conforme à l'Hiſtoire Sainte qui doit en être le fondement, & aux anciennes Traditions qui peuvent donner du jour à cette Hiſtoire: plus conforme par cela même à ces idées touchant la nature de Dieu & de l'Homme leſquelles le ſimple Bonſens ſaiſit, & auxquelles ſouvent le ſens commun ramene malgré eux les Eſprits que la Métaphyſique en écarte: plus conforme par conſéquent & mieux proportionnée aux beſoins ſpirituels du Genre humain. Le grand intérêt de l'Homme, c'eſt la Religion. Il ſeroit également injuſte & impoſſible d'empêcher notre eſprit de travailler, comme il le fera toujours (avec plus ou moins de vivacité, avec plus ou moins de ſuccès) à ſe faire un ſyſtême de Religion qui le tranquilliſe, en conciliant l'Ecriture avec l'Ecriture, & les idées que nous tenons d'elle ou de la Raiſon au ſujet de Dieu, avec celles que nous tirons des mêmes ſources au ſujet de l'Homme. Le ſyſtême cependant ne ſe forme qu'à l'aide de certaines ſuppoſitions: Il a, ainſi que le Poëme épique, ſa partie conjecturale; & quoique ſes ſuppoſitions ne ſoient pas toujours des plus heureuſes, elles ne laiſſent pas d'avoir leur uſage en attendant mieux, & de pouvoir être regardées proviſionellement comme la matière d'une Inſtruction qui eſt de quelque importance. A plus forte raiſon voudra-t-il regarder comme telle l'expoſition d'un ſyſtême dont les

ſuppoſitions ingénieuſes ont une analogie ſenſible à ce qu'il ſemble y avoir de plus clair & de plus decidé dans la Religion, ou dans le commerce de Dieu avec l'Homme, lorſque, pour juger de la nature de ce commerce, dont l'Ecriture nous donne l'hiſtoire & auquel du reſte nous avons part, on examine bien comment elle en parle, & ſur quel pied naturellement nous y entrons. Or ſi, en appliquant cette régle aux ſuppoſitions du ſyſtême de Milton, quelqu'un ne les trouve pas encore auſſi heureuſes qu'elles auroient pu l'être, au moins eſt-il à préſumer qu'aucun juge éclairé & raiſonnable ne les trouvera indignes d'un Théologien ſçavant & habile, ni ne refuſera par conſéquent d'y reconnoître une INSTRUCTION *importante.*

Veut-on toutefois n'y reconnoître proprement qu'une fiction poëtique, ou une invention à laquelle le Poëte a eu recours dans la ſeule vûë de rendre l'Action du Poëme plus grande, plus étendue, plus féconde en beautez de détail? N'importe. On conviendra tout au moins (& on en conviendra ſurtout après avoir lu le Diſcours ou les Remarques de Mrs. Richardſon) que le tiſſu de ſa Narration ſe trouve ingénieuſement enrichi des Véritez les plus eſſentielles de la Religion; que ſa manière de les mettre en œuvre ne leur fait rien perdre de leur luſtre; & qu'accompagnées des graces de ſa Poëſie, elles ſemblent devenir plus aimables. Tels devoient être naturellement, entre des mains

mains comme les ſiennes, les avantages du choix heureux d'un ſujet comme le ſien. Milton avoit le génie des Homeres & des Virgiles; il poſſedoit leur art: Mais de leurs ſujets au ſien, quelle différence! „ *Que nous* „ *importe*, dit l'Auteur de ſon Eloge, *que nous* „ *importe, à vous ou à moi, la Guerre de* TROYE „ *ou l'origine du Nom* ROMAIN, *fût-ce celle* „ *du Nom* ANGLOIS? L'Origine du Monde, de la Race humaine, de la Religion, „ du Peché & de la Grace: l'hiſtoire de celui qu'on nomme le Pere du Genre humain: l'Innocence & la Gloire primitives „ de la Nature humaine: la chute & la diſgrace, le repentir & la juſtification, les „ combats ſpirituels, les victoires, le triomphe, la ſeconde gloire, de cet Homme „ de qui tous les hommes ſont ſortis, & en „ qui tous les hommes ſe retrouvent eux-„ mêmes: Voilà des objets pour tous les „ Hommes, & des objets où chaque Homme eſt intéreſſé par tout ce qu'il a de plus „ cher: Voilà ce qu'il m'importe de connoître".

II. Si l'on demande maintenant quelle eſt la MORALE du Paradis perdu, la réponſe ſe préſente d'elle-même: C'eſt la Morale qui reſulte ſenſiblement d'une Inſtruction non-moins ſanctifiante que ſublime ou agréable ou intéreſſante: C'eſt une Morale parfaite, qui, en établiſſant le principe de toutes les Vertus, exclut tous les Vices. Ce principe c'eſt un Amour de Dieu qui ſoit

ſupérieur à tout autre amour: & ce beau principe eſt établi, inculqué, inſinué, enſeigné de toutes les manières.

La fin *prochaine* de l'Inſtruction dont le Poëte ſe charge en expliquant l'Hiſtoire de la chute de l'Homme, c'eſt de juſtifier, comme il s'exprime lui-même, la conduite de Dieu: Quelle peut être la fin *éloignée*, la derniere fin, le but ou l'eſprit d'une pareille Inſtruction; ſi ce n'eſt de nous inſpirer l'amour de ce même Dieu dont elle met la conduite dans un jour avantageux? On a beau dire. L'examen de ſes voyes, & celui de ſa nature ou de ſes attributs qui en eſt inſéparable, ne ſont rien moins qu'une pure ſpéculation. L'unique moyen de bien aimer Dieu, c'eſt de le bien connoître ſous les idées d'un Etre aimable. L'Inſtruction que Milton nous donne eſt en ſubſtance; *Que quelque part que Dieu ait euë à la chute & aux miſeres de l'Homme, Dieu eſt toujours ſouverainement digne de notre Amour*: Donc l'Inſtruction de Milton renferme cette Morale: *Aimez Dieu ſouverainement.*

Morale d'ailleurs qui eſt annoncée par la nature même du ſujet de la narration. Adam & Eve ſont malheureux, bannis de leur délicieux ſéjour, condamnez à des peines qui s'étendent ſur toute leur poſtérité: pourquoi? *Adam*, parce que ſon amour pour ſa femme a été plus fort en lui que ſon amour pour Dieu: *Eve*, parce que l'amour de Dieu, & le reſpect de ſes loix qui en eſt l'effet néceſſaire,

ſaire, ont été moins forts en elle que l'amour-propre & le reſpect des conſeils du Tentateur. Adam & Eve avec leur poſtérité rentrent en grace, & le retour à la Gloire leur eſt ouvert: pourquoi? Parce que la miſéricorde & la clair-voyance de leur Juge, attribuant leur peché en partie à des cauſes extérieures, ſuppoſe en eux un fonds d'amour de Dieu, d'où naît & duquel ſeul peut naître le ſincere repentir qui deſarme ſa juſtice.

Morale non ſeulement compriſe dans le ſujet principal, mais auſſi dans les Epiſodes. Les Anges rebelles ſont précipitez du Ciel dans l'abîme: Un Ange fidele vient faire à l'Homme encore innocent une hiſtoire de leur rebellion: leur condamnation eſt declarée éternelle. Tout cela dit clairement, que lorſque l'orgueil l'emporte ſur l'amour de Dieu, la miſere le ſuit infailliblement, & que, lorſque l'orgueil eſt allé juſqu'à étoufer cet amour, la miſere eſt ſans remede.

Morale encore, dont on peut dire avec le Panégyriſte de Milton, que le Poëte a eu ſoin de la mettre en termes ſententieux dans la bouche de l'Archange conſolateur qui fait la cloture du Poëme; & qui, après avoir préſcrit à l'Homme la Foi, la Vertu, la Patience, la Tempérance; finit par la CHARITE', *l'ame*, dit-il, *de tout le reſte. Avec elle tu quitteras ſans regret ce Paradis, tu poſſederas au dedans de toi un Paradis plus heureux.*

Morale enfin, à laquelle il faut rapporter

ce grand nombre de maximes ou de réflexions excellentes, qui, ſelon la remarque encore de Mr. Richardſon, ſe trouvent répandues dans le corps du Poëme: & auxquelles nous pouvons joindre toutes les réflexions & tous les ſentimens utiles que nous inſpirent, ſans nous en avertir, les Fictions du Poëte, ſes Deſcriptions, ſes Portraits, ſes Caractères.

Explique-t-il l'origine du Genre humain? Dieu nous crée pour avoir en nous de quoi reparer la perte que le Ciel a faite d'une partie de ſes glorieux habitans. Où eſt l'Homme capable de ſentimens, à qui cette ſublime idée de ſon origine & de ſa deſtination naturelle, n'inſpire par elle-même, ſans examiner ſi elle eſt certaine, un ſentiment de nobleſſe & d'élevation favorable à la vertu?

S'agit-il des Anges précipitez dans les Enfers? Ils y ſont Architectes habiles, Inventeurs ingénieux de ſecrets, Héros en fait de guerre, Philoſophes ſubtils, Orateurs vifs, adroits, inſinuans. . . Tout cela, aux yeux d'un Théologien Scholaſtique, qui veut tout ramener à ſes préjugez, n'eſt qu'un amas d'abſurditez & de contradictions: Mais aux yeux de nos deux Commentateurs, qui en jugent plus ſainement, c'eſt (ſous les couleurs d'une fiction que le Poëte a pu ſe permettre) une belle image de la vie humaine, & de la vanité d'une Philoſophie métaphyſique, où la Révélation ni la Pieté n'entrent pour rien. Pouſſons cette idée, & nous trouverons

verons ici la matière d'une réflexion auſſi humiliante pour les Méchans que conſolante pour les Bons : Qu'on peut être riche, puiſſant & magnifique; avoir de l'eſprit, du génie, une certaine prudence, une valeur redoutable, une éloquence impoſante, des talens & du goût pour les Arts ; & avec toutes ces qualitez, qui enorgueilliſſent celui qu'elles diſtinguent, qui éblouïſſent le Monde dont elles ſont admirées, être aſſez vil & aſſez ſcélerat, pour ne paroître au vrai Juge du mérite qu'un miſérable objet de mépris & d'exécration. On diroit que Milton, dans ce qu'il dit ici des mauvais Anges, a voulu imiter l'Ecriture dans ce qu'elle dit du plus mauvais des Rois. Immédiatement après le recit des crimes & de la mort maudite de l'abominable *Achab*, dont le ſang eſt donné aux chiens, en vertu d'une ſentence du Ciel, l'Hiſtorien ſpécifie de ſens froid & en apparence ſans que cela mene à rien, deux choſes remarquables dans la vie de ce même Achab: *Une maiſon d'yvoire* & *pluſieurs Villes* qu'il avoit bâties. * Tel peut être le goût d'un homme, dont le ſeul nom cependant eſt un opprobre pour lui, un titre injurieux pour d'autres : Il aimera les bâtimens, les jardins; & ſa belle paſſion ira juſqu'à le faire tomber malade de fureur pour quelques pieds de terre qui ſe refuſent à l'exécution d'un beau Plan. † Les mauvais Anges de *Milton*, ſans avoir

* I. ou III. *des Rois* Ch. XXII. vſ. 29.
† *Là-même*, Ch. XXI. vſ. 1. 6.

avoir été ſi loin, peuvent être regardez comme les Originaux de tous ces Hommes, en qui l'on remarque un aſſemblage monſtrueux de certaines qualitez brillantes & agréables avec les ſombres & funeſtes attributs d'une Ame méchante. . . . .

Vient-il à la chute de l'Homme? C'eſt l'Enfer jaloux qui la concerte: C'eſt le Ciel qui eſt en mouvement pour traverſer les complots de l'Enfer. D'un côté, c'eſt un Archange rebelle, ſecondé de toutes les Puiſſances infernales; de l'autre, c'eſt le Pere éternel avec ſon Fils & tous les Eſprits bienheureux, qui ſe diſputent le cœur de l'Homme. Que cette idée, qui dans le fonds eſt celle de l'Ecriture, dit vivement à l'Homme de ſe reſpecter lui-même, de ne rien faire qui ſoit indigne de l'excellence de ſa nature, & de ſoutenir avec honneur des épreuves, au ſuccès desquelles tout le Ciel s'intéreſſe contre tout l'Enfer!

En général, jamais Poëte n'a mieux contribué comme Poëte, ſoit à nous faire haïr le Vice, repréſenté ſous ſes différentes faces dans la rebellion des Anges & dans la chute de nos premiers Parens, dans les caractères divers des uns & des autres, dans leurs diſcours, dans leur conduite: ſoit à nous rendre l'Innocence, la Vertu, la Religion & la Divinité aimables, par une ſuite de Tableaux, pareils à ceux où nous voyons ici les Anges fideles, l'Homme innocent, les délices d'un Paradis terreſtre, la Terre & le Ciel en com-

commerce, les Perſonnes divines, & tout ce qu'elles font pour Adam, pour ſa poſtérité, pour nous qui ſommes ſes Enfans. Avec lui nous jouïſſons du Paradis, avec lui nous le perdons, avec lui nous en recouvrons intérieurement un plus beau: Et tel eſt le charme par lequel la Poëſie de Milton nous tranſporte ſucceſſivement dans ces différens états, que ſon ſeul *Paradis perdu* devient en quelque ſorte pour ſes Lecteurs un *Paradis retrouvé.*

VOILA, ſi-non une ſimple copie en petit de l'Ouvrage de Mrs. Richardſon, au moins une repréſentation aſſez fidelle (quoiqu'incomplette) de ce qui m'eſt reſté dans l'eſprit après une lecture accompagnée de quelque réflexion, ſoit ſur leur Ouvrage même, ſoit ſur celui dont ils font le commentaire & preſque toujours l'éloge.

ARTICLE II.

Philoſophical Tranſactions, &c. C'eſt-à-dire: *Mémoires Philoſophiques de la Societé Royale &c.* N°. 421, pour les Mois d'Octobre, de Novembre & de Décembre 1731. N°. 422, pour Janvier, Fevrier & Mars; N°. 423, pour Avril, May & Juin; N°. 424, pour Juillet & Août; N°. 425, pour Septembre & Octobre; N°. 426, pour Novembre & Decembre 1732.

N*Omb.* 421. *Art. I.* Méthode pour découvrir la Longitude en pleine mer, à un degré ou vingt lieuës près, propoſée par le Docteur Edmond Halley, Aſtronome Royal, & Vice-Préſident de la Societé Royale: avec un recit des progrès qu'il a fait, pour perfectionner cette Méthode par une ſuite d'obſervations exactes ſur le mouvement de la Lune, faites par lui-même à l'Obſervatoire Royal de Greenwhich.

En l'année 1710. Mr. Halley ajouta à une ſeconde édition des *Tables Caroline*s de Mr. Street un *Appendix*, contenant une ſuite d'Obſervations qu'il avoit faites dans les années 1683 & 1684., pour déterminer le mouvement de la Lune, avec un Eſſai de ce qui lui paroiſſoit alors la ſeule Méthode praticable pour découvrir la Longitude en pleine mer. Il nous redonne ici cet Eſſai; & voici en peu de mots en quoi conſiſte ſa Méthode.

Il s'agit d'obſerver en pleine mer le tems auquel la Lune touche ou cache une Etoile fixe connue. Il ne faut qu'un peu de pratique pour faire cette Obſervation avec un teleſcope de cinq ou ſix pieds, malgré le roulis du vaiſſeau, lorſque la mer n'eſt pas trop agitée; principalement au premier & au dernier quartier de la Lune, dont la clarté n'efface pas beaucoup alors celle des Etoiles. Au lieu que les éclipſes des Satellites de Jupiter, quelque utiles qu'elles ſoient pour la Geographie, ne ſont d'aucun uſage

ſur

ur mer, parce qu'on ne peut les obſerver qu'avec des teleſcopes trop longs pour s'en ſervir ſur un vaiſſeau en pleine mer.

Le mouvement de la Lune eſt ſi rapide, qu'il ne nous donne preſque jamais moins de deux minutes pour chaque degré de longitude, & quelquefois deux minutes & demi, de ſorte que, s'il eſt poſſible de prédire avec certitude le tems auquel la Lune touche ou cache une Etoile connue ſous un méridien donné, on pourra, en comparant ce tems avec celui de l'obſervation faite ſur mer, découvrir avec aſſez de ſûreté, de combien le vaiſſeau eſt à l'Eſt ou à l'Oueſt du méridien donné.

Telle eſt en général la Méthode de Mr. Halley: il ne s'agiſſoit plus que d'avoir des Tables exactes du mouvement de la Lune; Mr. Halley a trouvé que les plus exactes que l'on eût juſqu'à l'année 1710. ne l'étoient pas aſſez; c'eſt ce qui l'a engagé à faire de nouvelles Obſervations, pour corriger & perfectionner ces Tables. Il nous rend compte de ſon travail dans la ſuite de ce mémoire; & ce qu'il nous dit contenant quelques particularitez, qu'on ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici, nous allons traduire le reſte de ce mémoire.

„ Peu de tems après (que Mr. Halley
„ eût publié ſon Eſſai) la Reine Anne fit
„ imprimer la partie la plus conſiderable &
„ la plus utile des Obſervations de Mr.
„ Flamſtead, ſur leſquelles Mr. Newton

„ avoit

„ avoit fondé ſa Théorie de la Lune, dont
„ le Docteur David Gregory inſera un
„ Eſſai dans ſes *Aſtronomiæ Phyſicæ & Geometricæ Elementa*, publiez à Oxford l'an 1702.
„ Mr. Newton inſera enſuite dans la ſeconde
„ édition de ſes *Principes*, qui parut en 1713,
„ cet Eſſai, ou cette Théorie de la Lune
„ revûë & corrigée par lui-même, & portée
„ a ce point d'exactitude, que les erreurs
„ des calculs fondez ſur cette Théorie, ex-
„ cedent rarement le quart de celles qu'on
„ trouve dans les meilleures *Tables Lunaires*
„ qu'il y eut avant ce tems-là.

„ Etant ainſi pourvû de matériaux con-
„ venables, continue Mr. Halley, c'eſt-à-
„ dire, d'une longue ſuite d'Obſervations,
„ & d'une Théorie de la Lune ſi fort ap-
„ prochante de la véritable, je repris mon
„ ancien deſſein de marquer dans une Table
„ particuliere les défauts que je découvri-
„ rois dans cette Théorie. Je dreſſai pour
„ cet effet une Table ſuivant cette Théorie,
„ afin de faciliter les calculs, & je comparai
„ les nombres dans cette Table avec les obſer-
„ vations les plus certaines de Mr. Flamſtead
„ ſur les lieux où ſe trouvoit la Lune. Il parut
„ évidemment par cette comparaiſon, que Mr.
„ Newton avoit employé toute cette ſaga-
„ cité & cette adreſſe qui lui étoit ſi par-
„ ticuliere, pour bien établir les *Epoques* &
„ les autres *Elemens* de l'*Aſtronomie Lunaire*:
„ car il arrivoit ſouvent, que durant des
„ mois entiers, il n'y avoit qu'une diffé-
„ rence

„ rence de deux ou trois minutes entre le
„ lieu de la Lune trouvé par les obſerva-
„ tions, & celui qu'on trouvoit par le cal-
„ cul fondé ſur la Théorie de Mr. Newton.
„ Il y a même bien de l'apparence qu'une
„ bonne partie de cette différence doit être
„ miſe ſur le compte de l'Obſervateur. Et
„ lorſque les erreurs ſe ſont trouvées plus
„ grandes, c'étoit à l'égard de cette partie
„ du cours de la Lune, où Mr. Flamſtead
„ s'étoit rarement donné la peine de l'obſer-
„ ver, ſçavoir dans le troiſiéme & quatriè-
„ me quartier de la Lune; où la différence
„ étoit quelquefois de cinq minutes pour
„ le moins.

„ Mr. Flamſtead a été ſi long-tems en poſ-
„ ſeſſion de l'*Obſervatoire Royal*, qu'il auroit
„ pû avoir une ſuite non-interrompue d'ob-
„ ſervations pour plus de deux périodes de
„ dix-huit ans; & il auroit été ainſi en ſon
„ pouvoir d'exécuter tout ce qu'on peut at-
„ tendre des Obſervations aſtronomiques
„ pour découvrir la loi que la Lune ſuit
„ dans ſes mouvemens. Mais il s'eſt borné
„ à ne faire des Obſervations que de tems à
„ autre, laiſſant de grands vuides entre deux,
„ paſſant ſouvent des mois entiers ſans faire
„ d'Obſervations, & même il a negligé d'en
„ faire durant toute l'année 1716. De ſorte
„ que quoiqu'il faille avouer, que ce qu'il
„ nous a laiſſé ſurpaſſe tout ce qui avoit été
„ fait avant lui, tant par rapport au nombre
„ que par rapport à l'exactitude de ſes Ob-

„ ſer-

„ ſervations ; cependant comme nous n'en
„ avons pas une ſuite non-interrompue, elles
„ ne ſuffiſent pas pour découvrir toutes les
„ corrections qu'il faut allouer, pour ſup-
„ pléer aux défauts des calculs, par rapport
„ aux diverſes ſituations de l'Orbite de la
„ Lune.

„ Mr. Flamſtead étant mort vers le com-
„ mencement de l'an 1720, le feu Roi Geor-
„ ge I. eut la bonté de me donner l'agréable
„ emploi d'Obſervateur Royal, m'ordon-
„ nant expreſſement de *m'appliquer avec tout*
„ *le ſoin & toute la diligence poſſibles à corriger*
„ *les Tables des mouvemens des Corps céleſtes,*
„ *& celles des lieux des Etoiles fixes, afin de pou-*
„ *voir découvrir la Longitude en mer, découverte*
„ *ſi néceſſaire pour perfectionner l'Art de la Na-*
„ *vigation.* Ce ſont les propres termes de ma
„ Patente. J'avois lieu de croire que deſ-
„ ormais je ſerois en état d'exécuter le deſ-
„ ſein que j'avois formé depuis longtems,
„ de completer la Table des *défauts* qu'il y
„ a dans nos *Nombres Lunaires.* Mais en
„ prenant poſſeſſion de l'Obſervatoire, je le
„ trouvai entierement dépourvû d'Inſtru-
„ mens, & en général de tout ce qui étoit
„ mobile. De ſorte que je fus obligé de
„ différer mes Obſervations, juſqu'à ce que
„ je me fuſſe pourvû de tous les Inſtrumens
„ néceſſaires pour faire des obſervations
„ exactes. Ceci me cauſoit d'autant plus
„ de peine, que mon âge avancé, car j'avois
„ alors ſoixante & quatre ans, m'ôtoit tout

„ lieu

„ lieu d'eſpérer, que je vivrois aſſez long-
„ tems pour avoir une ſuite complette
„ d'Obſervations durant un période de dix-
„ huit ans.

„ Mais je rends graces à Dieu, de ce qu'il
„ lui a plu de m'accorder aſſez de ſanté &
„ de force pour m'acquitter de toutes les
„ fonctions de mon Emploi, pour faire tout
„ de mes propres mains, & voir tout de
„ mes propres yeux, ſans le ſecours de per-
„ ſonne, & ſans interruption, durant tout
„ un période de l'*Apogée de la Lune*, période
„ qui contient un peu moins de neuf ans.
„ Durant cet eſpace de tems j'ai été à por-
„ tée d'obſerver l'*Aſcenſion droite* de la Lune,
„ lorſqu'elle paſſe le méridien, près de quin-
„ ze-cens fois (& cela, j'oſe le dire, avec
„ tant d'exactitude, que jamais on n'a rien
„ fait de ſi exact auparavant) ce nombre égale
„ celui des Obſervations de Tycho Brahe,
„ d'Hovelius & de Flamſtead priſes enſem-
„ ble; car il y a près de quatre de mes
„ obſervations lunaires pour chaque degré
„ du Zodiaque, comme auſſi pour chaque
„ degré de l'*Argumentum annuum*, c'eſt-à-dire,
„ de la diſtance qu'il y a entre le Soleil &
„ l'*Apogée* de la Lune. Et afin que ceci puiſſe
„ ſervir à rectifier les défauts de nos cal-
„ culs, j'ai comparé non ſeulement mes
„ propres Obſervations, mais auſſi plus de
„ huit-cens de celles de Mr. Flamſtead, avec
„ les Tables dont j'ai parlé ci-deſſus, &

„ qui

„ qui ſont faites ſuivant les principes de „ Mr. Newton.

„ Cette comparaiſon de mes propres Ob„ ſervations (depuis le tems que je les eſti„ me complettes) avec le calcul fondé ſur „ ces Tables, ayant à préſent été continuée „ pendant plus de neuf ans, j'ai deſſein de „ communiquer bientôt le tout au Public, „ avec les Tables mêmes, qui ſont déja im„ primées, & qui auroient été publiées il y „ a longtems, n'étoit que mon poſte à Green„ which m'a donné occaſion d'examiner, avec „ toute l'exactitude requiſe, par rapport à „ quelles parties de l'Orbite de la Lune il y „ a de l'erreur dans nos nombres, & de „ combien eſt cette erreur. J'eſpere qu'une „ addition auſſi utile que celle là, remplira „ l'attente de ceux qui ont ſouhaité de voir „ ces Tables plutôt, & les recompenſera de „ les avoir attenduës. Par le moyen de „ ces Tables, ceux qui en ſont capables „ pourront, s'ils le veulent, examiner par „ leurs propres obſervations, ſi ce que je „ dis ici eſt vrai.

„ En comparant auſſi pluſieurs des Obſer„ vations les plus exactes de Mr. Flamſtead, „ faites dix-huit ou trente-ſix ans, c'eſt-à„ dire, un ou deux périodes, avant les mien„ nes, j'eus le plaiſir de remarquer, que ce „ que j'avois dit en 1710. ſe trouva parfaite„ ment vrai; & que les erreurs des calculs „ en 1690, & en 1708. par exemple, ne dif„ féroient

„ féroient pas ſenſiblement de celles que je
„ trouvai dans une ſemblable ſituation du
„ Soleil & de l'Apogée en 1726; la grande
„ conformité de la Théorie avec les mou-
„ vemens des Corps céleſtes compenſant les
„ différences, qui autrement pourroient naî-
„ tre de l'incommenſurabilité & de l'excen-
„ tricité des mouvemens du Soleil, de la
„ Lune, & de l'Apogée.

„ Encouragé par ce ſuccès, j'examinai en-
„ ſuite quelles différences pourroient naître
„ d'un période de neuf ans moins neuf jours,
„ durant lequel il arrive près de onze-cens
„ & onze Lunaiſons; c'eſt-à-dire, que la
„ Lune retourne autant de fois vers le So-
„ leil. Mais comme, durant ce période, le
„ retour du Soleil vers l'Apogée differe d'u-
„ ne Revolution exacte plus de quatre fois
„ autant que dans un période de dix-huit
„ ans, je ne pus pas m'attendre à trouver
„ ici le même accord. Cependant ayant
„ commencé à préſent la dixiéme année,
„ j'ai comparé ce que j'avois obſervé dans
„ les années 1721. & 1722. avec mes der-
„ nieres Obſervations des années 1730. &
„ 1731. & j'ai rarement trouvé une dif-
„ férence de plus d'une ſeule minute de
„ mouvement, (il y a même apparence
„ qu'une partie de cette différence naît d'u-
„ ne petite inexactitude qu'il y a toujours
„ dans les Obſervations Aſtronomiques)
„ mais ordinairement la différence étoit en-
„ tierement inſenſible. De ſorte qu'avec le

„ ſecours de ce que j'ai obſervé en 1722., „ je me crois en état de calculer le véritable lieu de la Lune avec certitude, ſans „ erreur de plus de deux minutes de ſon „ mouvement, pour cette année 1731., & „ ainſi pour la ſuite. Ce qui eſt toute l'exactitude néceſſaire pour déterminer la Longitude en pleine mer, à vingt lieuës près „ ſous l'Equateur, & à moins de quinze „ lieuës près, dans la Manche.

„ Il reſte donc à examiner par quel moyen „ on peut obſerver la Lune en pleine mer „ avec la même exactitude: Mais puiſ„ que notre illuſtre Vice-Préſident Mr. Jean „ Hadley (à qui le Public a beaucoup d'o„ bligation pour avoir perfectionné le Teleſ„ cope à réflexion, & l'avoir rendu d'un „ uſage commun) a eu la bonté de nous „ communiquer ſon ingénieuſe invention „ d'un Inſtrument pour meſurer les angles „ avec beaucoup de juſteſſe, par réflexion „ (*Voyez Les Mémoires Philoſophiques*, *N°.* „ 420.) il eſt plus que probable qu'on s'en ſer„ vira en mer, pour meſurer les angles „ avec toute l'exactitude qu'on peut de„ ſirer ".

Art. II. Deſcription de la Plante *Contrayerva*, par Mr. G. Houſtoun, Chirurgien au ſervice de la Compagnie du Sud.

La Racine du *Contrayerva* eſt d'un ſi grand uſage en Médecine, qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit bien aiſe de connoître la plante à laquelle elle apartient; ainſi on verra avec plaiſir

plaiſir la deſcription de Mr. Houſtoun, qui eſt plus exacte que celles qui ont paru auparavant.

Il y a dans les Indes Occidentales deux eſpeces de cette plante, dont les racines s'employent indifféremment aux mêmes uſages, & ſe tranſportent en Europe ſous le même nom. Notre Auteur les appelle.

Dorſtenia Dentariæ radice, Sphondylii folio, placentâ ovali.

Dorſtenia Dentariæ radice, folio minus laciniato, placentâ quadrangulari, & undulatâ.

Les racines de l'une & de l'autre eſpece ſont ſemblables: elles pouſſent au mois de Mai, ou auſſi-tôt qu'il commence à pleuvoir, chacune ſix ou huit feuilles, de quatre ou cinq pouces de long, & d'autant de large. Celles de la premiére eſpece ſont coupées en pluſieurs ſegmens, qui pénetrent juſqu'à la côte du milieu; elles ſont attachées à des queuës longues de cinq ou ſix pouces, du milieu deſquelles naiſſent quatre autres queuës un peu plus longues, & dont chacune ſoutient un corps extraordinaire: il eſt plat, poſé verticalement, l'Auteur le nomme le *Placenta*; dans cette premiére eſpece il eſt ovale, & ſon axe le plus long eſt parallele à la queuë qui le ſoutient: un de ſes côtez eſt liſſe & vert; mais il ſort de l'autre un grand nombre de ſommets jaunes, après qu'ils ſont tombez il paroît pluſieurs petites

ſemences preſque rondes, qui, lorſqu'elles ſont mûres, reſſemblent aſſez à celles du *Gremila*. On trouve cette eſpece dans la Nouvelle Eſpagne, proche de l'ancienne *Veracruz*, ſur les terrains élevez au bord de la riviere.

La ſeconde eſpece differe de la premiére en ce que ſes feuilles ont une figure différente ; car quelques-unes ſont tout d'une piece, & formées comme celles de la Violette ; d'autres ſont angulaires, comme celle du Lierre, enfin il y en a qui ſont auſſi coupées que celles de l'Erable. Mais ce qui diſtingue principalement ces deux eſpeces, c'eſt que le *Placenta* de celle-ci eſt quarré, ondé à ſes extrêmitez, & plus large transverſalement, que de haut en bas ; cette ſeconde eſpece croit en abondance ſur les terrains élevez & pierreux aux environs de Campêche.

Art. III. Lettre de Mr. Jacob de Caſtro Sarmiento, Docteur en Médecine & Membre de la Societé Royale, à Mr. Cromwell Mortimer, Docteur en Médecine & Secretaire de la Societé Royale, touchant les *Diamans* trouvez depuis peu au Bréſil.

Art. IV. Viri celeberrimi Joannis *Marchionis* Poloni, *R. S. S. ad Virum doctiſſimum* Jacobum Jurinum, *M. D. R. S. S.* Epiſtola, *quâ continetur* ſummarium Obſervationum Meteorologicarum, *per ſexennium* Patavii *habitarum.*

Art. V. Extrait d'un Livre intitulé *J. P. Brey-*

Breynii, M. D. F. R. S. &c. Historia naturalis Cocci Radicum tinctorii, quod Polonicum vulgo audit. 4. *Gedani*, 1731. *cum figuris:* par Mr. Richard-Middleton Massey M. D. & Membre de la S. R. & Membre honoraire du College des Médecins.

Cet Extrait est si court, que si nous ne craignons pas d'ennuyer nos Lecteurs en le rapportant tout entier, nous craignons au moins de ne leur donner qu'une idée très-imparfaite de l'Ouvrage de Mr. Breynius; quoi qu'il en soit, voici ce que Mr. Massey nous en apprend.

La Cochenille de Pologne se trouve attachée principalement aux racines d'une espece de *Centinode*, que l'Auteur croit être la même que celle que Ray a nommée *Polygonum Germanicum, incanum, flore majore perenni.* On ne trouve quelquefois qu'un seul grain sur une racine, & quelquefois il y en a jusqu'à quarante de différentes grosseurs, depuis celle d'une graine de Pavôt, jusqu'à celle d'un grain du Poivre blanc. Ces tubercules sont presque ronds, lisses, de couleur purpurine, & ils renferment, dans une pellicule fort mince, un suc d'un rouge de sang. Ils sont à moitié & même plus couverts d'une croute inégale, d'un brun foncé, par laquelle ils sont attachez aux racines. Les Païsans les cueillent vers la fin du mois de Juin, & les séchent à un feu lent, sur des plaques de terre.

Plusieurs grains de cette Cochenille ayant

été expoſez par l'Auteur au ſoleil, dans des verres ouverts, produiſirent tous, avant le 24. de Juillet ſuivant, chacun un ver à ſix pieds; la partie qui paroiſſoit être la tête, étoit garnie de deux petites antennes charnues; car il ne put appercevoir, même avec ſes microſcopes, rien qui reſſemblât à des yeux ou à une bouche: ils avoient ſur le dos en longueur deux rainûres, qui ſont plus ou moins ſenſibles, ſuivant les différens mouvemens que fait l'animal: ſes pieds paroiſſoient armez d'ongles, & les deux premiers plus forts & plus bruns que les autres.

Ces vers, dix ou quatorze jours après, devinrent immobiles, & ſe couvrirent bientôt d'une ſubſtance lanugineuſe fine & fort blanche; ils demeurerent dans cet état, les uns cinq jours, les autres plus, & juſqu'à huit; enſuite ils firent leurs œufs, les uns cinquante, les autres cent, & quelques-uns même un plus grand nombre: ces œufs ne ſemblent à l'œil nud que de petits points rouges, oblongs; mais lorſqu'on les regarde avec une loupe, ils paroiſſent comme des œufs de fourmi, preſque tranſparens, & remplis d'une liqueur rougeâtre.

Vers la St. Barthelemi on expoſa ces œufs au ſoleil, & un mois après, il en ſortit de petits vers, qui parurent dans le microſcope de couleur purpurine, avec ſix pieds, deux antennes ſur la tête, & deux poils griſâtres à la queue, qui n'étoient viſibles que ſur du papier noir.

L'Au-

L'Auteur ſuppoſe que ces derniers vers ſe fixent enfin ſur les racines & ſur quelques-unes des branches inférieures du Centinode, où étant privez de mouvement & de ſentiment, ils attirent, de quelque manière que ce ſoit, le ſuc de la plante, & deviennent enfin cette Cochenille, ou ces veſicules remplies de ce ſuc d'un rouge ſanguin, ſi utile pour la Teinture.

Art. VI. Lettre de Mr. *Scheuchzer* D. M. & Membre de la S. R. à Mr. le Chevalier Sloane, Préſident de la S. R. pour être communiquée à cette Societé, par laquelle il invite les Curieux & les Botaniſtes à l'aider dans le deſſein qu'il a de publier une Hiſtoire des Plantes de Suiſſe.

Art. VII. Rélation de ce qui parut de plus remarquable à l'ouverture du corps d'Anne Edwards, qui mourut le 5. Janvier 1730. ayant une grande rupture ombilicale. Par Mr. Jean Ranby, Chirurgien de la Maiſon du Roi, & Membre de la S. R.

Nomb. 422. *Art. I.* Catalogue des 50. Plantes du Jardin de Chelſea, préſentées à la Societé Royale par la Compagnie des Apothicaires pour l'année 1730. en conſequence des ordres de Mr. le Chevalier Sloane, Médecin du Roi, &c. Par Iſaac Rand, Apothicaire, & Membre de la S. R.

Art. II. Lettre de Mr. Etienne Gray à Mr. Cromwell Mortimer ſur l'Electricité de l'Eau.

On a pû voir dans le Journal Littéraire * les expériences curieuſes de Mr. Gray ſur l'Electricité. Une de ces expériences, c'eſt de communiquer l'Electricité à ces bouteilles qui ſe forment dans l'eau de ſavon. Mr. Gray a pouſſé ſes recherches plus loin encore, & il nous apprend dans ce Mémoire que *l'Eau, lorſqu'on en approche un tube de verre échauffé par le frottement, acquiert une vertu attractive, & même repulſive, de la même manière que les Corps ſolides.*

Ce Tube, en attirant l'eau, offre aux ſpectateurs des phénomenes ſurprenans & agréables. Si on remplit d'eau de petites taſſes d'ivoire, depuis une ligne juſqu'à neuf lignes de diametre, l'eau prend, comme on ſçait, une ſurface ſphérique. Lorſqu'on paſſe le Tube ſur la ſurface de ces taſſes, à la diſtance d'environ un pouce, ou plus, on voit d'abord, ſi le Tube eſt un peu grand & la taſſe petite, un petit cone d'eau qui s'éleve de la ſurface de la goute qui eſt dans la taſſe: de la pointe de ce cone il ſort une lumiere qu'on apperçoit lorſqu'on fait l'expérience dans l'obſcurité, & l'on entend un petit coup, ſemblable à celui qui ſe fait lorſqu'on tient les doigts proche du Tube, mais plus ſourd: là-deſſus le cone retombe dans le reſte de l'eau, & lui donne un mouvement d'ondulation.

Si

* Tom. XIX. p. 183. &c.

Si l'on fait cette expérience au Soleil, on voit plusieurs petites particules d'eau qui s'élancent de la pointe du cone: il en sort même quelquefois un jet très-delié, semblable à une espece de fontaine. Cé jet répand une vapeur si fine, qu'on ne sçauroit l'appercevoir, mais de la réalité de laquelle on ne peut douter, puisque le dessous du Tube en est mouillé. Quoiqu'on ne voye pas toujours ce jet d'eau, cependant Mr. Gray a trouvé, qu'il y a toujours une vapeur de particules invisibles qui s'élevent de l'eau qui est dans la tasse, & s'attachent au Tube, quelquefois même en assez grande quantité pour former des goutes visibles.

Lorsqu'on se sert des tasses les plus grandes, il faut les remplir autant qu'il est possible sans que l'eau s'en répande. Alors la surface de l'eau est platte vers le milieu: mais dès qu'on passe le Tube sur la surface de l'eau, elle devient concave, l'eau montant vers les bords de la tasse: si au contraire on tient le Tube à côté de la tasse, la petite éminence d'eau s'éleve de la tasse à son axe horizontal, & après avoir fait un petit bruit sourd, elle se réunit avec le reste de l'eau; & il arrive quelquefois qu'il s'en élance de petites parcelles d'eau, comme lorsque l'expérience se fait avec les plus petites tasses.

On trouve dans le *Cahier* 423. *Art. IV.* de nouvelles expériences de Mr. Gray sur l'Electricité, par lesquelles il tache de découvrir

couvrir un moyen de rendre la vertu attractive ou electrique permanente dans les Corps. Enfin il y a encore deux Lettres du même dans le *I. Art. du Cahier* 426. contenant de nouvelles expériences ſur l'Electricité. Mais comme nous ne ſçaurions rendre compte de ces Articles ſans les traduire entiérement, & qu'ils ſont un peu longs, nous renvoyons les Curieux aux Mémoires mêmes où ces Articles ſe trouvent.

Art. III. Lettre de Mr. Iſaac Pyke, Gouverneur de Ste. Helene, à Mr. Edmond Halley, Docteur en Droit, Aſtronome Royal, &c. contenant la deſcription de la Méthode dont on ſe ſert à Madras, dans les Indes Orientales, pour faire le meilleur Mortier.

Art. IV. Lettre de Mr Huxam, D. M. à Mr. Jurin, D. M. & Membre de la S. R. ſur une Colique extraordinaire.

Celui qui a été la victime de la maladie dont Mr. Huxam donne ici la Relation, eſt mort âgé d'environ quarante ans; il étoit d'un tempérament bilieux, & attaqué du Scorbut; il avoit été ſujet depuis long-tems à de grandes douleurs de Colique, ſur-tout dans la partie inférieure de l'*abdomen*, accompagnées de vents continuels & très-incommodés. Deux ou trois ans avant ſa mort, il ſe joignit à ces ſymptomes des déjections bilieuſes, purulentes, d'une odeur très-mauvaiſe, ſouvent mêlées de ſang, & de plus ſi fréquentes, qu'il avoit juſqu'à vingt ſelles dans

dans l'eſpace de trois ou quatre heures, avec un teneſme continuel : enfin il ſortit des caruncules fongueuſes, livides, pourries, dont quelques-unes étoient de la groſſeur d'une noix Muſcade. Quelquefois le Malade étoit extrêmement reſerré, ſur-tout lorſqu'il étoit menacé d'un nouvel accès. Tantôt il mangeoit de toute ſorte de mets avec un apétit extrême, en d'autres tems il avoit du dégoût pour tout : au reſte, il maigriſſoit de jour en jour, & il avoit le viſage très-mauvais ; ſes urines étoient bilieuſes & en petite quantité, enfin ſes pieds s'enflerent, le delire ſurvint, & des ſueurs froides & gluantes furent les préſages de la mort, qui ſuivit bien-tôt.

Le Malade avoit eſſayé toute ſorte de remedes : l'Opium ſeul le ſoulageoit pour un peu de tems : on l'ouvrit après ſa mort, & voici dans quel état on trouva ſes viſcères.

L'Omentum étoit preſque entierement conſumé & pourri ; le Foye étoit fort enflé, & plein de tubercules ſcirreux, blanchâtres & durs ; la Veſicule du fiel à-demi pleine d'une bile noirâtre ; tout le *Duodenum*, & la partie du *Colon* qui le touche, étoient teints de la même couleur ; le *Pancreas* étoit très-ſcirreux ; la partie moyenne de l'*Ileum* étoit enflammée & preſque livide de la longueur de cinq doigts ; les Reins étoient aſſez ſains, & les Glandes du Méſentère moins ſcirreuſes qu'on ne s'y attendoit.

Mais, ce qui eſt le plus à remarquer, le

Cœcum

Cœcum n'étoit pas attaché au Rein droit, ou plutôt à la lame interne du Péritoine qui couvre le Rein droit, par *l'Appendix* vermiculaire, mais il étoit tombé dans le Baſſin, & s'étoit fortement uni, trois doigts au-deſſus de la Valvule de Tulpius, avec la partie ſupérieure du *Rectum*; il ne s'étoit pas uni ſi fortement à la partie du Péritoine qui couvre la Veſſie: d'où *le Colon* ſe rélevant preſque en ligne droite, faiſoit, pour ainſi dire, un angle très-aigu avec le *Cœcum*, enſuite il étoit placé & ſe terminoit à l'ordinaire. Ces deux inteſtins, dans toute la longueur de leur adhéſion, étoient gangrenez & pourris; & il y avoit un ulcère qui pénetroit du *Cœcum* dans le *Colon* à l'endroit où ils étoient unis, & par où on pouvoit aiſement paſſer le doigt.

De toutes ces circonſtances il eſt aiſé, ſelon Mr. Huxam, de conjecturer quelle a été la cauſe d'un ſi grand mal. L'Anatomie nous apprend, que l'adhérence des Inteſtins, ſoit entre eux, ſoit avec le Péritoine diminue extrêmement le mouvement periſtaltique; ainſi dans l'endroit où l'Inteſtin eſt ainſi adhérant, les excremens ſont pouſſez avec peu de force & très-lentement, ce qui fait qu'ils s'accumulent, & retardent ceux qui les ſuivent, qui peuvent être durs & capables de bleſſer: comme, par exemple, ſi on avoit avalé un noyau [illegible], ou des humeurs acres & bilieuſes, qui peuvent cauſer par leur ſejour l'inflammation & même l'éroſion de

de la partie : de-là un ulcère peut se former, & enfin la gangréne, sur-tout dans un corps cacochyme.

Art. V. Deux Problêmes sur les figures que les Fluides peuvent prendre par un mouvement circulaire ; avec une conjecture sur les Etoiles qui paroissent & disparoissent quelquefois, & sur l'Anneau de Saturne : par Mr. Pierre Louis de Maupertuis, Membre de la Societé Royale de Londres, & de l'Académie Royale des Sciences à Paris. Cet Article est en Latin.

Art. VI. Extrait d'une Lettre de Mr. Olivier St. Jean, Membre de la Societé Royale, datée de Florence le 30. de Novembre 1731. N. S. communiquée par Mr. Graham, Membre de la Societé Royale.

Cet Extrait de Lettre contient la description d'une machine, que les Italiens nomment *Arcutio*, dans laquelle les Nourrices à Florence sont obligées de mettre coucher les enfans qu'elles allaitent, afin de ne les point étouffer la nuit : ce qui n'arrive que trop souvent en Angleterre. Ces machines peuvent se mettre aisément sous la couverture, sans que l'enfant courre le moindre risque d'être étouffé.

Art. VII. Extrait d'une Lettre de Mr. Hopkins à Mr. Jean Senex, Membre de la Societé Royale, touchant une Corne extraordinairement longue, creuse, de la nature de celles des Cerfs, a été trouvée dans

dans la mer sur les côtes de la Comté de Lancaster.

Art. VIII. Trois Cas, communiquez par Mr. Amyand, Chirurgien du Roi & Membre de la Societé Royale.

Le premier de ces Cas est celui d'un Enfant né avec une espece de Hernie ombilicale, dans laquelle tous les viscères de l'*Abdomen*, excepté le *Duodenum*, & une petite partie du *Rectum*, étoient contenus. Tous ces viscères étoient tellement déplacez, & adhérans les uns aux autres, que quand la reduction de cette Hernie n'eût pas été empêchée par une peau, qui bouchoit le passage dans *l'Abdomen*, l'enfant n'eût pû vivre; il mourut trois jours après sa naissance.

Dans le second Cas l'Auteur rapporte une Suppression d'urine dans une Femme, dont la cause étoit assez extraordinaire: Les Menstrues retenues dans le Vagin pressoient tellement sur l'Urèthre, que le cours de l'urine en étoit empêché; les Caroncules myrtiformes s'étoient réunies après un accouchement laborieux de deux Enfans, & empêchoient la sortie du sang menstruel. Aussi-tôt que Mr. Amyand eût fait l'incision nécessaire, il en sortit près de six livres de sang, & la suppression d'urine fut guérie sur le champ.

Le troisiéme Cas nous fournit un exemple d'un de ces Jeux de la Nature, que les Anatomistes exacts ne laissent pas de remarquer, quoiqu'on n'en voye pas bien l'usage.

Mr.

Mr. Amyand en ouvrant une jeune fille, morte d'une maladie du Poumon, trouva ſon eſtomac comme diviſé en deux ſacs, par un étranglement qui le reſſerroit dans ſon milieu: cependant l'apétit ni la digeſtion de la Malade n'avoient point paru alterez.

Nomb. 423. *Art. I.* Extrait des Journaux Météorologiques communiquez à la Societé Royale, & accompagnez de Remarques, par Mr. G. Derham, Docteur en Théologie, Chanoine de Windſor, & Membre de la S. R.

Art. II. Deſcription d'un nouveau Cadran pour prendre les hauteurs, ſans horiſon, ſoit en mer, ſoit ſur terre: inventé par Mr. Jean Elton.

Art. III. Mr. Jean Belchier Chirurgien, Auteur de cet Article, y donne l'Hiſtoire d'une Hydropiſie d'Ovaire fort extraordinaire, & de ce qui parut à l'ouverture du corps de la Malade.

Une Jeune-femme d'environ 29. ans, fut attaquée en 1725. d'une douleur interne vers l'aine gauche, accompagnée d'une enflure & d'autres ſymptomes, qui firent bientôt juger que c'étoit une Hydropiſie de l'Ovaire. Les remedes internes n'ayant ni guéri ni même diminué le mal, on fit la ponction à la Malade le 6. Mai 1728. On lui tira environ dix-huit à vingt pintes d'eau; mais il falut y revenir huit ou dix jours après, & on continua juſqu'à ſa mort de lui faire l'opération toutes les trois ou quatre ſemaines, ce qu'on répeta cin-

cinquante & ſept fois, en tirant toujours à-peu-près la même quantité d'eau, excepté les deux dernieres fois: ce qui ſe monta en tout à plus de deux-mille livres d'eau. Enfin la Malade mourut le 3. Mars 1732. Elle avoit toujours ſouffert les ponctions gayement & preſque ſans aucune incommodité: mais après les deux dernieres opérations, par leſquelles on ne vuida que 16. pintes d'eau, elle eut des envies de vomir, & les efforts qu'elle fit rouvrirent deux fois le trou que le Troicar avoit fait à ſon ventre, & il en ſortit à chaque fois bien ſix pintes d'eau.

A l'ouverture de l'*Abdomen* on vit tous les viſcères, depuis le Diaphragme juſques à l'*Os pubis*, couverts d'une eſpece de gelée fort épaiſſe, qui paroiſſoit membraneuſe, & qu'on eut pris d'abord pour l'*Omentum* pourri; mais après l'avoir examinée de plus près, l'Auteur dit qu'il trouva que ce n'étoit que les parties les plus viſqueuſes du fluide extravaſé, qui n'avoit pu être vuidé par l'opération. Il croit que cette matière avoit pénetré au travers du Cyſte de l'Ovaire, quoiqu'il fût cartilagineux, & que par ſon acreté elle avoit cauſé les vomiſſemens, qui avoient ſuivi les deux dernieres opérations. Enſuite il propoſe deux Queſtions, qu'il laiſſe à réſoudre au Lecteur, & que voici. 1. Ces Vomiſſemens après la ponction, ne ſont-ils pas un ſymptome fatal? 2. Peut-on trouver quelque méthode d'en vcher ces extravaſations?

Art.

Art. IV. Nouvelles Expériences de Mr. Gray ſur l'Electricité.

Art. V. Expérience faite pour prouver qu'on peut ſoûmettre au calcul la *friction* des différentes parties d'une *machine compoſée*, en tirant des conſequences de certaines Expériences faites en 1730. devant la Societé Royale par Mr. Deſaguliers, qui en donne ici un exemple en calculant la *friction* dans une machine compoſée d'un nombre de Poulies.

Art. VI. Extrait d'une Lettre de Mr. Arnaud Marcel (neveu de feu Mr. Antoine van Leewenhoek, Membre de la Societé Royale) écrite en Hollandois à la Societé Royale, & communiquée par Mr. Deſaguliers, Membre de la S. R. &c.

Mr. Marcel rend compte dans cet Article d'une Méthode qu'il a trouvée pour communiquer au Fer & à l'Acier une vertu magnétique ſans le ſecours d'aucun Aimant, & de rendre cette vertu attractive auſſi forte, que ſi elle avoit été communiquée par un Aimant très-puiſſant.

En l'année 1722. Mr. Marcel obſerva, qu'une barre de fer longue & peſante, étant placée toute droite, ſi on met de la limaille de fer, ou un morceau de fil d'archal ſur le bout d'en-haut, cette limaille, ou ce fil d'archal s'attache à un morceau de fer poli, de ſorte qu'on peut l'élever juſqu'à la hauteur de cinq ou ſix pieds.

En l'année 1726. il [illegible] une vertu magné-

tique à une aiguille d'acier poli, en la frottant contre une barre de fer, ſuivant la Méthode qu'il décrit ici, & que nous omettons, parce que nous ne ſçaurions la rendre intelligible ſans tracer diverſes figures.

Voici une autre Expérience aſſez curieuſe. Notre Auteur fit moudre quelques pierres d'Aimant avec de l'Emeri, & ayant mêlé le tout dans de l'eau, il le fit repoſer dans une bouteille, & plaça un aimant de chaque côté, l'un ayant le Pole du Nord contre la bouteille, & l'autre celui du Sud. Lorſque ce ſédiment fut ſeparé de l'eau & ſeché, il s'en forma un aimant médiocrement fort, avec deux poles réguliers.

Nomb. 424. *Art. I.* Extrait des minutes de la Societé Royale ſur une altération de la peau fort ſinguliere, par Mr. Machin, Secretaire de la Societé R. & Profeſſeur en Aſtronomie au College de Greſham.

Le 16. Mars 1731. il ſe préſenta à la Societé Royale un jeune païſan d'environ quatorze ans, dont la peau, (ſi on peut l'appeller ainſi) reſſembloit à une eſpece d'écorce ridée ou de cuir, couvrant exactement toutes les parties du corps, hors le viſage, les plantes des pieds & les paumes des mains; cette écorce étoit d'une couleur brune, & garnie de poils en quelques endroits: elle ne ſaignoit point lorſqu'on [illegible] coupoit, étant calleuſe & inſenſible: elle [illegible] une fois par an vers l'automne, la nouvelle peau pouſſant la vieille, qui a alors trois quarts de pouce d'épaiſſeur.

Les

Les poils, qui étoient principalement sur le ventre & sur les flancs, ressembloient à ceux d'un Heriſſon, & faiſoient le même bruit; ils avoient environ un pouce de longueur. Le jeune homme, au reſte, avoit la peau du viſage ſaine & d'une bonne couleur; il étoit ſain, grand pour ſon âge, & bien proportionné: Cette peau ſi rude ne lui cauſoit aucune incommodité, ſi ce n'eſt qu'elle ſe fendoit quelquefois après un travail fort rude, & alors il en ſortoit du ſang. Le pere aſſûra que ce garçon étoit né avec une peau ſaine; que ſix ſemaines après ſa naiſſance il commença à jaunir, quoique du reſte il ſe portât bien; qu'enſuite ſa peau noircit peu-à-peu & devint bien-tôt en l'état où elle eſt à préſent: il a eu pluſieurs freres & ſœurs parfaitement ſains, & ſans aucune difformité.

Art. II. Conjectures touchant les Sources qui ont un flux & reflux; par Mr. Joſeph Atwell.

Ce qui a donné lieu aux conjectures de Mr. Atwell, c'eſt une Source dont l'eau croît & décroît en certains tems; elle eſt à une des extrêmitez du Bourg de Brixam, proche de Torbay dans la Province de Brixam, & connue ſous le nom de *Laywell*. Elle eſt éloignée d'un bon mille de la mer, vers le Nord & Nord-Eſt d'une chaîne de montagnes qui eſt entre cette ſource & la mer, & qui fait un coude ou un angle tout près de la ſource, qui eſt au pied de ces montagnes, & dont l'eau paroît couler du Sud-Oueſt au Nord-Eſt.

Il en ſort un ruiſſeau qui coule conſtamment, & qui ſe decharge dans un baſſin d'environ huit pieds de long & de quatre & demi de large, & qui lui-même ſe decharge du côté oppoſé par une ouverture, qui a environ trois pieds de large, & qui eſt aſſez profonde. Notre Auteur a cru devoir entrer dans ce détail, afin qu'on pût mieux juger de la hauteur perpendiculaire à laquelle l'eau monte dans le baſſin lors du flux ou de la cruë d'eau dans la ſource. Hors du baſſin il y a trois autres ruiſſeaux qui coulent toujours, mais avec un accroiſſement & un décroiſſement régulier, comme celui de la ſource. Il ſemble que ceux-ci ne ſoient proprement que des branches du premier ruiſſeau, ou plutôt des canaux par où ſe decharge une partie de l'eau qui coule conſtamment, & qui ne pourroit ſe decharger toute dans le baſſin. Auſſi voit-on que, lorſque par le moyen des pluyes, ou par quelque autre cauſe les ſources ſont enflées, & que l'eau croît dans celle dont nous parlons, il ſort du baſſin même & des environs pluſieurs autres petites ſources, qui diſparoiſſent lors du reflux de la principale, c'eſt-à-dire lorſque l'eau y diminue.

Mr. Atwell a examiné lui-même ce phénomene; il a obſervé que la ſource qui ſe decharge dans le baſſin, & celles qui coulent hors du baſſin, s'enfloient & couloient avec beaucoup de rapidité, de ſorte que l'eau monta dans le baſſin d'un pouce & un quart durant l'eſpace de près de deux minutes;

nutes; après quoi le ruiſſeau coula plus lentement, & en deux minutes de tems l'eau du baſſin deſcendit à ſa hauteur ordinaire: enſuite l'eau recommença à monter, & en 26. minutes elle monta & deſcendit cinq fois.

Il s'agit de rendre raiſon de ce phénomene; ce que notre Auteur fait par une hypothèſe, qui, ſi elle n'eſt pas vraye, eſt au moins aſſez vraiſemblable. Voici ſon hypothèſe, que nous tâcherons d'expoſer auſſi clairement qu'il eſt poſſible ſans employer de figures.

Il ſuppoſe qu'il y a dans la terre diverſes cavernes, dont les unes ſont ſeches, d'autres ne ſervent que de paſſage à l'eau, & d'autres enfin ſont des reſervoirs, dont l'eau ne coule que lorſqu'ils ſont entierement pleins. Il y a auſſi quelquefois des paſſages étroits, ou des eſpeces de canaux qui regnent entre les rochers, & qui communiquent d'une caverne à l'autre. Suppoſé qu'un de ces canaux, ſortant du fond d'une caverne, s'éleve en montant juſqu'à une hauteur moindre que celle de la caverne, & qu'il continue enſuite en deſcendant plus bas que le fond de cette même caverne, ce ſera une eſpece de Syphon naturel.

Lorſque l'eau tombe dans cette caverne elle doit y monter [illegible] qu'elle ſoit parvenuë à la courbure [illegible] ſyphon dont nous parlons, qui commence alors à jouer; & ſuppoſé qu'il ſe decharge plus d'eau par ce Syphon qu'il n'en entre dans la caverne,

elle doit ſe vuider juſqu'à ce que l'eau ſoit deſcendue un peu plus bas que l'endroit où eſt la bouche du Syphon, qui doit alors ceſſer de jouer, juſqu'à ce que la caverne ſoit de nouveau remplie.

On voit aiſement par cette hypothèſe, comment il peut y avoir des ſources qui croiſſent & décroiſſent alternativement, ſurtout dans de certaines ſaiſons de l'année.

Art. III. Immerſiones atque Emerſiones Satellitum Jovis *obſervatæ* Pekini, a PP. *Ignatio* Kegler, & Andrea Pereira, *Soc.* Jeſu, *a menſe* Novemb. 1730. *ad Rev.* P. Joannem Baptiſtam Curbone, *Soc.* Jeſu, *R. S. S. tranſmiſſæ, & ex ejuſdem. Cl. Viri Epiſtolâ ad* Jacobum de Caſtro Sarmente, *M. D. Col. Medic.* Lond. *L. & R. S. S. excerptæ.*

Art. IV. Catalogue des Eclipſes des Satellites de Jupiter pour l'année 1733. Par Mr. Jaques Hodgſon, Membre de la S. R. & Principal du College Royal de Mathématiques dans l'Hôpital de Chriſt.

Art. V. Expériences pour prouver l'exiſtence d'un Fluide dans les Nerfs. Par Mr. R. Stuart, Médecin de la Reine.

Comme il n'eſt pas poſſible de faire tomber ſous les ſens le Fluide qui eſt contenu dans les Nerfs, ce n'eſt que par le raiſonnement qu'on peut ſe convaincre de ſon exiſtence, ou en perſuader les autres. L'Auteur de ce Mémoire en convient, & ſes deux premiéres Expériences ne tendent qu'à prouver que le Cerveau & les Nerfs contribuent

au

au mouvement musculaire; la troisiéme fait voir que les Nerfs ne contribuent point à ce mouvement par leur élasticité, puisqu'ils n'en ont aucune: il faut donc qu'ils produisent ce mouvement par le moyen du Fluide qu'ils contiennent; Fluide qu'on a fort mal nommé, suivant notre Auteur, en le désignant par le nom d'*Esprits Animaux*, puisqu'il n'a rien de commun avec les autres liquides qu'on appelle *Esprits*; au contraire, ce n'est qu'une eau élémentaire très pure; du moins cette idée s'accorde-t-elle avec tout ce que nos sens nous apprennent touchant l'origine de ce liquide, & les organes par lesquels il est separé du Sang: & cette idée suffit pour expliquer tous les phénomenes de l'économie animale; l'Auteur promet de le faire dans un autre Mémoire.

Art. VI. Observations de Longitude & de Latitude, faites à bord du vaisseau nommé le *Hartfort*, dans un voyage fait de l'Isle de Java à Sainte Helene, en l'année 173⅞, communiquées par le Docteur Edmond Halley, Astronome du Roi à Greenwhich, &c.

Art. VII. Rélation d'une *secousse* extraordinaire du Mont Vesuve arrivée au mois de Mars 1730, tirée du *Journal Méteorologique* de Naples pour la même année, & communiquée par Mr. Nicol. Cyrille, Docteur en Médecine, & Membre de la S. R.

Art. VIII. Court Extrait du Livre intitulé, *Tubbfal il kibar*, (c'est-à-dire, *Présent fait aux Grands*) imprimé à Constantinople 1728;

Par Mr. Jean Eames, Membre de la Societé Royale.

Nomb. 425. *Art. I.* Récit des Obſervations faites à bord du Yacht nommé le *Chatham*, le 30. & le 31. d'Août & le 1. de Septembre 1732, en conſequence des ordres donnez par les Seigneurs de l'Amirauté, d'examiner l'inſtrument pour meſurer les Angles, dont on voit la deſcription dans le *Cabier* 420. de ces Mémoires. Par Mr. Jean Hadley, Vice-Préſident de la Societé Royale.

Art. II. *Ephemerides Meteorologicæ, Barometricæ, Thermometricæ, Epidemicæ, Magneticæ, Ultrajectinæ, conſcriptæ a Petro van Muſchenbroek, L. A. M. Med. & Phiſ. D. Phil. & Matheſ. Profeſſ. in Acad. Ultraj. Anno* 1729.

Art. III. Diſcours ſur la difficulté de guérir les devoyemens; écrit à l'occaſion du Mémoire de Mr. de Juſſieu, qui ſe trouve dans les Mémoires de l'Académie des Sciences pour l'année 1729. Par Mr. Cockburn, Docteur en Médecine, & membre de la S. R.

Art. IV. Lettre de Mr. Jean Dove à Mr. Edmond Halley Aſtronome Royal &c. &c. contenant des obſervations ſur la Comete qui parut en Fevrier 173¼.

Art. V. Récit de deux Expériences ſur la *Friction des Poulies.* Par Mr. Deſaguliers, Membre de la S. R. &c.

Nomb. 426. *Art. I.* Deux Lettres de Mr. E. Gray, Membre de la S. R. ſur l'Electricité.

Art. II. Ephemerides Météorologiques &c. pour les Années 1730, & 1731. C'eſt la continua-

tinuation de l'Article II. du *Cabier* 425.

Art. III. Lettre de Mr. Jaq. Theod. Klein, Membre de la S. R. &c. à Mr. le Chevalier Sloane, en lui envoyant les figures du crane d'un bœuf d'une grandeur prodigieuſe, de la *Plica Polonica* dont il eſt parlé dans les Mémoires Philoſophiques, *Cabier* 417, & d'une tumeur de l'œil très-groſſe.

Art. IV. Extrait fait par Mr. Jaques Douglas Médecin de la Reine, d'un Livre intitulé, *Hiſtoire abregée des mortifications & des effets ſurprenans du Quinquina, pour en arrêter les progrès.* &c. par Jean Douglas, Chirurgien & Membre de la S. R. Brochure in 8. pp. 48. 1732.

Nous avons déja parlé de cette Brochure en rendant compte des Eſſais & obſervations de Médecine publiez à Edimbourg; mais l'Article ſuivant nous donnera lieu d'en inſtruire encore plus exactement le Public.

Art. V. De l'uſage du Quinquina pour la Gangrène & le Sphacele: Par Mr. Shipton Chirurgien à Londres.

L'Envie de faire connoître aux Etrangers l'heureuſe découverte qu'on a faite en Angleterre, pour la guériſon d'un mal auſſi terrible que la Gangrène, & la crainte que ce qu'on a publié là-deſſus en quelques petites Brochures ne ſe perdît, ont engagé Mr. Shipton à raſſembler dans le Diſcours Latin, dont nous allons donner l'Analyſe, ce qui a été écrit là-deſſus de plus eſſentiel. Il a ajouté à cette Rélation ſes propres expérien-

ces, dans l'adminiſtration du même remede.

Au mois d'Octobre 1731, Mr. Ruſhworth, Chirurgien à Northampton, écrivit à la Societé des Chirurgiens de Londres, qu'il avoit été appellé chez un Malade attaqué d'un Sphacele au pied, provenant d'une cauſe interne, & pénétrant juſqu'à l'os, avec une fiévre violente. Par l'uſage des remedes ordinaires & des ſcarifications profondes la fiévre diminua, & il ſe forma une bonne ſuppuration aux extrêmitez de l'ulcère; mais le mal reprit le deſſus juſques à trois fois, & le Sphacele faiſoit de nouveaux progrès: enfin s'étant ſervi du Quinquina dans l'intermiſſion de la fiévre, le Sphacele & la fiévre furent arrêtez, & le Malade a vécu pluſieurs années en bonne ſanté, après qu'on lui eût fait l'amputation de la jambe. Mr Ruſhworth ajoutoit, qu'il avoit depuis ce tems-là employé pluſieurs fois le même remede dans des cas ſemblables, avec un pareil ſuccès.

Mr. Amyand Chirurgien du Roi, qui étoit alors Maître de la Societé, en répondant à la Lettre de Mr. Ruſhworth lui dit; qu'à ſon exemple il avoit donné le Quinquina avec ſuccès à ſept perſonnes attaquées de Sphacele, d'où il conclut que cette écorce n'eſt pas un remede moins ſûr pour la cure de la Gangrène que pour celle des fiévres intermittentes.

Notre Auteur parle enſuite du Livre de Mr. Jean Douglas, qui fortifie par un nouvel exemple le ſentiment de Mrs. Ruſhworth

&

& Amyand : après quoi on trouve les Obſervations de Mr. Shipton lui-même, & comme il n'a pas moins de candeur que d'habileté, il avouë que ſa premiére expérience ne fut pas heureuſe, & que le Quinquina ne put empêcher le progrès de la Gangrène ni la mort du Malade : Mais on trouve dans ſa ſeconde expérience une preuve éclatante de la vertu de ce remede ; car faute d'en avoir continué l'uſage aſſez long-tems, la Gangrène qu'il avoit d'abord arrêtée, reparut de nouveau avec les plus fâcheux ſymptomes, & ne fut enfin radicalement guérie qu'en répetant les mêmes doſes de Quinquina, & le faiſant prendre pendant ſix ſemaines conſecutives, demi-once par ſemaine.

Quoiqu'on n'ait employé juſques ici dans le cas dont il s'agit, que la poudre de Quinquina, notre Auteur ne doute point, que la reſine ou l'extrait n'eût le même ſuccès, & il prouve par pluſieurs expériences que le Quinquina n'agit pas dans ces cas ſimplement comme fébrifuge, puiſqu'il y en a pluſieurs où la fiévre ne ſe faiſoit appercevoir par aucun ſymptome, & que celle qui paroiſſoit dans les autres cas étoit purement ſymptomatique, & bien différente des fiévres intermittentes ou remittentes, contre leſquelles ſeules la vertu du Quinquina eſt connue.

Outre cela on doit obſerver, que ſi dans pluſieurs de ces cas des playes ont été la cauſe prochaine de la Gangrène, il paroît cependant que dans tous, elle a été cauſée prin-

principalement par la mauvaiſe diſpoſition des humeurs, & que par conſequent les remedes internes ont eu plus de part à la cure que les applications externes.

Mr. Shipton finit en indiquant quelques autres uſages du même remede pour les Hémorrhagies, les ulcères malins, &c.. ce qu'il ne connoît cependant que par l'analogie; ſes expériences ne lui donnant aucune lumiere là-deſſus; au lieu que par rapport à la Gangrène il regarde la vertu du Quinquina comme ſuffiſamment autoriſée par le conſentement unanime de tous les maîtres de l'art, qui l'ont éprouvée juſques à préſent.

Art. VI. Corrections de Mr. J. P. Breynius Docteur en Médecine & Membre de la S. R. touchant la génération de l'Inſecte qu'il nomme *Cochenille de Racine*, dans l'Hiſtoire naturelle qu'il en a publiée en 1731. & dont on a parlé dans ces Mémoires *Cahier* 421.

Mr. Breynius avoit dit, que les petites mouches qui ſe trouvent parmi la Cochenille de Pologne lui étoient étrangeres, mais qu'elles devoient leur origine à de petits vers de leur eſpece, & que ce n'étoit que par hazard qu'elles ſe rencontroient parmi cette Cochenille: Mais il s'eſt convaincu par ſes propres obſervations qu'il s'étoit trompé, & il a découvert, que le ver dont ſe forme la Cochenille de Pologne, devient enfin mouche, qu'il y en a de mâles & de femelles, & que c'eſt ſous cette derniere forme qu'ils s'accouplent, & que la femelle met bas ſes œufs.

Art.

Art. VII. Continuation de l'Extrait de l'Hiſtoire naturelle de la Caroline &c. de Mr. Catesby, par Mr. le D. Mortimer, Secretaire de la S. R.

ARTICLE III.

The Hiſtory of the Puritans or Proteſtant Non-Conformiſts &c. C'eſt-à-dire: *Hiſtoire des Puritains ou des Proteſtans Non-Conformiſtes* &c. par Daniel Neal. Vol. 2.

An Impartial Examination &c. C'eſt-à-dire: *Examen impartial du ſecond Volume de l'Hiſtoire des Puritains, publiée par Mr. Neal: ou Apologie de la conduite des Rois Jaques I. & Charles I.* &c. par Zacharie Grey: *Second Extrait.*

MR. Neal nous donne dans la ſeconde partie de ce Volume l'hiſtoire du Regne de Charles I. Nous nous bornerons dans cet Extrait à ce qu'il dit ſur le caractère de ce Roi, ſur celui de ſes Favoris & de ſes Miniſtres, & ſur la conſtitution de l'Etat & de l'Egliſe de ce tems-là; & nous y joindrons les Remarques de Mr. Grey.

Charles I., ſelon Mr. Neal, nâquit à Dumferling en Ecoſſe, l'an 1600. & fut bâtiſé par un Miniſtre Presbyterien. Dans ſa jeuneſſe il étoit d'une conſtitution délicate & foible, avoit

avoit les jambes tortues & begayoit en parlant. Auſſi-tôt que Jaques I. fût parvenu à la Couronne d'Angleterre, il l'ôta d'entre les mains de ſes Précepteurs Ecoſſois, & le mit ſous la direction de quelques Anglois, qui lui donnerent une grande averſion pour cette Egliſe dans laquelle il avoit été bâtiſé, & pour les ſentimens auxquels il avoit été le plus religieuſement attaché. A l'exemple de ſon Pere, il avoit du penchant pour le Papiſme & pour le Pouvoir arbitraire, & l'on remarqua qu'après ſon voyage de Madrid, il avoit adopté les maximes pernicieuſes de la Cour d'Eſpagne, & ſes manières hautaines & reſervées. Quoiqu'il ne manquât pas de capacité, il ſe laiſſoit gouverner entierement par ſes favoris: la Reine ſur-tout avoit un grand aſcendant ſur lui; & comme elle ſuivoit toujours les avis du Nonce du Pape, des Prêtres, & des Jéſuites, on peut dire que la Nation étoit gouvernée par des Papiſtes:

Que Charles I. ait eu une grande averſion pour les Puritains ou Non-Conformiſtes, c'eſt une choſe que perſonne ne conteſtera à Mr. Neal, mais examinons comme il prouve ſes deux autres chefs d'accuſation contre ce Prince, ſçavoir ſon penchant pour le Papiſme & pour le Pouvoir arbitraire. Il allegue pour faire voir que Charles I. avoit du penchant au Papiſme:

1. Le Serment qu'il prêta dans le tems qu'on négocioit ſon mariage avec l'Infante d'Eſpagne, par lequel il s'engagea à concourir

rir à l'abolition des Loix faites contre les Papiſtes ; à tâcher d'obtenir du Roi ſon Pere, que le terme de dix ans, accordé à l'Infante pour avoir ſoin de l'éducation des Enfans qui naîtroient de ce mariage, fût prolongé à treize ans, & à écouter paiſiblement, ſans la moindre repugnance, les Prêtres qui viendroient de la part de l'Infante lui parler de Religion.

2. La Lettre de ce Prince écrite au Pape, & datée du 20. Juin 1623. dans laquelle il donne au Pape le titre de Très-Saint Pere, & proteſte qu'il ne fera rien qui puiſſe le rendre ſuſpect d'avoir de la haine contre la Religion Catholique Romaine, mais qu'au contraire, dès qu'il ſera parvenu à la Couronne il travaillera à n'avoir qu'une ſeule Religion dans ſon Royaume, puiſque les Catholiques & les Proteſtans croyent en un même Jeſus-Chriſt.

3. La Protection viſible qu'il accordoit pendant tout ſon Regne aux Papiſtes contre les Loix du Royaume & contre les maximes de la ſaine Politique : l'Evêque titulaire de Calcedoine, par des Lettres datées du 1. Juin 1625., nomma un Vicaire Général & des Archidiacres Papiſtes par toute l'Angleterre, dont les noms furent publiez l'an 1643. Par la liſte annexée à la Requête du Parlement pour demander au Roi d'ôter les emplois aux Papiſtes, il paroît qu'il y avoit 59. Seigneurs & Gentilshommes Papiſtes qui avoient des Charges. Le Roi non ſeulement accorda le pardon à 20. Prêtres Papiſtes, mais ordonna

donna encore à tous les Juges du Royaume de faire ceſſer toutes les procédures contre ſes ſujets Catholiques Romains. Il eſt vrai que, ſur les remontrances du Parlement, le Roi promit de faire mettre en exécution les Loix contre les Papiſtes, & que par une Proclamation il enjoignit à tous les jeunes gens de quitter leurs Seminaires; mais les Papiſtes aſſurez de la protection & du crédit de la Reine, ne s'en mirent nullement en peine, & le Roi lui-même fit tirer de priſon 11. Prêtres le lendemain de cette Proclamation, par un ordre ſigné de ſa propre main.

4. La Confiance qu'il avoit aux Papiſtes: Jamais il ne voulut conſentir que les Papiſtes fuſſent deſarmez, & lorſque, par un ordre du Parlement, on ôta les armes à ceux d'entre eux qui demeuroient dans le Comté de Lancaſter, il répondit à leur requête, que leurs armes leur fuſſent renduës dans les termes ſuivans: Les Loix pour deſarmer les Récuſans étant faites pour prévenir les dangers en tems de paix, & non pour vous empêcher de vous ſervir de vos armes pour votre ſûreté, & pour la défenſe de notre perſonne en tems de guerre; notre bon plaiſir & notre ordre eſt, & Nous vous enjoignons ſur votre ſerment de fidélité, qu'en toute diligence vous vous pourvoyiez d'armes ſuffiſantes pour vous, vos domeſtiques, & vos fermiers. Nous vous autoriſons & nous vous ordonnons de garder ces armes, & de vous en ſervir pour notre défenſe, celle de vous mêmes & de votre Pâtrie, contre toutes les forces levées

levées contre nous ſcus prétexte d'ordre ou d'Acte de Parlement quelconque, & nous nous employerons de toutes nos forces à vous proteger, vous & les votres, contre toute injure & toute violence; donné ſous notre Sceau à Cheſter le 27. Septembre, l'année dix-huitiéme de notre regne: Il s'adreſſa aux Papiſtes, pour leur demander de lui avancer une ſomme d'argent, & on publia à Bruges & dans les autres villes de la Flandre, que ſi quelqu'un vouloit prêter de l'argent aux Catholiques Romains d'Angleterre, on le rembourſeroit dans le terme d'un an. Par une Déclaration faite & publiée le 27. d'Octobre, il invita tous ſes bons ſujets, de quelque Religion qu'ils fuſſent, à ſe joindre à lui: l'armée du Duc de Newcaſtle étoit preſque toute compoſée de Papiſtes: on diſoit la Meſſe publiquement dans preſque toutes les ruës de la Ville de York, & on inſultoit les Proteſtans quand on les voyoit aller à leurs Egliſes.

Mr. Grey paſſe ſous ſilence les deux premiers de ces faits. Il remarque ſur le troiſiéme, que ſi l'Evêque titulaire de Calcedoine a nommé un Vicaire Général &c., le Roi par une Proclamation datée de l'onziéme de Décembre 1628. ordonna d'arrêter & de mettre en priſon Richard Smith, Anglois de nation, Prêtre Papiſte, ſe nommant Evêque de Calcedoine, & que dans le nombre de 59. Papiſtes qui avoient des charges, & dont les noms étoient inſerez dans la Liſte annexée à la Requête du Parlement, étoient compris non ſeulement

ceux qui étoient Papiſtes eux-mêmes, mais auſſi ceux qui, étant Proteſtans, avoient des femmes ou des enfans Papiſtes. Sur le quatriéme fait il renvoye Mr. Neal à Mylord Caſtlemain, qui rapporte qu'au commencement de la guerre civile le Chevalier Arthur Aſton, Catholique Romain, homme de naiſſance & d'expérience, vint offrir ſes ſervices au Roi; que le Roi le remercia, & lui dit qu'il n'oſoit le recevoir dans ſon armée à cauſe de ſa religion, parce que les Rebelles ne manqueroient pas de ſe ſervir de ce prétexte pour le décrier dans l'Eſprit du peuple; que là-deſſus ce Gentilhomme ſe rendit en toute diligence à Londres, & fit les mêmes offres au Comte d'Eſſex, qui, après avoir conſulté la Cabale, les accepta, & donna au Chevalier Arthur une commiſſion dans les formes; que celui-ci s'en retourna à la Cour, & montra ſa commiſſion au Roi, qui là-deſſus lui donna une commiſſion dans ſon armée, & invita tous les Catholiques Romains à ſe joindre à lui.

Enfin Mr. Grey prouve que Charles I. étoit ennemi du Papiſme & attaché ſincèrement au Parti Proteſtant; 1. Par ce qui ſe paſſa à ſon arrivée à Madrid: Après ſon entrevûë avec le Roi d'Eſpagne dans le Prado, le Comte-Duc dit au Duc de Buckingham, depêchons ce mariage & faiſons-le ſans le Pape: le Duc répondit qu'il approuvoit la choſe, mais qu'il ſouhaitoit d'en ſçavoir le moyen: le moyen répliqua l'autre c'eſt, il ne s'agit que de la con-

verſion

verſion du Prince, & nous ſommes perſuadez que c'eſt dans ce deſſein qu'il a entrepris ce voyage: le Duc, là-deſſus lui dit, qu'ils n'étoient pas venus en Eſpagne pour faire de nouveaux marchez, que le Prince étoit ferme dans ſa Religion & n'avoit là-deſſus aucun ſcrupule.

2. Par les témoignages de Mylord Clarendon & de l'Evêque Fleetwood, qui aſſûrent que Charles I. étoit zélé dans ſa Religion, dévot & d'une conduite exemplaire & irreprochable.

3. Par la Harangue qu'il fit à la tête de ſon armée entre Stafford & Willington, le 19. Sept. 1642. où entre autres choſes il dit, Je promets en la préſence de Dieu & comme j'eſpere ſa bénédiction & ſa protection, que je défendrai & maintiendrai de tout mon pouvoir la véritable Religion Proteſtante établie dans l'Egliſe Anglicane, & que par la grace de Dieu je vivrai & je mourrai dans cette Religion.

Pour juger impartialement de cette diſpute, nous croyons 1. Que Charles I. avoit beaucoup d'averſion pour les Puritains, & étoit fort zélé pour les Dogmes, le Culte, la Hiérarchie, les Rits & les Cérémonies de l'Egliſe Anglicane, que les Puritains regardoient comme des reſtes du Papiſme: 2. Qu'il avoit trop de condeſcendence pour la Reine ſon Epouſe, & qu'elle, abuſant de ſon crédit, lui faiſoit accorder des pardons, ſigner des ordres, & faire pluſieurs choſes avantageuſes

aux Papiſtes & déſagréables à la Nation: 3. Que les Papiſtes jouïſſant ſous ſon regne de grands avantages & d'une tolérance preſqu'entiere, étoient fortement attachez à lui: 4. Que le Roi, dans la guerre qu'il avoit à ſoutenir contre ſon Parlement, voyant que les Papiſtes venoient de toutes parts lui offrir leurs ſervices, mettoit beaucoup de confiance en eux: 5. Que cependant on ne peut pas conclure de-là qu'il avoit du penchant pour le Papiſme, & qu'il paroît plutôt par toutes ſes proteſtations qu'il étoit Proteſtant, mais Proteſtant attaché à ce qu'on appelle la haute Egliſe, ou qu'il étoit Anglican rigide.

Nous n'examinerons pas les faits que Mr. Neal allegue pour prouver que Charles I. vouloit établir le Deſpotiſme, & les réponſes de Mr. Grey. Pluſieurs Auteurs ont écrit ſur cet article: nous y renvoyons nos Lecteurs, & nous paſſons au Caractère de la Reine.

Mr. *Neal* remarque, après Clarendon & Burnet, que la Reine Henriette-Marie étoit belle, agréable, d'une grande vivacité, qu'elle aimoit l'intrigue, mais qu'elle ne ſçavoit pas garder un ſecret. Il cite *Kennet* qui dit, que le Mariage du Roi avec cette Dame étoit un plus grand jugement de Dieu ſur la Nation, que la peſte qui déſoloit alors le païs; & qu'on pouvoit prévoir aiſément que la malignité du Papiſme, le Deſpotiſme du gouvernement François, l'influence d'une Reine hau-

hautaine ſur un mari attaché à elle, la part qu'elle devoit avoir néceſſairement dans l'éducation de ſes Enfans, qui juſqu'à l'âge de treize ans étoient ſous ſa tutelle, ſeroient un jour funeſtes au Prince & au peuple d'Angleterre, & prépareroient des malheurs à la génération à venir. Il ajoute que la Reine étoit bigotte dans ſa Religion ; que ſon Confeſſeur, aſſiſté du Nonce du Pape & d'une cabale ſecrete de Prêtres & de Jéſuites, dirigeoit ſa conſcience ; que le Roi la conſultoit ſur toutes les affaires, & que ſouvent elle s'émancipoit à agir en ſon nom & à ſon inſçû ; que ce fut elle qui nommoit les Grands Officiers de la Couronne, qui inſpiroit au Roi la haine contre le Parlement, & le deſſein d'établir le Gouvernement ſur le modèle de celui de France, qui encourageoit la Rebellion d'Irlande, qui obligea le Roi à aller à la Chambre des Communes & à faire ſaiſir cinq des Membres de cette Chambre, qui ſe trouva à Windſor à la tête du Conſeil dans lequel il fut réſolu de faire la guerre au Parlement : qu'elle étoit, en un mot, la ſource & la cauſe de tous les griefs & de tous les maux.

Du Caractère de la Reine Mr. *Neal* paſſe à celui de l'Archevêque *Laud*, qui étoit le premier Miniſtre du Roi Charles, tant pour les affaires Politiques, que pour les affaires Eccléſiaſtiques. Clarendon dit de ce Prélat, qu'il étoit de petite taille, d'un tempérament vif & chagrin, ne pouvant ſouffrir

qu'on le contredît, grand partiſan du Deſpotiſme, toujours porté à la ſévérité, aimant paſſionnément la pompe & les cérémonies extérieures dans le Culte divin. Pendant qu'il étoit au College de S. *Jean* à *Oxford*, & juſqu'à l'âge de 50. ans, il ſe conduiſit de manière qu'on ne pouvoit ſçavoir quels étoient ſes véritables ſentimens; & l'Evêque Hall dans une de ſes Lettres lui dit, je ſouhaiterois de ſçavoir dans quel parti vous êtes: un jour vous êtes dans celui des Catholiques Romains, un autre jour dans le notre: nos adverſaires croyent que vous êtes des notres, & nous croyons que vous êtes des leurs, mais votre conſcience n'eſt ni avec les uns ni avec les autres: juſques à quand ſerez-vous dans cette indifférence?

Dès que, par le crédit de l'Evêque Williams, il fût nommé à l'Evêché de S. David, il ſe declara pour les Arminiens, & écrivit un petit Traité pour prouver que les dogmes des Arminiens étoient orthodoxes, & ceux de leurs adverſaires le Puritaniſme: il perſuada au Duc de Buckingham, dont il étoit le Directeur & le Conſeiller privé pour les affaires eccléſiaſtiques, de ne ſouffrir auprès du Roi que des Chapelains Arminiens & Antipuritains, & lui préſenta pour cet effet le 9. Avril 1625. une liſte des Miniſtres pour être Chapelains du Roi, dans laquelle il les diſtingua par les deux lettres capitales O., pour marquer les Orthodoxes, c'eſt-à-dire les Arminiens, & P., pour marquer

les

les Puritains ou Calviniſtes. Il prit le parti de Richard Mountagu, accuſé par le Parlement d'avoir écrit en faveur de l'Arminianiſme, & obtint une Proclamation du Roi, défendant à tous ſes ſujets de prêcher ou de diſputer ſur les cinq articles condamnez au Synode de Dordrecht.

L'An 1628. Laud fut nommé Evêque de Londres, & peu de tems après il ſucceda au Duc de *Buckingham* dans la charge de premier Miniſtre. Dès lors il travailla au projet qu'il avoit formé, de réunir l'Egliſe Anglicane & celle de Rome: pour cet effet il réſolut

1. De perſécuter les Puritains, qui étoient les ennemis declarez du Papiſme, & de les exterminer.

2. Il deſavoua les Egliſes Proteſtantes des Païs étrangers, & rompit tout commerce avec elles. Lorſque Charles I., à la ſollicitation de la Reine de Bohême ſa ſœur, accorda aux Palatins la permiſſion de faire une collecte dans le Royaume d'Angleterre, Laud proteſta contre la clauſe du Brevet du Roi qui étoit conçûë en ces termes: dont le cas eſt d'autant plus déplorable, que ce malheur eſt tombé ſur eux à cauſe de leur ſincerité & de leur conſtance dans la véritable Religion que nous profeſſons avec eux, & que nous ſommes obligez en conſcience de maintenir de tout notre pouvoir; & il dit publiquement, que la Religion des Egliſes Palatines & celle de l'Egliſe Anglicane n'étoit pas la même.

En France les Ambaſſadeurs d'Angleterre

qu'elle refleurit ſous le regne de Marie, par les ſoins du Cardinal Pool.

4. Il eut ſoin de faire effacer des Livres qu'on imprimoit avec ſon approbation, tout ce qui lui paroiſſoit trop fort contre l'Egliſe Romaine; comme, par exemple, dans le Brevet du Roi pour les Palatins, & dans les Ouvrages de l'Evêque Hall, les paſſages où le Pape étoit appellé l'Antichriſt.

5. Il changea la Liturgie, & introduiſit pluſieurs Cérémonies ſuperſtitieuſes, pour s'approcher davantage de la Liturgie & des Cérémonies de l'Egliſe Romaine; comme la conſecration des Egliſes, l'uſage des autels, des cierges, des tableaux, des images, la genuflexion au nom de Jeſus. Mr. de Rapin dans ſon Hiſtoire rapporte au long de quelle manière Laud conſacra l'Egliſe de Ste. Catherine à Londres & y adminiſtra le S. Sacrement, & il dit que la Chambre des Communes l'accuſa d'avoir ſuivi exactement dans cette conſecration le Pontifical Romain, qui même fut trouvé dans ſon Cabinet. Mr. *Neal* ajoute, que ce Prélat fit fermer pluſieurs Egliſes & Chapelles, bâties depuis long-tems, & dans leſquelles on avoit fait le ſervice divin & adminiſtré les Sacremens, mais qui n'avoient pas été conſacrées; comme l'Egliſe de S. Giles à Londres, la Chapelle du College d'Emanuel à Cambridge, bâtie l'an 1554., celle du College de Sidney, bâtie l'an 1596., & pluſieurs autres. Il nous donne auſſi une liſte des peintures que Laud fit faire à ſes dépens

pens dans le vitrage de la Chapelle de Lambeth, comme de la Crucifixion, des deux Brigans, du Sacrifice d'Abraham, du Serpent d'airain, de la Reſurrection de Jeſus-Chriſt, de la publication de la Loi ſur la montagne de Sinaï, de la Vierge Marie avec l'enfant Jeſus à la mammelle, de l'Adoration des Mages, de l'Annonciation &c.

Mr. *Grey* cherche à juſtifier Laud, & pour prouver qu'il n'avoit pas formé le projet de réunir l'Egliſe Anglicane avec celle de Rome, & qu'au contraire il avoit été ennemi declaré du Papiſme, il allegue ſon Livre contre le Jéſuite Fisher, & ſes Lettres à Voſſius, dans leſquelles il exhorte ce ſçavant homme à refuter Baronius. Il remarque, que la Préface du Livre des Statuts pour l'Univerſité d'Oxford n'a pas été écrite par Laud, mais par Pierre Turner, Docteur en Loi & membre du College de Merton, qu'elle n'eſt pas injurieuſe à la mémoire d'Edouard, ni ne donne des éloges à la Reine Marie. Il avouë que Laud conſacra l'Egliſe de Ste. Catherine, mais il dit qu'il ſuivit dans cette conſécration un formulaire compoſé par l'Evêque Andreas, & non pas le Pontifical Romain.

Nous ne prétendons pas décider cette queſtion, & nous paſſons à ce que Mr. *Neal* dit de la Conſtitution de l'Etat du Royaume d'Angleterre ſous Charles I. Le Parlement & les Cours de Juſtice n'avoient que peu ou point d'autorité ſous ce Roi, & on leur avoit ſubſtitué trois Tribunaux; le Conſeil

du

du Roi, la Chambre Etoilée, & la haute Commiſſion. Le Conſeil du Roi exerçoit le pouvoir légiſlatif, les Proclamations qui émanoient de ce tribunal étoient la règle du Gouvernement & la meſure de l'obéïſſance des ſujets. Pendant douze années entieres on ne paſſa pas un ſeul Acte dans le Parlement qui eût force de Loi; au lieu qu'on compte 250. Proclamations publiées par le Conſeil, qui permettoient ce que les Loix du Royaume défendoient, ou défendoient ce que les Loix du Royaume permettoient, ſous les peines les plus rigoureuſes.

La Chambre Etoilée étoit compoſée des mêmes perſonnes qui aſſiſtoient au Conſeil. Elle jugeoit ceux qui avoient contrevenu aux Proclamations, & les condamnoit à la priſon & à de groſſes amendes.

La haute Commiſſion enfin, étoit comme un tribunal d'Inquiſition. Elle citoit tous ceux qui étoient ſoupçonnez d'hétérodoxie ou de quelque ſcandale, ſuſpendoit & degradoit les Miniſtres, excommunioit & condamnoit à des amendes pécuniaires tous ceux qu'elle trouvoit coupables, retenoit ſouvent pendant pluſieurs mois les perſonnes accuſées en priſon, ſans leur faire leur procès, & ſans leur déclarer de quoi on les avoit accuſé.

L'Etat de l'Egliſe n'étoit pas moins déplorable: le Papiſme faiſoit de grands progrès, une grande partie du Clergé Anglican s'étoient declarez en faveur des dogmes & de la

la discipline de l'Eglise Romaine : l'Evêque *Montague* soutenoit qu'il n'y avoit aucune différence entre l'Eglise Anglicane & celle de Rome quant aux articles fondamentaux, & que les disputes ne rouloient que sur des points indifférens & qu'on pouvoit ignorer sans danger : cet Evêque aussi-bien que le Dr. *Heylin* rapportoit la succession non interrompue des Archévêques de Canterbury au Moine Augustin, qui avoit été ordonné du Pape Grégoire, Successeur de S. Pierre : Montague, dans un Traité, défendit l'Invocation des Saints, & soutint que les ames separées du corps conservent non seulement la mémoire de leurs parens & de leurs amis, mais qu'elles en ont encore un soin particulier; que les Saints aussi-bien que les Anges protegent certains païs, villes, ou personnes.

Mr. *Cosin*, dans un de ses Sermons, parla en faveur de la Messe & de la présence réelle; il fit imprimer aussi, avec l'approbation de Laud, un Recueil de prieres à l'imitation des Heures de l'Eglise Romaine, qui contenoit le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale divisée en sept demandes, les Préceptes de charité, les sept Sacremens, les trois Vertus Théologales, les huit béatitudes, les sept péchez mortels, avec des prieres pour la 1. la 3. la 6. & la 9. heures, pour Vêpres & Complies.

Mr. *Adams*, dans un Sermon qu'il prêcha à l'Eglise de Ste. Marie à Cambridge, se declara publiquement pour la Confession auriculaire & l'Absolution sacerdotale.

Dans

Dans un petit Traité imprimé l'an 1643. qui a pour titre, le Pape Anglois, il eſt dit que Sparrow fraya le chemin à la Confeſſion auriculaire, Watts à l'impoſition des Pénitences, Heylin à la vénération des Autels, Montague à l'invocation des Saints, & Laud à la Meſſe.

François de Clara *, Moine Franciſcain, publia un Livre dedié au Roi d'Angleterre & approuvé par Laud, dans lequel il expliqua les Articles de foi de l'Egliſe Anglicane dans le ſens de l'Egliſe Romaine.

L'Arminianiſme avoit de même de puiſſans Protecteurs ; les Puritains au contraire étoient perſécutez cruellement ; & lorſque, pour ſe dérober à la fureur de leurs ennemis, ils prirent la réſolution d'abandonner leur Patrie, & qu'ils établirent pluſieurs Colonies dans la Nouvelle Angleterre, on défendit par une Proclamation du Roi à tous les ſujets, de ſe tranſporter hors du Royaume ſans la permiſſion des Commiſſaires des Plantations.

Mr. Grey nie que l'Archévêque Laud ait approuvé le Livre de François à Santa Clara, & il dit que Cromwel a perſécuté plus cruellement le Clergé de l'Egliſe Anglicane, que les Puritains n'ont été perſécutez ſous le regne de Charles I.

* Le véritable nom de cet Auteur étoit Davenport.

ARTICLE IV.

Leonidas, a Poem. London: 1737. C'eſt-à-dire: *Leonidas, Poëme.* à *Londres* 1737. 4°. pp. 335. ſans la Préface.

LA nature du Poëme Epique, le petit nombre de ceux qui ont réuſſi dans ce genre de Poëſie, quoique pluſieurs l'ayent tenté, même avec de très-grands talens, ſemblent nous autoriſer à croire qu'un jeune-homme de vingt & cinq ans, engagé dans le commerce, & qui n'a jamais rien donné au Public, ne pourroit qu'échouer dans une ſi grande entrepriſe. Mr. Glover, Auteur de l'Ouvrage que nous annonçons, malgré ces préjugez qui ſe raſſemblent tous contre lui, n'a point été taxé de témérité; & ſi le Public a été ſurpris lorſque LEONIDAS a paru, cette ſurpriſe a bien-tôt fait place à l'admiration, & l'heureuſe exécution de ſon projet a tourné à la gloire de l'Auteur les difficultez qui l'environnoient. Nous ſouhaiterions pouvoir faire connoître à nos Lecteurs les beautez de cet excellent Ouvrage; mais c'eſt-ce qui ne nous eſt pas poſſible, ou du moins ce que nous ne pouvons faire que d'une manière très-imparfaite. En donnant une idée de la diſpoſition du Poëme, & en traduiſant quelques-uns des endroits les plus propres à caractériſer le génie & le goût qui y regnent, nous ſatisferons

rons à la vérité à nos obligations : nous ſommes cependant fâchez que notre Extrait ne puiſſe mettre les étrangers en état d'admirer les charmes de la Verſification de l'Auteur, la juſteſſe, la force, & la majeſté de ſes expreſſions, la clarté & la nobleſſe toujours ſoutenue de ſon ſtile. Mais il doit ſuffire à Mr. Glover, que ſes compatriotes conviennent qu'il ne le cede, à tous ces égards, à aucun de ceux qui ont écrit en Vers non-rimez, & qu'il l'emporte même ſur Milton par la clarté & l'égalité de ſon ſtile. En faveur de ceux de nos Lecteurs qui entendent l'Anglois, nous joindrons le Texte à notre Traduction. Ceux qui ſont privez du plaiſir de lire l'Original, ne laiſſeront pas de donner au jugement qui paroît dans l'ordonnance du ſujet, aux penſées ſublimes & nouvelles qui brillent par-tout, des louanges d'autant moins ſuſpectes, qu'elles ne ſeront point ſurpriſes par l'illuſion que font ſouvent des Vers harmonieux & bien tournez.

Ce Poëme, diviſé en neuf Chants, eſt précedé d'une Préface, où l'Auteur met ſes Lecteurs au fait du point d'Hiſtoire qui en fait le ſujet. Il rapporte les témoignages réunis des Hiſtoriens les plus accréditez, pour convaincre, dit-il, ſes Lecteurs qu'il y a eu autrefois dans le monde un Amour du Public entierement deſintéreſſé, crainte qu'on ne lui reproche l'improbabilité de ſes caractères, dont les principaux ſont fondez ſur cette vertu ſi peu connue de nos jours.

Enſui-

Enſuite il raconte l'Hiſtoire de la défenſe des Thermopyles contre l'armée de Xerxes, & il rapporte ſeparément ce qu'en diſent Hérodote, Suidas & Plutarque. Cette Préface finit par la Dédicace du Poëme ; la manière dont elle eſt tournée, & ſa brièveté nous engagent à la traduire.

„ Je finirois ici, ſi je ne voulois ſaiſir „ cette occaſion de témoigner publiquement „ le reſpect ſincere que j'ai pour Mylord „ Cobham, & combien je ſuis ſenſible à la „ grace qu'il m'a faite de m'aimer dès ma „ jeuneſſe. C'eſt à lui que je dédie le Poë„ me qu'on va lire ; & indépendemment de „ tout motif perſonnel, la conduite de ce „ Seigneur dans les Affaires publiques, qui „ l'a fait diſtinguer ſi glorieuſement par ſon „ zèle deſintéreſſé, & par ſa fidélité invio„ lable pour ſa Patrie, tant dans la vie ci„ vile que dans la guerre, juſtifie aſſez „ l'hommage que je lui rends : outre qu'un „ Poëme, fondé ſur un caractère éminent par „ les vertus militaires & l'amour de la liber„ té, lui apartient même en conſequence de „ la nature du ſujet.

R. GLOVER.

Venons à préſent au Poëme : Nous allons en donner le Sujet, que nous prendrons en partie des Argumens que l'Auteur a mis à la tête de chaque Livre, en y ajoutant la Traduction de quelques endroits du Poëme même, comme nous l'avons promis.

LIVRE I. Xerxes, Roi de Perſe, ayant raſſemblé toutes les forces de ſon empire, paſſé l'Helleſpont & entré en Thrace, dans le deſſein de conquérir la Grece; les députez des différens Etats de ce païs, qui s'étoient aſſemblez quelque tems auparavant dans l'Iſthme de Corinthe pour déliberer ſur les meſures propres à s'oppoſer à l'invaſion dont ce Prince les menaçoit, n'eurent pas plutôt appris qu'il étoit entré en Thrace, qu'ils réſolurent de lui diſputer le paſſage des Thermopyles, qui étoit l'endroit par lequel on pouvoit le plus aiſément pénetrer dans la Grece du côté de la Thrace & de la Theſſalie. Alphée, un des députez de Sparte, ſe rend dans cette Ville, & communique cette réſolution à ſes compatriotes; ils étoient par hazard aſſemblez ce jour-là, attendant la réponſe d'Apollon, à qui ils avoient envoyé un meſſager pour le conſulter ſur le ſuccès de cette guerre. Sur le rapport d'Alphée, Leotychides, un des deux Rois de Sparte, conſeille au peuple de ne s'avancer pas plus loin que l'Iſthme de Corinthe, qui ſepare du reſte de la Grece, le Péloponneſe, où Sparte étoit ſituée. Mais Leonidas, qui étoit l'autre Roi, ſe declare pour l'avis contraire, & répond au diſcours de ſon Collegue en ces termes :

„ O l'indigne conſeil! ô lache & injuſte
„ abandon du ſalut de la Grece! Quoi! les
„ Athéniens, dont les flottes s'oppoſent
„ ſans relâche & avec courage à nos innom-
„ bra-

Vers. 43.

O moſt ungen'rous counſel! moſt unjuſt
And boſe deſertion of the Grecian weal!
What! ſhall th' Athenians, whoſe aſſiduous fleets
Undaunted watch th' innumerable foes,

„ brables ennemis, par-tout où ils mena-
„ cent nos côtes, & qui ſe repoſent ſur la
„ valeur éprouvée de Sparte des dangers
„ qui s'approchent par terre, apprendront-
„ ils, que trahiſſant ainſi l'intérêt public,
„ nous nous contentons de défendre l'Iſth-
„ me, & que nous expoſons le reſte de la
„ Grece, & Athenes même, la protectrice
„ de nos côtes, ſans défenſe, à toutes les
„ horreurs de la guerre; que nous expo-
„ ſons ſes murailles à être ruinées, ſes cam-
„ pagnes aux flames, ſes enfans, ſes ma-
„ trones, ſes vieillards vénérables, au viol,
„ à la ſervitude & à l'infamie? Ah! s'ils
„ ſçavoient que nous nous gouvernons par
„ de tels conſeils, ne profiteroient-ils pas du
„ premier vent favorable pour s'éloigner de
„ ſi perfides amis, & ſe tranſporter en des
„ climats où ils puſſent former de nouveaux
„ établiſſemens, en ſûreté contre les in-
„ ſultes de leurs ennemis & la trahiſon de
„ leurs alliez? Alors nous verrions bien-tôt
„ la ſuperbe armée navale de Xerxes affron-
„ ter nos côtes, y aborder, & repandre ſur
„ nos campagnes un nombre innombrable
„ d'ennemis. La moitié de la Grece redui-
„ te en ſervitude par notre trahiſon, ſe
„ joindroit au Monarque Perſan, & em-
„ ployeroit contre nous ſes armes venge-
„ reſſes. Mais, mes amis, rejettons des
„ conſeils ſi bas & ſi dangereux, qui efface-
„ roient la gloire que nous avons acquiſe
„ depuis ſi long-tems, & qui favoriſeroient
„ l'enne-

Where er they menace our affrighted ſhores,
And truſt th' impending dangers of the field
To Sparta's well-known valour; ſhall they bear,
That we, diſowning thus the gen'ral Cauſe,
Maintain the Iſthmus only, and expoſe
The reſt of Greece, en'n Athens, while ſhe guards
Our naked Coaſts, to all the waſte of war,
Her walls to ruin, and her fields to flames,
Her Sons, her Matrons and her hoary ſires
To violation, ſervitude and ſhame?
O ſhould they hear ſuch counſels guide our State,
Would they not court the ferſt propitious gale
To waft them far from ſuch perfidious friends,
And raiſe new ſeats in other climes remote
Safe from inſulting foes, and fatſe Allies?
Then ſhould we ſoon behold the proud array
Of Xerxes' navy whith thear boſtile beaks
Affront our ſhores, and deluge all our fields
With inexauſted numbers. Half the Greeks,
By us betray'd to bondage, would ſupport
The Perſian King, and lift th' avenging ſpear
For our deſtruction. But my friends, reject
Such mean and dangerous counſels, which will blaſt
Your long eſtabliſh'd glories, and aſſiſt

„ l'ennemi commun. O! Roi éternel des „ Dieux & des Hommes! éleve nos ames! „ chaſſes-en tout ſentiment bas & partial, „ juſques à ce que cette grande vérité ſoit „ gravée dans tous les cœurs, qu'il n'y a „ que ceux qui travaillent pour la cauſe „ commune, qui puiſſent garantir leur païs „ & eux-mêmes des chaînes de l'eſclavage! „ Il dit.

Dans le moment que l'Aſſemblée par ſes acclamations conſent au diſcours de Leonidas, Agis, qui avoit été envoyé à Delphes, & qui étoit frere de la femme de Leonidas, arrive, & rapporte la réponſe d'Apollon. Cet Oracle annonce la ruine de Lacédemone, à moins qu'un de ſes Rois ne perde la vie pour la patrie. Leonidas s'offre à être la victime. On choiſit trois-cens Spartiates pour l'accompagner aux Thermopyles, & Alphée retourne à l'Iſthme de Corinthe pour y porter la nouvelle de cette réſolution. Leonidas va faire ſes adieux à ſon Epouſe & à ſes Enfans. Ce morceau eſt très-touchant & très-beau, mais trop long pour être traduit en entier: nous n'en donnerons que la fin. Après que Leonidas a conſolé ſon Epouſe par tous les motifs que la vertu la plus ſublime & la plus aimable peut dicter, l'Auteur continue ſa narration:

„ La douleur entendit avec un reſpect re- „ ligieux la voix de la vertu. Nulle plainte „ ne rompit cet auguſte ſilence: les pleurs „ ceſſerent un moment, pour couler de

„ nou-

The proud Invader. O eternal King
Of Gods and mortals! elevate our minds!
Each low and partial passion thence dispel!
Till this great truth in ev'ry heart be known,
That none, but those, who aid the publick cause
Can shield their countries, or themselves from Chains.

Vers. 355.

. . . . . With religious awe
Grief hears the voice of Virtue. No complaint
The solemn silence broke. Tears ceas'd to flow:
Ceas'd for a moment; soon again to stream.

„ nouveau avec plus de violence que ja-
„ mais. Car voilà que les guerriers qui doi-
„ vent l'accompagner, rangez en armes de-
„ vant le palais, demandent leur Chef. A-
„ lors la douleur (*de la Reine*) arrivée à
„ ſon comble, ne trouve point de termes
„ pour s'exprimer; elle intercepte ſes ſou-
„ pirs, & glace les accens que ſa langue
„ tremblante veut former; la Reine tombe,
„ ſans voix, entre les bras de ce Héros
„ (*Leonidas*). De chaque côté ſes enfans le
„ preſſent, embraſſent ſes genoux, & bai-
„ ſent ſes mains reſpectables. Son ame ne
„ fait plus d'efforts pour renfermer ſon vif
„ attendriſſement; il laiſſe couler des pleurs,
„ marques de la bonté de ſon cœur. Grand
„ dans ſon affliction même, il eſt debout
„ au milieu de ſes enfans qui l'entourent,
„ il s'abandonne à ſa tendreſſe & à ſon a-
„ mour. Alors levant les yeux, il s'adreſſe
„ au Ciel en ces termes: Puiſſance éternelle,
„ jette ici un regard favorable, & accor-
„ de des jours de paix à cette femme fi-
„ delle, dont le mérite a droit de prétendre
„ à tes faveurs! Et toi, mon illuſtre Ayeul,
„ fils de Jupiter, grand Hercule! n'oublie
„ pas ces enfans! & puiſque le courage
„ que je tiens de toi, m'arrache à eux pour
„ obéir aux deſtins tout-puiſſans, ſoutien
„ leur vertu! qu'ils apprennent de toi à
„ illuſtrer leurs vies par de glorieux tra-
„ vaux, & qu'ils apprennent de leur pere à
„ mourir! Il ſort en achevant ces mots,
„ & va prendre ſon poſte à la tête de ſes
„ vaillans compagnons. Après

For now in arms before the palace rang'd
His brave companions of the war, demand
Their Leader's preſence: then her griefs renew'd,
To great for utt'rance, intercept her ſighs,
And freeze each accent on her falt'ring tongue;
In ſpeechleſs anguiſh on the Hero's breaſt
She ſinks. On ev'ry ſide her children preſs,
Hang on his knees, and kiſs his honour'd hand.
His ſoul no longer ſtruggles to confine
His ſtrong compunction. Down the Hero's cheek,
Down flows the manly ſorrow. Great in woe
Amid his children, who incloſe them round,
He ſtands indulging tenderneſs and love
In graceful tears, when thus with lifted eyes
Addreſs'd to Heav'n: Thou ever-living Pow'r,
Look down propitious, Sire of Gods and men!
And to this faithful Woman, whoſe deſert
May claim thy favour, grant the hours of peace.
And thou, my great forefather, ſon of Jove,
O Hercules, neglect not there thy race!
But ſince that ſpirit, I from thee derive,
Now bears me from them to reſiſtleſs fate,
Do thou ſupport their virtue! Be they taught
Like thee, with glorious labour life to grace,
And from their father let them learn to die!

So ſaying, forth he iſſues, and aſſumes
Before the band his ſtation of command.

Après ſix jours de marche, Leonidas campe proche de l'Iſthme. En cet endroit il eſt joint par Alphée; celui-ci lui fait la deſcription des troupes auxiliaires qui l'attendent dans l'Iſthme, de celles qui ſont déja à la garde des Thermopyles; & il finit en lui racontant la manière dont ſon frere Polidore fut ſurpris & emmené captif en Perſe.

LIVRE II. Leonidas, en approchant de l'Iſthme, rencontre les Chefs des troupes des autres Etats de la Grece, & les députez qui compoſoient le Conſeil général. Il les harangue, & s'avance avec eux vers les Thermopyles. Il eſt joint par Dithtyrambe, & ils arrivent enſemble au détroit vers le milieu du quatriéme jour depuis ſon depart de l'Iſthme. Voici comment l'Auteur peint ſon Héros ſe mettant à la tête de toutes les troupes de la Grece.

„ Il tourne encore une fois les yeux, & „ regarde avec tranſport ſon païs que lui „ ſeul pouvoit ſauver; alors d'un air ma„ jeſtueux il s'avance dans l'Iſthme; les „ Grecs marchent derriere lui en bon or„ dre : Ainſi la barque Impériale d'une for„ me majeſtueuſe, s'avance avec la marée, „ & conduit avec une pompe guerriere la „ ſuperbe armée navale qui s'élance du port, „ pour aller porter la vengeance d'un puiſ„ ſant Empire contre les murailles d'un „ tiran.

Dithtyrambe joüe un ſi beau rôle dans ce Poëme, que l'on ſera bien aiſe de voir com-

Vers. 69.

. . . . . *His eyes*
nce more be turn'd, and view'd in rapt'rous thought
is native land, which he alone can ſave;
Then ſummon'd all his majeſty, and e'er
he Iſthmus trod. Behind the Grecians move
a deep arrangement. So th' Imperial bark
With ſtately bulk along the beating tide
a military pomp conduits the pow'r.
If ſome proud navy bounding from the port,
o bear the vengeance of a mighty State
gainſt a tyrant's walls. . . . . .

Vers.

comment il eſt amené ſur la ſcene, & ſa premiére rencontre avec Leonidas. A la premiére alte des Grecs, ils apperçurent venir à eux une troupe de Theſpiens, parmi leſquels on en remarquoit ſur-tout un;

„ Son bouclier brillant, dont la ſurface „ ronde & polie ramaſſe les rayons de lu„ miere que Phébus darde de ſon trône en „ plein midi, jette des feux comme un au„ tre ſoleil. Un panache plus blanc que la „ neige tombe ſur ſon caſque dont l'éclat „ éblouit; en s'agitant au gré du vent il for„ me des boucles negligées qui ſemblent „ jouër autour de cette ſuperbe armure de „ tête. En s'approchant davantage, ce guer„ rier fait voir au-deſſous de la viſiere de „ ſon caſque étincelant, un viſage dont la „ beauté mâle étoit un mêlange des gra„ ces les plus riantes de la jeuneſſe & de „ la douceur. Il s'approche de Leonidas a„ vec tant de reſpect, & d'un air ſi mo„ deſte, qu'il ſembloit que ſa vénération „ pour ce Prince ne lui laiſſât aucune idée „ de ſon propre mérite. C'eſt ainſi que „ Phébus paroît devant ſon Souverain & „ ſon Pere, lorſque de ſon autel, ſitué dans „ l'Iſle de Delos au milieu d'un bocage é„ pais de Palmiers, ou dans l'enceinte ſa„ crée de Tenedos ou de Claros, où il „ entend les louanges & les hymnes des „ enfans des hommes, il remonte au plus „ haut de l'Olympe: c'eſt ainſi qu'une crain„ te reſpectueuſe paroît ſur ſon front, &

„ re-

Vers 78.

. . . . . *His gliſtering ſhield,*
Whoſe ſpacious orb collects th' effulgent beams,
Which from his throne meridian Phœbus caſt,
Flames like another Sun. A ſnowy plume
Falls o'er his dazling cask: in wanton curls
Which floated en the breathing air, around
The lofty creſt wav'd. Approaching near
Beneath the honours of his radiant helm
The warrior now a countenance diſplay'd,
Where youth en roſy prime with ſweetneſs mix'd
Its manly beauty. With ſuch modeſt grace
Reſpectful near Leonidas he come,
As all ideas of his own deſert
Were laſt in veneration. Phœbus thus
Appears before his everlaſting Sire,
When from his altar in th' imbow'ring grove
Of palmy Delos, or the hallow'd bound
Of Tenedos, or Claros, where he hear
His hymns and praiſes from the ſons of men,
He reaſcends the high Olympian ſeats;
Such reverential awe his brow inveſts,

Diſ-

„ repand ſur les fleurs brillantes de la jeu-
„ neſſe de nouveaux agrémens. Le Roi re-
„ çoit l'illuſtre Theſpien, & commence ain-
„ ſi : Ma langue voudroit te nommer Dith-
„ tyrambe, car ta préſence annonce tout
„ ce qui convient à ce nom illuſtre par
„ la valeur & la vertu. Hâte-toi de me dé-
„ couvrir ta naiſſance, & de m'apprendre
„ ce que tu as à me dire ; qui que tu ſois,
„ mon ame ſouhaite de te connoître, & de
„ t'appeller ami. Le jeune homme lui ré-
„ pondit : O ! le plus grand des Grecs !
„ mon nom eſt Dithtyrambe, & ſans dou-
„ te quelque ami généreux & bienveillant
„ t'a fait connoître ce nom, & a été par-
„ tial en ſa faveur, &c. . .

Leonidas eſt reçû aux Thermopyles par Demophile Chef des Theſpiens, & par Anaxandre le Thébain. Ce dernier, qui étoit dans les intérêts des Perſes, introduit auprès des Chefs un nommé Ephialte, Malien d'origine, qui tâche, par une pompeuſe deſcription de la puiſſance des Perſes, d'intimider les Capitaines Grecs, tandis que du ſommet du mont Oeta ils examinent le camp des ennemis. Deux de ces Héros répondent, chacun ſuivant ſon caractère, à ce diſcours artificieux, qui ne fait aucune impreſſion. Sur ces entrefaites arrivent Tigrane & Phraorte Ambaſſadeurs de Xerxes. Voici la harangue que Tigrane prononce devant les Grecs aſſemblez :

„ Nous

Diffuſing o'er the glowing flow'r of youth
New lovelineſs and grace. The King receives
Th' illuſtrious Theſpian, and began: My tongue
Would call thee Dithtyrambus, for thou bear'ſt
All in thy aſpect to become that name
For valour known and virtue; o reveal
Thy birth and charge; who e'er thou art, my ſoul
Deſires to know thee, and would cal the friend.

To whom the youth return'd: O firſt of Greeks,
My name is Dithtyrambus, which the lips
Of ſome generous and benevolent friend
To thee have ſounded with a partial voice, &c.

Vers.

„ Nous voici devant vous, ô Grecs, „ comme Ambaſſadeurs du Roi de Perſe. „ Ce ſeroit une vaine entrepriſe que de „ vous repréſenter le pouvoir de notre „ grand Monarque. Le nom de Xerxes, „ redoutable maître de l'Aſie, invincible „ & aſſis ſur un trône dont l'éclat eſt au- „ deſſus de l'humanité, doit avoir atteint „ les extrêmitez de la terre, & avoir ap- „ pris aux cœurs des hommes à reconnoître „ avec reſpect une puiſſance à qui tout doit „ ceder. Cependant je jure par le globe „ qui brille ſur nos têtes, ſymbole glo- „ rieux du pouvoir éternel, que cette fou- „ le de guerriers, cet appareil de guerre, „ me perſuadent que vous n'avez jamais „ entendu ce nom, au ſon terrible duquel „ les vagues les plus éloignées de l'Inde „ tremblent, & à qui la mer Caſpienne, „ celle d'Egypte & l'Helleſpont rendent „ hommage. Hommes mépriſables & téme- „ raires! que cependant l'immenſe bonté „ du Ciel, & la clémence de notre puiſ- „ ſant Roi, veulent bien laiſſer ſubſiſter! „ Rendez les armes, retirez-vous chacun „ dans vos villes; allez avec des mains „ humbles & ſoûmiſes joncher les chemins „ de fleurs au-devant de votre Maître.

„ De même qu'au travers d'un grand bois, „ dont le feuillage épais & entrelacé om- „ brage quelque colline, un vent de tem- „ pête pénetre avec bruit, & rugit entre „ les branches qui ſe briſent; de même les

„ Grecs

Vers 352.

Ambaſſadours from Perſia's King we ſtand
Before you Grecians. To diſplay the pow'r.
Of our great maſter, were a needleſs task.
The name of Xerxes, Aſia's mighty Lord,
Invincible, and ſeated on a throne
Surpaſſing human luſtre, muſt have reach'd
Th'extriameſt border of the earth, and fangbt
The hearts of men to own reſiſtleſs force
With awe, and low ſubmiſſion. Tet i ſwear
By you refulgent orb, which flames above
The glorious ſymbol of th' eternal pow'r,
This military throng, this ſhew of war,
Perſuade me, you have never heard that name,
At whoſe dread ſound the billows wide remote
Of Indus tremble, and the Caſpian wave,
Th'Egyptian tide, and Helleſpontic ſurge
With bomage roll. O impotent and raſh!
Whom yet the large beneficence of heav'n,
And our great Monarch merciful and kind
Deign to preſerve! Reſign your arms; diſperſe
Each to your cities, there with humbleſt bands
Before your Lord beſtrew the way with flow'rs.

As through th'extenſive grove, whoſe leafy boughs
Intwining crown ſome eminence with ſhade,
The tempeſts ruſh ſonorous, and between
The craſhing branches roar; by fierce diſdain

„ Grecs animez d'un fier dédain, & remplis „ d'indignation, s'emportent à des murmu- „ res éclatans ſur la fin du diſcours du Per- „ ſan ; mais ſi-tôt que le Roi de Sparte ſe „ leve, tous rentrent dans le ſilence, & a- „ lors il commence ainſi :

„ Perſan, quand tu retourneras vers „ Xerxes, dis-lui que tu nous as raconté „ les merveilles de ſa puiſſance ; & ajoûte „ que tu as vû une poignée de Grecs, „ qui ne craignent point de combattre ſes „ millions d'hommes.

Dithtyrambe & Diomedon conduiſent enſuite les Ambaſſadeurs juſques au-delà des poſtes des Grecs. L'inſolence de Tigrane oblige Diomedon à le traiter avec mépris & même avec menaces. Cette diſpute eſt l'occaſion d'un défi entre Diomedon & Tigrane, & d'un autre entre Dithtyrambe & Phraorte. Ephialte, après s'être entretenu avec Anaxandre, declare qu'il veut retourner vers Xerxes, pour lui rendre compte des ſervices qu'il a tâché de lui rendre conjointement avec Anaxandre, & pour éviter d'être enveloppé avec le reſte des Grecs dans la ruine qui les menace.

LIVRE III. La ſcene change dans ce troiſiéme Acte qui ſe paſſe tout dans le Camp de Xerxes. Tigrane & Phraorte ſe rendent auprès de ce Prince, qu'ils trouvent aſſis ſur ſon trône, entouré de ſes Satrapes, dans une tente magnifique ; le Poëte le compare en cet état à la „ tour de Belus, „ qui

And indignation thus the Grecians mov'd
With clamorous murmurs close the Persian's speech.
But Sparta's King arising, all is hush'd
In sudden silence; when he thus replied:

O Persian, when to Xerxes thou return'st,
Say thou hast told the wonders of his pow'r;
Then say, thou saw'st a slender band of Greece,
Which dares his boasted millions to the field.

Vers 12.

. . . . . *So the stately tow'r*

„ qui mêlant ſon front majeſtueux à l'azur
„ brillant des cieux, voit au-deſſous d'elle
„ l'étendue immenſe de Babylone, avec
„ tous les palais & les édifices ſomptueux
„ que cette ville renferme... Les Mages
ſont ſur le devant de la tente, & chantent
un hymne à l'honneur d'Oroſmaſdes, qui eſt
comme un abregé de la religion de Zoro-
aſtre. Le Roi, malgré les raiſons que lui
alleguent ſes freres Hyperanthes & Abro-
comes, n'ajoûte aucune foi au rapport de
ſes Ambaſſadeurs, lorſqu'ils l'aſſûrent que
les Grecs ſont déterminez à défendre le
paſſage contre ſon armée; mais il comman-
de à Demarate, autrefois Roi de Sparte,
d'où une faction l'a chaſſé & l'a obligé de
ſe réfugier chez les Perſes, de l'accompa-
gner, & ils montent enſemble ſur le char de
Xerxes, pour aller conjointement reconnoî-
tre les Grecs. Voici comment l'Auteur dé-
crit ce voyage:

„ Le Monarque commande, & auſſi-tôt
„ il entend le bruit que ſes chevaux font
„ en s'approchant. Ce char d'ivoire, élevé
„ ſur des roues d'argent, étoit tout écla-
„ tant de Saphirs couleur d'azur &c. . . &
„ de toutes les pierres précieuſes que les
„ mines des Indes fourniſſent pour orner
„ la pompe des Rois. Sur le derriere, un
„ aigle d'or bruni avance ſa tête ſuperbe,
„ & étend ſes aîles brillantes au-deſſus du
„ Monarque. Huit chevaux généreux, éle-
„ vez dans les fameuſes campagnes de la
„ froi-

Of Belus, mingling its majeſtick front
With Heav'n's bright azure, from on high ſurvey'd
The huge extent of Babylon, with all
Its ſumptuous domes and palaces beneath.

Vers 136.

The Monarch will'd, and ſuddenly he hears
His trampling horſes. High on ſilver wheels
The iv'ry car with azure Sapphirs ſhone,
Cerulean Beryls, and the Jaſper green,
The Emerald, the Ruby's glowing bluſh,
The flaming Topaz with its golden beam,
The Pearl, th' impurpled Amathyſt, and all
The various gems, which India's mines afford
To deck the pomp of Kings. In burniſh'd gold
A ſculptur'd Eagle from behind diſplays
Its ſtately neck, and o'er the Monarch's head
Extends its dazzling wings. Eight gen'rous ſteeds,
Which on the fam'd Nyſæan plain were nurs'd

„ froide Medie, tiroient ce char éclatant.
„ Ceux qu'autrefois le parjure Laomedon
„ refusa à Hercule, ni ceux qui portoient
„ le fils de Thétis au milieu de l'arriere-
„ garde en deroute des malheureux enfans
„ de Troye, ne surpassoient ceux-ci, ni
„ en force, ni en beauté. A la voix de leur
„ maître, ils marquent par leurs mouve-
„ mens combien ils sont fiers de lui obéir;
„ en signe de joye ils élevent plusieurs fois
„ la tête, & de leurs crins argentez frap-
„ pent leurs cols polis & luisans. Le Roi
„ monte: Demarate s'assied à côté de son
„ marche-pied. Aussi-tôt le conducteur, le
„ hardi Patiramphes, agite les rênes d'or:
„ à ce signal les coursiers attentifs bondis-
„ sent: le char vole. Il est suivi de dix-
„ mille chevaux, qui font un bruit sembla-
„ ble à celui du tonnerre. Les troupes de
„ l'Orient (c'est ainsi que Xerxes l'a com-
„ mandé) sont rangées en ordre de batail-
„ le entre le rivage de la mer & le Camp,
„ toutes prêtes à passer les Thermopyles.
„ C'est vers ce poste que le char Impérial
„ s'avance avec rapidité. La venue du Roi
„ est bien-tôt annoncée à ces prodigieux ba-
„ taillons. Il est déja tout proche. Cette
„ armée innombrable se retire en arriere
„ par nations entieres, pour recevoir son
„ Maître avec toute sa Cour. C'est ainsi que,
„ lorsque sortant de son palais de Cristal,
„ bâti sur le fond des mers, le puissant
„ Dieu des flots s'éleve, assis sur son char
„ de

In wintry Media, drew the radiant car.
Not thoſe of old to Hercules refus'd
By falſe Laomedon, nor they, which bore
The ſon of Thetis through the ſcatter'd rear
Of Troy's devoted race, might theſe ſurpaſs
In ſtrength, or beauty. With obedient pride
They heard their Lord: exulting in the air
They toſs'd their foreheads, while the ſilver manes
Smote on their glitt'ring necks. The King aſcends:
Beſide his footſtool Demaratus ſat.
The Charioteer now ſhakes the golden reins,
Bold Patiramphes. At the ſignal bound
Th' attentive ſteeds; the chariot flew; behind
Ten thouſand horſe in thunder ſwept the field.
The eaſtern bands (ſo Xerxes had ordain'd)
Between the Sea-beat margin and the Camp
All wait imbattled, all prepar'd to paſs
Thermopilæ. To theſe with rapid wheels
Th' Imperial car proceeds. Th' approaching King
Soon through the wide Batalions is proclaim'd.
He now draws nigh. Th' innumerable hoſt
Roll back by Nations, and admit their Lord
With all his Satraps. From his cryſtal dome
Rais'd on the bottom of the watry world
Thus when the potent ruler of the floods

„ de nacre de perle, & accompagné de
„ toutes les Divinitez des eaux, tout l'a-
„ bîme s'ouvre pour laiſſer le paſſage libre
„ à ce Dieu qui le traverſe : De même
„ Xerxes marchoit au milieu des peuples
„ de l'Aſie, qui ſe retiroient de chaque cô-
„ té. Alors ſa vûë ſe perdant dans ces files
„ d'une longueur infinie, ſon ame fut ſai-
„ ſie, pendant un inſtant, d'un ſentiment
„ de triſteſſe ; & cette réflexion remplit
„ même ſes yeux de larmes : qu'auſſi-tôt que
„ le tems auroit compté cent années, de
„ tous ces millions d'hommes il n'en reſte-
„ roit pas un ſeul. D'où s'élevoit ce nuage
„ pour obſcurcir ta gloire ? Etoit-ce que le
„ cœur d'un tyran pouvoit être une fois
„ ſenſible à l'humanité ? Ou plutôt, Xer-
„ xes, n'étoit-ce point que ton ame murmu-
„ roit, en réflechiſſant ſur la fragilité de tou-
„ te ta puiſſance ? Mais le voile de la triſ-
„ teſſe tomba bien-tôt de deſſus ſes yeux ;
„ les hommages & les adorations de tant
„ de millions d'hommes, y rappellerent la
„ ſérénité, & dans ſon cœur un orgueil
„ impitoyable. Du haut de ſon char il
„ voit avec complaiſance ce mêlange de
„ troupes leſtes & innombrables, de cha-
„ riots armez de faux, traînez par de fiers
„ courſiers ſuperbement enharnachez (pom-
„ pe barbare !) qui dechiroient à coups de
„ pied le rivage ſablonneux. Cependant
„ les étendars tout brillans d'or, expoſent
„ au ſoleil leur magnificence, & ſont en-
„ vi-

With each cærulean Deity aſcends,
Thon'd on his pearly chariot; all the deep
Divides its boſom to th' emerging God:
So Xerxes rode between the Aſian world
On either ſide receding; when, as down
Th' immeaſurable ranks his ſight was loſt,
A momentary gloom o'ercaſt his mind,
While this reflection fill'd his eyes with tears:
That ſoon as time an hundred years had told,
Not one of all thoſe thouſands ſhould ſurvive.
Whence to obſcure thy pride aroſe that cloud?
Was it, that once humanity could touch
A tyrant's breaſt? Or rather did thy ſoul
Repine, o Xerxes, at the bitter thought,
That all thy power was mortal? But the veil
Of ſadneſs ſoon forſook his brightning eyes,
As with adoring homage millions bow'd,
And to his heart relentleſs pride recall'd.
Elate the mingled proſpect he ſurveys
Of glittering files unnumber'd, chariots ſcyth'd
On thund'ring axles roll'd with haughty ſteeds
In ſumptuous trappings clad (barbaric pomp!)
Which tore with ſpurning hoofs the ſandy beach,
While ev'ry banner to the ſun expands
Its gorgeous folds, that beam'd with gold, with ſheilds

„ vironnez de boucliers, de thiares, de
„ caſques & de lances, en auſſi grand nom-
„ bre que les épis, dont la verdure em-
„ bellit au printems les vallées de la Theſſa-
„ lie. Les Vers avec tous leurs charmes,
„ peuvent-ils peindre à l'eſprit un ſpectacle
„ ſi ſurprenant. Je ne t'appelle point à mon
„ aide, Imagination poëtique, qui te plais dans
„ les bruits fabuleux : mais toi, Vérité hiſ-
„ torique, ſoutien mes Vers, qui vont dé-
„ crire cette multitude de nations ſi diffé-
„ rentes, leurs armes, leurs manières, &
„ les lieux qui leur ont donné la naiſſance.

On voit bien que le Poëte prend cette occaſion pour faire le dénombrement de l'armée de Xerxes ; & cet endroit n'eſt pas un des moins curieux du Poëme par la varieté & l'érudition qui y regnent, mais nous ne pouvons nous y arrêter. Le Roi, plein de la vanité que lui inſpire la vûë de ſes troupes, demande à Demarate, s'il croit que les Grecs s'oppoſent à leur marche ? A quoi ce Prince banni répond en deux mots :
„ Les Spartiates ne fuyent jamais. Le Roi
„ avec un ſouris mépriſant, lui replique :
„ Toi, qui fus autrefois Chef de Lacédemo-
„ ne, voudrois-tu te battre contre vingt
„ Perſes ? Cependant il faut que demain ces
„ Grecs faſſent tête à notre armée avec un
„ plus grand deſavantage encore. A quoi
„ Demarate répond :
„ Cet eſſai dans un combat ſingulier ſe-
„ roit inutile, & moins déciſif encore ſi
„ l'on

Tiaras, helms environ'd, and with ſpears
In number equal to the bladed graſs,
Whoſe living green in vernal beauty cloaths
Theſſalia's vale. What powers of ſounding verſe
Can to the mind preſent th' amazing ſcene?
Not thee, whom rumour's fabling voice delights,
Poetic fancy, to my aid I call;
But thou, hiſtoric Truth, ſupport my ſong,
Which ſhall the various multitude diſplay,
Their arms, their manners, and their native ſeats.

Vers 563.

. . . . . *The Spartans never fly.*
Here with contemptuous ſmiles the King return'd:
Wilt thou, who once wert Lacedæmon's Cheif,
Encounter twenty Perſians? Yet thoſe Greeks
With greater diſpropertion muſt confront
Our hoſt to morrow. Demaratus thus:

By ſingle combat were the tryal vain,

And

„ l'on vouloit juger par ma foible épée de
„ ce que peuvent des troupes réunies,
„ dont l'habileté dans l'art militaire l'emporte
„ souvent sur les forces du grand nombre. Les Grecs n'excellent pas seulement
„ à la guerre par leur discipline, mais aussi
„ par leurs mœurs & par leur éducation.
„ Prête l'oreille, o Roi, & apprens la
„ différence des troupes Grecques aux
„ tiennes. La fleur, le boulevart de ton armée sont des mercénaires. Ils sont re-
„ partis dans toutes tes Provinces. Ils ne
„ sont point obligez à essuyer les fatigues
„ que demande la culture des terres labourées ; la moisson ne les appelle point aux
„ travaux du milieu du jour ; ils ne montent point sur le haut des montagnes pour
„ y faire tomber les durs chênes sous leurs
„ coups : ils n'examinent point avec un œil
„ attentif comment les troupeaux & les geniſſes paissent. Pour eux, qui n'ont ni richesses, ni possessions, le nom de patrie
„ est un vain son, qui ne fait qu'effleurer
„ leurs oreilles, & qui n'échauffe pas leurs
„ cœurs, puisqu'ils n'ont rien en propre en
„ aucun païs. Nécessiteux, ils rejettent cependant le travail avec dédain, misérables par leurs besoins, debauchez par indolence, leurs corps sont mous & énervez
„ & leurs ames corrompues ; on les arrache
„ à la misere, à la debauche & à la paresse,
„ pour les mener contre un ennemi endurci
„ à la fatigue, & l'enfant du travail, accoû-
„ tu-

And vainer ſtill by my unworthy ſword,
To prove the merit of united force,
Which oft by military skill ſurmounts
The ſtrength of numbers. Nor in fields of war
The Greeks excel by diſcipline alone,
But from their manners. Grant thy ear, o King,
The diff'rence learn of Grecian bands, and thine.
The flow'r, the bulwark of thy pow'rful hoſt
Are mercenaries. Theſe are canton'd round
Thy Provinces. No fertile field demands
Their painful hand to turn the fallow glebe.
Them to the noon-day toil no harveſt calls.
The ſtubborn oak along the mountains brow
Sinks not beneath their ſtroke. With carefull eyes
They mark not how the flocks, or heifers feed.
To them of wealth, and all poſſeſſions void,
The name of Country with an empty ſound
Flies o'er the ear, nor warms their joyleſs hearts,
Who ſhare no country. Needy, yet with ſcorn
Rejecting labour, wretched by their wants,
Yet profligate, through indolence, with limbs
Soft and enervate, and with minds corrupt;
From miſery, debauchery, and ſloth
Are theſe to battle drawn againſt a foe
Inur'd to hardſhip, and the child of toil,

Wont

„ tumé au milieu des frimats & des hyvers
„ tempêtueux à preſſer le bœuf tardif dans
„ ſon propre champ ; ou à ſuer ſous le poids
„ des gerbes dorées dans la plus grande ar-
„ deur du ſoleil. C'eſt par ce travail qu'il
„ procure l'abondance & l'indépendance à
„ lui-même, à celle dont la fidélité & la
„ tendreſſe font ſon bonheur, & à une
„ nombreuſe famille, la joye & l'ornement
„ de ſa maiſon ; & lorſqu'il eſt appellé à la
„ guerre, c'eſt pour eux, ſon unique plai-
„ ſir, & le ſeul objet de ſes ſoins, pour la
„ moiſſon promiſe à ſes travaux, qu'il prend
„ ſon bouclier, & il ne fuit point devant
„ des forces ſupérieures. Telles ſont les
„ troupes de tous les Etats de la Grece :
„ un ſeul nourrit une nation plus guerriere
„ encore ; ce ſont ceux qui défendent ce
„ détroit dans le roc, les fils de Lacédemo-
„ ne. Ils n'apprennent point à labourer la
„ terre, ni à lier les gerbes dorées, mais
„ ils ſont endurcis par des travaux bien plus
„ rudes ; travaux qui ont tous la guerre
„ pour objet, & dont ils font leur ſeule é-
„ tude & leur ſeul plaiſir. Depuis leur en-
„ fance juſques à l'âge viril, ils ſont ac-
„ coûtumez à une frugalité exceſſive, au
„ danger, à coucher ſur la terre, à veiller
„ au milieu de l'hyver expoſez à l'inclé-
„ mence de l'air ; à ſe jetter au milieu des
„ torrens, à attaquer les ours, aux armes
„ & aux playes ; en un mot, à des exercices
„ ſi pénibles, ſi durs & ſi continuels, que

„ pour

Wont through the freezing ſhower, and wintry ſtorm
O'er his own glebe the tardy ox to goad;
Or in the ſun's impetuous heat to glow
Beneath the burthen of the yellow ſheaves:
Whence on himſelf, on her, whoſe faithful arms
Infold him joyful, and a num'rous race,
Which glads his dwelling, plenty he beſtows
With independance; and when call'd to war
For theſe his deareſt conſort, and his care,
And for the harveſt promis'd to his toil,
He lifts the ſhield, nor ſhuns unequal force.
Such are the powers of ev'ry State in Greece:
One only breeds a race more warlicke ſtill,
Ev'n theſe, who now defend that rocky paſs,
The ſons of Lacedæmon. They untaught
To break the glebe, or bind the golden ſheaves,
To far ſeverer labours are inur'd,
Alone for war, their ſole delight, and care.
From infancy to manhood, are they form'd
To wont and danger, to th' unwholſome ground,
To winter watches, and inclement skies,
To plunge through torrents, brave the tusky boar,
To arms and wounds; on exerciſe of pain
So fierce and conſtant, that to them a Camp

With

„ pour eux un camp avec toutes ſes fatigues
„ eſt un lieu de repos, & la guerre même
„ une interminiſſion de leurs travaux.

„ Tu parles follement, repliqua avec dé-
„ dain le Monarque Perſan: la liberté n'ha-
„ bite-t-elle pas parmi les Grecs? C'eſt
„ pourquoi ils fuiront des ennemis ſupé-
„ rieurs; car quiconque eſt libre, évitera
„ le danger. Au lieu que les Perſes ſça-
„ vent, que s'ils abandonnent leur poſte,
„ les châtimens & tout le poids de ma co-
„ lere les attendent.

„ Ne penſe pas, Xerxès, répondit le Roi
„ de Sparte, que les Grecs n'ayent point
„ d'objet redoutable ſur lequel ils fixent leurs
„ yeux avec vénération & avec une obéiſſan-
„ ce reſpectueuſe. Le nom des Rois eſt
„ moins terrible aux peuples de l'Aſie, que
„ la Loi n'eſt reſpectable aux Grecs. Sa
„ voix ſacrée leur enjoint de faire tête à
„ des ennemis ſans nombre, de vaincre ou
„ de mourir.

Cependant le char s'avance juſques à l'entrée du détroit. Le Roi eſt ſurpris d'y voir les Spartiates qui, ſans faire aucune attention à toute la pompe qui l'accompagne, s'occupent au-delà de leurs retranchemens à des exercices militaires, & à peigner leur chevelure; coûtume que Demarate apprend à Xerxes, que ces guerriers obſervoient lorſqu'ils étoient réſolus à affronter les plus grands dangers. Il échape quelques larmes à Demarate à la vûë de ſes compatriotes.

Hy-

With all his hardſhips is the ſeat of reſt,
And war itſelf remiſſion from their toils.

Thy words are folly, ſcornful here replied
The Perſian Monarch. Do not freedom dwell
Among the Grecians? Therefore will they ſhun
Superiour foes, for whoſoe'er is free
Will fly from danger: While the Perſians know,
If from the alloted ſtation they retreat,
The ſcourge awaits them, and my heavy wrath.

Conceive not, Xerxes, Sparta's Chief return'd,
The Grecians want an object, where to fix.
Their eyes with rev'rence, and obedient dread
To them more awful, than the name of King
To Aſia's trembling millions, is the Law,
Whoſe ſacred voice injoins them to confront
Unnumber'd foes, to vanquiſh, or to die.

Hyperanthes, qui s'en apperçoit, le conſole avec bonté. Le Roi l'interrompt pour donner cet ordre à Tigrane & Phraorte :

„ Auſſi-tôt que le jour commencera à paroî-
„ tre, toi Tigranes, & toi Phraortes, met-
„ tez-vous à la tête des Medes & des *Saces*,
„ & m'amenez ces Grecs chargez de chaî-
„ nes. Après ces mots, le Monarque re-
„ tourna à ſa tente.

LIVRE IV. Leonidas à la pointe du jour commande à un corps d'Arcadiens, avec les Theſpiens & les Platéens, de ſe mettre en bataille dans cet endroit des Thermopyles, qui eſt au-deſſous de la muraille Phocienne, du haut de laquelle il les harangue ainſi :

„ Aujourd'hui, ô Grecs, mes compa-
„ triotes & mes amis, vos femmes, vos
„ enfans, vos maiſons paternelles, vos pe-
„ res, votre patrie, la liberté & les loix
„ vous envoyent ici ; vous, dès votre en-
„ fance verſez dans la diſcipline de Mars,
„ laborieux, actifs, vertueux, braves &
„ libres, pour eſſayer votre valeur contre
„ des ennemis mépriſables, ſans habileté
„ dans l'art militaire, le rebut de la nature,
„ les ennemis de tout ce qui eſt bon & uti-
„ le, & par-là même les eſclaves mercénai-
„ res d'un Monarque. Leurs eſprits ſont a-
„ battus par la ſervitude & la miſere, leurs
„ corps amollis par la pareſſe, le repos
„ & les délices, leurs cœurs ſont debauchez
„ par le vice, & ne ſont point animez par
„ tout ce qui eſt l'objet des tendres ſoins

„ des

Vers 695.

. . . . . *Soon as morning ſhines,*
Do thou Tigranes and Phraortes head
The Medes and Saces. Bring thoſe Grecians bound;
This ſaid, the Monarch to his tent return'd.

Vers 17.

This day, o Grecians, countrymens, and friends,
Your wifes, your offſpring, your paternal ſeats,
Your fathers, country, liberty and laws
Have ſent you hither, from your infantage
Vers'd in the various diſcipline of Mars,
Laborious, active, vertuous, brave and free,
To match your valour with ignoble foe
In war unskilful, nature's baſent droſs,
The foes of all utility and worth,
And thence a Monarchs mercenary ſlaves;
With ſpirits broke by ſervitude and want,
With limb's relax'd by ſloth, and wanton eaſe,
With minds debauch'd by vices, uninſpir'd
By all th' indearing cares in free-born hearts,

„ des hommes libres ; ils combattent froi-
„ dement & ſans courage, parce qu'ils
„ combattent ſans motif ; la défaite ne
„ donne ni chagrin ni honte, à ceux qui
„ ne cherchent que le butin dans la victoi-
„ re. Et telle eſt la fleur de l'armée d'Aſie.
„ Le reſte qui fait ce grand nombre ſi vanté,
„ n'eſt qu'une populace que l'on a forcée à
„ quitter ſes maiſons, pour les traîner ſur
„ le champ de bataille, & de qui juſques à
„ préſent la jalouſie du Prince a éloigné
„ les inſtrumens de la guerre. Ce ſont ces
„ peuples accoûtumez à ſouffrir avec pa-
„ tience les rapines, la cruauté, & les ou-
„ trages des troupes mercénaires de Xerxes,
„ & à languir en ſervant des eſclaves. Le
„ ſon de la trompette remplit de terreur
„ leurs oreilles timides ; leurs mains embar-
„ raſſées ne ſoutiennent qu'avec peine le
„ poids nouveau pour eux du bouclier &
„ de la lance ; & ce ne ſont que de vains &
„ ridicules fantômes de ſoldats. Mais je
„ vois dans tous les yeux une ardeur impa-
„ tiente, & votre courage a été trop long-
„ tems renfermé au dedans de vous. Allez-
„ donc, enfans de la liberté, nettoyez le
„ champ de bataille de ces eſclaves. Arra-
„ chez de leurs mains ſerviles ces brillans
„ étendarts : précipitez à terre leurs têtes
„ infames, qui deshonorent le caſque des
„ guerriers. Penſez que les ombres de vos
„ ancêtres levent ici leurs têtes vénerables,
„ pour jouir de la gloire de leurs deſcen-
„ dans. L'en-

Who cold and drooping fight without a cause,
To whom defeat is neither grief nor shame,
Who seek no fruit from victory, but spoil.
These are the flow'r of Asia's host. The rest
Who fill their boasted numbers, are a crowd
Forc'd from their dwellings to the bloody field,
From whom till now with jealous care their Lord
Has still withheld the instruments of war.
These are the people taught with patient grief
To bear the rapine, cruelty and spurns
Of Xerxes mercenary bands, ad pine
In servitude to slaves. With terrour sounds
The trumpet's clanger in their trembling ears.
Unwonted loads, the buckler and thé lance
Their hands sustain incumber'd, and present
The mockery of war. . . . . But ev'ry eye
Flames with impatient ardour, and your breasts
Too long their swelling spirit have confin'd.
Go then, ye sons of liberty, and sweep
Those bondmen from the field. Resistless rend
The glittering Standart from their servile hands.
Hurl to the ground their ignominious heads
The warriour's helm profaning. Thenk the shades
Of your forefathers rear their sacred brows
Here to enjoy the glory of their sons.

L'ennemi s'approche. Diomedon tue Tigrane en combat ſingulier. Les deux armées ſe joignent. Dithtyrambe, rencontre Phraorte, & le laiſſe pour mort ſur le champ de bataille. Les Perſes ſont entierement défaits, & ſont pourſuivis juſques à l'extrêmité du détroit par Diomedon & Dithtyrambe, qui en font un grand carnage. Ces deux Guerriers retournent ſur leurs pas, traverſent le champ de bataille pour regagner leur poſte, & s'approchant de l'endroit où Phraorte, prêt à expirer, étoit couché ſur ſon bouclier, Dithtyrambe lui parle en ces termes :

„ Vis-tu encore, brave Perſan ? J'en jure „ par Jupiter, dont la bonté fait couler „ dans les cœurs mortels les ſentimens a„ gréables de la pitié ; mon ame s'eſt moins „ réjouie de la victoire que la fortune m'a „ donnée, qu'elle ne ſe rejouit à préſent „ de te rélever de ce champ de mort.

„ Le Prince mourant ouvre ſes yeux lan„ guiſſans, & ſes lévres tremblantes for„ ment à peine cette réponſe : Homme „ vain ! ceſſe de m'offrir le ſecours dont tu „ auras bien-tôt beſoin toi-même. La lumie„ re eſt pour jamais éteinte dans ces yeux, „ & mon cœur ne continuera à battre qu'au„ tant de tems qu'il m'en faut pour mépri„ ſer ta pitié, & me ſoûmettre à la deſtinée.

„ Son ame grande & fiere s'envole en a„ chevant ces mots. Demophile s'approche. „ Ce Chef vénerable appuyé ſur ſa lance,

„ pan-

Vers 305.

Liv'ſt thou, brave Perſian? By propitious Jove,
From whom the pleaſing ſenſe of mercy flows
Through mortal boſoms, les my ſoul rejoic'd
When fortune gave the victory before,
Than now to riſe thee from this field of death.

The dyens Prince his languid ſight unclos'd,
And thus with trembling lips: Vain man, forbear
To proffer me, what ſoon thyſelf muſt crave.
The day is now extinguiſh'd in theſe orbs,
Nor ſhall my heart beat longer than to ſcorn
Thy mercy, Grecian, then reſign to fate.

He ceas'd. The great and haughty ſpirit fled.
Demophilus drew. The hairy Chief

„ pancha long-tems la tête ſur le corps de
„ Phraorte, & lui adreſſa ce diſcours :
„ Hélas ! que ces bleſſures ſeroient glo-
„ rieuſes, ſi la juſtice t'avoit mis les armes
„ à la main, & qu'elle t'eût ordonné de
„ mourir pour le ſalut d'une nation ! Qui te
„ regrettera à préſent ! Ton Roi ingrat ou-
„ bliera bien-tôt ton mérite. Tes compatrio-
„ tes dans un deuil public ne donneront point
„ de larmes à ta mort. A quoi leur ſervoit ta
„ force & ton courage ? Ce n'eſt pas pour
„ garantir leurs femmes & leurs enfans du
„ joug du vainqueur, ni pour repouſſer de
„ leurs murailles le feu des ennemis, ni la
„ déſolation de leurs campagnes fertiles ;
„ mais c'eſt pour étendre l'oppreſſion que
„ tu ès mort ; Peut-être avec des vertus natu-
„ relles, qui, ſi un cruel deſtin ne s'y étoit
„ oppoſé, cultivées par la liberté, auroient
„ pu faire le bonheur du genre humain. E-
„ tre ſouverainement bon ! Tes loix impar-
„ tiales ne bornent pas à une nation parti-
„ culiere le ſentiment de la gloire, de la
„ valeur, & de toutes les paſſions les plus
„ nobles, qui portent l'ame aux grandes cho-
„ ſes, & qui rendent la vie illuſtre. Tu
„ les ſemes dans tous les climats ; mais il
„ faut que la liberté, comme un ſoleil, échauf-
„ ſe ces nobles ſemences fertiles. Ce n'eſt
„ qu'avec ſon ſecours qu'elles pouſſent &
„ qu'elles fleuriſſent ; au lieu que l'oppreſ-
„ ſion étouffe les vertus encore tendres,
„ & fait croître en leur place le faux hon-
„ neur,

Long o'er Phraortes corſe his head inclin'd,
Poiz'd on his lance, and thus adreſs'd the ſlain:

Alas! how glorious were that bleeding breaſt,
Had juſtice giv'n the buckler to thy arm,
And to preſerve a people bade the die!
Who now ſhall mourn thee! Thy ungrateful King
Will ſoon forget thy woth. For thee no teers
Among thy native countrymen ſhall tell
The public ſorrow; what to them awail'd
Thy might and dauntleſs ſpirit? Not to guard
Their wifes and offſpring from the ſpoil of war,
Not from their walls repel the hoſtile blaze
Nor deſolation from their fruitful fields;
But to extend oppreſſion didſt thou fall;
Perhaps with inborn virtues in thy heart,
Which, but thy angry deſtiny forbade,
By freedom cheriſh'd might have bleſs'd mankind.
All bountous nature! Thy impartial laws
To no ſelect race of man confine
The ſenſe of glory, fortitude, and all
The nobles paſſions, which inſpire the mind,
And render life illuſtrious. Theſe thou plant'ſt
In ev'ry ſoil; but freedom, like the ſun,
Muſt warm the gen'rous ſeeds. By her alone
They bloom and flouriſh; while oppreſſion blaſts

ARTICLE V.

A Collection of Tracts Moral and Theological, placed in the Order wherein they were firſt published. Viz. I. A Letter to a Deiſt. II. The Foundation of Moral Goodneſs. Part. I. III. The Foundation of Moral Goodneſs. Part. II. IV. Divine Rectitude. V. A ſecond Letter to a Deiſt. VI. The Law of Truth. With ſome additional Notes, and a Supplement concerning Rectitude. By John Balguy A. M. Vicar of North-Allerton in the County of York, and Prebendary of Sarum. C'eſt-à-dire: *Recueil de Traitez Théologiques & Moraux, placez dans l'ordre du tems qu'ils ont été publiez. Sçavoir*, I. *Lettre à un Déiſte.* II. *Diſſertation ſur les fondemens de la Bonté morale. I. Partie.* III. *Seconde Partie de cette Diſſertation.* IV. *Traité de la Rectitude divine.* V. *Seconde Lettre à un Déiſte.* VI. *La Loi de la Vérité. On y a joint quelques Notes, & un Supplément touchant la Rectitude. Par* JEAN BALGUY, *Maître ès Arts, Miniſtre de North-Allerton dans la Province d'York, & Prébendier de Saliſbury.* A Londres, *chez* J. Pem-

J. Pemberton 1734. in 8. pp. 434. ſans l'Epître dédicatoire & la Préface.

CE Recueil eſt dédié à Mr. le Doctr. *Hoadley*, Evêque de *Wincheſter*. Quelque longue que ſoit l'Epître dédicatoire, qui occupe près de vingt pages, elle ſe fait lire avec plaiſir. La Préface qui vient enſuite, roule principalement ſur l'accord de la Religion révelée, & ſur les obſtacles qui tirent leur ſource des préjugez & des paſſions, & en particulier de l'abus qu'on fait de la liberté de penſer, qui eſt le privilege le plus inconteſtable de la Nature humaine. L'Auteur fait là-deſſus pluſieurs bonnes réflexions; & voici de quelle manière il finit.

„ Quand nous penſons à l'ignorance & à
„ la crédulité des ſiécles précedens, nous
„ triomphons; mais au milieu de nos triom-
„ phes, nous ferions bien de conſiderer ce
„ qu'on peut nous reprocher à nous-mê-
„ mes..... Si nos Ancêtres man-
„ quoient de lumieres & de juſteſſe d'eſprit;
„ n'abuſons-nous pas de nos connoiſſances,
„ & ne corrompons-nous pas notre Juge-
„ ment? S'ils étoient plongez dans les téne-
„ bres; ne ſommes-nous pas remplis de pré-
„ jugez, & environnez de nuages épais que
„ nous prenons nous-mêmes plaiſir à élever?
„ S'ils croyoient tout ce qu'on leur enſei-
„ gnoit, ſans examen & ſans preuves; ne
„ nous déterminons-nous pas ſouvent à croi-
„ re contre toute évidence ce qui nous plaît

„ &

ra-t-elle ſa bienveillance ? Non, ſans doute ; car comment le but qu'il ſe propoſe d'être heureux dans l'autre monde, pourroit-il le rendre inſenſible ou moins attentif au bien de ſes freres dans celui-ci ? Le bonheur du Ciel devant être également le partage de tous ceux qui s'en ſeront rendus dignes, il n'y a point ici de concurrence à craindre, point de vûë d'intérêt particulier qui puiſſe affoiblir notre bienveillance. Au contraire, l'attente de ce bonheur nous rempliſſant de tranquillité, de joye & de reconnoiſſance envers celui qui en eſt l'Auteur, & nous portant à nous regarder les uns les autres comme des gens deſtinez à vivre éternellement enſemble, & à former une même Societé céleſte ; cette attente-là, dis-je, doit naturellement produire & augmenter en nous l'amour du prochain. L'expérience le juſtifie ; il n'y a pas de gens plus diſpoſez à faire du bien à leurs ſemblables, que ceux en qui l'eſpérance de l'immortalité eſt le plus fortement enracinée.

Après ces Obſervations générales, Mr. *Balguy* s'attache à prouver en détail l'utilité & même la néceſſité des motifs tirez de l'idée d'une vie avenir telle que l'Evangile nous l'enſeigne. Il remarque prémierement, que la plus grande partie des hommes eſt incapable de diſcerner la beauté intrinſeque & l'excellence naturelle de la vertu. Il faut, pour en venir à bout, une attention ſoutenuë, un eſprit exercé à raiſonner, un goût par-

particulier, soit naturel, soit acquis: Et combien peu de personnes y a-t-il, en qui ces qualitez se trouvent réünies? Mais quand on supposeroit que le commun des hommes pût se faire de justes idées de la vertu, ces idées suffiroient-elles pour les y porter efficacement? Leur esprit est trop grossier, leurs inclinations sont trop charnelles, pour être touchez de la beauté de la vertu, au point d'en suivre constamment les maximes. Il faut quelque chose de plus sensible, quelque chose qui excite leurs passions les plus fortes: Et qu'y a-t-il de plus propre à produire cet effet que l'attente des peines & des recompenses d'une autre vie? En second lieu, la plûpart des hommes étant fort engagez dans le vice, il s'agit de les en retirer; c'est un but digne de la bonté de Dieu. Mais la seule considération de l'excellence de la vertu est-elle suffisante? Une constante expérience prouve le contraire. Le péché, quand on s'y livre, obscurcit la raison, & fait perdre le goût du *Bien moral*. Représentez à un homme vicieux la beauté de la vertu, peignez-la des couleurs les plus attrayantes; vous lui parlez un langage qu'il n'entend point; il a l'esprit & le cœur attachez à de tout autres objets; tous vos efforts sont inutiles. Mais dites-lui que le chemin dans lequel il marche le conduit à un malheur éternel, & que, par ses desordres, il se prive volontairement d'une félicité sans fin & sans bornes; s'il n'est pas absolument incorrigible, il sera tou-

ché de ce motif, il rentrera en lui-même & changera de conduite; aucune autre considération ne produira cet effet, si celle-ci ne le produit point. On dira, peut-être, qu'un homme converti par ce motif n'est pas véritablement vertueux, parce que c'est un motif d'intérêt propre. Mais l'Auteur a déja répondu en partie à cette objection, & il remarque ici de plus, que celui qui quitte le chemin du vice par la seule vûë des avantages infinis qui lui en reviendront, découvrira peu-à-peu toute la beauté de la vertu, s'il continuë à la suivre, & s'y déterminera enfin aussi par la considération de son excellence propre & naturelle; de sorte que les motifs tirez des recompenses & des peines futures, loin d'être incompatibles avec celui-ci, y conduisent naturellement, & sont d'un très-grand secours pour la pratique de la vertu.

Une troisiéme preuve de cette vérité est prise des afflictions &, en particulier, des persécutions auxquelles les gens de bien sont souvent exposez. Un homme à qui tout rit, & que rien n'inquiette sur la terre, est dans un état très-propre à découvrir la beauté de la vertu & à en recevoir des impressions efficaces: Il peut y refléchir à loisir & sans distraction, & plus il y refléchit, plus il trouve sujet de l'approuver & de l'admirer. Mais quand un homme est dans l'adversité, en proye à divers maux, sur-tout quand il s'est attiré ces maux par son attachement à la vertu, l'idée seule de la beauté de la vertu

suffira

ſuffira-t-elle pour le ſoutenir & pour le conſoler ? Les *Stoïciens* l'ont avancé ſans preuves, & l'expérience a conſtamment démenti leur doctrine ſur ce ſujet. Il n'y a que l'eſpérance d'un meilleur ſort qui puiſſe inſpirer la fermeté & le courage néceſſaires dans les afflictions humaines, & principalement dans le cas du Martyre. S'il n'y avoit d'autre recompenſe de la vertu que la vertu même, de quel ſecours pourroit-elle être à celui qui ſe voit actuellement, pour ſa cauſe, ſur les échafauts & ſur les roues ? En pareil cas, rien ne ſeroit plus naturel que l'exclamation de *Brutus*, qui ſe plaignoit que la vertu l'avoit trahi, l'avoit trompé. Les Motifs Evangeliques peuvent ſeuls, alors, remplir l'homme de conſolation & de joye.

Enfin l'Auteur remarque, que ſans la perſuaſion des recompenſes & des peines avenir, il ſe commettroit infiniment plus de deſordres, il ſe feroit infiniment moins de bien dans le monde : Ainſi, quand on ſuppoſeroit que les actions produites par ce principe ne ſeroient pas véritablement vertueuſes, cependant puiſqu'elles contribuent ſi fort au bonheur du genre humain, l'on ne ſçauroit nier que les motifs tirez de la vie avenir ne ſoient infiniment utiles & néceſſaires. Mr. *Balguy* finit ſa Lettre par quelques refléxions ſur l'excellence de la Morale de l'Evangile qui l'emporte de beaucoup ſur tout ce que les plus grands Philoſophes du Paganiſme ont enſeigné à cet égard. Il fait voir, en

particulier, avec quel ſoin & avec quelle force cet Evangile inculque *l'Amour du prochain*, ou, ce qui eſt la même choſe, cette *Bienveillance univerſelle* que l'Auteur des *Caractériſtiques* regarde comme le fondement & l'eſſence de la Vertu. Il répond enſuite à une objection que cet Auteur a faite contre la Religion Chrétienne, ſçavoir que cette Religion ne préſcrit nulle part l'Amitié, & l'Amour de la Patrie: Mais ſa Réponſe étant en ſubſtance la même que celle que nous avons rapportée en faiſant l'Extrait des Sermons de Mr. *Foſter* *, nous ne nous y arrêterons pas.

Cette Lettre eſt ſuivie d'une *Apoſtille*, où l'Auteur donne quelques éclairciſſemens ſur ce qu'il a dit touchant l'utilité & la néceſſité des motifs que la Religion fournit pour porter les hommes à la pratique de la vertu. Il convient que, toutes choſes égales, plus un Etre libre agit d'une manière deſintéreſſée, plus il eſt vertueux; & il ajoute, que s'il a inſinué quelque choſe de contraire à ce principe, il ſe croit obligé de le retracter. Cet aveu étoit néceſſaire. La perfection de la *Bonté morale* conſiſte, ſans doute, à ſe déterminer par la ſeule vûë de la conformité de nos actions avec ce qui eſt juſte & raiſonnable de ſa nature. C'eſt-là le principe, & l'unique principe des actions de Dieu même; car

* Voyez la 1. Part. du Tom. II. de cette *Bibliotheque* Art. V.

car comme il ne peut lui revenir aucun avantage de tout ce qu'il fait, auſſi ne peut-il s'en propoſer aucun, & il doit toûjours ſe déterminer par les ſeules loix de la Rectitude. Mais comme l'homme n'eſt pas capable de cette perfection, du moins ici-bas, il lui faut des motifs tirez de ſon propre intérêt: D'ailleurs, un *Agent ſenſible*, tel qu'il l'eſt, ne peut non plus être indifférent au bonheur, qu'un *Agent moral* ne peut l'être à la Rectitude; & exiger qu'il ſe détermine uniquement par la conſidération de l'excellence naturelle de la vertu, ſans aucune attention à ſa propre félicité, c'eſt demander l'impoſſible. Après tout, il ne faut pas conſiderer la *Rectitude morale* ſimplement en elle-même, & comme une règle éternelle des actions des Etres intelligens; mais encore comme la volonté du ſouverain Légiſlateur, & à ce dernier égard elle doit être ſoutenuë par des recompenſes & des punitions, qui deviennent d'autant plus néceſſaires que les hommes ſont plus corrompus.

Voici le titre de la ſeconde Piéce de ce Recueil, *Les Fondemens de la Bonté morale: Ou nouvelles Recherches ſur l'origine de nos idées touchant la Vertu.* Quatriéme Edition. Il y a environ dix ans que Mr. *Hutcheſon* publia un Ouvrage intitulé, *Recherches ſur le Fondement des idées que nous avons de la Beauté & de la Vertu* *. Dans cet Ouvrage, il poſe pour fon-

* Il en eſt parlé dans la *Bibliotheque Angloiſe*,

fondemens de la vertu, d'un côté un *Instinct naturel* qui nous porte à aimer nos semblables, à leur vouloir du bien & à leur en faire; & de l'autre, un certain *Sentiment moral*, qui nous fait approuver cet instinct, soit en nous mêmes, soit dans les autres, & toutes les actions qui en découlent. C'est à refuter cette hypothèse que Mr. *Balguy* s'attache principalement ici. Il remarque 1., Qu'en faisant dépendre la Vertu d'un pur Instinct, il s'ensuit que c'est une chose arbitraire de sa nature; car il n'y a rien qui le soit davantage que l'Instinct. Si nos affections naturelles constituent la bonté morale, & qu'elles ne la présuppose pas, on demandera Qu'est-ce qui a déterminé la Divinité à nous les donner? Dira-t-on avec Mr. *Hutcheson* que c'est une disposition semblable, essentielle à la Divinité même? Mais l'on demandera encore, Si cette disposition est une perfection, si elle est meilleure, plus digne de Dieu, plus conforme à sa nature, qu'une disposition contraire, ou que toute autre disposition? Si elle ne l'est pas, on ne doit pas la lui attribuer; & si elle l'est, les mêmes raisons qu'on alleguera pour le prouver, établiront les vrais fondemens de la Vertu. Que si on n'en peut rendre aucune raison, & que cependant on suppose qu'elle se trouve en Dieu, il s'ensuivra que Dieu est déterminé à agir par

Tom. XIII. 1. & 2. Partie, à l'Article des *Nouvelles Littéraires*.

par une impulſion aveugle & inexplicable. Lorſqu'il s'agit de choſes purement indifférentes, il eſt inutile & abſurde d'avoir recours au principe d'une *Raiſon ſuffiſante*, poſé par Mr. *Leibnits*. Mais peut-on regarder comme une choſe indifférente la manière dont Dieu eſt diſpoſé envers ſes créatures? Il faut donc dire, ou que la bienveillance qu'il leur porte eſt fondée ſur la nature & la raiſon des choſes, ou que cette diſpoſition eſt en lui néceſſaire. Si l'on dit le dernier, il s'agira de ſçavoir de quelle néceſſité on veut parler? Ce n'eſt pas ſans doute d'une *néceſſité morale*, qui ne fait rien au ſujet, mais d'une *néceſſité phyſique*, qui eſt cependant tout-à-fait incompatible avec les idées que nous avons de la Bonté. Tout acte de bienveillance qui n'eſt pas libre, ne ſçauroit partir d'un principe de bonté, être d'aucun mérite, ni emporter aucune obligation.

Une ſeconde conſequence que l'Auteur tire de l'hypothèſe de Mr. *Hutcheſon*, & qui en fait voir le peu de ſolidité, c'eſt que ſi Dieu ne nous avoit pas créez avec cet inſtinct bienfaiſant dont il s'agit ici, nous aurions été abſolument incapables de vertu, & malgré la raiſon & la liberté dont nous jouiſſons, il n'auroit jamais été en notre pouvoir de faire aucune action moralement bonne. Cependant il eſt aiſé de prouver le contraire, dit Mr. *Balguy*. Suppoſons que nous fuſſions nez ſans affection pour nos ſemblables, & en particulier pour nos Bienfaiteurs,

les devoirs de la charité & de la reconnoiſſance ſeroient-ils tout-à-fait au-deſſus de nos forces ? Ne pourrions-nous, à l'aide de la raiſon & de la réflexion, en comprendre la juſtice, & les pratiquer par des motifs tirez de la nature même des choſes ? Les inclinations bienfaiſantes que Dieu a gravées dans nos ames, ſont ſans doute infiniment utiles pour nous exciter & nous porter à notre devoir, ſur-tout ſi l'on conſidere la foibleſſe & l'inattention des hommes ; Mais s'enſuit-il qu'elles ſoient ſi néceſſaires, que la vertu fût abſolument impraticable ſans elles ? N'eſt-il pas auſſi naturel à un Etre doué de raiſon de faire des actions raiſonnables, qu'à un Etre doué de compaſſion de faire des actes de charité ? N'y a-t-il pas même cette grande différence, que le premier de ces principes eſt beaucoup plus noble que le ſecond ; & par conſequent, que les actions qui en découlent ſont incomparablement plus dignes de louange ?

Mr. *Balguy* obſerve en troiſiéme lieu, que dans le ſyſtême qu'il refute, on eſt obligé d'accorder aux bêtes quelque degré de vertu : car ſi la vertu dépend d'un certain inſtinct, ou d'une certaine inclination naturelle qui nous porte à faire du bien à nos ſemblables ; ne remarque-t-on pas le même inſtinct, la même inclination parmi les bêtes, & n'en ſuivent-elles pas les impreſſions plus régulierement même, pour l'ordinaire, que les hommes ? Auſſi Mr. *Hutcheſon* étend-il en plus d'un

d'un endroit ſon principe à tous les Etres ſenſitifs; ce qui ſuffit pour en faire voir le peu de fondement.

Une quatriéme preuve de notre Auteur, c'eſt que ſi la vertu conſiſte dans des inclinations bienfaiſantes, plus ces inclinations ſeront fortes & plus la vertu ſera grande; d'où il s'enſuivra que les actions produites par l'attachement d'un homme pour ſes parens & ſes amis, ſont beaucoup plus méritoires que celles qui procedent d'une bienveillance univerſelle, & de l'amour même des Ennemis; au lieu que c'eſt préciſement tout le contraire. Mr. *Hutcheſon* lui-même reconnoît que *dans des quantitez égales de bien, produit dans un égal dégré par deux Agens, dont l'un eſt animé d'une bienveillance générale, & l'autre d'une bienveillance particuliere, il y a plus de vertu dans le premier que dans le ſecond.* L'Auteur, pour le prouver, fait ce raiſonnement: „ Suppoſons, dit-il, que le chef d'une famille aſſez nombreuſe pour former une Colonie, ſe transplantât avec elle dans une „ Iſle deſerte; le ſoin qu'il prendroit de gouverner cette Colonie avec toute la douceur & toute l'équité poſſibles, d'y établir de bonnes loix & d'aſſurer le repos & „ le bonheur de ſes deſcendans, ſeroit ſans „ doute digne de louange. Mais ſuppoſons, „ d'un autre côté, un Légiſlateur, qui gouvernât d'une manière également ſage & „ moderée un pareil nombre de gens, dans „ les mêmes circonſtances, quoiqu'il n'eût

avec eux aucune liaiſon de parenté ni d'amitié; lequel de ces deux hommes nous paroîtroit le plus vertueux? Le dernier, ſans contredit; parce que n'étant point mû par l'inſtinct ou le penchant naturel qui a eu beaucoup d'influence ſur les actions du premier, rien n'a pû le déterminer que la vûë de ſon devoir, que des principes d'honneur, d'équité & de juſtice; ſi l'on en excepte les ſentimens de l'humanité & les motifs extérieurs, qui étoient communs à l'un & à l'autre, & qu'on peut ſuppoſer avoir agi également ſur l'un & ſur l'autre. Ajoutez à cela, que plus l'inſtinct ou le penchant naturel a de force, & moins les actions qui en découlent ſont libres; & par conſequent vertueuſes; la vertu, pour mériter ce nom, devant être un effet de notre propre choix".

Après avoir ainſi refuté le premier principe de Mr. *Hutcheſon*; Mr. *Balguy* fait voir, en peu de mots, que le ſecond, ſçavoir le *ſentiment moral*, n'eſt pas mieux fondé. Il avoue qu'il avoit d'abord douté, ſi pour appercevoir la beauté de la vertu, il ne falloit pas une faculté particuliere & diſtincte de l'entendement, un certain goût ou une certaine ſenſation de l'ame, qu'on pourroit appeller, avec l'Auteur qu'il critique, *ſentiment moral*: Mais il dit, qu'y ayant mûrement réfléchi depuis, il s'eſt convaincu que la beauté, tant morale que phyſique, eſt une eſpece de vérité abſoluë, qui reſulte des re-

la-

lations néceſſaires & immuables des choſes ; & par conſequent, que pour la perception de la beauté, il n'eſt pas beſoin d'autre faculté que d'une faculté purement intellectuelle. D'ailleurs, il ne s'agit pas ici de la beauté de la Vertu, mais des fondemens de la Vertu, que l'entendement ſeul peut découvrir ſans le ſecours du *ſentiment moral*, qui n'eſt après tout, dans l'idée même de Mr. *Hutcheſon*, qu'une eſpece d'*Inſtinct*, & qu'on ne ſçauroit par conſequent admettre, par les mêmes raiſons qu'on vient d'alleguer contre ſon premier principe.

Notre Auteur s'attache enſuite à developper & à établir les vrais fondemens de la Vertu ou de la Bonté morale : Pour cet effet il donne d'abord les définitions & les explications ſuivantes.

1. *La Vertu eſt la conformité de nos actions morales avec les Relations des choſes. Le Vice eſt le contraire.*

2. *Les Actions morales ſont celles qu'on dirige, volontairement & avec connoiſſance de cauſe, vers quelque objet intelligent ou ſenſible.* Agir à l'égard d'un objet inſenſible conformément à la Raiſon, ou à ce que cet objet eſt en lui-même, c'eſt faire une action parfaitement indifférente en matière de Morale, qui ne regarde que notre conduite par rapport aux Etres qui ſont au moins ſenſibles. Au reſte, on voit aiſément que l'Agent lui-même eſt compris dans cette définition.

3. *La Conformité de ces Actions avec la Raiſon,*

ſon, ou leur Rectitude, n'eſt autre choſe que leur convenance avec la nature & les circonſtances des Agens & des Objets.

4. *Les Relations des choſes ou des perſonnes, ſont leurs différentes ſituations ou manières d'exiſter, comparées entre elles, leſquelles reſultent néceſſairement de leurs différentes natures ou circonſtances.* Ces Relations ſont donc réelles & immuables, ſoit qu'elles ſubſiſtent dans les choſes mêmes, ou dans nos idées.

L'*Obligation* peut être conſiderée comme *extérieure*, ou comme *intérieure*. Il ne s'agit pas ici de la premiére qui naît d'une juſte autorité. La ſeconde eſt *une certaine diſpoſition de l'ame, produite par la perception d'une raiſon claire d'agir ou de ne pas agir, tirée de la nature, des circonſtances, ou des relations des perſonnes ou des choſes.* Les Raiſons internes des choſes, ſont la Loi ſuprême qui oblige le plus fortement tous les Etres intelligens. Quoique nous ſoyons certainement tenus de faire tout ce que Dieu nous commande, uniquement parce qu'il nous le commande, & en vertu du droit qu'il a de nous impoſer des loix; cependant l'obligation où nous ſommes d'agir d'une manière conforme à la raiſon, eſt ſupérieure à celle-là, parce que la volonté divine elle-même eſt inconteſtablement ſoûmiſe à cette règle primitive de nos actions . . . . La nature des choſes eſt, par rapport aux hommes, dans la pratique, ce que l'évidence eſt dans la ſpéculation.

6. *La Raiſon, ou l'Intelligence eſt une faculté qui*

qui nous met en état d'appercevoir, médiatement ou immédiatement, la convenance ou la disconvenance des idées, soit naturelles soit morales. L'Auteur n'a ajouté ces derniers mots que par opposition à l'hypothèse de Mr. *Hutcheson*, qui envisage les *idées morales* comme des objets d'une autre faculté; car s'il eût cru que l'entendement en est capable, il n'auroit pas eu besoin de supposer pour cela un *sentiment moral*, qui approche fort de l'instinct. Il est certain que nous avons des idées des Actions & des Agens, que nous découvrons une manifeste différence entre eux, & que nous appercevons clairement la convenance ou la disconvenance de certaines actions avec la nature & les circonstances de l'Agent & de l'objet, & avec les relations qui subsistent entre l'un & l'autre. Toute la question se reduit donc à sçavoir, si c'est par le moyen de l'entendement, qui nous est très-connu, que nous avons ces idées, ou si c'est par le moyen d'un certain *sentiment moral*, que nous ne connoissons point? La proposer ainsi, c'est la résoudre; & il y auroit autant de raison à soutenir que nous avons besoin d'un *sentiment intellectuel* pour appercevoir le rapport qu'il y a entre les trois angles d'un Triangle & deux angles droits, qu'il y en peut avoir à dire que nous avons besoin d'un *sentiment moral* pour découvrir la conformité de la gratitude, par exemple, avec des bienfaits reçus. On peut même dire que les idées morales, étant beaucoup plus utiles & plus importantes que

les

les idées naturelles, elles doivent néceſſairement être du reſſort de la plus excellente de nos facultez. Qui pourroit s'imaginer, que le ſage Auteur de la Nature ne nous eût donné que des inſtincts pour les grandes fins de la Morale & la Connoiſſance de la Vertu, tandis qu'il nous auroit accordé la Raiſon & l'Intelligence pour des uſages bien moins conſidérables?

7. LA VERITE' conſiderée par rapport à ſon objet, eſt de trois ſortes, ſçavoir des *paroles*, des *idées*, ou des *choſes*. LA VERITE' VERBALE, *ou la Vérité des propoſitions, eſt la conformité des paroles avec l'une ou l'autre des deux autres ſortes de Véritez, ou avec toutes les deux.* LA VERITE' IDE'ALE *conſiſte dans la convenance ou la diſconvenance des Idées.* Et la VERITE' DES CHOSES (par où l'Auteur entend celles qui ſont hors de nous) *conſiſte dans la Nature relative des choſes elles-mêmes, ou dans la convenance ou la diſconvenance d'une choſe avec une autre.* On ne ſçauroit nier que les *Idées* conviennent entre elles ou different, ſoit qu'on puiſſe ou qu'on ne puiſſe pas reduire en propoſitions cette conformité ou cette différence: Et les Relations qui naiſſent de leurs différences ſont fixes, certaines & indépendantes de notre obſervation. De même les *Choſes*, abondent en Relations réelles, qui ſubſiſtent indépendemment des Propoſitions, & même des Idées. A la vérité, elles n'auroient pas pû exiſter ſans un Eſprit & des Idées antécedentes; mais dès qu'une fois

fois elles ont été créées & placées dans telle ou telle situation, leur convenance ou leur disconvenance, en quoi la vérité consiste, découle nécessairement de leur Etat respectif, & ne dépend, par conséquent, ni de la perception des Etres intelligens, ni de la volonté du Créateur même. Un Corps cylindrique ne laisseroit pas d'être plus grand qu'un conique de même base & de même hauteur, & les particules sphériques plus propres au mouvement que les angulaires, quand il n'y auroit aucun Etre pour l'appercevoir. Il y a aussi les mêmes Relations nécessaires entre les Agens, les Actions & les Objets; & c'est sur ces Relations qu'est fondée la Vertu. Traiter, par exemple, les hommes de la même manière que nous traitons les Brutes, & les Brutes comme nous traitons les Etres inanimez, c'est manifestement agir d'une manière aussi peu conforme, ou plutôt aussi contraire, à la Nature ou à la Vérité des Choses, qu'il le seroit de vouloir former un angle avec deux lignes paralleles. Si l'on demande à l'Auteur, pourquoi il fonde la Vertu sur la *Vérité des Choses*, plutôt que sur la *Vérité des Idées*, il répond „ qu'eu égard aux Idées „ divines, cela revient précisement au mê„ me, toutes choses ayant été formées sur „ ces premiers Modèles; mais que, quoique „ les choses extérieures ne soient que des „ Copies des Idées de Dieu, cependant, par „ rapport à nous, ce sont de vrais Originaux, „ puisque nos idées en sont toutes prises „

„ au-

„ autant que cela regarde la Morale. Il eſt vrai „ qu'en fait de Mathématiques, nos idées „ elles-mêmes ſont les Modèles ſur leſquels „ nous travaillons ; la Nature ne fourniſſant „ point de figures auſſi exactes que cette „ Science le requiert. Mais en matière de „ Morale, nos idées ne ſont que les Repré„ ſentations des choſes & des Relations qui „ exiſtent actuellement. Plus elles s'y trou„ vent conformes, & plus elles ſont juſtes ; „ mais nous ne ſçaurions être parfaitement „ ſûrs, dans tous les cas, qu'elles y ſoient en „ effet conformes ; nous pouvons facilement „ nous y méprendre, ſur-tout dans les cas „ extraordinaires & compliquez. Ainſi la „ Vertu, ou la Bonté morale, doit être né„ ceſſairement fondée dans la Nature ou la „ vérité des choſes mêmes, ou, ſi l'on veut, „ dans les Idées de Dieu, ce qui eſt tout un.

Mr. *Balguy* ayant ainſi établi les vrais fondemens de la vertu, fait diverſes reflexions qui tendent à confirmer ſon Syſtême, & il réſout en particulier une difficulté que Mr. *Hutcheſon* croit inſurmontable dans ce Syſtême, ſçavoir, qu'on ne ſçauroit dire en le ſuivant, quel eſt le motif intérieur ou la raiſon qui excite un homme à choiſir le parti de la vertu. Pour cet effet il remarque que l'approbation que cet homme donne à la vertu, eſt par elle-même ſuffiſante pour l'y déterminer. Car qu'y a-t-il de plus naturel & de plus juſte, que de choiſir ce que l'on approuve, & de le choiſir par cela même qu'on l'approu-

prouve? Si l'on demande pourquoi nous approuvons la vertu, ou ce qui justifie l'approbation que nous lui donnons; il répond en un mot, que la même nécessité qui nous force à donner notre assentiment à ce qui est vrai, nous force à approuver ce qui est juste & convenable, sans aucune attention aux conséquences; La simple vûë claire des choses suffit pour produire cet effet, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des Instincts particuliers. Il y a plus, non seulement il n'est pas possible de considerer avec attention & d'une manière dépréoccupée l'excellence naturelle de la Vertu, sans l'approuver; mais encore il n'est pas possible de l'approuver, sans l'admirer & sans l'aimer. Plus on se la rendra familiere, soit par la méditation soit par la pratique, plus on la trouvera aimable, & plus on l'aimera. Faut-il donc être surpris qu'un Etre raisonnable se détermine non seulement pour ce qui lui paroît raisonnable, mais encore pour ce qu'il admire & qu'il aime; & doit-on chercher d'autres raisons de son choix?

Mr. *Hutcheson* prétend que dans toute action tranquille & raisonnable, l'homme se propose nécessairement quelque but, & là-dessus il demande quel peut être ce but, dans le système qu'on vient d'expliquer. Mr. *Balguy* répond, que si par *but* on entend ici quelque avantage ou quelque bien naturel, il est certain que nous pouvons embrasser la vertu sans aucune attention à un tel *but*: Mais si ce mot est employé dans un sens vague & gé-

néral, pour marquer tout ce qui nous détermine à agir, il soutient que le but des actions raisonnables & des Agens raisonnables, considerez comme tels, c'est la Raison ou le Bien moral, indépendemment de l'avantage ou du desavantage qui en peut resulter; tout comme la vérité est le but, ou la fin que se propose l'homme dans la spéculation, soit qu'il lui en revienne du profit, ou non. A la vérité, comme nous sommes des Etres sensitifs, aussi-bien que des Etres raisonnables, le plaisir & le bonheur sont le but de nos bonnes actions, aussi-bien que la Bonté morale; mais c'est en qualité d'Etres sensitifs, & non en qualité d'Agens moraux. A ce dernier égard, la Vertu seule, sans autre considération, est à proprement parler & l'objet & la fin qui nous détermine à la suivre, quoiqu'il semble qu'on ne puisse pas en séparer l'idée du plaisir qui en est la suite naturelle.

L'Auteur finit cette Dissertation par deux consequences qu'il tire du sentiment qu'il vient d'établir. La premiére, c'est que la Vertu peut être enseignée, ou fortifiée par le moyen de l'Instruction; ce que Mr. *Hutcheson* nie formellement, & qu'il ne pouvoit s'empêcher de nier suivant ses principes. Car si la vertu consiste dans un Instinct & dans les effets de cet Instinct, il est manifestement inutile de vouloir en instruire les hommes, ou les y porter par des leçons. Mais si, comme on l'a prouvé, elle consiste dans la con-

conformité de nos actions avec les relations des choſes, on ne ſçauroit nier qu'on ne puiſſe l'enſeigner, & l'enſeigner avec beaucoup de fruit. Ne peut-on pas, à l'aide de la refléxion & de l'étude, découvrir ſoi-même, & faire connoître aux autres les Actions qui ſont conformes & celles qui ſont contraires à la nature & aux circonſtances des Agens, & aux diverſes relations qui en naiſſent? Ne peut-on pas montrer en détail l'excellence propre & naturelle de la Vertu, & combien le Vice eſt une choſe déraiſonnable & odieuſe? Ne peut-on pas donner des règles de conduite pour tous les cas, même pour les cas les plus compliquez? Et qu'y a-t-il de plus propre à avancer les intérêts de la Vertu parmi les hommes, à leur en donner de juſtes idées, à la leur faire reſpecter & aimer?

La ſeconde conſequence que Mr. *Balguy* tire des principes qu'il a poſez, c'eſt qu'il peut y avoir une vraye bonté morale dans les Actions qui regardent les Agens eux-mêmes & qui tendent à leur propre avantage. Si la Vertu conſiſte à agir d'une manière conforme à la raiſon, & ſi la raiſon, non ſeulement permet aux Agens d'avoir égard à leur propre intérêt, mais même l'exige, pourvû que ce ne ſoit pas au préjudice de l'intérêt d'autrui; il s'enſuit néceſſairement qu'une telle conduite eſt, ou peut être vertueuſe. Mr. *Hutcheſon* prétend, au contraire, que ces ſortes d'actions ne ſont vertueuſes qu'autant qu'elles tendent au Bien public, & qu'elles

ſont faites dans cette vûë. Il ſoutient, par exemple, que la tempérance n'eſt point une choſe *moralement* bonne, ſi elle part de quelque autre principe; quoiqu'elle ſoit *naturellement* bonne, c'eſt-à-dire, avantageuſe pour la ſanté. Mais pour faire voir que rien n'eſt plus mal fondé, notre Auteur ſuppoſe qu'un homme ſe trouvât ſeul dans le monde, ou ſi l'on veut, dans une Iſle deſerte, & il demande, s'il n'y auroit ni mérite ni bonté morale dans le ſoin que cet homme prendroit de perfectionner ſes facultez, de régler ſes appetits, & d'agir en tout d'une manière conforme à la raiſon? On n'oſeroit le dire. Pourquoi donc ce qui ſeroit vertueux en ſoi dans la ſolitude, ne le ſeroit-il pas auſſi dans la Societé? Les devoirs de la ſociabilité ne ſont pas incompatibles avec ceux auxquels nous ſommes tenus envers nous-mêmes; ſeulement ils doivent leur être préferez quand ils ſe trouvent en oppoſition les uns avec les autres. D'ailleurs le bien particulier de chaque Individu étant compris dans le bien general du Tout, que nous devons toujours avoir premiérement en vûë, nous ne ſçaurions renoncer entierement à notre intérêt perſonnel ſans nuire à l'intérêt public. Ainſi un homme qui ſe propoſe pour but dans ſes actions ſon propre avantage, mais d'une manière ſubordonnée à l'avantage de toute l'eſpece, fait une choſe non ſeulement innocente, mais encore *moralement bonne.*

„ En un mot, dit l'Auteur, notre grande

„ fin

„ fin en qualité d'Agens moraux, c'eſt de
„ ſuivre la vertu, ſans nous embaraſſer des
„ conſequences qu'il faut laiſſer à Dieu; car
„ comme il nous a créez ſuſceptibles de vé-
„ rité, de vertu, & de bonheur, nous ne
„ devons point douter qu'il ne réüniſſe à la
„ fin ces trois choſes, & qu'il ne faſſe voir
„ avec éclat qu'elles ſont faites l'une pour
„ l'autre. Il y a naturellement entre elles
„ une ſi grande harmonie, qu'on doit plutôt
„ les regarder comme un ſeul & même but,
„ que comme des buts différens. Le FON-
„ DEMENT de la VERTU eſt la VERITE',
„ & le FONDEMENT du BONHEUR eſt
„ la VERTU".

La troiſiéme Piéce de ce Recueil eſt intitulée, *Seconde Partie de la Diſſertation ſur les* FONDEMENS DE LA BONTE' MORALE: *Où l'on éclaircit & l'on fortifie les Principes & les Raiſonnemens contenus dans la premiére Partie. Pour ſervir de* RE'PONSE *à certaines* REMARQUES *communiquées à l'Auteur par une Perſonne de Mérite. Troiſiéme Edition.* Ces Remarques renferment des Objections & des Difficultez ſur la Diſſertation précedente, & paroiſſent écrites par un zélé Partiſan de Mr. *Hutcheſon*, ſi ce n'eſt pas par Mr. *Hutcheſon* lui-même; du reſte, il y régne beaucoup de modération & de politeſſe. Mr. *Balguy* qui ne le cede point à cet égard à ſon Antagoniſte, donne ces Remarques tout au long, mais ſeparément, & par Articles en gros caractéres, pour plus de diſtinction; & au-deſ-

ſous de chaque Article on trouve ſa Réponſe en termes clairs & précis, quoique ſouvent il s'étende à developper, à illuſtrer, ou à confirmer ſes preuves. On conçoit bien que nous ne ſçaurions donner d'Extrait ſuivi d'une Piéce de cette nature; nous en ſommes d'autant plus diſpenſez que l'Auteur n'y propoſe aucun argument nouveau, ni même aucune nouvelle refléxion qui ſoit eſſentielle en faveur de ſon Syſtême. Nous en rapporterons ſeulement un trait.

L'Auteur des REMARQUES, pour faire voir que les Obligations morales ne ſçauroient être demontrées par le raiſonnement, cite entre autres Mr. *Locke* *, qui, *quoiqu'il entendît parfaitement l'anatomie des Idées, n'a jamais pû*, dit-il, *découvrir, qu'aucun principe de Morale fût néceſſairement renfermé dans nos Idées morales..... Et il ne faut pas s'en étonner, puiſque l'Entendement humain, & non les ſentimens naturels, étoit l'objet de ſes recherches.* Mr. *Balguy* répond à cela, que ſi l'on s'étoit appliqué à l'étude de la Morale, & qu'on l'eût enſeignée avec le même ſoin qu'on a fait quelques autres Sciences, il y a long-tems que ſes premiers Principes auroient été demontrez d'une manière auſſi évidente qu'aucune Propoſition d'*Euclide*. D'ailleurs, la plupart de ceux mêmes qui s'y ſont appliquez l'ont établie ſur de faux fondemens. C'eſt-là, en particulier, le cas de Mr. *Locke* qui,

* P. 144 & ſuiv.

qui, malgré toute ſon habileté & tout ſon ſçavoir, s'eſt ſouvent trompé, & peut-être nulle part davantage que ſur le ſujet des Idées morales, qu'il ſemble n'avoir pas examiné avec ſon exactitude ordinaire. Il ſoutient, par exemple, que *le véritable fondement de la Morale ne peut être autre choſe que la volonté & la Loi de Dieu* *; que *la Loi divine, ou cette Loi que Dieu a préſcrite aux hommes pour régler leurs actions, eſt la ſeule pierre de touche par où l'on peut juger de la Rectitude morale* †. Cependant rien n'eſt plus faux; car, dit notre Auteur, „ Si la volonté de Dieu eſt le „ vrai fondement de la Morale, je demande „ quel eſt le vrai fondement des Perfections „ morales de Dieu? Ce n'eſt pas ſans doute „ ſa volonté, puiſqu'autrement elles ſeroient „ la choſe du monde la plus arbitraire. Il „ faut donc néceſſairement qu'elles ſoient „ fondées ſur des raiſons de convenance, tirées des diverſes relations des choſes. Mais „ ſi c'eſt-là le fondement de la Bonté morale „ en Dieu, ce doit être auſſi celui de la „ Bonté morale dans les hommes, vû qu'elle „ eſt préciſément de la même nature, & qu'elle n'en differe que par rapport au dégré".

Cependant Mr. *Balguy* pour convaincre ſon Antagoniſte que c'eſt à tort qu'il ſe couvre de l'autorité de Mr. *Locke*, cite un paſſage par

* *Eſſai ſur l'Entendement humain.* Liv. I. Chap. II. Sect. 6.

† *Ibid.* Liv. II. Chap. 28. Sect. 8.

par lequel il paroît que ce grand homme croyoit que les principes de Morale pouvoient auſſi-bien ſe demontrer que ceux de quelque autre Science que ce ſoit. „ Je ne doute nul-„ lement, dit-il *, qu'on ne puiſſe déduire „ de propoſitions évidentes par elles-*mêmes, les véritables meſures du Juſte & de l'Injuſte, par des conſequences néceſſaires & auſſi inconteſtables que celles qu'on employe dans les Mathématiques, ſi l'on veut s'appliquer à ces diſcuſſions de Morale avec la même indifférence † & avec autant d'attention qu'on s'attache à ſuivre des raiſonnemens Mathématiques.* On peut appercevoir certainement *les rapports des autres Modes, auſſi-bien que ceux du nombre & de l'étenduë; & je ne ſçaurois voir pourquoi ils ne ſeroient pas auſſi capables de démonſtration, ſi l'on ſongeoit à ſe faire de bonnes Méthodes pour examiner pied-à-pied leur convenance ou leur diſconvenance.* „ C'eſt de-„ quoi Mr. *Locke* auroit été encore mieux „ convaincu, dit notre Auteur, s'il eût éta-„ bli la Morale ſur ſes vrais fondemens; & „ c'eſt à cela qu'il faut attribuer ſans doute „ les variations qu'on peut lui reprocher ſur „ ce ſujet. Car il ſoutient dans un endroit, „ *qu'aucun Principe pratique n'eſt évident par lui-„ même*; d'où il s'enſuit manifeſtement qu'on „ ne ſçauroit les demontrer: une demonſtra-„ tion n'étant autre choſe qu'une ſuite de „ propoſitions évidentes par elles-mêmes.

„ Mais

* Ibid. Liv. IV. Ch. 3. Sect. 18.

† Nous ſuivons la Traduction de Mr. *Coſte.*

„ Mais tout ce qu'on peut conclure de cet-
„ te espece de contradiction où cet habile
„ homme est tombé, c'est qu'il n'avoit pas
„ assez étudié les fondemens de la Morale,
„ & que par conséquent son suffrage ne sçau-
„ roit être ici d'aucun poids".

Nous donnerons dans la suite l'Extrait des trois autres Piéces qui composent ce Volume, & qui sont encore plus dignes que les précedentes de la curiosité du Public.

ARTICLE VI.

HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE, écrite en Italien par *Fra-Paolo Sarpi* de l'Ordre des *Servites*, & traduite de nouveau en François, avec des Notes Critiques, Historiques & Théologiques, Par *Pierre François le Courayer*, Docteur en Théologie de l'Université d'*Oxford*, & Chanoine Régulier & ancien Bibliothécaire de l'Abbaye de *Ste. Geneviéve* de *Paris*. A *Londres*, chez *Paul Vaillant*. 2. vol. *in fol.* [*Troisiéme Extrait. On peut voir le premier dans la* 2. Part. du Tome VII. p. 382; *& le second dans la* 1. Part. du Tome VIII. p. 126.]

LEs Notes dont Mr. *le Courayer* a enrichi cette nouvelle Edition de l'*Histoire du Concile de Trente par Fra-Paolo*, sont en très-

grand nombre, très-diversifiées, & toutes intéressantes. Voici ce qu'il en dit lui-même dans sa Préface *: " Le peu de Notes „ qui accompagnent *la traduction de Mr. Amelot*, semblent plutôt faites pour servir d'ornement à l'Histoire qu'il publie, que pour „ l'éclaircir ou la justifier. Mes vûës ont „ été toutes différentes dans les miennes. „ Toutes ont quelque usage, & je n'en ai „ fait aucune pour la parade.

„ Comme mon estime pour *Fra-Paolo* ne „ m'a point aveuglé sur ses fautes, une partie est destinée à rectifier ses mépriſes; & „ je l'ai fait ordinairement sur l'autorité des „ Actes rapportez par *Pallavicin*, par *Raynaldus*, ou par quelque autre Auteur, ou „ sur les témoignages de quelques Historiens „ contemporains qu'il a méconnus, ou qu'il „ a lus avec trop de précipitation. En cela „ j'ai rendu justice à son Censeur, le Cardinal *Pallavicin*, & je n'ai jamais hésité à le „ suivre, quand sa Critique m'a paru fondée „ sur des Actes & non sur des préjugez. Une „ autre partie des Notes est employée à justifier *Fra-Paolo* lui-même contre son Adversaire, lorsqu'il l'a critiqué sans fondement; & j'ai tâché de le faire, ou en prouvant la vérité des faits avancez par notre „ Historien, ou en le déchargeant par des „ témoignages paralleles d'Auteurs qui les „ avoient rapportez avant lui, de la fausse „ im-

* Pag. 10.

„ imputation de les avoir inventez. Les „ queſtions doctrinales du Concile ont four„ ni matière à un autre genre de Notes, où „ je n'ai eu pour objet que de donner une „ idée claire & abregée de ce que l'on doit „ penſer des différentes déciſions du Conci„ le, & où, ſans chercher ni à les défendre „ ni à les combattre, je me ſuis borné à „ donner quelques notions juſtes des choſes, „ & à marquer l'époque de quelques nou„ veaux Articles de foi. Une plus longue „ Controverſe ne convenoit point à de pa„ reilles Notes; & c'eût été embaraſſer l'Hiſ„ toire, au lieu de l'éclaircir, que d'entrer „ dans des diſputes Théologiques qu'on peut „ trouver amplement diſcutées ailleurs, par „ les Ecrivains des Partis oppoſez, qui ont „ examiné plus à fond ces matières. Enfin „ il y a quelque peu d'autres Notes, ſoit „ pour fixer les dates de quelques évene„ mens, dont notre Auteur n'avoit pas mar„ qué aſſez préciſément le tems, ſoit pour „ rélever quelques fautes principales de la „ derniere Traduction Françoiſe, ou de quel„ ques autres Auteurs de réputation, dont „ il ſemble plus eſſentiel de remarquer les „ mépriſes, à proportion de l'eſtime qu'on „ en fait, afin d'empêcher qu'on ne s'égare „ à la ſuite de leur autorité.

On peut juger par ce paſſage de quelle nature ſont les Notes de Mr. *le Courayer*. Comme elles ne ſont pas ſuſceptibles d'Extrait, tout ce que nous pouvons faire pour en donner

ner une idée plus particuliere, c'eſt d'en tranſcrire deux ou trois de chaque eſpece, priſes au hazard.

Sur ce que *Fra-Paolo* appelle *Sleidan* un *Auteur fort exact*, le Traducteur remarque (p. 3.) que " cet Hiſtorien qui prit le nom du lieu „ de ſa naiſſance, naquit à *Sleide*, village „ proche de *Cologne*, au commencement de „ 1506. & mourut de peſte à *Strasbourg* au „ mois d'Octobre 1556. Peu conſidérable „ par ſa naiſſance, il ſe diſtingua par ſon „ mérite & ſes talens. Elevé parmi les Catholiques, il ſe fit ſucceſſivement *Zuinglien* & *Luthérien* avec la ville de *Strasbourg* qui l'employa en différentes occaſions, & dont il fut député au Concile de *Trente*. Son Hiſtoire, dans la compoſition de laquelle il fut aidé par *Sturmius*, „ eſt bien écrite; & quoique partiale pour „ le Parti Proteſtant, on y reconnoît beaucoup de fidélité. Pluſieurs de nos Ecrivains ont tâché d'en décréditer l'autorité; mais comme pour ce qui regarde les „ affaires d'Allemagne, on voit que tout eſt „ appuyé ſur des Monumens originaux, on „ ne peut douter qu'à cet égard, du moins, „ on ne doive compter ſur ſa vérité, quoique peut-être il puiſſe y avoir quelques „ fautes. *Sleidan*, dit d'Aubigné, L. I. c. 1. „ *eſt un Auteur qui n'a été ni aſſez leu, ni aſſez eſtimé en ce ſiécle, duquel les labeurs ſentent un eſprit général, duquel les paſſions ne s'employent que contre le vice, duquel la* „ *dili-*

„ *diligence ne s'attache à aucune chose indigne*,
„ *& le qui la grandeur ne mépriſe rien de con-*
„ *venable à l'Hiſtoire; Loix qui m'ont donné goût*
„ *de lui, & m'ont dégoûté de pluſieurs autres.*
„ Il eſt vrai que ce jugement peut paroître
„ partial, comme venant d'un Proteſtant ;
„ mais pour peu qu'on liſe *Sleidan* ſans pré-
„ jugé, on trouvera dans ſon Hiſtoire un
„ air de véracité, qui dément un peu l'opi-
„ nion deſavantageuſe que s'en ſont formé
„ bien des Catholiques ". Cette Note fait honneur à l'impartialité de Mr. *le Courayer*, & lui en feroit encore davantage, ſi dans le tems qu'il rend juſtice à la fidélité de l'Hiſtoire de *Sleidan*, il ne l'accuſoit pas d'être *partial pour le Parti Proteſtant*. Comment a-t-il pû tomber dans cette eſpece de contradiction ? Mais peut-être a-t-il voulu adoucir par-là ce qu'il pouvoit y avoir de choquant pour des Papiſtes outrez dans le jugement avantageux qu'il porte de cet Hiſtorien.

A la page 7. on trouve cette Note au ſujet des *Vaudois* ou *Albigeois*. " C'eſt le nom qu'on
„ leur donna de celui d'un certain *Pierre*
„ *Valdy*, Lionois, qui s'éleva contre plu-
„ ſieurs doctrines de l'Egliſe *Romaine*, &
„ dont les diſciples ajouterent encore depuis
„ pluſieurs erreurs à celles qu'il avoit enſei-
„ gnées, en s'élevant contre différens abus
„ de cette Egliſe, qu'il n'avoit que trop de
„ raiſon de condamner. Pour le nom d'*Al-*
„ *bigeois*, ils le prirent de la ville d'*Albi*,
„ où étoit leur principale retraite ". A cette

te occaſion le P. *le Courayer* réleve une faute groſſiere de Mr. *Amelot*, qui a traduit cette phraſe de *Fra-Paolo* parlant des *Vaudois*, *erano poſti in coſi ſiniſtro concetto d'impietà & oſcenità*, de cette manière : *leurs voiſins les avoient en averſion ſoit pour leurs impietez ou pour leurs ſaletez*; les accuſant ainſi de vices dont l'Hiſtorien du Concile ne les accuſe point, & qu'il dit ſimplement qu'on leur imputoit.

Immédiatement après vient cette Remarque ſur les *Picards*. " C'eſt le nom d'une „ Secte qu'on accuſe d'avoir outré les erreurs „ des *Adamites* ſur la nudité & la communauté des femmes. Les Auteurs ſont très- „ partagez ſur les erreurs de cette Secte, „ dont on fait Auteur un *François* venu de „ *Picardie* en *Boheme*. On ne peut gueres diſconvenir qu'il n'y ait eu quelques Fanatiques qui ayent pouſſé la corruption & l'extravagance juſqu'à ce point. Mais Mr. „ *de Beauſobre*, dans une Diſſertation imprimée à la fin de l'Hiſtoire du Concile de „ *Baſle* écrite par Mr. *l'Enfant*, prétend qu'il „ n'y a jamais eu de Secte en forme, qui „ fît profeſſion de ces erreurs; que ce que „ l'on en a dit ſont autant de calomnies; & „ que ceux qui ont porté ce nom, n'étoient „ qu'un reſte de *Vaudois* qu'on a noircis par „ de fauſſes imputations ". Il paroît un peu ſurprenant que le P. *le Courayer*, citant cette Diſſertation, ne diſe point ce qu'il en penſe. Il ſemble qu'il ait craint de s'expliquer là-

là dessus, & que ce soit pour cela, qu'au lieu de dire que Mr. *de Beausobre* PROUVE *qu'il n'y a jamais eu de Secte en forme, &c.* comme l'exigeoit naturellement le *Mais* qui commence la phrase, & qui fait une opposition avec ce qui précede, il s'est contenté de dire que Mr. *de Beausobre* PRETEND *qu'il n'y a jamais eu &c.* On sent aisément quelle peut avoir été la raison de ce ménagement.

Nous avons déja vû qu'il y a des fautes grossieres dans la Traduction de Mr *Amelot*, lesquelles prouvent, ou qu'il n'entendoit pas assez l'*Italien*, ou qu'il n'étoit pas assez au fait des choses dont il parle. Mr. *le Courayer* en fournit des exemples presque à chaque page : Contentons-nous d'en rapporter encore deux ou trois qui serviront à faire voir combien la nouvelle Traduction est préferable à l'autre.

En parlant de la Reformation que le Pape *Adrien* avoit d'abord résolu de faire, *Fra-Paolo* dit (p. 41.) *qu'il ne manquoit point de se trouver des gens qui s'opiniâtroient à soutenir par quelques raisons apparentes, que les choses que l'on vouloit supprimer étoient bonnes ou même nécessaires.* C'est ainsi que le P. *le Courayer* traduit. „ Mais Mr. „ *Amelot*, comme il le remarque, a traduit „ ici *Fra-Paolo* tout à contre-sens. Car au „ lieu que cet Historien dit, que lorsqu'*A*„ *drien* vouloit reformer quelque chose, il „ se trouvoit toujours des gens qui tâchoient „ de justifier les abus qu'il vouloit reformer, „ il lui fait dire *qu'il y avoit des gens qui prenoient*

„ *noient à tâche de soutenir que toutes ces Re-*
„ *formations étoient bonnes & même néceſſai-*
„ *res* ".

Au ſujet de l'indiction du Concile à *Trente*, l'Hiſtorien remarque (p. 160.) que *les Proteſtans n'agréerent, ni Trente pour le lieu du Concile, ni qu'il fût convoqué par le Pape.* „ C'eſt le ſens de *Fra-Paolo*, dit Mr. *le Cou-*
„ *rayer* dans une Note; *Mà Proteſtanti ne-*
„ *garono di conſentire ne che il Concilio foſſe in-*
„ *timato dal Pontefice, ne che il luogo foſſe Tren-*
„ *to:* Et je ne ſçai pourquoi Mr. *Amelot* tra-
„ duit, *Mais les Proteſtans ne voulurent, ac-*
„ *cepter ni le lieu ni le Concile.* Car ce n'eſt
„ pas tout Concile qu'ils refuſoient, mais
„ un qui fût aſſemblé par le Pape ".

Voici une autre Note qui fait bien voir l'inexactitude & même l'ignorance de Mr. *Amelot.* Page 239. " *Et on allegua ſur cela, les*
„ *Catalogues dreſſez par les Conciles de Laodicée*
„ *& le troiſiéme de Carthage, &c.*

„ Mr. *Amelot* a tout-à-fait alteré ici le ſens
„ de ſon Auteur en traduiſant, *le Concile de*
„ *Laodicée ſous Innocent* I. *& de Carthage ſous*
„ *Gelaſe* I.; ce qui ne fait que deux Cata-
„ logues, au lieu de quatre indiquez par
„ *Fra-Paolo. Fu da tutti allegato*, dit-il, *il*
„ *Concilio Laodiceno, Innocentio I. Pontefice, il*
„ *tertio Concilio Cartaginenſe, & Gelaſio Papa.*
„ La mépriſe eſt d'autant plus ſinguliere,
„ que ces Conciles ne ſe ſont point tenus
„ ſous ces deux Papes; & il eſt étrange que
„ Mr. *Dupin* ait donné dans la même mépri-
„ ſe,

„ ſe, après que Mr. *Amelot* avoit été rélevé „ ſur ce point ". Mais en voilà aſſez ſur cet article.

Mr. *le Courayer* n'eſt pas plus favorable à *Fra-Paolo* lui-même qu'à ſon ancien Traducteur. Par-tout où il le trouve en faute, il avouë ingénûment qu'il s'eſt trompé, & l'on peut dire qu'il pouſſe à cet égard l'impartialité & l'exactitude juſqu'au ſcrupule. Les exemples en ſont très-fréquens; nous nous bornerons à quelques-uns des plus remarquables.

Fra-Paolo parlant d'une Lettre que *Zuingle* écrivit, pour ſa propre défenſe, aux Cantons *Suiſſes*, en l'an 1521. dit *qu'il leur rappelloit dans cette Lettre un ancien Edit, donné par leurs Prédeceſſeurs, pour obliger tous les Prêtres à avoir leur propre Concubine, & les empêcher par-là d'attenter à la pudeur des honnêtes femmes.* Là-deſſus le P. *le Courayer* fait cette Note *. " *Zuingle* ne parle point d'aucun „ Edit, mais ſeulement d'une ancienne Coûtume introduite dans quelques-uns des „ Cantons; & cela eſt infiniment plus probable, d'autant plus qu'on ne trouve parmi „ eux aucun veſtige d'un pareil Edit. *Non-* „ *nullis in ipſorum pagis*, dit Sleidan, *hunc* „ *eſſe morem, quum novum quempiam Eccleſiæ* „ *Miniſtrum recipiunt, ut jubeant eum habere* „ *Concubinam, ne pudicitiam alienam tentet.* „ *Eam conſuetudinem rideri quidem à multis*, „ *ve-*

„

* Pag. 32.

le Courayer remarque, qu'il auroit dû dire de *Cateau Cambresis* & non de *Cambrai*. „ Je ne „ sçai, ajoute-t-il, sur quoi fondé notre Hiſ„ torien prétend que *Paul* fut plus mortifié „ de cette paix que de tous les autres éve„ nemens. Du moins nous ne voyons rien „ dans sa conduite qui nous convainque de „ ce mécontentement; & il n'avoit aucun „ intérêt à desapprouver cette paix, puiſ„ qu'aucun des Princes contractans ne pa„ roiſſoit d'humeur à vouloir en faire uſage „ à son préjudice. Quant à l'égard de l'ar„ ticle particulier du Concile, comme il étoit „ résolu de n'en point tenir hors de *Rome*, „ il sçavoit bien qu'il en feroit toujours le „ maître, & que rien ne s'y passeroit con„ tre sa volonté. Auſſi ne voyons-nous pas „ que les Hiſtoriens parlent de ce prétendu „ mécontentement. *Adriani* dit au contrai„ re, l. 16. p. 1105, que le Pape en parut „ fort joyeux: *& il Papa principalmente moſtrò „ d'eſſerne lieto.* Et *Onuphre*, autre Auteur aſ„ ſez impartial, auſſi-bien qu'*Adriani*, nous „ assure que l'on en fit paroître beaucoup de „ joye à *Rome*: *Cujus pacis cauſâ, Romæ à Pon„ tifice, more majorum inſignes ſupplicationes „ habitæ, lætitiæ ſigna edita.* C'eſt donc sans „ fondement, que *Fra-Paolo* attribue ce mé„ contentement au Pape, qui avoit au contrai„ re tout sujet de se réjouïr de voir rétablir „ la paix entre ces deux Princes, qui paroiſ„ ſoient l'un & l'autre très diſpoſez à arrê„ ter les progrès des nouvelles Sectes dans

„ leurs

„ leurs Etats, ce qu'ils ne pouvoient tenter „ utilement qu'après la paix. „

On peut juger par ces Notes de l'impartialité de notre Auteur. Mais elles ſont en petit nombre au prix de celles où il juſtifie *Fra-Paolo* contre les attaques de *Pallavicin*. Il n'y a preſque point de page qui n'en fourniſſe; en voici quelques-unes qui nous ont paru des plus curieuſes.

Dans l'entrevûë, que *Clement* VII. eut avec l'Empereur à *Bologne*, il tâcha, dit l'Hiſtorien du Concile, de lui perſuader, que *le meilleur moyen* de ramener les Proteſtans d'*Allemagne*, *étoit d'employer l'autorité & la force &c.* Et là-deſſus Mr. *le Courayer* fait cette Note *, „ Ce Diſcours, que *Fra-Paolo* traite „ avec raiſon de *mal-ſéant* dans la bouche „ d'un Pape, n'a pas paru tel à *Pallavicin*, „ qui, tout infatué des maximes de la Cour „ *Romaine*, trouve qu'il y a de la vertu & „ de la religion à employer le fer & le feu „ pour convertir les hommes, & leur faire „ embraſſer des opinions, de la fauſſeté deſ„ quelles ils ſe croyent convaincus. Et par„ ce que notre Hiſtorien penſe différem„ ment, ce Cardinal oſe bien l'aſſurer d'a„ voir rempli ſon Hiſtoire *de Semences d'Athéiſme, & de maximes plus impies que celles de Machiavel.* Des accuſations de cette na„ ture ſe refutent aſſez d'elles-mêmes; & „ ſi l'on compare les deux Hiſtoires, on „ n'au-

* Pag. 85.

„ n'aura pas de peine à décider dans laquel-
„ le des deux la Politique de *Machiavel*
„ éclate davantage; ou dans celle de *Palla-*
„ *vicin*, qui ſacrifie tout à l'ambition & aux
„ intérêts de la Cour de *Rome*, juſqu'à en
„ juſtifier les abus les plus criminels; ou
„ dans celle de *Fra-Paolo*, qui dans le tems
„ qu'il déteſte la violence & l'eſclavage en
„ matière de religion, ne prêche que la
„ vertu, ne condamne que la ſuperſtition,
„ ne cenſure que les abus & les deſordres,
„ & loüe dans les Papes mêmes qu'il con-
„ damne, leurs vertus & tout ce qu'il trou-
„ ve de loüable dans leur conduite. „

A l'occaſion de ce que *Fra-Paolo* dit que *Paul* III, outre ſes Legats au Concile, *donna ordre à quelques Evêques de ſes plus confidens de ſe rendre auſſi à Trente*, ſon Traducteur remarque *, que ſuivant le Cardinal *Pallavicin* l. 5. c. 4. *c'eſt une grande fauſſeté, ſi Fra-Paolo entend que le Pape preſſa plus ceux-ci que ceux de tous les autres Païs, auprès deſquels il fit de très-fortes inſtances de ſe rendre au Concile.* „ Mais, ajoute-t-il, ce qu'il appelle un men-
„ ſonge effronté, eſt pourtant un fait atteſté
„ par le témoignage d'un Auteur eſtimé très-
„ fidèle. *Il Pontefice*, dit *Adriani*, *vi haveva anco invitato alcuni de ſuoi Veſcovi più fedeli, commendando à gli altri pur lentamente, che vi ſi doveſſero preſentare.* Nous verrons
„ d'ailleurs dans la ſuite de cette Hiſtoire,
„ que

* Pag. 164.

„ que les Papes avoient à leurs gages un „ certain nombre d'Evêques affidez, qu'ils „ envoyoient à *Trente* toutes les fois, ou qu'il „ y avoit à decider quelque point à quoi „ s'intéreſſoit la Cour de *Rome*, ou que le „ nombre des Evêques nationaux leur faiſoit „ craindre qu'il ne ſe paſſât quelque choſe „ au deſavantage du Pontificat ; afin d'a- „ voir toujours un contre-poids à oppoſer „ aux tentatives que l'on voudroit faire „ pour reſſerrer la Puiſſance Pontificale. „

A la page ſuivante, ſur ce que *Fra-Paolo* aſſure que *Paul* III. avoit deſſein de faire tomber à ſes petits-fils le Duché de *Milan*, & qu'il fit tout ce qu'il pût pour réüſſir dans ce deſſein, on trouve cette Note. " Le Car- „ dinal *Pallavicin* l. 5. c. 3. après avoir avoué „ que ce recit n'eſt pas ſans vraiſemblance, „ s'étend beaucoup pour prouver qu'il eſt „ faux, ſoit en decréditant les Auteurs qui „ ont rapporté ce fait, ſoit en donnant „ quelques raiſons qui ſemblent le détrui- „ re. Mais ces raiſons ſont foibles ; & les „ Hiſtoriens du tems qui n'ont eu aucun „ intérêt de le ſuppoſer, le confirment preſ- „ que tous, & entre autres *Onuphre*, *Adria- „ ni*, *Paul Jove*, *Sandoval*, *Beaucaire*, *Slei- „ dan* & pluſieurs autres. Rejetter le ſuffra- „ ge de ces Auteurs parce qu'ils ſe ſont „ trompez ſur quelques autres faits, ou qu'ils „ ne s'accordent pas entierement ſur les cir- „ conſtances de celui-ci, c'eſt établir un „ Pyrrhoniſme général dans l'Hiſtoire, puiſ-

„ qu'il n'y a point d'Auteur ſi abſolument „ exact, qui ne ſe trouve quelquefois en „ faute; & que quand tous conviennent ſur „ la ſubſtance d'un fait, une mépriſe ſur quel- „ ques légeres circonſtances n'en altere ja- „ mais la certitude. Ce ſont-là les règles „ générales de Critique en matière d'Hiſtoi- „ re; & il ſuffit ici pour la juſtification de „ *Fra-Paolo*, qu'il n'a avancé ce qu'il dit du „ deſſein du Pape pour faire tomber le Du- „ ché de *Milan* à ſes petits-fils, que ſur des „ témoignages très-dignes de créance, & „ que *Pallavicin* le nie ſans aucune autorité, „ & vraiſemblablement parce qu'il ne fait „ pas honneur à la mémoire de *Paul* III. „

Dans le Decret de Reformation que fit le Concile de *Trente* ſous ce même Pape, les *Allemans* trouvoient à redire, dit l'Hiſtorien *, *qu'on n'eût touché ni aux Scholaſtiques ni aux Canoniſtes, quoique ceux-ci accordent au Pape les proprietez divines, juſqu'à même lui donner le nom de* DIEU *& l'Infaillibilité, & juſqu'à lui donner le même Tribunal, & le faire même plus miſericordieux que* Jeſus-Chriſt; *& quoique les Scholaſtiques ayent fait de la Philoſophie* d'Ariſtote *le fondement de la Religion Chrétienne, qu'ils ayent negligé l'Ecriture, & qu'ils ayent tourné tout en problême, juſqu'à revoquer en doute s'il y a un Dieu, & à diſputer également pour & contre.* Voici la Note de Mr. *le Courayer* ſur ce paſſage. „ Ces reflexions que *Fra-*

„ *Paolo*

* Pag. 295.

„ *Paolo* met ici ſur le compte des *Allemans*,
„ pourroient bien venir de lui-même. Mais
„ de quelque part qu'elles viennent, elles
„ ne ſont que trop véritables, & les repro-
„ ches que fait ici cet Auteur aux Cano-
„ niſtes & aux Scholaſtiques ne ſont que trop
„ bien fondez. Mais ce qu'il y a de ſcanda-
„ leux, ce ſont les efforts que fait ici *Palla-*
„ *vicin* l. 7. c. 14. pour juſtifier les baſſes
„ flatteries des uns, qui tiennent du blaſphè-
„ me, & la méthode des autres, qui ont fait
„ du Chriſtianiſme une pure Secte de Philo-
„ ſophie, où l'on apprend beaucoup moins
„ à s'inſtruire qu'à diſputer. Il ſemble que
„ ce Cardinal ne s'eſt propoſé dans ſon
„ Ouvrage que de contredire ſon Adverſai-
„ re ſans égard ni à la raiſon ni à la véri-
„ té, & que de couvrir les excès les plus
„ groſſiers des adulateurs des Papes. C'eſt
„ du moins ce qui ſe découvre, peut-être
„ même malgré lui, dans toute la conduite
„ de ſon Hiſtoire, qu'on n'a pas trop mal
„ nommée un *nouvel Evangile*, puiſqu'à peine
„ y reconnoît-on celui de *Jeſus-Chriſt*. „

Nous avons déja vû des preuves de l'impartialité de Mr. *le Courayer*; mais qu'il nous ſoit permis d'y en ajouter deux nouveaux exemples: ils nous ont paru dignes de remarque.

Fra Paolo en parlant du Colloque de *Ratisbonne*, dit *qu'on fut obligé de le rompre, parce que les Catholiques profitoient de toutes les occaſions pour inſpirer aux autres des ombrages & des*

ſoupçons, en feignant d'en concevoir eux-mêmes. Là-deſſus ſon Traducteur fait cette Note *

„ Notre Auteur rejette la rupture de ce „ Colloque ſur les Catholiques, & *Pallavicin* „ ſur les Proteſtans. Il y a cependant bien „ de l'apparence que chacun y contribua „ pour ſa part; les Proteſtans, parce qu'ils „ ſe voyoient gênez par les conditions que „ l'Empereur vouloit mettre au Colloque, „ & par le choix des Préſidens, qui leur „ étoient ſuſpects; les Catholiques, parce „ qu'ils avoient naturellement de l'éloigne- „ ment pour ces ſortes de Conférences, qui „ ne pouvoient avoir aucun ſuccès par le re- „ fus infléxible qu'ils faiſoient de ſe relacher „ ſur quoi que ce ſoit, même dans les choſes „ les plus indifférentes. Il faut avouer ce- „ pendant que les Proteſtans furent les pre- „ miers qui rompirent les Conférences en „ ſe retirant ſecretement pour ſuivre les or- „ dres de l'Electeur de *Saxe*, qui; mal ſatis- „ fait des conditions auxquelles l'Empereur „ vouloit que ſe tînt le Colloque, en rap- „ pella ſes Théologiens, qui furent bien- „ tôt ſuivis des autres. A cet égard il eſt „ certain que ce furent eux qui rompirent „ le Colloque. Mais on ne peut gueres deſ- „ avouer que les Catholiques n'y euſſent „ donné lieu par les différens avantages „ qu'ils voulurent prendre, ſoit de ce que „ l'Empereur & les Préſidens leur étoient „ favo-

* Pag. 233.

„ favorables, soit en refusant aux Protestans „ quelques conditions assez équitables, que „ ceux-ci demandoient. „

Dans la même page on lit la remarque suivante, au sujet de la mort de *Luther*. *Le 18. de Février mourut Martin Luther.*] „ C'est „ ainsi que le marquent *Sleidan*, *Pallavicin*, „ *Sponde*, & presque tous les Auteurs; & je „ ne puis dire sur quelle autorité Mr. *Prevôt* „ dans sa Traduction de Mr. *de Thou* place „ cette mort au 13. de Février. Ce n'est „ peut-être qu'une simple faute d'impression, „ où l'on aura mis un 3. pour un 8. Les „ Protestans ont tâché de faire paroître cette mort la plus édifiante qu'il leur a été „ possible. Plusieurs Catholiques au contraire l'ont fait accompagner des circonstances du monde les plus odieuses. *Ils „ n'ont eu égard*, dit Bayle, *ni au vraisemblable, ni aux règles de l'art de médire, & „ ils se sont donné toute la hardiesse de ceux qui „ sont très-persuadez que le Public adoptera „ aveuglement tout ce qu'ils débiteront, quelque „ absurde qu'il puisse être.* Mais ce qu'ils „ en disent la plûpart est si fabuleux, que „ l'on voit bien, sans refutation, que la „ passion seule a eu part à tous ces recits, „ & qu'il n'y a que la plus outrée prévention qui puisse porter quelqu'un à les „ croire. „

Mr. *le Courayer* donne quelquefois dans ses Notes le caractère des principaux personnages dont parle *Fra-Paolo*. Voici celui d'*Henri VIII.*

VIII. qui ne paroîtra pas assurement flatté. * C'étoit un „ Prince qui, par un mê„ lange bizarre de bonnes & de mauvaises „ qualitez, donna successivement de grandes „ espérances & les fit perdre. Il balança „ pendant toute sa vie la fortune de l'Euro„ pe, sans en tirer aucun avantage pour lui„ même. Pour vouloir être l'arbitre de ses „ Alliez, il en fut toujours la dupe. Né „ naturellement libéral, il se ruina, lui & „ ses sujets, par des profusions criminelles & „ extravagantes. Mauvais Maître, il sacri„ fioit ses Ministres avec la même facilité „ qu'il les élevoit; Mauvais Mari, il re„ gardoit ses femmes plutôt comme ses „ Esclaves que comme ses Epouses, & les „ immoloit à sa jalousie après avoir satisfait „ à ses passions. Superstitieux dans son ir„ religion, il ne fut ni Catholique ni Pro„ testant, tandis qu'il affectoit de montrer „ son zèle par les supplices qu'il faisoit „ souffrir à ses sujets. En un mot, capable „ par ses talens naturels d'orner le trône „ qu'il occupoit, il le souilla par ses cri„ mes, & mourut détesté de presque tous „ les partis, auxquels il s'étoit rendu pres„ que également redoutable & par ses ca„ prices & par ses cruautez. „

Sur ce que l'Historien du Concile dit au sujet de *Jules II.*, Mr. *le Courayer* fait cette remarque †: „ *Pallavicin* qui, en même tems „ qu'il reproche à *Fra-Paolo* d'exercer son „ esprit

* Pag. 31. † Pag. 8.

„ eſprit ſatyrique contre les Papes, s'en „ rend lui-même le plus vil adulateur, après „ avoir fait tout ſon poſſible pour couvrir „ les fureurs de *Jules II.*, eſt pourtant obli- „ gé d'avouer, que ce Pontife étoit d'un ca- „ ractère colere & féroce, & qu'il avoit „ une paſſion pour la guerre fort indécen- „ te pour ſon caractère..... *Il n'a- „ voit d'un Pontife que l'habit & le nom.....* „ dit *Guicciardin*, qui le dépeint en même „ tems comme coupable de Simonie..... „ *Bembo*, dans ſon Hiſtoire de *Veniſe*, confir- „ me la même choſe; & il n'y a ſur cela „ qu'une ſeule voix de tous les Hiſtoriens. „ Il fut élû Pape en 1503, & mourut en 1513, „ après avoir fait des guerres continuelles, „ & en méditant encore de nouvelles, ſi „ nous en croyons *Guicciardin* & *Paul „ Jove.* „

Leon X. qui lui ſucceda, n'avoit ni connoiſſance de la Religion ni piété. * „ Sa jeu- „ neſſe fut aſſez édifiante; mais cette répu- „ tation ne ſe ſoutint pas pendant ſon Pon- „ tificat; & *Paul Jove* qui le loue aſſez d'ail- „ leurs, convient qu'il fut ſoupçonné de „ débauches & même des plus criminelles. „ Il fut élû Pape en 1513, & mourut en „ 1521, auſſi décrié qu'il avoit été eſtimé à „ ſon avenement au Pontificat..... Il „ aimoit le faſte, & fut plutôt prodigue „ que libéral; c'eſt de quoi *Guicciardin*, „ *Onu-*

* Pag. 9.

„ *Onuphre* & *Paul Jove* conviennent de bonne „ foi..... *Le premier* rapporte qu'il dé- „ penſa 100000. ducats à ſon couronnement, „ profuſion qui fut condamnée comme peu „ ſéante à un Pontife, & peu convenable „ au tems préſent, &c. „

Clément VII. * „ étoit fils de *Julien de* „ *Medicis*, tué par les *Pazzi* en 1478, & d'une „ femme qu'il tenoit alors, les uns diſent „ comme concubine, & les autres comme „ ſon épouſe. Ce qu'il y a de certain, „ c'eſt qu'on l'a regardé plus communement „ comme bâtard (*Fleury* l. 128. N. 104.) „ quoique ſous *Leon* X. il fût declaré légi- „ time par une ſentence renduë à *Rome*. Il „ ſucceda à *Adrien* le 19. de Novembre 1523, „ après un Conclave de près de deux mois, „ où les factions furent extrêmement oppo- „ ſées, & ne finirent ſelon *Mendoze* Let. du „ 10. d'Octobre 1548. & *Guicciardin* L. 15. „ que par une convention ſimoniaque entre „ lui & le Cardinal *Colonne*, ou par la crain- „ te que ce dernier eut, ſelon *Onuphre*, que „ *Medicis* ne fît élire le Cardinal *Orſini*, en- „ nemi capital des *Colonnes*. *Pallavicin* nous „ dit au contraire ſur des Mémoires anony- „ mes, dont il ne nous marque ni le mérite „ ni l'Auteur, que l'exaltation de *Clément* fut „ le fruit de ſa modeſtie. La charité peut „ nous porter à le croire; c'eſt dommage „ qu'on n'en ait point d'autres preuves. „

Fra-

* Pag. 54.

Fra-Paolo, dit plus bas, qu'*on le haïſſoit à cauſe de ſon avarice, de ſa dureté & de ſa cruauté.* „ Et *Pallavicin*, remarque le P. *le Courayer* *, „ confirme ce jugement, en diſant que ſa „ mort fut reçuë avec autant de joye que „ ſon élection. *Fu ſentita con altretanta allegrezza, con quanta già la ſua elezzione*".

A propos des Papes, on ne ſera pas fâché de ſçavoir ce que le Traducteur de *Fra-Paolo* penſe de leur autorité, & de leurs uſurpations.

„ Les grands abus, dit-il, (p. 59, Not. 3.) „ venoient ſans doute des Prélats & de la „ Cour de *Rome*, & non du bas Clergé, qui „ n'étoit ni aſſez riche ni aſſez puiſſant pour „ aſſervir les peuples, & dont les Princes „ par conſéquent n'avoient rien à craindre „ pour leur puiſſance. Quoique ces derniers „ abus fiſſent partie de ceux dont les *Allemans* avoient demandé le redreſſement, „ ce n'étoient pas ceux dont la reformation „ leur tenoit ſi fort à cœur. Ce qui les chagrinoit, étoit de voir les exactions onereuſes de la Cour de *Rome*, la vénalité de „ toutes les choſes ſpirituelles, l'autorité que „ le Pape & les Evêques prenoient dans les „ affaires temporelles, ces domaines immenſes qu'ils avoient acquis, & qui en faiſoient „ bien moins des Evêques que des Princes, „ cette Juriſdiction temporelle dont les Laïques avoient été dépouillez pour en revê-

„ tir

* Pag. 117.

„ tir le Clergé, ces Immunitez exceſſives, qui „ faiſoient des Eccléſiaſtiques autant de ſu- „ jets indépendans, & comme une Societé „ tout-à-fait diſtinguée de l'autre, &c.

„ C'eſt une étrange prétention dans les „ Papes, dit-il un peu plus bas *, & un aveu- „ glement incroyable dans les Princes, de „ croire que l'autorité d'un Pape eſt aſſez „ grande pour délivrer quelqu'un de l'obli- „ gation de garder un ſerment juſte & fait „ ſelon les règles. Rien n'eſt plus contraire „ aux Loix de la Morale & au maintien de „ la Societé. Si le ſerment eſt injuſte, il „ eſt nul de ſa nature; mais s'il eſt juſte, par „ quel droit le Pape en peut-il diſpenſer ? „ Les Princes n'ont ſans doute fait ſemblant „ de le croire, que lorſqu'ils ont jugé qu'il „ y avoit pour eux de l'avantage à rompre „ leurs engagemens; & ce ſont de ces opi- „ nions fondées ſur l'intérêt, & non ſur la „ vérité ".

A l'occaſion de ce que *Clément* VII. diſoit, que *ſi le Pape aſſiſte* aux Synodes, *tout s'y fait en ſon nom avec l'approbation des Peres*, Mr. *le Couvayer* fait cette remarque †; „ C'eſt „ une des maximes modernes de la Cour de „ *Rome*, fondée ſur la fauſſe opinion de la ſu- „ périorité des Papes ſur les Conciles. Mais „ outre qu'elle eſt combattuë par toute la „ doctrine de l'Antiquité & la conduite de „ tous les anciens Conciles, qui n'ont ja- „ mais

* Pag. 63. Not. 3. † Pag. 101.

„ mais supposé une telle supériorité, & que „ cette supériorité a même été desavouée par „ les Papes qui se sont reconnus soûmis eux-„ mêmes aux Décrets de ces Assemblées, il „ suffit de considerer, quelle est la nature des „ Conciles, pour juger que leurs décisions „ doivent être faites au nom de tous les Pe-„ res, & non du Pape seul. Car si, comme „ l'a fort bien prouvé *Holden*, Anal. fid. L. 1. „ c. 9., le Jugement des Conciles n'est autre „ chose que le témoignage que les Evêques „ de toutes les Nations Chrétiennes rendent „ de la foi de leurs Eglises, il s'ensuit que „ ce témoignage doit être rendu en leur com-„ mun nom, & non en celui du Pape seul. „ C'est aussi pour cela que chaque Evêque „ signe comme jugeant en son propre & pri-„ vé nom, *judicans scripsi*; ce qui n'auroit „ pû se faire si tous les Décrets se publioient „ au nom du Pape. Comme le premier Evê-„ que il y tient le premier rang, mais c'est „ toute sa prérogative, & les définitions ne „ tirent pas plus de force de son autorité „ que de celle des autres„.

Dans un autre endroit *, il approuve entierement ce qu'assure *Fra-Paolo*, que *ces sortes d'Assemblées étoient autrefois dirigées par les Princes ou les Magistrats, qui les avoient convoquées, & qui y assistoient eux-mêmes, proposoient les matières, &c.* „ Cela paroît sensiblement, „ dit-il, par les Actes des Conciles d'*Epheſe* „ &

* Pag. 213. Not. 2.

„ & de *Chalcedoine* „ [il auroit pû ajouter & *par ceux du premier Concile de Nicée*] „ où tout „ ce qui regardoit la police extérieure de ces „ Conciles étoit réglé par les Miniſtres des „ Empereurs ou par les Empereurs eux-mê- „ mes, qui abandonnoient pourtant aux E- „ vêques ſeuls la déciſion des points de doc- „ trine pour leſquels ils étoient aſſemblez. „ Ce n'eſt gueres que dans les Conciles d'Oc- „ cident, que les Papes ſe ſont attribué „ toute l'autorité qu'ils exercent aujourd'hui „ dans ces Aſſemblées générales; & que la „ diviſion de l'Empire en pluſieurs Princi- „ pautez indépendantes leur a donné occaſion „ de s'approprier à l'excluſion des Princes, „ qui, jaloux les uns des autres, ont mieux „ aimé laiſſer ce pouvoir aux Papes, que de „ le laiſſer exercer par l'un d'eux dont ils „ ne vouloient point reconnoître la ſupério- „ rité".

Nous n'ajouterons plus qu'une *Note* ſur ce ſujet, qu'on lit à la page 345. „ Ce que „ *Fra-Paolo* rapporte ici de *Catharin*, (qu'il „ ſoutenoit que *l'Epiſcopat n'étoit de l'inſtitu-* „ *tion de Jeſus-Chriſt que dans le Pape ſeul*) „ paroîtroit un paradoxe peu croyable, ſi l'on „ ne ſçavoit que c'eſt-là la chimère ſcandaleu- „ ſe d'une grande partie des *Italiens*, qui font „ du Pape, non le premier des Evêques, „ mais proprement le ſeul, & qui le rendent „ tellement le maître de l'Egliſe, qu'il n'y „ a d'obligation que celle qu'il impoſe, & „ que par ſes diſpenſes il peut rendre licites „ tou-

„ toutes les transgressions des Loix Ecclésiastiques. Morale abominable, plus dangereuse que toutes les hérésies spéculatives des derniers siécles, & qui eût bien mieux mérité toute l'attention & la censure du Concile, que la plûpart des opinions qui „ y furent condamnées".

On ne sera pas sans doute moins curieux de connoître les sentimens du P. *le Courayer* sur les autres articles qui divisent les Protestans des Catholiques. Voici ce qu'il dit au sujet de l'hérésie *. „ Si cette obligation „ (*de punir les hérétiques*) se tire de l'énormité du crime, il semble qu'il y a moins de „ nécessité de punir les hérétiques que toute „ autre sorte de pécheurs, puisque l'hérésie „ est une faute toujours involontaire, & par „ conséquent plus digne d'indulgence que „ toute autre. Car personne ne se livre volontairement à l'erreur; & si la grandeur „ d'une faute se doit mesurer par la liberté „ du choix, il faut convenir que de toutes „ les fautes l'hérésie est la moindre".

Sur les Traditions de l'Eglise, que le Concile déclare qu'*il reçoit avec le même respect que les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament*, le Traducteur de *Fra-Paolo* dit †: „ Les Evêques de *Fano* & de *Chioggia* s'étoient fortement opposez à ce Décret; & ce dernier „ avoit traité ouvertement cette égalité d'*impie*. Il y auroit de l'impieté en effet à éga-

„ ler

* Pag. 104. Not. 2. † Pag. 254, 255.

„ ler la parole des hommes à celle de Dieu ;
„ comme l'Evêque de *Chioggia* disoit que fai-
„ soit le Concile en égalant les Traditions à
„ l'Ecriture. Mais les Peres répondoient, que
„ ne s'agissant ici que des Traditions divines,
„ c'étoit égaler la parole de Dieu à elle-mê-
„ me, puisque d'être écrite ou non écrite,
„ cela ne change rien à sa nature. Le prin-
„ cipe est très-vrai, mais la différence est
„ infinie dans l'application. Car on sçait où
„ est contenuë la parole de Dieu écrite ; au
„ lieu que rien n'est si incertain que les Tra-
„ ditions non écrites, faute de pouvoir re-
„ monter avec certitude jusqu'à leur origine.
„ C'étoit sans doute ce qu'entendoit *Nacbianti*,
„ Evêque de *Chioggia*, & il semble qu'à cet
„ égard il n'avoit pas trop de tort de traiter
„ d'*impie* l'égalité que l'on mettoit entre l'E-
„ criture & les Traditions ". Et dans un autre endroit* : „ Les Catholiques auroient
„ de la peine à se justifier de ce reproche
„ (que, selon eux, *c'est par hazard qu'une par-*
„ *tie de la doctrine Chrétienne n'a point été écrite*).
„ Car quoiqu'ils ne le disent pas en termes
„ formels, il faut pourtant qu'ils le suppo-
„ sent, s'ils croyent que tous les articles
„ nécessaires ne sont pas compris dans l'E-
„ criture, & que la Tradition est une règle
„ de foi de même autorité que les Livres
„ Saints. Car s'il n'y a pas eu de défense
„ d'écrire tout ce qui étoit nécessaire à croi-
„ re,

* Pag. 238.

„ re, à quelle autre cauſe qu'au hazard peut-
„ on attribuer que de certains articles ayent
„ été écrits, & que les autres ne l'ayent pas
„ été?

Quand on vint à agiter dans le Concile la matière du Canon des Ecritures, *quelques-uns vouloient*, dit *Fra-Paolo*, *qu'on partageât les Livres en deux claſſes*. „ C'étoit ce ſemble, re-
„ marque là-deſſus Mr. *le Courayer* *, le parti
„ le plus ſage, puiſque c'eſt celui qui ſe trou-
„ ve le plus autoriſé dans l'Antiquité, où la
„ plûpart des Peres diſtinguent les Livres
„ dont on peut ſe ſervir pour autoriſer les
„ dogmes, d'avec ceux qui n'ont été écrits
„ que pour l'édification; & puiſque l'Egliſe
„ ne peut pas donner plus d'autorité à un
„ Livre, que celle qu'il peut tirer ou de ce-
„ lui qui l'a écrit, ou de la Tradition qui
„ l'a tranſmis. Or puiſque cette Tradition
„ eſt incertaine à l'égard de pluſieurs Li
„ vres, & que l'Egliſe ne juge pas de leur
„ Canonicité par inſpiration, mais par l'au-
„ torité de cette Tradition, il ſemble que le
„ ſeul parti qu'il y eût à prendre étoit, de ne
„ leur donner que le dégré d'autorité que
„ l'Antiquité leur avoit accordé. Ce parti
„ pourtant ne prévalut pas, & l'on prit l'au-
„ tre, non pas peut-être comme le meil-
„ leur, mais comme exigeant moins de diſ-
„ cuſſion, & par conſequent comme plus
„ commode.

Voici

* Pag. 240. Not. 1.

Voici ce qu'il dit au ſujet de l'autorité de la *Vulgate*, que le Concile jugea à propos d'égaler à l'Original même. „ *Cajetan* par„ loit en homme ſenſé, lorſqu'il diſoit, qu'en„ tendre le Texte Latin, ce n'étoit entendre que la parole du Traducteur, qui avoit „ pû ſe tromper, & *Pallavicin* ne l'eſt gueres „ en voulant affoiblir une maxime ſi ſage. „ Car avoir recours, comme il fait, à des „ inſpirations, ou à une providence particuliere, pour donner à une ſimple Verſion „ autant d'autorité qu'en a le Texte original, c'eſt avoir recours à un ſyſtême de „ fantaiſie & de convenance pour détruire „ une vérité de fait; qui eſt, qu'aucune Verſion n'a été faite par inſpiration, & que „ par conſequent toute ſon autorité n'eſt „ fondée que ſur la fidélité avec laquelle elle repréſente le Texte, fidélité qui ne demande que de l'habileté, & qui eſt par „ conſequent toute humaine * . . . . . „ Il eſt évident par l'aveu même de St. *Jérôme*, le principal Auteur de la Vulgate, „ qu'il n'a été rien moins qu'inſpiré. Cependant, comme il étoit plus commode pour „ établir l'autorité de cette Traduction, de „ croire que le St. Eſprit en avoit au moins „ dirigé l'Auteur, la plûpart des Théologiens, „ pour couper court à toutes les difficultez, „ n'héſitoient pas à aſſurer que Dieu l'avoit „ fait, parce qu'ils jugeoient qu'il l'avoit „ dû

* Pag. 244. Not. 2.

„ dû faire. C'eſt à de pareilles convenan-
„ ces qu'eſt dû le ſyſtême de l'infaillibilité
„ des Papes & beaucoup d'autres, dont en
„ vain on rechercheroit d'autres preuves,
„ que l'intérêt que l'on trouve à les établir
„ pour trancher tout d'un coup toutes les
„ difficultez *.

Sur ce que *Fra-Paolo* rapporte que *Richard du Mans*, *Franciſcain*, dit dans une Congrégation, *que les Scholaſtiques avoient ſi bien éclairci alors les dogmes de la foi, qu'il n'étoit plus néceſſaire de les apprendre de l'Ecriture*, Mr. *le Courayer* fait cette remarque *. „ Il n'y a
„ point de maxime au monde ſi contraire
„ que celle-ci à tout ce que nous apprend
„ l'Antiquité ſur la lecture de l'Ecriture Ste.
„ Nous aurions peine à en croire ici *Fra-*
„ *Paolo*, ſi nous n'avions vû de nos jours ſe
„ reveiller une pareille diſpute, & un Corps
„ de Théologiens, qui ſembloient avoir con-
„ ſpiré à ôter aux Fidèles la connoiſſance
„ & la lecture des Ecritures. Vouloir nous
„ renvoyer aux Scholaſtiques plutôt qu'à
„ l'Ecriture, pour nous inſtruire de la Reli-
„ gion & des dogmes, c'eſt vouloir nous
„ faire accroire que la connoiſſance de la
„ Religion conſiſte dans des ſpéculations &
„ des ſubtilitez Philoſophiques, & qu'on ne
„ ſçauroit être Chrétien ſans être au fait
„ d'une infinité de préciſions métaphyſiques,
„ & ſans adopter les fantaiſies du monde les
„ moins

* Pag. 245. 246. Not. 3. † Pag. 249.

„ moins fondées & les moins raiſonnables. „ Ce qu'ajoute le même Théologien, que „ l'Ecriture *ne doit plus faire à préſent l'objet „ de notre étude, & que c'eſt là en quoi conſiſte le reſpect que nous devons avoir pour elle*, eſt „ d'une abſurdité ſi exceſſive, qu'on a peine à „ concevoir qu'on ait pû porter juſques-là „ la folie. Car s'il eſt vrai que les Ecritures ayent été données pour nous inſtruire, „ quel autre reſpect peut-on leur montrer, „ qu'en les étudiant, & quelle étrange ſorte „ de vénération ſeroit-ce, que celle de ſe „ faire un devoir d'ignorer un Livre qui n'a „ été écrit que pour nous éclairer & nous „ faire connoître la vérité & nos devoirs.

Dans l'*Interim* de *Charles-quint*, les Catholiques trouvoient à redire, entre autres choſes, *que ſur l'article de l'Egliſe on n'en avoit point tiré l'unité d'un Chef viſible.* „ C'étoit, „ dit notre Commentateur *, une grande „ héréſie à *Rome*, mais c'étoit l'héréſie de „ tous les Anciens, qui n'avoient jamais mis „ le Pape dans la définition de l'Egliſe, & „ qui en cela ne l'avoient nullement diſtingué des autres Paſteurs. Cette doctrine, „ telle qu'on l'entend à *Rome*, eſt une doctrine de ſyſtême & non de foi. L'Egliſe „ eſt une par l'unité de créance, & par la „ charité qui lie toutes les Egliſes, & n'en „ fait qu'un ſeul & même corps, & non „ par une ſoûmiſſion aveugle à un ſeul & „ ſu-

* Pag. 271. Not. 2.

„ ſuprême Gouverneur. Chaque Egliſe eſt „ gouvernée par ſes propres loix; & ſi, pour „ l'établiſſement & le maintien du bon ordre, „ les Loix Eccléſiaſtiques ont établi une cer„ taine ſubordination entre les Evêques mê„ mes, & ont étendu davantage la jurisdic„ tion des Papes que celle des autres „ Evêques, c'eſt une affaire de police Ec„ cléſiaſtique, ſans laquelle on peut être „ Chrétien, comme on l'a été avant que „ cette Puiſſance fût établie & reconnuë.

On diſoit auſſi à *Rome* que *la liberté que l'on donnoit* dans cet Interim *d'accorder des femmes aux Prêtres, & le Calice aux Laïques, alloit à détruire toute la foi Catholique.* „ On „ ne voit pas, obſerve là-deſſus Mr. *le Cou„ rayer* *, quel tort fait à la foi Catholi„ que, ou le mariage des Prêtres, ou la „ communion du Calice. En étoit-on moins „ Catholique lorſque tout le monde com„ munioit ſous les deux eſpeces, ou avant „ que l'on eût porté la loi du Célibat? De „ pareilles objections marquent beaucoup „ de zèle pour les pratiques préſentes, mais „ peu de connoiſſance de la Religion, & „ beaucoup d'ignorance de l'Antiquité".

Fra-Paolo nous apprend que tous les Peres du Concile s'accorderent à condamner ceux qui enſeignoient qu'on ne devoit point adorer *Jeſus-Chriſt* dans l'Euchariſtie, & qui deſapprouvoient les Fêtes, les Proceſſions,

* Ibid Not. 3.

ſions, & les Expoſitions inſtituées en l'honneur de ce Sacrement. " C'eſt pourtant, „ dit ſon Traducteur * à l'adoration près, „ dans ces ſortes d'uſages qu'on s'eſt le plus „ éloigné de l'Antiquité. Toutes ces pro„ ceſſions, ces expoſitions & ces ſpectacles, „ ſuppoſé même qu'on en banniſſe la ſuper„ ſtition, ſont certainement tout-à-fait oppo„ ſez aux vûës de l'inſtitution de l'Euchariſtie, qui ne nous a été donnée que pour „ un Symbole de charité, & non pour un „ objet de vénération & de culte, quoi„ qu'on ne doive la recevoir qu'avec tou„ te ſorte de vénération & de reſpect. Si „ la Religion conſiſtoit dans ces ſortes de „ pompes extérieures, il faudroit avouer „ qu'on auroit attendu fort tard à être reli„ gieux. Car on ſçait l'époque de tous ces „ établiſſemens, & le plus ancien ne remon„ te pas au-delà du XIII. ſiécle. V. *Thiers* „ Expoſ. du Saint Sacrement ".

Si Mr. *le Courayer* excepte ici l'adoration de *Jeſus-Chriſt* dans l'Euchariſtie des pratiques qu'il condamne, ce n'eſt pas qu'il attache à cette adoration l'idée que les Catholiques y attachent. Car il déclare formellement un peu plus bas *, que " ſi l'adoration „ ſe rapportoit au Sacrement, comme ſem„ ble le ſuppoſer le chapitre doctrinal, on „ ne pourroit gueres la juſtifier d'idolâtrie, „ puiſque tout culte abſolu doit ſe rappor„ ter

* Pag. 524. Not. 4. † Pag. 547. Not. 3.

„ ter directement à Dieu pour être licite ".

Mais en voilà assez sur ce sujet. On voit par ce peu de Notes, que le nouveau Traducteur de *Fra-Paolo* n'est pas fort éloigné des sentimens des Protestans sur les articles qui les divisent des Catholiques, & que s'il tient encore à l'Eglise Romaine par quelque endroit, ce n'est que par l'idée qu'il se fait du *centre de l'unité* & par l'horreur qu'il a du Schisme. Cet Article est déja si long que nous sommes obligez, malgré nous, de renvoyer à une autre fois ce qui nous reste à dire sur cette nouvelle Edition de l'*Histoire du Concile de Trente.*

ARTICLE VII.

METHODE & *Invention nouvelle de dresser les Chevaux : Par le très-Noble, haut, & très-puissant Prince*, GUILLAUME *Marquis & Comte de* NEWCASTLE, *Vicomte de* MANSFIELD, *Baron de* BOLSOVER & OGLE, *Seigneur de* CAVENDISH, BOTHEL & HEPWEL ; *Pair d'Angleterre ; qui eut la charge & l'honneur d'être Gouverneur du Sereniſſime Prince de Galles, maintenant Roi de la Grande Bretagne ; Lieutenant pour le Roi de la Comté de Nottingham, & de la Forêt de Sherwood ; Capitaine général en toutes les Provinces outre*

tre la Riviere de Trent, & autres endroits du Royaume d'Angleterre; Gentilhomme de la Chambre du lit du Roi; Conſeiller d'Etat & Privé; Chevalier du très-noble Ordre de la Jarretiere, &c.

Oeuvre auquel on apprend à travailler les Chevaux ſelon la nature, & à parfaire la nature par la ſubtilité de l'art. Traduit de l'Anglois de l'Auteur, par ſon commandement; & enrichi de plus de quarante belles Figures en taille douce.

Seconde Edition. A Londres, Chez Jean Brindley, Libraire de S. A. R. Monſeigneur le Prince de Galles, dans New Bond-Street. MDCCXXXVII. Grand in folio, pagg. 230, ſans la Préface &c.

DAns l'Avertiſſement ſur cette ſeconde Edition, on nous apprend que la premiere parut en 1657. Le Marquis & depuis Duc de Newcaſtle la fit imprimer à Anvers, où il s'étoit retiré, après avoir ſignalé ſon zèle & ſa fidélité pour le Roi contre les Parlementaires. Exilé de ſa Patrie, & privé de ſes biens, il ſe conſoloit dans cet aſyle par une occupation qui avoit toujours fait ſes délices. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il avoit pratiqué & étudié l'Art de monter à Cheval, lû les livres qui s'étoient faits ſur ce ſujet, & con-

consulté les personnes les plus habiles dans cet Art. Cette étude jointe à sa propre expérience, lui fit découvrir plusieurs défauts dans les maximes de ceux qui jusqu'alors avoient enseigné cette Science: il s'attacha à les corriger, & inventa une nouvelle manière de dresser toutes sortes de Chevaux. Malgré la situation fâcheuse où il se trouvoit à Anvers, il acheta plusieurs Chevaux de Barbarie, d'Espagne, & d'Allemagne, & il se divertissoit à les exercer dans le Manege qu'il avoit fait bâtir exprès; ce qui lui attiroit souvent des visites des Princes qui étoient alors dans les Païs-Bas Catholiques. Comme on sçavoit qu'il avoit mis par écrit ses Observations, on le pressa si fort de les donner au public, qu'il y consentit, & fit imprimer sa Nouvelle Méthode de dresser les Chevaux, enrichie d'un grand nombre de figures en taille douce.

On peut juger du prix de cet Ouvrage par ce qu'en ont dit deux bons Connoisseurs, Messieurs de Solleysel & de la Gueriniere. Le premier parlant des Auteurs qui ont traité des Haras, dit „ * qu'il n'y en a aucun „ qui instruise plus particulierement que „ Monsieur le Duc de Newcastle, l'un des „ plus accomplis Seigneurs d'Angleterre, le- „ quel

* *Le parfait Maréchal* &c. Tome II. pag. 307. de la sixiéme édition de Paris 1685. in 4. La premiere parut en 1664.

„ quel a toûjours eu une très-belle écurie, „ dans laquelle on a vû des Chevaux parfaitement manier à tous les plus beaux airs. „ Depuis fort long-tems, ajoute-t-il, il a eu „ tout le ſoin imaginable pour avoir dans ſes „ Haras des Chevaux excellens, & capables „ de réüſſir; & comme il en faiſoit ſon principal divertiſſement, il n'a pas oublié d'y „ apporter toutes les précautions qui pouvoient lui donner ce plaiſir, & d'autant „ plus facilement qu'il n'a épargné ni dépenſe, ni ſoin pour y réuſſir. Il avoit par ſon expérience la connoiſſance des moyens „ pour y parvenir; auſſi a-t-on vû ſortir de „ ſes Haras de très-beaux Chevaux, non-ſeulement pour fournir ſes écuries, mais „ encore pour en gratifier ſes amis. Il eſt „ donc à préſumer que ce qu'il a donné au „ public ne peut manquer d'être excellent".

Mr. de Solleyſel ajoute que *le Livre* de ce Seigneur *eſt rare, & que difficilement le peut-on recouvrer, tant à cauſe du prix exceſſif qu'il ſe vend, qu'à cauſe qu'il s'en eſt tiré très-peu d'exemplaires.*

Mr. de la Gueriniere s'exprime ainſi dans ſon *Ecole de Cavalerie.* „ M. le Duc de Newcaſtle, dit-il *, étoit un Seigneur Anglois, „ Gouverneur de Charles II. Il a infiniment „ honoré la profeſſion par l'unique étude „ qu'il

* *Ecole de Cavalerie* &c. pag. 61. de l'Edition de Paris 1733. in fol.

„ qu'il en a faite pendant tout le cours de ſa „ vie; auſſi a-t-il paſſé pour le plus ſçavant „ homme de Cheval de ſon tems. Nous „ avons de lui un excellent livre in folio „ en François, imprimé à Anvers, & orné „ de planches; mais comme il n'en fit tirer „ que cinquante, dont il fit préſent à plu- „ ſieurs Princes & Seigneurs; & qu'il fit bri- „ ſer les Planches, il eſt devenu ſi rare, qu'à „ peine peut-on le trouver".

La rareté de cet Ouvrage ne vient pas ſeulement du petit nombre d'exemplaires qu'on en tira; mais encore de ce que l'Original Anglois n'a jamais été imprimé. Du reſte Mr. de la Gueriniere s'eſt trompé, lorſqu'il a dit que cela venoit auſſi de ce que ce Seigneur *fit briſer les Planches*. Les Planches n'ont point été briſées, & elles ſont aujourd'hui dans la magnifique Bibliothèque de M. le Comte d'Oxford, qui a épouſé l'arriere petite-fille de l'illuſtre Auteur, & qui, par un effet de la protection généreuſe dont il honore les Lettres, a bien voulu permettre qu'on s'en ſervît pour donner cette ſeconde Edition.

Les Ouvrages de la nature de celui-ci ne ſont gueres ſuſceptibles d'Extraits, ainſi nous nous contenterons de rapporter le jugement de l'Auteur ſur quelques Chevaux de différens païs. Mais il faut remarquer que le Traducteur eſt un bon Flamand, qui parle plutôt Wallon que François. „ Je n'ai jamais

„ veu

„ veu beaucoup de Chevaux *Turcs*, dit Mr.
„ le Duc de Newcaſtle, mais il en eſt de
„ diverſes races, d'autant que les terres du
„ Grand-Seigneur ſont fort grandes & ſpa-
„ cieuſes. Le Turc eſt haut de terre, a la
„ taille inégale, & eſt beau à merveille, ner-
„ veux, vîte, & de bonne haleine; mais il
„ a la bouche rarement bonne. J'ai ouï faire
„ grande eſtime des *Neapolitains*, & en effet
„ ce ſont de galands Chevaux; ceux que j'ai
„ veus étoient de groſſe taille, toutefois de
„ grande force, & avoient beaucoup d'eſprits.
„ J'ai veu des Chevaux d'*Eſpagne*, & même
„ j'en ay eu quelques-uns; ils ſont extrême-
„ ment beaux, & les plus propres de tous à
„ être pourtraits d'un pinceau curieux, ou
„ pour la monture d'un Roy, lorſqu'en ſa
„ gloire & majeſté il ſe veut monſtrer à ſes
„ peuples; car ils ne ſont ſi deliez que les
„ Barbes, ni ſi gros que les Neapolitains,
„ mais en la perfection entre les deux. Le
„ *Genet* a un pas ſuperbe & hautain, le trot
„ excellent, le galop admirable, & la car-
„ riere très-vîte: ils ne ſont guere forts
„ pour la plus-part, ſi pourtant ils ſont bien
„ choiſis, il n'eſt pas un Cheval plus noble
„ qu'eux, & j'ay ouï d'étranges Hiſtoires
„ de leur courage. Lorſque par la force &
„ quantité des bleſſeures leurs entrailles
„ étoyent pendantes, ils ont emporté ſain
„ & ſauf celui qui les montoit, avec le
„ meſme courage & la meſme ſuperbe qu'ils
l'a-

„ l'avoyent apporté, & après s'alloyent mou-
„ rir. Les meilleures races ſont en Anda-
„ louſie, & ſpecialement la race, que le
„ Roy d'Eſpagne a dans Cordouë, eſt la
„ meilleure. Quant aux *Barbes*, il faut que
„ je confeſſe qu'ils ſont mes favoris ; c'eſt
„ peut être que j'en ai plus eu & veu qu'au-
„ cune autre ſorte de chevaux. Je n'ay ja-
„ mais connu leur pareil pour l'excellence
„ de leur taille, de leur pure & nerveuſe
„ force, de leur gentil naturel & docilité.
„ On dit que les Barbes meurent, mais
„ qu'ils ne vieilliſſent jamais, parce qu'ils
„ gardent toujours leur force nerveuſe. Il
„ eſt vrai qu'ils n'ont pas le pas, ni le trot,
„ ni le galop ſi gentil que les Genets ; mais
„ lorſqu'ils ſont bien recherchez, je n'ai
„ jamais veu Chevaux aller comme ils font
„ à toute ſorte d'airs, tant à la Soldade,
„ paſſades, terre à terre, que par haut. Un
„ vieux Seigneur qui étoit Soldat ſous Hen-
„ ri IV. m'a dit en France, qu'il a veu plu-
„ ſieurs fois des Barbes renverſer au choq
„ de grands Chevaux de Flandres. Prenez
„ l'os de la jambe d'un Barbe, ce que j'ay
„ éprouvé, vous trouverez que c'eſt preſ-
„ que tout os, & qu'il n'y a qu'un petit
„ trou où une paille ne ſauroit entrer : &
„ lorſqu'un Cheval de Flandres eſt mort,
„ prenez l'os de ſa jambe, vous y trouve-
„ rez un trou où vous mettriez preſque le
„ doigt. Vrayement les Barbes ſont très-

„ nerveux, forts, vîtes, & ont l'haleine
„ bonne à merveille. Quelques uns sont
„ mornes, & alangouris à la Campagne,
„ jusques à ce qu'on les reveille. Le Barbe
„ des Montagnes est le meilleur, il est de
„ grand courage, & plusieurs portent les
„ marques des blessûeures, qu'ils ont receuës
„ des lions. Pour ce qui est des *Frisons* &
„ *Roussins*, j'en ay veu de très-beaux pour leur
„ espece, & qui alloyent à toutes sortes
„ d'airs aussy bien qu'aucuns autres: & j'en
„ ay veu plus de dispos à sauter que des au-
„ tres. Qui plus est, entre tous les Che-
„ vaux, ils plient naturellement mieux les
„ bras, qui est la plus grande grace d'un
„ Cheval à toute sorte d'airs. Mais ils sont
„ contraires aux Barbes en une chose, c'est
„ qu'ils vieillissent bien tost, & sont long-
„ temps avant que mourir, de sorte qu'ils
„ ennuyent leurs maîtres: au lieu que les
„ Barbes meurent & ne vieillissent point. Il
„ faut que je vous dise que vous en verrez
„ mille propres pour la Charette, devant
„ qu'en trouver un bon pour le Manege.

AR-

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

IL paroît depuis peu une nouvelle Edition, qui est la onziéme, de l'*Histoire du Monde* du Chevalier RALEIGH, en deux volumes *in folio*. On a mis au devant une Vie de l'Auteur, beaucoup plus ample & plus exacte que tout ce qu'on avoit publié jusqu'ici sur ce sujet. On y a joint son Procès, une Liste des Auteurs qu'il cite, un *Index* pour tout l'Ouvrage, plus étendu & plus exact que les précédens; & on y a fait quelques autres additions. Cette Histoire est fort estimée.

Rivington vient de réimprimer un petit Ouvrage tres bien écrit, dont voici le titre, *The Strength and Weakness of human Understanding*; „ La force „ & la foiblesse de l'Entendement humain. „ *in* 12.

Mr. *Squire* Maître ès Arts, a publié une Dissertation, intitulée, *Impartial Thoughts on the Supremacy of the Civil Magistrate*; c'est-à-dire: „ Reflexions impartiales sur la Suprématie, ou l'autorité suprême du Magistrat Civil en matiere de „ Religion, „ *in* 8. chez *J. Roberts*.

Mr. *Charles La Motte*, Docteur en Théologie, & Chapelain du Duc de *Montaigu*, vient de publier, dans le Journal Anglois qui a pour titre *The*

Hiſtory of the Works of the Learned, *&c.* L'Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans, &c. deux petites Diſſertations. La premiére eſt intitulée, *Remarks upon the Death of Cato*, *&c.* c'eſt-à-dire: „ Remarques ſur la mort de CATON, & ſur le Livre „ qu'il lut avant que de ſe tuer. „ Le titre de la ſeconde eſt, *Remarks upon the Death of Herod the younger*, *&c.* c'eſt à-dire: „ Remarques ſur la „ mort d'*Herode* le jeune, dont il eſt parlé dans „ le Livre des *Actes*, & ſur le Hibou qui lui apparut dans ce tems-là, ſuivant le rapport de „ *Joſephe* „. Nous pourrons en rendre compte dans un autre Journal.

Bettesworth & *Hitch* ont imprimé & débitent, *A Treatiſe of a Miliary Fever*, *&c.* C'eſt-à-dire: „ Traité de la Fiévre miliaire; avec un Recueil „ de faits qui s'y rapportent. On a mis au devant „ des Règles ſur la pratique de la Médecine. Le „ tout traduit du Latin de feu Mr. le Chevalier „ *Hamilton*, Médecin ordinaire de la Reine ANNE, „ & Membre de la Societé Royale & du College „ des Médecins. „ *in* 8. L'Auteur s'eſt principalement attaché dans cet Ouvrage de ſe rendre utile aux Etudians en Médecine, & aux jeunes Médecins.

Voici une autre Traduction Angloiſe d'un ancien Ouvrage fort eſtimé parmi les gens de robe: *De Laudibus legum Angliæ*, *&c.* „ Ecrit originairement en Latin par le Chevalier *Jean Forteſcue*, „ premier Juge d'*Angleterre*, & enſuite Grand-„ Chancelier du Roi *Henri VI.* : Et traduit en „ Anglois, avec les Notes de *Selden*, & enrichi „ d'un grand nombre de Remarques ſur les Anti-„ quitez, l'Hiſtoire & les Loix d'*Angleterre*. On „ a mis à la tête le Diſcours de *Selden* au Lec-„ teur, & une longue Préface Hiſtorique; on y a

„ joint

„ joint la Préface du premier Editeur, avec les „ autoritez de *Baleus* de *Pitſeus* & de *Du Freſne*, „ les Sommes du Chevalier *Raoul de Hengham*, pre„ mier Juge du Royaume ſous *Edouard I*, qu'on „ appelle communément *Hengham magna* & *Hen„ gham parva*; les Notes de *Selden* ſur ces deux „ ſommes, & un ample *Index* „. Un volume *in fol.* chez les *Nutt* & *Goſling*. L'Editeur qui eſt Mr. *Sayer*, Juriſconſulte diſtingué dans ſa profeſſion, a donné dans ſa Préface la Vie de l'Auteur, qui eſt très curieuſe, l'origine de ſon nom & de ſa famille, & un Catalogue raiſonné de ſes Ouvrages tant imprimez que manuſcrits.

Mr le Docteur *Bundy*, Chapelain ordinaire de SA MAJESTE, a enfin achevé ſa Traduction Angloiſe de l'*Hiſtoire Romaine* des PP. *Catrou* & *Rouillé*. Il vient de publier le ſixiéme & dernier volume *in folio*, qui contient les ſeize Indices de l'Original redigez en un, & fort augmentez; & une grande quantité de Notes Hiſtoriques, Géographiques & Critiques de ſa façon.

Cruden & *Davidſon* ont imprimé *The Scripture Hiſtory of the Jews and their Republick*, *&c.* c'eſt-à-dire: " L'Hiſtoire des Juifs & de leur Républi„ que, tirée de l'Ecriture Ste.: Où l'on traite de „ l'origine de l'établiſſement & de la ruine de „ cette Nation, de ſes Loix & de ſes Cours de „ Juſtice, de ſon Gouvernement civil & Eccléſiaſtique, de ſes mœurs & de ſes coûtumes &c. „ Le tout entremêlé de Remarques Théologiques „ & Morales, & deſtiné à faciliter l'intelligence „ de l'Ecriture Ste. Par Mr. *Jaques Home* Avo„ cat „. 2. *vol.* 8. C'eſt une aſſez bonne Compilation.

Les *Knapton* débitent *A Synopſis of the Hiſtory and Cure of the Venereal Diſeaſes*. „ Abregé de

„ l'Hiſtoire des Maux Vénériens & de la manière „ de les traiter. Par *J. Armſtrong* Docteur en „ Médecine „. gros volume *in* 8.

A propos de ce Livre, Mr. *Barrowby* Bachelier en Médecine, a traduit en Anglois celui de Mr. *Aſtruc*, qui roule ſur le même ſujet & dont les Journaux François ont beaucoup parlé. Cette Traduction ſe trouve chez les *Innys* & *Manby*, & autres, en 2. vol. *in* 8.

Betteſworth & *Hitch* ont publié deux nouveaux volumes de Sermons du Dr. *Moſs*, encouragez par le débit des précedens. Ils viennent auſſi d'imprimer des Sermons de Mr. *Pawlet St. Jean* Docteur en Théologie; un vol. *in* 8. & de donner une troiſiéme édition de ceux du défunt Archevêque de Cantorberi, en 2. vol. 8.

Quelque peu de ſuccès qu'ayent eu juſqu'ici les Commentateurs dans l'explication de l'*Apocalypſe*, cela n'empêche pas qu'il ne s'en éleve de tems en tems de nouveaux, qui ſe flattent d'avoir mieux rencontré que leurs prédeceſſeurs. De ce nombre eſt un Mr. *Lowman*, qui vient de publier une Paraphraſe de ce Livre, accompagnée d'amples Notes pour en faciliter l'intelligence. C'eſt un grand *in* 4. de plus de 300. pages, où parmi quelques explications nouvelles, & aſſez ingénieuſes, il y en a beaucoup de communes. Se trouve chez *Jean Noon* dans *Cheapſide*.

La diſpute qui s'eſt élevée au ſujet du Livre de Mr. l'Evêque de *Winchester*, dont nous avons déja ſi ſouvent parlé, n'eſt pas encore près de finir, comme nous l'avions cru. Il paroît depuis peu une nouvelle Réponſe très vive à ce Livre; en voici le titre. *A Demonſtration of the groſs and fundamental Errors of a late Book called &c.* c'eſt-à-dire: „ Démonſtration des Erreurs groſſieres & fonda-

„ men-

„ mentales, renfermées dans un Livre intitulé, „ *Explication claire & ſimple de la Nature & du but* „ *du Sacrement de la Ste. Cène.* Où l'on explique „ auſſi & l'on prouve la nature & l'étendue de la „ Redemtion de tout le genre humain operée par „ *Jeſus-Chriſt* ; & où l'on examine à fond les ar- „ gumens ſpécieux des Déïſtes en faveur d'u- „ ne Religion naturelle qu'ils voudroient ſub- „ ſtituer à la Révélation. Le tout humblement, „ inſtamment & affectueuſement propoſé à la con- „ ſidération de tous les Ordres de l'Etat, & plus „ particulierement de tous les jeunes Eccléſiaſti- „ ques. Par *Guillaume Law* Maître ès Arts. „ Un vol. 8. chez les *Innys* & *Manby*.

Mr. le Docteur *Waterland* vient auſſi de publier un grand Ouvrage ſur le même ſujet, dans lequel, ſans attaquer directement le Livre de Mr. *de Winchester*, il établit un ſyſtême tout oppoſé. Le titre de cet Ouvrage eſt *A Review of the Doctrine of the Eucharist*, *&c.* c'eſt-à dire: „ Examen de la Doctri- „ ne de l'Euchariſtie, telle qu'elle ſe trouve dans „ l'Ecriture Ste. & dans les anciens Ecrits des „ Peres. „ *in* 8. chez les *Innys* & *Manby*.

Juſqu'ici l'Evêque a gardé un profond ſilence ſur cette foule de Brochures, de Sermons & d'autres Ecrits qui ont paru contre lui, & qui n'ont cependant pas empêché le débit de ſon Livre, dont on a déja fait trois Editions. Mais s'il s'eſt tû, il a trouvé de zélez défenſeurs, qui ont vivement repouſſé les attaques de ſes Antagoniſtes. Mr. *Wingfield* Maître ès Arts vient de ſe mettre ſur les rangs; il a publié une Brochure ſous le titre de *A Defence of the Plain Account &c.* Défenſe du Livre intitulé *Explication claire & ſimple de la Nature & du but du Sacrament de la Ste. Cène*, *in* 8. chez *Comins*.

Un Anonyme eſt auſſi entré en lice contre le Dr. *Warren*, dont nous avons déja annoncé les Réponſes au Livre du Prélat. Voici le titre de ſa Brochure, *The Plain Account of the Nature and End of the Lords Supper vindicated &c.* c'eſt-à-dire: „ Défenſe du Livre qui a pour titre, *Explication claire & ſimple de la nature & du but du Sacrement de la Ste. Cène*, contre les faux expoſez & les faux raiſonnemens de *Richard Warren* Docteur en Théologie, & en particulier contre l'accuſation injurieuſe de Socinianiſme qu'il intente à l'Auteur: „ Où l'on examine à fond les trois Parties de la „ Réponſe de ce Docteur, comme auſſi l'*Appendix* „ de ſon Ouvrage. „ *in* 8. chez *J. Noon*.

Mr. *Morgan* Docteur en Médecine, qu'on dit être l'Auteur du *Moral Philoſopher*, ou Philoſophe honnête-homme, que nous avons annoncé dans les *Nouvelles Littéraires* du Journal précedent, vient de publier un Recueil de diverſes Piéces qu'il avoit données en différens tems, dont voici le titre, *A Collection of Tracts relating to, &c.* c'eſt-à-dire: „ Recueil de Traitez qui roulent ſur le droit que „ chaque Particulier a de juger pour lui-même en „ matière de religion, ſur l'Ecriture Ste., qu'on „ prouve être ſuffiſante à ſalut, & ſur les conditions auxquelles toute perſonne peut être admiſe à la Communion Chrétienne, en vertu des principes Chrétiens; revûs & publiez conjointement, „ avec une longue Préface à la tête. Par *Thomas* „ *Morgan* Docteur en Médecine, & Auteur du „ Livre intitulé, *Principes Philoſophiques de la Médecine*. “ Un volume *in* 8. chez *J. Osborne*.

Il paroît depuis quelques jours un Abregé des Sermons préchez pour la Fondation de *Boyle*, depuis ſon établiſſement, ſous le titre de *Défenſe de*

la

la Religion naturelle & de la Religion révélée, en quatre volumes *in* 8. avec un *Index* général à la fin. Par Mr. *Gilbert Burnet* Vicaire de *Coggeshall*, dans la Province d'*Eſſex*. Et ſe trouve chez *Bettesworth* & *Hitch*. Cet Abregé pourra être très utile à ceux qui n'ont pas le moyen d'acheter les Sermons mêmes, qui vont au-delà de trente volumes, & à ceux qui ſeront bien aiſes de s'épargner la peine d'une ſi longue Lecture.

On vient de nous donner un Recueil de Lettres intéreſſantes ſous ce titre, *Several Letters to the Reverend Mr. Jackſon &c.* „ Lettres adreſſées „ à Mr. *Jackſon*, Miniſtre de l'Egliſe Anglicane dans „ la Province de *Leiceſter*, par Mr. *Dudgeon* Gen„ tilhomme de la Province de *Barwick*, ſur l'im„ menſité & l'unité de Dieu: Avec les Réponſes de „ Mr. *Jackſon* à ces Lettres. „ *in* 8. chez les *Knapton*. Mr. *Dudgeon* qui paroit être un homme de très bon ſens, de beaucoup de lecture & de beaucoup de candeur, s'étoit laiſſé prévenir de certaines notions qui approchent fort du *Spinoſiſme*. Il croyoit en particulier, que la matière n'exiſte point indépendamment de l'idée que l'eſprit s'en fait, que toutes choſes ſont néceſſairement ce que nous les voyons être, &c. C'eſt là-deſſus qu'il écrit à Mr. *Jackſon*, qui lui répond avec toute la politeſſe & toute la modération poſſible, & avec une force de raiſonnement qui a dû convaincre Mr. *Dudgeon*. Ceux qui aiment la Métaphyſique trouveront-là dequoi s'occuper agréablement.

Voici d'autres Lettres qui roulent ſur diverſes matieres de religion, mais qui ne ſont pas à beaucoup près auſſi bien écrites que les précedentes: *Five Letters concerning, &c.* „ Cinq Lettres, 1. „ Sur la poſſibilité d'une création éternelle. 2. Sur

„ les principes par lesquels la volonté divine s'eſt „ toujours déterminée. 3. Où l'on prouve que la „ premiére inſtitution des Sacrifices ne vient pas „ de Dieu. 4. Sur les devoirs auxquels nous ſom„ mes obligez ſoit envers Dieu, ſoit envers le „ prochain 5. Sur l'évidence néceſſaire pour éta„ blir l'autorité divine d'une Révélation qui exige „ de nous la pratique de quelque choſe que ce ſoit.„ *in* 8. chez *T. Cooper*. L'Auteur prend l'affirmative ſur la premiére queſtion, & raiſonne par-tout ſur des ſuppoſitions arbitraires, de pures conjectures, ou tout au plus des vraiſemblances, qui ne ſçauroient convaincre que des gens bien faciles à perſuader.

Un Anonyme a publié, ſous le nom de *Philanthropus*, des Remarques ſur le ſixiéme Chapitre de l'*Analogie de la Réligion*, du Dr. *Butler*. Il s'agit dans ce chapitre, de la Néceſſité & de la Nature de la Vertu. La Critique qu'on en fait eſt ſi vive, elle a quelque choſe de ſi ſpécieux, que l'Auteur ne ſçauroit gueres ſe diſpenſer d'y répondre.

Le fameux Mr. *Whiſton* a fait imprimer une petite Brochure qui a pour titre, *Aſtronomical year &c.* c'eſt à dire: „ L'année Aſtronomique; ou Explica„ tion de pluſieurs Phénomènes remarquables ar„ rivez dans l'an 1736, ſur-tout de la Comete qui „ a paru dernierement & qui avoit été prédite par „ Mr. le Chevalier *Newton*„ chez *J. Whiſton* ſon fils. On ſera peut-être ſurpris que l'Auteur diſe que la derniere Comete a paru en 1736; mais il faut ſe ſouvenir que les Anglois commencent leur année ſeulement à *Notre-Dame de Mars*.

Le dixiéme Cahier du ſecond volume de l'*Hiſtoire Univerſelle* &c. vient de paroître, avec des Cartes & des Figures. Les Libraires avertiſſent que le troiſiéme volume eſt actuellement ſous preſſe, & ſera

sera achevé d'imprimer environ *Noël* prochain. *Noon* & *Gray* ont averti le Public qu'ils vont au premier jour mettre en vente un second volume de Sermons de Mr. *Foster*, sur différens sujets. Nous aurons soin d'en rendre compte dès qu'il paroîtra.

Mr. *Grey* vient de répondre au troisiéme Volume de l'*Histoire des Puritains* de Mr. *Neal*, comme il avoit répondu au precédent. Le titre de son Livre est, *An Impartial Examination of the third Volume &c.* c'est-à-dire: „ Examen impartial du troi„ siéme Volume de *l'Histoire des Puritains* de Mr. „ *Daniel Neal:* Où l'on prouve que les reflexions „ que fait cet Auteur sur le bienheureux Martyr „ *Charles I.* sont sans fondement; l'on montre clai„ rement qu'il a mal représenté à dessein la condui„ te des Prélats de ce tems-là; & l'on expose au „ grand jour les fautes sans nombre qu'il a com„ mises en fait d'Histoire, & l'infidélité avec la„ quelle il a rapporté les Autoritez. Avec un long „ Supplément de Lettres & de Mémoires tirez des „ Manuscrits originaux qui apartenoient au feu „ Docteur *Nelson*, & qui sont à présent entre les „ mains de Mr. *Philippe Williams* Professeur en „ Théologie & Président du College de *St. Jean* à „ *Cambridge*. „ *in* 8. chez *Bettenham*, *Bettesworth* & *Hitch*.

On délivre depuis quelque tems aux Souscripteurs le premier volume *in* 4. de l'*Histoire des anciens Germains*, traduite de l'Allemand en Anglois, par Mr. *Lediard*, Auteur de l'*Histoire de la Marine d'Angleterre*. Le second volume est sous presse & paroîtra à Noël prochain.

A. Millar a réimprimé en 2. volumes *in* 8. *An Enquiry into the Nature of the human Soul &c.* c'est-à-dire: „ Recherches sur la Nature de l'Ame hu„ mai-

„ maine; où l'on établit ſon immatérialité par les „ principes de la Raiſon & de la Philoſophie. „ C'eſt un Livre très bien écrit, & digne de la curioſité des plus profonds Métaphyſiciens.

Mr. *Thomas Gordon* vient de nous donner une ſeconde Edition corrigée de ſa Traduction Angloiſe de l'*Hiſtoire de Tacite*, & des *Diſcours politiques* qu'il a mis à la tête. Au lieu que la première Edition étoit *in fol.* celle-ci eſt en quatre Volumes *in* 8., & ſe trouve chez *T. Woodward.*

F I N.

P. De Hondt, Libraire à la Haye, vient d'imprimer un Ouvrage du Celebre Mr. VAUBAN, *ſur l'Attaque*, & *ſur la Defenſe des Places*, avec 36. Belles Figures, in Quarto.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

DE JUILLET, AOUT ET SEPT.

M. DCC. XXXVII.

TOME NEUVIEME,

SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT
M. DCC. XXXVII.

T

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. *Lettre de* Mr. D***. *à* Mr. N***., *pour ſervir de Supplement à divers Articles de ce Journal.* Pag. 221.

II. *Mémoire touchant une nouvelle Societé pour l'encouragement des Lettres.* 254.

III. *Mr.* THOMSON; *ſon Poëme à l'honneur de feu* Mylord TALBOT. 285.

IV. *Mr.* LE COURAYER; *ſon Diſcours Hiſtorique ſur la reception du* Concile de Trente, *particulierement en* France. 294.

V. *Mr.* ROBERT KEITH; *ſon Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique d'Ecoſſe*, Second Extrait. 312.

VI. *Lettre de Mr.* D..... *au ſujet d'un ſecond Volume des Oeuvres de* Wycherley. 349.

VII.

plus de loiſir que je n'en ai à préſent. Mais je vous promets au moins de vous répondre article par article, auſſi bien que je le ferois de vive voix & ſur le champ, ſi, au lieu de m'écrire, vous étiez venu avec vos queſtions me ſurprendre dans mon cabinet: imaginons-nous que vous m'avez fait cet honneur. Cette imagination me plaît. La ſeule idée de votre préſence m'anime, & va me mettre en état de vous répondre plus facilement.

§. I.

VOUS me demandez d'abord, ſi Meſſieurs Richardſon, Pere & Fils, entant que Commentateurs du Paradis perdu, ſont tellement unis, qu'on ne puiſſe diſtinguer ce qui eſt l'Ouvrage de l'un, d'avec ce qui eſt l'Ouvrage de l'autre? Je vous avouë que j'aurois dû prévenir cette queſtion dans quelqu'un des Extraits que j'ai donnez de leur Livre. Paſſons condamnation, & reparons la faute. Voici ce que Mr. Richardſon le Pere nous fournit lui-même ſur ce ſujet dans ſon Eloge du Paradis perdu. Je pourrois me contenter de vous donner le précis de ce qu'il dit. Mais comme c'eſt un endroit qui a quelque choſe de ſingulier, & dont la ſingularité n'eſt pas deſagréable, je veux vous le donner tout entier, dans une traduction pure & ſimple, que je ferai auſſi littérale qu'il me ſera poſſible. Souvenez-vous que c'eſt le *Pere* qui parle.

„ Ceux

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE. MDCCXXXVII.

ARTICLE PREMIER.

LETTRE de Mr. D**** à Mr. N*** *qui pourra ſervir de Supplément à divers Articles de la* Bibliothèque Britannique; *& particulierement à ceux où il s'agit de* MILTON.

De Londres, le.... de Mai 1736.

JE ne vous promets pas, Monſieur, de vous ſatisfaire pleinement ſur tout ce que vous me demandez. Il me faudroit

plus de loiſir que je n'en ai à préſent. Mais je vous promets au moins de vous répondre article par article, auſſi bien que je le ferois de vive voix & ſur le champ, ſi, au lieu de m'écrire, vous étiez venu avec vos queſtions me ſurprendre dans mon cabinet. Imaginons-nous que vous m'avez fait cet honneur. Cette imagination me plaît. La ſeule idée de votre préſence m'anime, & va me mettre en état de vous répondre plus facilement.

§. I.

Vous me demandez d'abord, ſi Meſſieurs Richardſon, Pere & Fils, entant que Commentateurs du Paradis perdu, ſont tellement unis, qu'on ne puiſſe diſtinguer ce qui eſt l'Ouvrage de l'un, d'avec ce qui eſt l'Ouvrage de l'autre? Je vous avouë que j'aurois dû prévenir cette queſtion dans quelqu'un des Extraits que j'ai donnez de leur Livre. Paſſons condamnation, & reparons la faute. Voici ce que Mr. Richardſon le Pere nous fournit lui-même ſur ce ſujet dans ſon Eloge du Paradis perdu. Je pourrois me contenter de vous donner le précis de ce qu'il dit. Mais comme c'eſt un endroit qui a quelque choſe de ſingulier, & dont la ſingularité n'eſt pas deſagréable, je veux vous le donner tout entier, dans une traduction pure & ſimple, que je ferai auſſi littérale qu'il me ſera poſſible. Souvenez-vous que c'eſt le *Pere* qui parle.

„ Ceux

„ Ceux qui me font l'honneur [*dit-il*] de
„ lire ce que je publie, trouveront étrange,
„ ſans doute, que je leur parle des Auteurs
„ Grecs & Latins comme ſi je les entendois, moi qui ai declaré que les Langues
„ ſçavantes m'étoient inconnuës. Le tems que
„ j'aurois pu donner aux études, a été rempli par les affaires. Mais après tout, je
„ puis dire que j'ai le Grec & le Latin à ma
„ diſpoſition, parce que j'ai une partie de
„ moi-même qui les poſſede, & à qui j'ai
„ recours quand il me plaît, comme j'ai recours à ma main pour écrire ou pour
„ peindre, à mes pieds pour marcher, &
„ à mes yeux pour voir. Cette partie de
„ moi-même c'eſt mon Fils. J'ai en lui mon
„ érudition, comme il a en moi quelque
„ autre choſe que ſans moi il n'auroit pas.
„ Nous faiſons à nous deux un ſeul & même homme. Et peut-être qu'un homme
„ ainſi compoſé de deux (quelque nom que
„ vous vouliez lui donner,) eſt en état de
„ produire, ce que ne produiroit pas tel autre qui ne ſeroit que lui-même. Quoi qu'il
„ en ſoit, lorſque je parle de choſes qui
„ paſſent ma ſphère propre & particuliere,
„ j'entens qu'on me prenne alors pour ce
„ *Révérend* double, en qui le Pere & le
„ Fils ſont un. Cet avertiſſement étoit néceſſaire, dans un Ouvrage qu'il ne me convenoit pas plus d'entreprendre ſeul, que
„ de conduire la plume ſur le papier en ne
„ la tenant que de l'oreille. Quand je veux

plus de loiſir que je n'en ai à préſent. Mais je vous promets au moins de vous répondre article par article, auſſi bien que je le ferois de vive voix & ſur le champ, ſi, au lieu de m'écrire, vous étiez venu avec vos queſtions me ſurprendre dans mon cabinet. Imaginons-nous que vous m'avez fait cet honneur. Cette imagination me plaît. La ſeule idée de votre préſence m'anime, & va me mettre en état de vous répondre plus facilement.

§. I.

Vous me demandez d'abord, ſi Meſſieurs Richardſon, Pere & Fils, entant que Commentateurs du Paradis perdu, ſont tellement unis, qu'on ne puiſſe diſtinguer ce qui eſt l'Ouvrage de l'un, d'avec ce qui eſt l'Ouvrage de l'autre? Je vous avouë que j'aurois dû prévenir cette queſtion dans quelqu'un des Extraits que j'ai donnez de leur Livre. Paſſons condamnation, & reparons la faute. Voici ce que Mr. Richardſon le Pere nous fournit lui-même ſur ce ſujet dans ſon Eloge du Paradis perdu. Je pourrois me contenter de vous donner le précis de ce qu'il dit. Mais comme c'eſt un endroit qui a quelque choſe de ſingulier, & dont la ſingularité n'eſt pas deſagréable, je veux vous le donner tout entier, dans une traduction pure & ſimple, que je ferai auſſi littérale qu'il me ſera poſſible. Souvenez-vous que c'eſt le *Pere* qui parle.

„ Ceux

„ Ceux qui me font l'honneur [*dit-il*] de
„ lire ce que je publie, trouveront étrange,
„ ſans doute, que je leur parle des Auteurs
„ Grecs & Latins comme ſi je les enten-
„ dois, moi qui ai declaré que les Langues
„ ſçavantes m'étoient inconnuës. Le tems que
„ j'aurois pu donner aux études, a été rem-
„ pli par les affaires. Mais après tout, je
„ puis dire que j'ai le Grec & le Latin à ma
„ diſpoſition, parce que j'ai une partie de
„ moi-même qui les poſſede, & à qui j'ai
„ recours quand il me plaît, comme j'ai re-
„ cours à ma main pour écrire ou pour
„ peindre, à mes pieds pour marcher, &
„ à mes yeux pour voir. Cette partie de
„ moi-même c'eſt mon Fils. J'ai en lui mon
„ érudition, comme il a en moi quelque
„ autre choſe que ſans moi il n'auroit pas.
„ Nous faiſons à nous deux un ſeul & mê-
„ me homme. Et peut-être qu'un homme
„ ainſi compoſé de deux (quelque nom que
„ vous vouliez lui donner,) eſt en état de
„ produire, ce que ne produiroit pas tel au-
„ tre qui ne ſeroit que lui-même. Quoi qu'il
„ en ſoit, lorſque je parle de choſes qui
„ paſſent ma ſphère propre & particuliere,
„ j'entens qu'on me prenne alors pour ce
„ *Richardſon* double, en qui le Pere & le
„ Fils ſont un. Cet avertiſſement étoit né-
„ ceſſaire, dans un Ouvrage qu'il ne me con-
„ venoit pas plus d'entreprendre ſeul, que
„ de conduire la plume ſur le papier en ne
„ la tenant que de l'oreille. Quand je veux

 „ écri-

pas toujours complette. Tout le monde n'eſt pas toujours attentif à tout. Les égards, malgré qu'on en ait, laiſſent quelquefois paſſer ce qui n'échape pas à l'attention. Tantôt on renonce par laſſitude à des diſcuſſions embarraſſantes. Tantôt on ne s'arrête pas, parce qu'on ſent la néceſſité d'avancer. Chacun, dans certains cas, eſt obligé juſqu'à un certain point de ſe fier au rapport, ou même au jugement, de quelqu'un de ſes Aſſociez: Et après tout, c'eſt moins l'unanimité que la pluralité des voix qui décide, au moins quand on eſt plus de deux. Ne croyez pourtant pas que toutes ces refléxions ſoyent néceſſaires pour l'Ouvrage dont il s'agit. Mrs. Richardſon n'ont pas beſoin de la derniere, puiſqu'ils ne ſont que deux: & ſi les précedentes peuvent jamais leur être de quelque uſage, je ne m'en ſuis pas encore apperçu. *Nous ſerions à blâmer*, dit le Diſcours préliminaire ſur les Remarques, *nous ſerions à blâmer, ſi nous avions négligé aucun des ſecours que nous pouvions tirer de la Lecture ou de la Converſation... Mais nous n'avons rien admis implicitement, lorſque nous étions capables d'examiner les choſes par nous-mêmes: Et prenant la penſée d'un tiers tout comme ſi c'étoit notre penſée propre, ſuggerée à mon Fils par moi-même, ou à moi par mon Fils, nous avons changé de ſentiment, ou perſiſté, ſelon le pur dictamen de notre double Raiſon, en conſequence des argumens qu'elle nous fourniſſoit indépendamment de qui que ce ſoit.* Voilà, Monſieur, des expreſſions, dont il auroit été difficile

ficile que nos deux Auteurs ſe ſerviſſent, pour peu qu'ils euſſent ſenti de contradiction entre eux dans leur commun Ouvrage: Et ſi cette idée de leur unanimité eſt démentie dans le cours des Remarques, encore une fois, je ne m'en ſuis point apperçu. Mais en voilà aſſez ſur les nouveaux Commentateurs de Milton. Venons à Milton lui-même, ou aux articles de votre lettre qui le regardent plus directement.

§. II.

JE SUIS bien aiſe que le moins agréable de tous ſoit le premier en ordre: nous en ſerons plutôt débaraſſez. Il s'agit du compte des années de Milton, ou de ce vuide de trois ans que Mrs. Richardſon y ont fait remarquer, & de la conjecture par laquelle j'ai eſſayé de remplir ce vuide *. Je ne ſuis point du tout ſurpris, Monſieur, que cette conjecture ne vous ait pas ſatisfait. Je ne l'ai propoſée moi-même que d'un ton fort douteux. J'avois peine à me perſuader que Milton, qui dans ſa *ſeconde Défenſe pour le Peuple d'Angleterre* ne fait l'Hiſtoire abregée de ſa Vie, que comme pour appeller à témoin de la régularité de ſes mœurs quiconque l'a connu dans les différens endroits

* Voyez l'Extrait de la nouvelle Vie de Milton, p. 82-84.

droits où il a été, eût pu paſſer ſous ſilence un ſéjour de trois ans à Oxford, en cas qu'il y eût fait réellement un pareil ſéjour. Auſſi ne m'en ſuis-je pas tenu à ma première conjecture: Et voici en peu de mots le réſultat des nouvelles recherches que j'ai faites depuis, pour ma propre ſatisfaction.

J'ai parcouru ſes *Epiſtolæ familiares*, en faiſant attention aux dates: & je n'y ai trouvé aucune trace de ſon ſéjour à Oxford depuis 1635. à 1638. J'ai cru voir, au contraire, par une Lettre à Charles Diodati, datée du 2. de Septembre 1637, que Milton, qui dans ce tems-là étoit venu faire un tour à Londres, continuoit encore à demeurer à la Campagne: *Jam cras*, dit-il, *fumus rus illud noſtrum rediturі.* Il paroît cependant auſſi par une autre Lettre au même, datée du même lieu & du même mois, ou que Milton ne retourna pas à la Campagne comme il s'y étoit préparé, ou qu'il y retourna pour en revenir bien-tôt, & qu'il méditoit même alors de ſortir de cette eſpece de retraite, pour s'établir plus agréablement à Londres *. Mais tout cela réuni m'a ſemblé avoir ici ſon uſage. J'en ai conclu, qu'il pou-

* *Dicam jam nunc ſeriò quid cogitem, in boſpitium Juridicorum aliquod immigrare, ſiculi umbroſa & amœna ambulatio eſt, quod & inter aliquot Sodales, commodior illic habitatio, ſi domi manere, & ὁρμητήριον ἐυπρεπέστερον quocumque libitum erit excurrere; ubi*

pouvoit n'avoir quitté la Campagne que quelque tems après les dates de ces deux Lettres, & que très-vraiſemblablement il ne l'avoit pas quittée plutôt. De ſorte que nous pouvons prendre le terme à-peu-près fixé de la fin de ſon ſejour à la Campagne, comme un terme connu qui doit ſervir à nous faire connoître les autres. Milton dit, qu'il paſſa *cinq* ans à la Campagne, après en avoir paſſé *ſept* à l'Univerſité de Cambridge, où l'on aſſure qu'il étoit allé à l'âge de *quinze*. Si prenant les choſes à la rigueur de la Lettre, & comptant préciſement douze mois pour chaque année, nous remontons d'abord de l'Automne de 1637, qui eſt le terme connu, à l'Automne de la cinquième année plus haut, il ſe trouvera que Milton commence ſon ſéjour à la Campagne dans l'Automne de 1632. Et ſi de-là nous remontons pareillement ſept ans plus haut encore, il ſe trouvera que ſon ſéjour de ſept ans à Cambridge ne commence qu'à l'Automne de 1625. Mais étant né en Décembre 1608., il avoit dans l'Automne de 1625. dix-ſept ans preſque accomplis. C'eſt preſque deux ans plus qu'il ne faut : & il eſt inconteſtable cependant, que le terme connu d'où nous ſommes partis eſt trop bien fixé, pour que nous oſions entreprendre de le changer. Il ne reſte donc qu'un moyen de ſe tirer d'affaire : c'eſt de chan-

ubi nunc ſum, ut noſti, obſcurè & anguſtè ſum; de ſtudiis etiam noſtris fies certior.

changer notre manière de compter ſcrupuleuſement douze mois pour chaque année.

On n'a probablement jamais prétendu que Milton n'eût préciſement que quinze fois douze mois, quand on a dit qu'il alla à l'Univerſité à l'âge de quinze ans: & lorſqu'il parle lui-même du tems qu'il a paſſé, ſoit à l'Univerſité, ſoit à la Campagne, il ſe ſert des expreſſions vagues de *Septennium*, de *Quinquennium*. Prendre ces ſortes d'expreſſions à la rigueur de la lettre, c'eſt vouloir être exact à pure perte.

Suppoſons que lorſqu'il partit pour l'Univerſité il avoit..... 15 ans & 6 mois:
Il y ſera allé en *Juin*..... 1624.

Suppoſons que le *Septennium* de l'Univerſité ſe prenne pour..... 7 ans & 8 mois:
Nous ſerons en *Février*..... 1632.

Suppoſons encore que par le *Quinquennium* de la Campagneon puiſſe entendre..... 5 ans & 7 mois:
Nous voilà au terme connu de *Septembre*..... 1637.

où

où il eſt âgé de. . . . 28 ans & 9 mois.

Ajoutons à cela. . . . . 7 mois

dont je rendrai compte tout-à-l'heure; & nous ſerons au mois d'*Avril*. . . . . 1638.

Mettons enfin pour ſes voyages, le tems qu'il a pris ſoin de marquer. . . 1 an & 3 mois: *

Nous ſerons en *Juillet* ou en *Août*. . . . . 1639.

Et Milton aura, comme cela devoit ſe trouver. . . . . 30 ans & 7 mois: dans le tems où commencerent à éclater les Diſcordes civiles, qui furent, ſelon ſon propre témoignage, la cauſe de ſon retour en Angleterre.

Je ne le fais partir pour ſes Voyages, comme vous voyez, que ſept mois après le *Quinquennium* paſſé à la Campagne, ou après le terme connu de Septembre 1637. Et je fixe ainſi ſon départ vers la fin d'Avril 1638. J'ai mes preuves en main. Outre que c'étoit la ſaiſon la plus propre à commencer des voyages, il paroît par le récit de Milton, dans ſa *Seconde Défenſe*, que très-peu de tems avant

* *Poſt annum & tres plus minus menſes in Patriam revertor.*

vant ſon départ il reçut une Lettre du célèbre *Henri Wootton*, qui avoit été Ambaſſadeur de Jaques I. à Veniſe *; & j'apprens d'ailleurs que cette Lettre avoit été écrite le treizième d'Avril 1638 †. Si vous me demandez à quoi Milton pouvoit avoir paſſé ces ſept mois dont il ne dit mot, je répondrai qu'il put en paſſer une partie à aller & venir, à faire des démarches & à prendre des meſures pour exécuter ſon deſſein de demeurer à Londres: une partie enſuite à rendre les derniers devoirs à ſa Mere, qui mourut vers ce tems-là: une partie, enfin, après cette mort, à ſolliciter ſon Pere en faveur d'un nouveau projet, qui étoit celui de voyager; à faire ſes adieux, & à préparer toutes les choſes néceſſaires pour voyager agréablement. Peſez, je vous prie, ſes propres expreſſions: *Exacto in hunc modum quinquennio*, POST MATRIS OBITUM, *regiones exteras*, *& Italiam patiſſimùm*, *videndi cupidus*, EXORATO PATRE, *uno cum famulo profectus ſum.*

* Abeuntem *vir clariſſimus Henricus Woottonus*..... *& votis & præceptis*, eunti peregrè *ſanè utiliſſimis*, *eleganti Epiſtolâ perſcriptis*, *me amiciſſimè proſequutus eſt.*

† Elle ſe trouve imprimée avec cette datte dans la premiere Edition des Poëſies de Milton, en 1645. page 71-73. Et elle eſt conçuë en termes qui ne permettent pas de douter que Milton ne fût alors à la veille de ſon départ.

ſum. Ces paroles au reſte précedent immédiatement celles où il parle de H. Wootton: *Abeuntem vir clariſſimus* &c.

Terminons cet Article. J'ai dit en finiſſant le premier, *En voilà aſſez:* Je ſerois tenté de dire ſur celui-ci, *En voilà trop:* Et je le dirois ſans balancer, ſi d'un côté je n'étois perſuadé qu'il eſt de quelque importance de lever, autant qu'on le peut, certaines difficultez, qui dans l'Hiſtoire moderne, encore plus que dans l'ancienne, peuvent ſervir de prétexte aux partiſans outrez du Pyrrhoniſme; & ſi, de l'autre, je ne m'étois cru engagé par les loix de l'équité à remplir de mon mieux un vuide, que Milton à la vérité n'a laiſſé que par mégarde dans le compte qu'il rend des années de ſa vie, mais qui, par les Ennemis de ſa mémoire, auroit pu être attribué à une réticence volontaire & ſuſpecte, comme s'il y avoit eu dans ſa vie un période de trois années dont il n'eût pas oſé rendre compte.

§. III.

QUOI QU'IL EN SOIT, je ſerai plus court ſur l'affaire de ſon empriſonnement, ou pour mieux dire de ſa détention, après le rappel de Charles II. en 1660 (*a*). Il eſt vrai, Monſieur, que l'Arrêt du Conſeil rendu cette année-là contre Milton, & en vertu duquel deux de ſes Livres furent brûlez

* Voyez l'Extrait de ſa Vie, *page* 91.

brûlez publiquement, témoigne l'inutilité des recherches qu'on avoit faites pour le saisir †. Mais souvenez-vous, s'il vous plaît, que cet Arrêt étoit daté du vingt-septième de *Juin*; & que la plainte de Milton contre l'Huissier, sur les fraix de son empriſonnement, n'est que du dix-septième de *Décembre*.

On ne sçait pas en quel tems il fut pris: Mais il n'en est pas moins certain qu'il le fut: & par conſequent on pourroit faire quelque fonds sur cette lettre de *Patin*, citée par *Bayle*, où il est rapporté que Milton étoit priſonnier. Bayle a beau dire que cette Lettre *débite beaucoup de menſonges*. Il se trouve aujourd'hui qu'elle a accuſé juſte, au moins dans le fait de la détention de Milton. Ne pourroit-elle pas servir auſſi à découvrir le tems où il fut arrêté? Elle est datée du 13. de Juillet 1660, & elle donne la nouvelle comme toute fraîche. Ne seroit-il pas poſſible en effet que la nouvelle fût arrivée de Londres à Paris en quatre ou cinq jours, datée du huit ou neuvième de Juillet, Stile Nouveau, & du vingt-huit ou vingt-neuvième de Juin, Vieux Stile? Milton pouvoit avoir été saiſi l'un de ces deux jours. L'Arrêt du Conſeil qui prouve qu'il ne se trouvoit pas, n'est que du vingt-septième, & n'empêchoit pas que les recher-

ches

† *Ibidem*, page 85-87.

ches ne ſe continuaſſent. J'avouë que Patin ajoute une autre nouvelle qui n'étoit pas exactement véritable : ſçavoir *que le Livre de Milton contre le feu Roi d'Angleterre* avoit *été brûlé par la main du Bourreau*. Le Livre, ou plutôt les Livres de Milton ne furent brûlez que le vingt-ſeptième d'Août. Mais on conçoit ſans peine comment une pareille nouvelle, véritable dans le fonds, put être anticipée en vertu de l'Arrêt du Conſeil, qui brûloit d'avance les Livres condamnez: & l'on ne conçoit pas de même, à mon avis, comment le Correſpondant d'Angleterre, qui ſemble avoir eu connoiſſance de cet Arrêt, où il eſt declaré que Milton ne ſe trouvoit pas, pouvoit dire poſitivement *Milton eſt priſonnier*, à moins que Milton n'eût été ſaiſi depuis l'Arrêt donné. Toujours eſt-il certain, que le 27. de Juin, date de cet Arrêt, il n'étoit pas encore priſonnier.

Quant au tems de ſon élargiſſement, quoiqu'on ne l'ait pas non plus déterminé, je croi pouvoir aſſurer que Milton étoit libre le *dix ſeptième* de *Décembre*, & même plutôt, puiſque ce fut ce jour-là que ſa plainte ſur les fraix exorbitans de ſa détention fut préſentée au Parlement. Il falloit qu'il fût libre pour y porter cette plainte: Elle ſuppoſe naturellement qu'il avoit payé tous les fraix auxquels il avoit été taxé. C'étoit un *dédommagement* qu'il demandoit. On paye les fraix de la priſon lorſqu'il s'agit d'en ſortir: & il n'y a nulle apparence que Milton eût

eût voulu, en différant de payer, différer par-là ſon élargiſſement. S'il avoit fait dépendre ſon élargiſſement du ſuccès de ſa requête, cette affaire vraiſemblablement auroit eû des ſuites, dont il ſeroit dit quelque choſe dans les Journaux du Parlement. Or il eſt de fait, qu'ils n'en parlent qu'une ſeule fois, & qu'ils diſent ſimplement qu'elle fut renvoyée au Commité des Privileges. Le Parlement au reſte fut diſſous douze jours après, ſçavoir le 29. de *Décembre*: & il paroît de plus que dès l'année ſuivante, 1661, Milton eut le loiſir de faire imprimer un Livre de ſa façon. Je veux dire ſa Grammaire Latine.

§. IV.

Vous aurez le Catalogue que vous me demandez de ſes Ouvrages: & vous le recevrez, s'il eſt poſſible, en même tems que ma Lettre. Je puis vous en dreſſer un qui ne ſera peut-être pas ſans défauts, mais que je vous garantirai au moins plus complet & plus exact que celui qui ſe trouve à la tête du Recueil des *Oeuvres en proſe* de Milton, en trois volumes in folio, 1698.

Cette Collection, toute précieuſe qu'elle eſt, a deux défauts, dont le Catalogue qu'on y a joint ſe reſſent. L'Editeur ou les Editeurs avouent (dans un Avertiſſement) que l'Imprimeur n'a pas rangé les Piéces, comme il l'auroit dû, ſelon l'ordre de leur publica-

blication: Ils promettent là-dessus de reparer cette faute dans le Catalogue qu'ils vont donner: & malgré cela il s'y trouve encore plusieurs Anachronismes.

Un autre défaut, c'est que, ni la Collection, ni le Catalogue, ne renferment pas tout ce qui devoit y entrer. Une Pièce surtout qui ne devoit être omise, ni dans le Catalogue, ni dans la Collection, c'est une Brochure imprimée après la mort de l'Auteur en 1681, sous le titre de *Caractère du long Parlement & de l'Assemblée des Théologiens en* MDCXLI. Ce morceau, qui est très-curieux, est un de ceux que Milton avoit fait entrer dans son Histoire d'Angleterre, publiée en 1670. ou 71, mais qui furent supprimez par l'autorité des Censeurs: & c'est de ce morceau qu'on a emprunté ce que vous avez vû dans l'Extrait de la nouvelle Vie de Milton *, touchant l'idée qu'il se faisoit de la plûpart des Non-conformistes. C'est une Digression que l'on auroit pu, ou réimprimer à part dans le Recueil de ses Ouvrages, ou remettre à sa place dans son Histoire d'Angleterre aussi facilement que les Censeurs l'en avoient ôtée: car il est évident qu'elle faisoit originairement partie de l'Exorde du troisiéme Livre de cette Histoire, & suivoit immédiatement une reflexion par laquelle il débute, & qui mérite

* *Pages* 78, 79.

rite bien que je me donne la peine de vous la traduire. Elle eſt d'autant plus remarquable que c'eſt Milton qui la fait, & qu'elle peut ſervir à nous former une juſte idée de ſes principes en fait de Politique. Ecoutons-le.

„ Ce troiſiéme Livre [*qui s'étend depuis* 418. *juſqu'à* 593.] devant parler d'évene-
„ mens auſſi variez & auſſi inſtructifs qu'en
„ ait jamais produit l'interruption ou le
„ changement de l'autorité ſouveraine, mé-
„ rite un redoublement d'attention, dont
„ les Lecteurs judicieux ſe trouveront ſans
„ doute bien payez, par le fruit qu'ils en
„ pourront retirer: ſur-tout quand ils con-
„ ſidereront comment nos dernieres Diſ-
„ cordes civiles nous avoient jetté dans un
„ état peu différent de celui où furent au-
„ trefois nos Ancêtres, lorſqu'affranchis de
„ la domination des Romains [*ſous Hono-*
„ *rius*] ils ſe virent abandonnez à l'autori-
„ té de leurs propres Conſeils. Si nous
„ comparons ſérieuſement ces tems-là avec
„ ceux que nous avons vûs de nos yeux,
„ & l'Anarchie de nos anciens Bretons avec
„ notre dernier Interregne, peut-être que
„ deux Revolutions ſi diſtinguées par elles-
„ mêmes, & ſi ſemblables par les évene-
„ mens qu'elles ont produit au milieu de
„ nous, nous éleveront à une connoiſſan-
„ ce de nous-mêmes auſſi ſolide qu'impor-
„ tante. Elles nous mettront en état de bien
„ juger quelles gens ſont en général les An-

„ glois

„ glois dans la conduite de ces hautes en-
„ trepriſes, & comment la Nature, ou l'Art,
„ ou la Coûtume, les a fait propres, ſoit à
„ ſe charger d'affaires de cette conſequen-
„ ce, ſoit à en bien porter le poids. Si
„ ſe connoître ſoi-même eſt un des princi-
„ paux points de la ſageſſe pour un ſimple
„ Particulier, à plus forte raiſon faut-il
„ qu'une Nation entiere apprenne à ſe con-
„ noître, plutôt que d'aller, toute enflée du
„ vent de certaines flateries triviales, &
„ s'ignorant elle-même, entreprendre de
„ grandes choſes avec une téméraire pré-
„ cipitation pour les terminer miſérable-
„ ment. "

C'eſt ici manifeſtement qu'étoit placée la Digreſſion. Elle commence par ces paroles: *Quant à ceux qui ont eu le plus d'autorité dans nos derniers troubles, quatre mots ſur leur ſujet peuvent ſuffire. Ils avoient des Armes & des Chefs: les ſuccès heureux ne leur manquerent pas: Mais profiter de leurs grands avantages, n'étoit point leur talent....* Après quoi, un expoſé fort vif de leur conduite amene cette concluſion: *De la réunion de toutes les fautes, de tous les maux, & de toutes les malverſations dont ils ſe ſont rendus coupables, que pouvoient-ils ſe promettre, humainement parlant, que ce qui arriva à leurs modelles, les Anciens Bretons; d'échouer à la fin honteuſement? Mais comme en voilà aſſez*, ajoute-t-il *pour juſtifier le parallele, je reviens à l'Hiſtoire qui a donné lieu à cette digreſſion.* Elle n'eſt pas, au reſte, ſi cour-

te que vous pourriez vous imaginer. Elle occupe onze pages grand *Octavo*, ou pour mieux dire, petit *in quarto*.

§. V.

SI ELLE étoit moins longue, je la traduirois ici d'autant plus volontiers que ce seroit faire d'une pierre deux coups: car je vois bien que l'article de votre Lettre où vous me demandez quelques échantillons de la Prose de Milton, est un de ceux où votre curiosité est le plus intéressée. Mais vous vous contenterez, s'il vous plaît, des passages que je m'en vais choisir.

Je prens le premier dans le Traité *du Divorce*, publié en 1643. *Livre* II. *Ch.* XX. Après avoir tâché de prouver dans tout ce qui précede, que selon l'Evangile bien entendu, ou selon l'Esprit de l'Evangile, Dieu n'a point prétendu rendre l'union conjugale si indissoluble que nous ne puissions jamais, si ce n'est pour cause d'adultère ou par la mort de l'une des parties, nous soustraire aux inconvéniens d'un mauvais mariage;„ Je m'attens pourtant bien [*dit-il „ entr'autres choses*] que des gens pour qui „ la Coûtume est la règle de la Foi, tâ„ cheront toujours de couvrir d'un prétex„ te spécieux la paresse de leur esprit timo„ ré [qui rampe sous le joug des préju„ gez.] Le meilleur parti après tout, di„ ront-ils, c'est de souffrir patiemment

„ &

„ & en ſilence des maux qui nous ſont
„ envoyez de Dieu: Et j'adopterai moi-
„ même cette maxime, pourvû que, ſans
„ l'ériger ici en précepte, on ſe borne
„ à la propoſer en forme de conſeil: Mais
„ encore ſera-t-on ſagement, ſi au préalable
„ on prend bien garde de ne pas imputer
„ à Dieu, ce qui ne doit être mis que ſur le
„ compte de l'iniquité des Hommes, [ou
„ des loix purement humaines:] crainte
„ que, ſous le prétexte d'une réſignation af-
„ fectée, nous ne nous trouvions ſans ceſſe
„ par notre propre faute ſur le bord d'un
„ abîme de tentations affreuſes, telles qu'on
„ ne ſçauroit les ſurmonter ſans une gra-
„ ce particuliere que le Seigneur accorde
„ rarement (comme l'a fort bien obſervé
„ *Perkins*) & qui ſouvent même eſt refuſée
„ aux requêtes les plus preſſantes. C'eſt
„ pour cela que nous diſons, *Ne nous in-*
„ *duis point en tentation.* Vaine priere, ſi,
„ après nous être mis nous-mêmes dans la
„ tentation, nous aimons encore à nous y
„ tenir. . . . *Supportez patiemment votre épreu-*
„ *ve.* . . Eſt-ce une ſimple exhortation que
„ vous m'adreſſez? Sans vous demander des
„ preuves d'une miſſion céleſte, je vous
„ écoute comme un Ange: Mais ſi vous pré-
„ tendez m'impoſer une loi; arrière de moi,
„ Satan. Au Mari qui veut repudier ſa Fem-
„ me adultère, la Piété peut lui dire, *Fai*
„ *grace à la coupable, aye pitié d'elle, c'eſt*
„ *peut-être une ame que tu gagneras.* On con-

„ vient cependant que les loix divines & „ humaines lui laiſſent là-deſſus une pleine „ liberté. . . . Dieu ne ſe plaît point à faire „ de la Vertu une Eſclave. . . Ce n'eſt ni à „ l'Ecriture ni à la Raiſon qu'il faut attribuer „ l'injuſte auſtérité des loix qui réduiſent „ preſque à rien l'uſage du Divorce: Elle „ eſt le pur Ouvrage de l'attachement ſer- „ vile des Canoniſtes pour la lettre de cer- „ tains textes. . . . Si donc quelqu'un de mes „ Lecteurs ſe trouve malheureuſement com- „ pris dans la miſère contagieuſe dont je „ me plains, & qu'il ſente ſouvent redou- „ bler en lui les violens accès d'une impa- „ tience parvenue à ſon comble; qu'au „ moins, au milieu de tous les murmures „ par leſquels la foibleſſe humaine cherche „ alors à ſe ſoulager, il ne s'aviſe jamais „ d'ouvrir la bouche contre la Providence „ Divine, ou de taxer les voyes de Dieu, „ comme ſi elles étoient rudes & pénibles; „ car elles ſont unies & aiſées; & il eſt „ faux que ſon adorable Parole croiſant „ ſans ceſſe nos deſirs, même les plus juſtes „ & les plus raiſonnables, cette portion „ de notre vie mortelle ſoit inévitablement „ envelopée dans la triſteſſe & dans le mé- „ contentement, par des préceptes qui „ gourmandent avec hauteur les repugnan- „ ces invincibles qu'ils rencontrent tôt ou „ tard dans le fonds de notre Nature. Les „ Oracles céleſtes nous mettent, au contrai- „ re, entre les mains le remède de ces maux,

„ où

„ où l'erreur commune peut nous avoir,
„ conduits à travers les meilleures intentions
„ du monde : Ils nous permettent de secouër
„ ce joug, & de recourir dans nos perpé-
„ tuels embarras à l'autorité irréfragable de
„ la Reine des Loix, la CHARITE'; dont
„ le grand emploi est d'agir & d'ordonner
„ en Supérieure, établie de Dieu sur toutes
„ les autres. . ; pendant que nous, de notre
„ côté, littéralement superstitieux par une
„ habitude de foiblesse ou de pusillanimité,
„ & n'osant d'un esprit libre traverser le
„ vaste champ que la Nature & la Religion
„ nous ouvrent, nous nous abandonnons
„ en esclaves à l'usurpation tyrannique des
„ préjugez; souffrant que ces mêmes Loix
„ qui nous ont été accordées pour nous
„ soulager, pour nous rendre la vie, nous
„ tiennent en quelque sorte le pied sur la
„ gorge, nous foulent, & nous entraînent
„ dans une multitude de chagrins, qui dans
„ le plan de Dieu ne nous furent jamais des-
„ tinez. Il nous marque généreusement un
„ chemin spacieux, il nous donne pour es-
„ corte l'honnête Liberté avec la Pruden-
„ ce; & nous? nous ne cessons de subtili-
„ ser, de casuistiquer, jusques à ce qu'à force
„ de rogner & de retrécir ce beau chemin,
„ nous nous trouvions réduits à marcher
„ comme sur le tranchant d'un rasoir entre
„ deux précipices, qui ne sont-là que parce
„ que nous l'avons bien voulu; trébuchant
„ de peur, ou reculant à la moindre fausse

„ allarme, & ne ſçachant où avancer
„ le pied avec une confiance mâle ou
„ avec une Chrétienne réſolution, au
„ milieu du bruit confus que font re-
„ tentir dans nos oreilles les exclama-
„ tions & les ſcrupules d'une frayeur pa-
„ nique. "

Comme ce paſſage eſt plus long qu'il ne m'avoit d'abord ſemblé, vous trouverez bon que j'en ſupprime quelques-uns dont j'avois deſſein de l'accompagner parce qu'ils y ont du rapport, & font voir comment Milton appliquoit à d'autres ſujets que le Divorce, ſon grand principe de la Charité, ou de la Liberté Evangélique. Mais ce qu'il dit occaſionellement dans ſon Traité *du Gouvernement de l'Egliſe*, publié en 1641, ou dans le Préambule du Livre II. de ce Traité, touchant les uſages de la Poëſie, m'a paru ſi beau (à tout prendre) indépendamment même des beautez de l'expreſſion, que je ne puis m'empêcher de le traduire, au riſque de l'affoiblir en le traduiſant. Je vous avertirai ſeulement avant de commencer, que malgré le bien que je vous en dis, vous trouverez dans ce morceau certains traits qui vous déplairont, & de la juſtification deſquels je ne prétens point ici me charger. Je ne les traduirai que pour ne pas détruire la liaiſon du Diſcours.

„ Ces talens, *dit-il*, *venant de parler des*
„ *talens qui font les Homères & les Virgiles*,
„ *les Sophocles & les Euripides, les Pindares &*
„ *les*

„ *les Callimaques* ; Ces talens, quelque
„ part qu'ils ſe trouvent, & quelque abus
„ qu'on en faſſe, ſont une inſpiration di-
„ vine, que Dieu ne prodigue pas aux hom-
„ mes, mais qu'il accorde pourtant à quel-
„ ques-uns dans chaque Nation ; & ſont
„ d'un merveilleux uſage, (l'Eloquence de
„ la Chaire miſe à part) pour faire germer
„ dans un grand Peuple les ſemences de la
„ Vertu, pour y répandre cet Eſprit de So-
„ ciété qui diſtingue les Peuples civiliſez
„ des peuples barbares ; pour calmer ou
„ pour adoucir les troubles de l'Eſprit ; pour
„ donner aux Paſſions leur véritable ton ;
„ pour faire briller dans des Hymnes ſubli-
„ mes & éclatans, le Trône, le cortège
„ & l'appareil pompeux de la Toute-puiſſan-
„ ce divine ; pour célebrer la Providence
„ céleſte, qui, ſoit qu'elle agiſſe ou laiſſe
„ agir, préſide toujours en Souveraine aux
„ deſtins de l'Egliſe ; pour chanter les vic-
„ torieuſes agonies des Saints & des Mar-
„ tyrs, les actions & les triomphes des Na-
„ tions juſtes & pieuſes qui, par la Foi, ſe
„ comportent vaillamment contre les enne-
„ mis de Jeſus-Chriſt ; pour déplorer le ſort
„ des Royaumes & des Etats qui ſont déchus
„ de la juſtice & du vrai culte de Dieu ; pour
„ décrire enfin, & pour peindre, avec
„ les charmes d'un art qui joigne la délica-
„ teſſe à la ſolidité, tout ce que la Religion
„ a de ſacré & de merveilleux, tout ce qu'il
„ y a de reſpectable & d'aimable dans la

„ Vertu, tout ce qu'il y a de propre à in-
„ téreſſer notre ſenſibilité ou à exciter no-
„ tre admiration, dans les perpétuelles vi-
„ ciſſitudes auxquelles nous ſommes ſujets;
„ ſoit au dehors, par les révolutions de
„ ce qu'on appelle Fortune; ſoit au dedans,
„ par le flux & reflux des penſées diverſes,
„ des ſubtilitez & des ruſes de l'Eſprit hu-
„ main. Pour décrire, dis-je, ou pour peindre
„ tous ces objets: & pour nous faire faire
„ ainſi un cours entier de Religion & de Mo-
„ rale, en nous conduiſant d'exemple en
„ exemple, d'une manière ſi agréable à des
„ gens dont la vérité ne ſçauroit attirer les
„ regards à moins d'être ajuſtée avec éléган-
„ ce, & ſi agréable ſur-tout à ceux qui ſont
„ en même tems d'un naturel délicat &
„ ſenſible au plaiſir, que les routes de la
„ Vertu, au lieu de paroître raboteuſes &
„ difficiles, quoique réellement commodes
„ & riantes, pourroient, à la faveur de cet
„ Art, devenir commodes & riantes à l'œil,
„ quand même elles ſeroient raboteuſes &
„ difficiles dans la réalité. Pour juger de
„ l'utilité que pourroient tirer de-là nos jeu-
„ nes gens, & tous ceux d'entre nous qui
„ ont quelque éducation, il n'y a qu'à voir
„ comment ils ſuccent la corruption & le
„ poiſon que renferment les Ecrits & les
„ Farces compoſées par des *Poëtaſtres* vo-
„ luptueux & ignorans, qui ayant à peine
„ entendu parler des règles eſſentielles de
„ la véritable Poëſie, . . ne font autre cho-
„ ſe

„ ſe que nourrir le monde de maximes vi-
„ cieuſes, envelopées d'une drogue, dont la
„ douceur les fait d'autant mieux avaler,
„ & fait trouver de l'acreté & de l'aigreur
„ dans les leçons de la Vertu. Mais comme
„ l'Eſprit de l'Homme, dans ſon union avec
„ le Corps, ne ſçauroit conſerver la force
„ ou la vivacité dont il a beſoin, s'il ne ſe
„ recrée par quelque interruption du travail
„ & des affaires ſerieuſes; il ſeroit heureux
„ pour la République, que nos Magiſtrats,
„ à l'imitation de ce qui s'eſt pratiqué dans
„ les fameux Gouvernemens de l'Antiqui-
„ té, non contens de juger nos procès &
„ nos querelles, vouluſſent encore ſe char-
„ ger du ſoin de regler nos Jeux publics &
„ les Divertiſſemens de nos Fêtes, afin que
„ nos plaiſirs fuſſent déſormais, non pas
„ comme ceux qui ont été autoriſez depuis
„ un certain tems, autant d'incitations à
„ l'ivrognerie & à la débauche, mais tels,
„ qu'à l'égard du Corps ce fût toujours quel-
„ que exercice martial, pour acquérir la for-
„ ce & l'adreſſe requiſes dans les exploits
„ militaires; & tels, par rapport à l'Ame,
„ qu'ils ſerviſſent à nous civiliſer, à orner
„ notre eſprit & à le rendre ſage, ſoit par
„ de fréquentes Aſſemblées académiques, où
„ regneroient également le ſçavoir & la po-
„ liteſſe, ſoit par des Diſcours * prononcez
„ décemment & avec art, aſſaiſonnez de

„ traits

* En Anglois, *Recitations*.

„ traits qui inciteroient éloquemment &
„ avec grace à l'amour & à la pratique de
„ la Juſtice, de la Tempérance & de la
„ Force; inſtruiſant la Nation & la rendant
„ meilleure dans toutes les occurrences; en-
„ ſorte que la voix de la Sageſſe & de la Vertu
„ ſe faiſant entendre de toutes parts, on pût
„ appliquer ici les termes de Salomon: *La*
„ *Sageſſe crie au dehors*; *elle fait entendre ſa*
„ *voix dans les ruës*, *au haut des lieux élevez*,
„ *dans les endroits du plus grand concours*, &
„ *aux avenuës des Portes* *. Sçavoir ſi cela ne
„ peut s'exécuter que dans les Chaires de nos
„ Egliſes, ou ſi l'on ne pourroit pas l'exé-
„ cuter par quelque méthode plus perſuaſi-
„ ve, [que celle des Sermons] dans certai-
„ nes Aſſemblées ſolemnelles, ſur des Théâ-
„ tres, ſous des Portiques, ou en tel au-
„ tre lieu & de telle autre manière qu'on
„ trouveroit convenir le mieux pour faire
„ goûter au Peuple une recréation inſtruc-
„ tive; c'eſt une queſtion que j'abandonne
„ à ceux qui ont l'autorité en main. Je re-
„ viens à ce que j'avois à dire, & à ces in-
„ tentions que j'ai toujours euës [*touchant*
„ *l'uſage de mon talent poëtique*] depuis que
„ je me ſuis cru propre à rendre quelque
„ ſervice à ma Nation. J'eſpere qu'on m'ex-
„ cu-

* *Prov*: I. 20, 21. Je traduis l'Anglois de Milton, qui ne citant ni Chapitre ni verſet, paroit n'avoir rapporté le paſſage que de mémoire.

„ cuſera, ſi, cedant à de preſſantes raiſons,
„ qui m'ont arraché ce que j'en ai publié
„ avant le tems, j'ai mis au jour par une
„ eſpece *d'abortion* des projets à peine for-
„ mez. Fixer d'avance le tems où je les
„ aurai remplis, c'eſt ce qui n'eſt pas au
„ pouvoir de l'Homme: Mais ce que je puis
„ preſque aſſurer, c'eſt que perſonne n'a
„ fait des efforts plus ſtudieux, ni ne s'ob-
„ ſtinera à de pareils efforts avec plus de
„ conſtance que moi, tant que je vivrai &
„ que je ſerai maître de mon tems, pour-
„ vû que l'Angleterre ſe ſoit une fois af-
„ franchie de ce joug impertinent de la
„ Prélature, car avec cette ſottiſe *inquiſi-*
„ *tionaire* & tyrannique, il ne faut pas s'at-
„ tendre à voir fleurir aucun de ces Eſprits
„ qui ſont faits pour être libres & pour ſe
„ diſtinguer. Je ne crois pas même devoir
„ rougir aux yeux d'un Lecteur intelligent,
„ ſi je mets ici, comme un article de notre
„ convention, qu'on me fera un crédit de
„ quelques années pour le payement de ma
„ dette, d'autant qu'il ne ſçauroit être levé,
„ ni ſur les bouillons de la jeuneſſe, ni ſur les
„ fumées du vin; & qu'il ne s'agit ici, ni
„ d'un Ouvrage qui ait rien de commun
„ avec ceux qui coulent, en profuſion & à
„ pure perte, de la plume de quelque Amou-
„ reux bannal, ou de quelque Rimeur pa-
„ raſite, à qui une fureur gloutone tient lieu
„ d'enthouſiaſme; ni même d'un Ouvrage
„ pour lequel il ſuffiſe d'implorer le ſecours

„ de

„ de ces Sirènes qu'on appelle les Filles de
„ Mémoire ; mais d'un Ouvrage, dont l'exécu-
„ tion doit s'obtenir par une ſérieuſe invo-
„ cation de cet Eſprit éternel qui peut nous
„ enrichir à ſon gré des dons de l'Éloquence
„ & de la Sageſſe... A quoi il faut ajouter
„ de bonnes lectures faites habilement & avec
„ choix, des obſervations ſuivies avec aſſi-
„ duité, une certaine étude, enfin, de tous
„ les Arts & de toutes les affaires dont la
„ connoiſſance a quelque choſe de beau &
„ de noble. "

§. VI.

VOILA, Monſieur, comment Milton ſe préparoit à la compoſition du Paradis perdu : & voilà par conſéquent de quoi me faire paſſer tout de ſuite à vos queſtions touchant ce Poëme. Pour y répondre, je vous annoncerai que j'ai vû le Manuſcrit dont vous me demandez des nouvelles, & je vous en donnerai une notice qui vous mettra au fait *. Mais ce ſera, s'il vous plaît, pour une autre fois : cela trouvera convenablement ſa place dans le Catalogue que je dois vous envoyer de tous les Ouvrages connus de Milton. D'ailleurs il faut ſonger à finir, & ne pas finir pourtant ſans vous rien dire ſur celui de

* Il s'agit du MS. dont il eſt parlé dans le *Second Extrait* du Livre de Mrs. Richardſon : *page* 172. de la *Première Partie* du Tome VII. de la *Bibl. Brit.*

de tous les articles de vôtre Lettre qui semble vous tenir le plus au cœur.

§. VII.

VOUS êtes donc bien fâché, Monsieur, de voir par la nouvelle Vie de Milton *, qu'il est bien vrai que, quelque bon Chrétien qu'il paroisse à d'autres égards, il a passé ses dernieres années sans aller à l'Eglise? J'en suis fâché aussi. Et vous souhaiteriez fort, dites-vous, que je l'eûsse un peu mieux justifié sur ce détachement de toute Secte? Je le souhaiterois comme vous. Mais vous me permettrez de répondre que ç'auroit été un ouvrage de trop longue haleine.

Pour y proceder avec ordre, si je m'en chargeois, je distinguerois d'abord trois sortes de justification. *L'une*, qui prouve que la conduite d'un homme est juste, & que ce qu'il a fait il a dû le faire: *L'autre*, qui, prise dans un sens moins rigoureux, consiste plutôt à innocenter un homme qu'à le justifier, ou qui se borne à prouver que ce qu'il a fait il a pu le faire sans crime: *La derniere*, qui, selon un sens encore plus mitigé, prouve seulement que si un homme est criminel, son crime au moins est excusable. Cette distinction bien expliquée & bien éta-

* Voyez le *Premier Extrait*, pages 76-82. de la Premiere Partie du Tome VI. de ce Journal.

établie, je voudrois fixer par les règles d'une saine Morale, & montrer par des exemples indépendans de l'Histoire de Milton, quels sont les cas où un homme peut être justifié comme *Juste*, quels ceux où il peut l'être comme *innocent*, quels ceux où il le peut comme simplement *excusable*. Cela fait, j'aurois à rechercher méthodiquement si Milton doit être justifié à plein, ou si, au défaut d'une pareille justification, il ne peut pas être declaré innocent, ou tout au moins être excusé. Et pour cet effet, je me croirois obligé de recueillir avec soin toutes les circonstances de son cas particulier; de feuilleter tous ses Ouvrages, qui peut-être en indiquent quelques-unes auxquelles on n'aura pas fait assez d'attention; De consulter tous les Ecrivains qui ont parlé de lui; d'approfondir enfin l'Histoire d'Angleterre de ce tems-là. . . Voyez où cela me meneroit?

A la bonne heure si Milton avoit place dans le Catalogue de ces Saints dont l'honneur intéresse celui de l'Histoire Sainte; ou si seulement, par les réflexions que j'ai fait entrer dans l'Extrait de sa Vie, je me trouvois engagé à le justifier dans les formes. Mais vous me permettrez de vous dire encore, que si vous m'avez compris de la sorte, il faut que vous ayez un peu aidé à la lettre. Tout ce que j'ai avancé en sa faveur se reduit à ce que la qualité d'Historien sembloit exiger de moi: Je ne devois point supprimer les réflexions de mon Auteur; &

je

je ne pouvois gueres ſupprimer non plus ce que Milton lui-même me ſuggéroit en quelque façon dans des citations de ſes Ouvrages, leſquelles, ſans ſe rapporter directement au ſujet en queſtion, ne laiſſoient pourtant pas d'y avoir du rapport, & un rapport d'autant moins à négliger que je les avois actuellement ſous les yeux dans le Livre dont je faiſois l'Extrait.

Si vous voulez vous contenter de quelques réflexions du même genre, & de ſçavoir à-peu-près comment il eſt probable qu'elles auroient été pouſſées par Milton lui-même; j'ai entre les mains une petite Piéce dans laquelle vous pourrez trouver, non ſeulement de quoi vous ſatisfaire à cet égard, mais peut-être quelque choſe de plus. C'eſt une eſpece d'*Oraiſon* ou de Plaidoyer *pour Milton*, où Milton en perſonne eſt ſuppoſé ſe défendre: où ceux qui ont lu ſes Ouvrages polémiques, reconnoiſſent ſans peine ſes idées, ſes ſentimens, quelquefois même ſes expreſſions: & où l'on eſt allé, auſſi bien qu'on le pouvoit, juſqu'à lui conſerver ſon ſtile. Je tâcherai de vous en envoyer une copie, & ſi l'Auteur le juge à propos, vous ſçaurez qui il eſt: *Mais le nom de l'Auteur ne fait rien à l'affaire.* Heureuſement vous n'êtes point de ces Critiques, qui n'oſent ni ſe plaire ni s'ennuyer à la lecture d'un Ouvrage d'eſprit, que vous ne leur ayiez dit le nom, & puis la patrie, & puis l'âge, la religion, le caractère, les liaiſons, de celui qui a fait l'Ouvrage.

ARTICLE II.

Mémoire touchant une nouvelle Société pour l'encouragement des Lettres.

LE Sçavoir, les talens, le plaisir d'écrire, & l'espérance vague de se faire un nom, ou de contribuer quelque jour à l'utilité publique, ne sont pas toujours des causes suffisantes pour la production des bons Ouvrages. Il faut encore se condamner à un travail opiniâtre : Il faut s'assujettir à de certaines études, & vaincre la tentation continuelle de voler à de nouveaux objets qui feroient prendre le change : Il faut consulter ses Amis, quelquefois même des gens qui ne le sont point, & essuyer patiemment les dégoûts de la Critique & de la Correction :

* Dans les Statuts ou Réglemens de cette Société, imprimez en Anglois, elle s'appelle *The Society for the Encouragement of Learning* : ce que certains Puristes auroient peut-être traduit moins littéralement que je n'ai fait. Mais c'est une regle du Bon-sens, que lorsqu'il s'agit de pareils titres, la meilleure traduction est celle où l'Original est le plus reconnoissable : Et s'il est bien vrai, au reste, que le mot d'*Encouragement* ne soit pas François, il est à souhaiter au moins qu'il le devienne.

tion: Il faut souvent faire des dépenses considérables en Livres, en Correspondances, en Copistes, en Expériences, en Voyages: Il faut renoncer à des soins domestiques, & à des liaisons agréables: Il faut sacrifier, à la méditation, à la lecture, à la composition, un tems que l'on sent peut-être qu'on pourroit employer avec succès à pousser des projets de fortune, ou à faire valoir un établissement. Tout cela n'est pas aisé; surtout, lorsqu'avec tout cela on a lieu de craindre que l'impression & la publication d'un bon Ouvrage ne rencontrent de puissans obstacles, à moins qu'on ne veuille en abandonner la proprieté & presque tout le profit à l'avidité des Libraires.

Telle est, en général, dans ce Païs, la situation de ceux qui pourroient travailler le mieux pour le Public. Les Libraires, ici comme ailleurs, sont sur le pied d'avoir des Auteurs à-gages, qui travaillent de commande sur toutes sortes de sujets, à tant par feuille, & à tant de feuilles par semaine ou par mois. Que l'Ouvrage soit bon ou mauvais, n'importe, pourvû qu'il s'en fasse un certain débit. Un bon Auteur vient-il offrir un bon Manuscrit? Les fraix de l'Ouvrage sont tout faits: On conçoit qu'il aimera mieux en tirer peu de chose & le vendre, que de n'en tirer rien & le garder dans son Cabinet. On se prévaut généreusement de l'embarras où se met une pareille alternative: On écoute ses propositions avec

une indifférence, qui annonce qu'on lui fera une grace si on entre en marché avec lui. On ne veut point de sa Copie, ou on veut le payer au même taux que les plus vils Ouvriers: Et, s'il consent enfin à conclure un marché désavantageux & désagréable, il risque de le trouver dans la suite plus désagréable encore, & plus désavantageux qu'il ne paroissoit d'abord; parce qu'il arrive souvent que les Libraires, dès qu'ils sont en possession du droit de Copie, ne s'embarassant non plus de l'Auteur que s'il n'étoit plus au monde, multiplient les Editions de son Livre sans le consulter, crainte qu'il ne faille lui témoigner quelque reconnoissance, soit pour les changemens & les additions qu'il pourroit y faire, soit pour le soin d'une revision exacte des épreuves.

Fait-il imprimer à ses dépens? Ils prendront à la vérité des Exemplaires pour les répandre dans le Public: Mais d'autant que le profit qui leur reste en pareil cas, est fort peu considérable en comparaison de celui qu'ils manquent, on peut être presque sûr, qu'ils feront de leur mieux pour ne pas vendre ce même Livre qu'ils se feront chargez de vendre. Tantôt ils le laisseront, comme par mégarde, dans quelque coin du Magazin ou de la Boutique. Tantôt ils en parleront à des gens qui l'auront demandé, comme d'un Ouvrage peu recherché, ou comme d'un Ouvrage dont il faut attendre

une

une nouvelle Edition, laquelle cependant ils sçavent bien qui ne viendra point, parce que la première est encore-là, quoiqu'ils n'en disent rien. Tantôt ils promettront d'en chercher quelque Exemplaire, & ils l'oublieront, ou différeront de le trouver jusqu'à ce que l'Acheteur se rebute. Si l'Ouvrage, malgré qu'ils en ayent, paroît réussir, ils prendront le parti de le contrefaire: l'Edition contrefaite se publiera: & l'Auteur y sera pour les fraix de la sienne.

C'est ainsi que les gens d'étude les plus propres à bien mériter de la République des Lettres, sont découragez du travail. Ceux d'entr'eux qui peuvent se passer d'écrire, renoncent à la qualité d'Auteur: Et ceux qui n'ont rien de mieux à faire, renoncent du moins à la gloire d'être aussi bons Auteurs qu'ils le pourroient, s'ils étoient animez par la perspective d'un dédommagement convenable de leurs peines & de leurs dépenses.

IL EST VRAI que des Auteurs riches & généreux pourroient se passer de ce secours. Mais peu d'Auteurs sont riches: Et ceux qui le sont, peuvent n'être pas si généreux. Ils ne sont point obligez de l'être. On ne sçauroit leur faire un devoir d'un acte de pure générosité: Et quand même on le pourroit, il ne le faudroit pas. Outre que leur desintéressement auroit quelque chose de mortifiant pour ceux de leurs Confreres

qui ne seroient pas en état de les imiter, on devroit appréhender que, de leur exemple, les Libraires ne fissent une règle qui reviendroit à leurs maximes, qui les fortifieroit, & qui par conséquent seroit pernicieuse au progrès des Lettres. Celui qui imprimoit les Ouvrages de feu Mr. *R.id.* a laissé un fils Libraire, qui m'assurant un jour, que ce sçavant homme n'avoit jamais rien exigé pour sa Copie, ajouta fort sérieusement, que c'étoit ainsi qu'il falloit en agir lorsqu'on avoit quelque chose à publier.

Un moyen plus juste & plus raisonnable de rétablir l'ordre, ce seroit de reformer les Libraires. Ce moyen, malheureusement, n'est gueres praticable. Quelqu'un disoit un jour, en termes plus familiers, qu'*on y perdroit sa lessive.* Cela est trop fort. Plusieurs de ces Messieurs ont assez d'esprit, & même de littérature, pour saisir d'abord ce qu'il y a d'équitable dans les plaintes des gens de Lettres: Et il n'y en a pas un seul peut-être, qui ne soit capable d'entendre raison sur ce sujet, lorsqu'on se donnera la peine de lui exposer les choses clairement & sans aigreur. Mais ce n'est pas assez. On peut entendre raison & ne se corriger pourtant pas. Peut-être même vous prouveront-ils d'une manière spécieuse, qu'il n'est pas de leur *intérêt*, ni par conséquent de leur *devoir*, de se corriger: Qu'en qualité de *Marchands* (car enfin ils le sont) leur grande

de règle doit être de gagner toujours le plus qu'il est possible; En quoi sur ce pied là, ils font toujours bien de préférer le profit le plus clair & le plus prochain.

C'est une question, au reste, de sçavoir si le Gouvernement pourroit & devroit établir une Police pour empêcher l'abus de ces maximes dans le commerce des Libraires. Mais il est de fait qu'une pareille Police n'est pas encore établie; & il n'y a pas apparence que jamais elle le soit.

Ainsi, l'unique moyen de remedier au désordre qui regne dans la République littéraire de ce Païs, c'est de former dans cette même République une petite République à part, une espece de Ligue ou de Confédération, dans laquelle les bons Auteurs jouïssent de tous leurs droits, & où les Libraires ne soient admis qu'au rang subalterne, qui naturellement leur apartient.

OR C'EST-LA ce qu'ont fait les Membres de la nouvelle SOCIETE' dont nous avons annoncé l'établissement dans le titre de ce Mémoire. Ils l'ont même fait d'une maniere plus glorieuse pour eux, & plus avantageuse pour les Auteurs, qu'on ne pourroit se l'imaginer sur ce qui vient d'être dit.

Ces Messieurs ont commencé par se taxer chacun à une Contribution de dix guinées: A quoi ils se sont obligez d'ajouter une autre contribution de deux guinées par an, tant qu'ils seront Membres de la Société;

ou de dix guinées, une fois pour toutes. Voilà qui forme une somme non seulement déjà considérable, mais qui pourra le devenir encore beaucoup davantage: Car le nombre des Contribuans, qui étoit de cent trois le 27. de Mai 1736., & qui a augmenté depuis, pourra se grossir de tous ceux qui voudront y entrer sur le même pied que les premiers Membres: Et cette somme, quelle qu'elle soit, doit être considerée ici, comme un Fonds, sur lequel la Societé ne se reserve d'autre droit que celui de l'administrer (suivant certains Règlemens) en faveur de ceux qui auront quelque Livre à publier. Elle fera imprimer à ses dépens les Ouvrages qu'elle jugera en valoir la peine: Et contente de se rembourser de ses frais sur le débit des premiers Exemplaires, elle abandonnera après cela tous les autres, & par conséquent tout le profit, à celui qui aura fourni la Copie.

Elle fixera le prix des Livres qu'elle aura fait imprimer, & les donnera à aussi bon marché qu'il sera possible. Cela ne paroît d'abord avantageux qu'au Public, dont il est vrai qu'elle a l'utilité en vûë. Une Societé qui veut faciliter le progrès des Lettres, ne doit pas tellement favoriser ceux qui *écrivent*, qu'elle neglige l'intérêt de ceux qui *lisent*. Elle doit encourager également ceux qui composent des Livres, & ceux qui en achettent. Le prix exorbitant des Livres imprimez en Angleterre, empêche une infinité

finité de personnes de les acquérir ; & n'est pas le moindre mal, auquel la Societé espere de remédier. Mais au fond ce sera l'avantage des Auteurs eux-mêmes. Par-là le débit des Livres sera beaucoup plus grand, & personne ne sera tenté de les contrefaire : Ce qui étoit un des principaux inconveniens qu'il falloit lever.

DEPUIS un an que la Societé subsiste, on n'a encore vû aucun Ouvrage imprimé à ses dépens. Les commencemens en coûtent sujets à quelque lenteur. Mais on auroit tort d'en augurer que la Societé ne se soutiendra pas, ou de croire qu'elle languisse. Le motif de générosité & de justice auquel elle doit sa naissance, nous garantit qu'elle ne tombera pas au moins faute de bonne volonté de la part des Membres Instituteurs : & il n'est pas à présumer non plus que les moyens leur manquent. On doit les regarder en général, comme des gens riches qui se piquent d'honneur. On compte dans leur liste plusieurs Ducs, Comtes, Seigneurs, & autres Gentilshommes considérables par leur naissance, par leurs emplois, par leur réputation. Il en meurt quelqu'un de tems en tems * : cela est inévitable : Mais il en vient de

* Mr. GALLAND, connu par sa traduction de l'Alcoran, dont on a parlé plus d'une fois dans la Bibliotheque Britannique, est un de ceux que la Societé a perdus.

de nouveaux & en plus grand nombre. Ils étoient cent trois, lors de leur Assemblée générale, tenue le 27. de Mai 1730. Et dans une autre Assemblée du 3. de Février 1735, leur liste s'est trouvée de cent neuf, qui paroissent si peu disposez à laisser tomber leur projet, qu'ils viennent de prendre une Maison pour y tenir leurs séances & loger leur Sécretaire. Nous sçavons enfin que la Société se prépare actuellement à imprimer quelques Ouvrages, lesquels on ne sera pas fâché que nous annoncions d'avance.

Elle a fous presse une Edition in quarto de MAXIME *de* TYR, qui sera non seulement plus belle, mais à tous égards plus estimable que celle du feu Docteur DAVIES, publiée à Cambridge en 1703. Ce sçavant Commentateur a laissé un Exemplaire de son Edition, dans lequel il avoit fait de sa propre main divers changemens & plusieurs additions considérables. Et cet exemplaire ayant passé dans la curieuse Bibliothèque de l'illustre Docteur MEAD, celui-ci en a fait présent à Monsieur WARD, Professeur de Rhétorique au College de *Gresham* *, comme d'une Piéce dont ce dernier pourroit faire usage dans une nouvelle Edition, qu'il donneroit au Public par le moyen de la nouvelle

* Auteur de la Dissertation Latine sur le Chevalet, dont on a donné un Extrait dans la Bibliothèque Britannique, *Tome* VI. *Part.* 2. *Art.* IV. *pp.* 276. *& suivantes.*

velle Societé, dont ils ſont Membres l'un & l'autre. Mr. Ward eſt entré dans les vûës de Mr. Mead: Et la Societé, qui y eſt entrée à ſon tour, l'a fait d'autant plus volontiers, qu'elle reconnoît Mr. Ward pour très-capable de bien remplir la fonction d'Editeur, dont il s'eſt chargé. Ce Livre, au reſte, comme tous ceux qu'on imprimera aux dépens de la Societé, aura le titre orné d'une Vignette, où l'on verra *la Littérature* dans une attitude de triſteſſe ou de découragement, & *la Grande Brétagne* lui donnant la main; avec le mot; RESURGE.

Un autre Livre dont la Societé a entrepris & commencé l'impreſſion, mais qui demandera ſans doute un peu plus de tems, intéreſſera particulierement les Lecteurs qui ſe plaiſent à étudier l'Hiſtoire d'Angleterre. C'eſt un gros Recueil de Piéces originales, qui aura pour titre, *Négotiations & Ambaſſades du Chevalier Thomas* ROE, *depuis* 1620. *juſqu'en* 1644. Le Chevalier *Roe*, Membre du Conſeil privé de *Charles I*, & Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere, a été Ambaſſadeur extraordinaire à la Porte, & à la Cour de Vienne; auprès des Rois de Pologne, de Suede, & de Danemarc; auprès de divers Electeurs; & à la Diéte de Ratisbonne. Il avoit deſtiné lui-même la plus grande partie des Piéces dont il s'agit, à être rendues publiques: Il y en a d'autres qu'il ſouhaitoit qui demeuraſſent anecdotes, juſqu'à ce que les diſcordes de ſon tems fuſſent bien appai-

paisées: La Societé publiera les unes & les autres: Et l'Ouvrage, outre cela, sera d'autant plus considérable, qu'on y trouvera quantité de choses qui mettront au fait des négociations de plusieurs autres Ambassadeurs & principaux Ministres de ce tems-là: tels que le Chevalier *Robert* ANSTRUTHER, le Chevalier *Isaac* WAKE, le Chevalier *Guillaume* BOSWELL, le Chevalier *Dudley* CARELSON, le Lord SCUDAMORE, le Comte de LEICESTER, le célèbre Comte d'ARUNDEL &c.

L'*Essai sur la Vie & sur les Ecrits d'Homere*, Ouvrage dont on a dit quelque chose dans la Bibliothèque Britannique *, a donné au Public une idée si avantageuse de son Auteur, Mr BLACKWELL, Professeur en Grec à Edimbourg, que l'on attendoit avec impatience un nouvel Ouvrage de sa façon, dont il avoit parlé à ses Amis. Il l'a offert à la Societé, & elle compte de l'imprimer bientôt. Il sera intitulé *la Vie d'Horace*, ou *la Cour d'Auguste*. On pourra le considerer comme une Histoire littéraire du Siécle de ce Prince, ou comme une Histoire critique de la Littérature, du Gout, & de la Politesse, qui caractérisent ce Siécle, & qui l'ont rendu si fameux. L'Auteur y fait entrer naturellement ce qu'il y a de plus curieux à sçavoir au sujet de *Varius*, de *Virgile*, de *Cornelius* Gal-

* Tome V. Part. 2. Art. IX. & Tome VI. Part. 2. Art. VI.

Gallus, de *Messala*, de *Pollion*, de *Tibulle*, de *Tite-Live*, d'*Ovide*, &c.

Monsieur *Gordon* *, qui est le Secrétaire de la Société, & à qui on est redevable du détail de ces Nouvelles littéraires, nous a parlé encore, mais en termes généraux, d'un *Traité de la Peinture des Anciens Grecs & Romains*, & de divers autres Ouvrages dont la Société s'est chargée, ou dont il y a apparence qu'elle se chargera. On en dira davantage quand on sera mieux au fait.

VOICI, en attendant, une Nouvelle littéraire d'un autre genre qui dédommagera de celles qu'on différe de publier. C'est que nous sommes autorisez à avertir le Public, que les Ouvrages des Etrangers, en quelque langue qu'ils soyent écrits, & quelque matière qu'on y traite, pourront être admis sur le même pied que ceux des Sujets de la Gran-

* C'est le même dont il est parlé dans le premier Volume de la Bibliothèque Britannique, *Article* IV. & dont nous aurons encore occasion de parler dans la suite. Il vient de publier deux Dissertations (qui doivent être suivies de plusieurs autres dans le même goût) pour expliquer les figures Hiéroglyphiques de deux anciennes Momies: & dans un *Avertissement*, à la fin de ces deux Dissertations, il annonce à ses Lecteurs qu'il fera imprimer aussi (*mais non par Souscription*) une Histoire ancienne des Egyptiens, qui est actuellement presque en état de paroître. C'est lui qui est Auteur de *la Vie d'Alexandre VI. & de son Fils César Borgia*, en Anglois.

Grande-Bretagne, pourvû qu'on faſſe venir les paquets, *port franc*, „ à Monſieur *Gordon*, Sécretaire de la *Societé pour l'encouragement des Lettres*, Au Bureau de la Societé, Rue St. *Martin's-Lane* ". * Et que les Auteurs ou les Propriétaires des Ouvrages ainſi préſentez à la Societé, ayent à Londres quelque Correſpondant qu'elle puiſſe regarder comme leur Procureur.

Nous avons dit un mot en paſſant des Règlemens de la Societé: Et nous ne doutons pas que cela n'ait piqué la curioſité de plus d'un Lecteur. Les bons Eſprits, pour qui la ſeule idée générale d'un Projet avantageux au Public a toujours un certain attrait, mais qui ſçavent auſſi, combien la réuſſite d'un Projet avantageux dépend de la ſageſſe des meſures que l'on prend pour l'exécution, ne ſçauroient gueres entendre parler d'une nouvelle Societé, établie pour le bien public, ſans avoir quelque impatience d'apprendre quels en ſont les Règlemens particuliers. Nous avons néanmoins balancé pendant quelque tems, ſi nous donnerions une traduction de ces Règlemens à des Lecteurs qui, comme étrangers, nous ſembloient ne pouvoir s'y intéreſſer que d'une manière vague & indirecte. Mais puiſqu'ils peuvent déſormais s'y intéreſſer d'une manière auſſi perſo-

* En Anglois: *To Mr. Alexander Gordon, Secretary of the Society for the Encouragement of Learning: At their Office, in St. Martin's-Lane.*

comme que s'ils étoient Anglois, nous croyons qu'il est en quelque sorte de notre devoir, de leur communiquer une traduction complette & exacte de ce qui a été imprimé depuis peu (à la suite d'une Liste des Membres de la Societé) sous le titre de *Loix de la Societé pour l'encouragement des Lettres*; & qui contient ces Loix, telles qu'elles ont été arrêtées dans l'Assemblée générale du 3e. de Février de cette Année 1737.

LOIX

De la Societé pour l'encouragement des Lettres.

I.

IL Y AURA une *Assemblée générale* des *Souscripteurs* quatre fois l'an; sçavoir,

1°. Le jour de la Chandeleur, ou le Mardi suivant, si elle, la Chandeleur, est un Dimanche.

2°. Le premier Jeudi du Mois de Mai.

3°. Le premier Jeudi du Mois d'Août.

4°. Le premier Jeudi du Mois de Novembre.

Et outre cela, toutes les fois qu'il sera jugé nécessaire par le *Commité* *, ou seulement par cinq

* Chambre particuliere de vingt-quatre Membres.

Voyez

cinq Souſcripteurs quelconques, qui en ayent donné avis au Sécretaire.

Les élections des Officiers de la Societé ſe feront toutes au premier des jours qui viennent d'être marquez.

Il ſuffira pour conſtituer une Aſſemblée générale, qu'il s'y trouve *vingt* Souſcripteurs, pourvû que de ces vingt il y en ait douze, au moins, qui ne ſoyent pas du Commité.

II.

L'Aſſemblée générale choiſira tous les ans, entre tous les Souſcripteurs, un PRE'SIDENT & un VICE-PRE'SIDENT.

Et ſi l'élection pour l'un ou l'autre de ces emplois, tombe ſur quelqu'un qui ſoit du *Commité*, une nouvelle élection mettra un nouveau Membre du Commité à la place de celui-là.

Le Préſident, au reſte, & le Vice-Préſident ſeront toujours cenſez Membres du Commité, & préſideront également à toutes les Aſſemblées, tant du Commité que de la Societé priſe en Corps.

III.

L'Aſſemblée générale nommera tous les ans deux CURATEURS ou *Adminiſtrateurs* *, (qui

Voyez les Articles V. XIII. XIV. XV. & XXI-XXIII.

* En Anglois *Truſtees*.

(qui ne seront point du Commité) pour recevoir l'argent des Souscriptions. *

IV.

L'Assemblée générale choisira tous les ans cinq AUDITEURS (qui ne seront point du Commité) pour examiner & arrêter les Comptes de la Societé.

Les Auditeurs des comptes pourront procéder, dès qu'ils se rencontreront au nombre de trois.

On les *changera* tous les ans.

V.

Il y aura un COMMITE', composé de vingt-quatre des Souscripteurs, dont il y en aura huit, qui par un Scrutin de l'*Assemblée générale* de la Chandeleur (ou du Mardi suivant, si elle tombe sur un Dimanche) seront déchargez de leur emploi un an après leur élection. Huit autres seront déchargez de même la seconde année; & les huit restans, la troisième: Et à mesure qu'il en sortira huit chaque année, il en sera élû huit autres.

Ceux qui seront sortis, ne seront éligibles de nouveau que trois ans après.

Le Commité sera censé complet, dès que cinq de ses Membres seront présens.

VI.

* Et pour le tenir en leur nom à la Banque.

VI.

L'Assemblée générale élira tous les ans un TRESORIER, qu'elle prendra parmi les Membres du Commité.

VII.

L'élection d'un SECRETAIRE se fera par l'*Assemblée générale*: Mais il sera sujet à la direction & aux règlemens particuliers du *Commité*.

VIII.

Quiconque voudra souscrire pour être de la Societé, payera dix guinées en mettant son nom dans la liste des Souscripteurs: deux guinées par an, à commencer depuis le premier jour de Noël après qu'il aura été admis: & ce jour-là même, autant de demi-guinées qu'il y aura de quartiers écoulez depuis son admission.

IX.

Tout Souscripteur pourra, quand il voudra, se décharger de l'obligation de payer deux guinées par an, & être censé Membre de la Societé pour toute la vie, sans être sujet pour cela à aucune autre dépense dans la suite, pourvû qu'au lieu de deux guinées

nées par an, il en paye dix une fois pour toutes.

X.

Tout Souſcripteur qui voudra ſe décharger de la contribution annuelle, & ceſſer d'être Membre de la Societé, ſera obligé d'en avertir ſix mois d'avance.

XI.

Quiconque à l'avenir voudra être reçu Membre de la Societé, ſera préalablement *propoſé* dans une Aſſemblée du Commité, & ne pourra être *admis* que dans l'Aſſemblée ſuivante, en vertu d'un Scrutin, où il faudra qu'il ait pour lui les deux tiers au moins des ſuffrages des Membres du Commité alors préſens.

XII.

Quelques ſommes que la Societé recueille, ſoit par les Souſcriptions ou autrement, elles ſeront uniquement employées à l'exécution du deſſein connu pour lequel la Societé s'eſt formée: Et aucun de ſes Membres, conſideré comme tel, ne retirera des dites ſommes aucun profit, ni aucun avantage.

XIII.

Quelque Copie que l'on veuille préſenter, en quelque tems que ce ſoit, pour être im-

primée par le ſecours de la Societé, il faudra qu'on s'adreſſe au *Commité*, qui par le préſent article eſt autoriſé à examiner & à décider, ſi les Ouvrages ainſi préſentez ſont tels qu'il convienne à la Societé d'en procurer l'impreſſion, & s'il eſt probable que les fraix en ſoient payez par le débit.

Les Ouvrages que le Commité ordonnera qu'on imprime, ſeront imprimez & publiez aux dépens ou par l'aſſiſtance de la Societé (& il règlera le prix que ces Ouvrages imprimez ſe vendront): Excepté ſeulement quand il s'agira de quelque Ouvrage dont les fraix monteroient à plus de deux-cens livres ſterling: auquel cas il faudra obtenir le conſentement d'une Aſſemblée générale.

X I V.

Le *Commité* aura la direction de toutes les affaires de la Societé, & le pouvoir d'ordonner de tems à autre le déboursement de telles ſomme ou ſommes, qu'il jugera à propos pour les dépenſes néceſſaires de la Societé; hors le cas excepté ci-deſſus.

X V.

Afin de pourvoir au rembourſement des fraix de l'impreſſion & publication des Ouvrages dont la Societé ſe ſera chargée, les Auteurs des dits Ouvrages ſeront obligez de lui faire, en la perſonne de ſon Tréſorier,

rier, un transport de leur droit de proprieté sur les Ouvrages, & de Partie intéressée dans l'impression; ou de donner telles autres assurances que le *Commité* trouvera convenables. Mais les fraix une fois remboursez, les Actes de nantissement seront remis.

XVI.

Les Comptes de la Societé seront examinez & arrêtez quatre fois par an, & produits à la première Assemblée générale.

XVII.

Le *Trésorier* ne fera aucun payement que par les ordres d'un nombre compétent de Membres du *Commité* *; lesquels ordres il aura soin de garder pour sa décharge: Et il prendra, pour toutes les sommes par lui déboursées, des Reçus qu'il gardera pour sa sureté.

XVIII.

Le *Trésorier* payera des deniers qu'il aura entre les mains †, toute somme qui sera au dessous de dix livres sterling: Mais pour toute somme de dix livres & au-dessus, il tirera sur les *Curateurs*, leur spécifiant pourquoi &

* Voyez l'Article V. à la fin.

† Il faut sçavoir que c'est lui qui reçoit la contribution annuelle de deux guinées.

& par quel ordre; & les Curateurs tireront ſur la *Banque* *.

XIX.

Les Comptes du *Tréſorier* ſeront réglez tous les trois mois par les *Auditeurs*, une ſemaine au moins avant la prochaine Aſſemblée générale. Il produira alors & remettra les ordres qui lui auront ſervi de décharge.

XX.

Le *Tréſorier* fera de tems à autre des payemens à la Banque pour ſoûte de ſon Compte avec les Curateurs, afin qu'ils y ſoyent créditez d'autant; & cela dans l'eſpace d'une ſemaine (ou auſſi-tôt qu'il ſera poſſible) après l'Aſſemblée générale, à qui le rapport ſe fera de l'état du dit Compte.

XXI.

Le *Commité*, dans les intervalles d'une Aſſemblée générale à l'autre, aura le pouvoir de donner tels ordres & de faire tels Règlemens que bon lui ſemblera: leſquels ordres & Règlemens auront la même force que les loix arrêtées du conſentement de toute la Societé, juſqu'à la prochaine Aſſemblée générale, & pas plus longtems, à moins qu'elle

* Où l'on ſuppoſe qu'ils ont placé les deniers dont ils ont l'adminiſtration par l'Article III.

le ne les confirme. Bien entendu au reſte, que ces ordres & Règlemens particuliers ne contiennent rien de contraire aux loix qui ſe trouveront actuellement établies par l'Aſſemblée générale.

XXII.

En cas que quelqu'un des Membres du *Commité* vienne à mourir ou à quitter volontairement ſon emploi, le Commité remplira ſa place proviſionellement juſqu'à la fin de l'année, par quelqu'un des Souſcripteurs.

XXIII.

On fera un rapport à chaque Aſſemblée générale, de ce qui ſe ſera paſſé depuis l'Aſſemblée précedente, dans le Commité.

XXIV.

Toutes les queſtions, quand il ſera requis par quelqu'un des Membres, ſe décideront par ballotes.

XXV.

Les préſens ordres & Règlemens (ſujets aux changemens, additions, & corrections de l'Aſſemblée générale) ſeront regardez comme les LOIX de la Societé: Et tout autre Modelle de loix, Plan ou Projet, propoſé

antécedemment à ces Loix, eſt ici declaré nul de toute nullité.

TELLES étoient les Loix de la Societé le 3.. de Février de cette année: & nous n'avons point appris qu'elle y ait rien changé depuis. Si à préſent la *Liſte* que nous avons dit qui les précede, peut faire quelque plaiſir à nos Lecteurs, nous la leur donnerons d'autant plus volontiers, que les noms de ceux qui ont fait un établiſſement auſſi louable, méritent d'être répandus dans le Monde.

LISTE

Des Souſcripteurs, des Officiers & du Commité de la Societé pour l'encouragement des Lettres †.

SOUSCRIPTEURS.

A.

Le Comte d'ABERCORN; [le même dont on a parlé dans la *Bibl. Brit.* à l'occaſion de ſes

† Les noms qu'on trouvera marquez d'une étoile, ſont ceux de quelques nouveaux Membres, que nous avons appris qui ſont entrez dans la Societé depuis que la Liſte eſt imprimée.

ſes calculs touchant la vertu attractive de l'Aiman: *Tome* VI. *Part.* 2. p. 286.]

Claude AMYAND, Ecuyer: [Chirurgien du Roi.]

Thomas ARCHER, Ecuyer.

Joſeph AYLOFF, Chevalier Baronet.

B.

Robert BARKER, Docteur en Médecine: [l'Inventeur du nouveau Microſcope reflé-chiſſant, dont nous avons parlé dans le VIIIe. Article de la ſeconde Partie du Tome VII. de la *Bibl. Brit.*]

Etienne Le BAS, Ecuyer.

Thomas BIRCH, Miniſtre: [l'un des Traducteurs & Continuateurs du Dictionaire de Bayle, dont on a parlé dans la *Bibl. Brit. T.* IV. *Part.* 1. Art. IX.]

George BOWES, Ecuyer.

Gaultier BOWMAN, Ecuyer.

François BURTON, Ecuyer: [Colonel des Gardes.]

* *Roger* BURGOYNE, Chevalier Baronet.

C.

Le Duc de CHANDOS.

Le Comte de CHOLMONDELEY: [Chancelier du Comté de Lancaſtre.]

Mylord CARTERET: [ci-devant Vice-Roi d'Irlande: le même dont nous avons parlé dans le *Tome* II. de la *Bibl. Brit.* p. 373.]

Mylord CASTLEMAIN.

Mylord COLERANE.

Le Chevalier *George* CHAMPION: [l'un des Aldermans de la Ville de Londres.]

Charles COTES, Docteur en Médecine. [Membre du Parlement.]

Jean COTTON, Ecuyer.

* *Jean* COTTON, Ecuyer: Fils du précedent.

D.

Guillaume DENNY, Ecuyer.

Jacob DESBOUVERIE, Chevalier.

Jaques DOUGLAS, Docteur en Médecine: [le même qui a fait la Dissertation sur le Lis de Guernesey, dont on a donné un Extrait dans la *Bibl. Brit. T.* VIII. *P.* 2. *Art.* V.]

E.

Arthur EDWARDS, Ecuyer: [Major des Gardes.]

Richard ELLYS, Chevalier Baronet.

F.

Brian FAIRFAX, Ecuyer.

Duncan FORBES, Ecuyer: [Lord Président de la *Session* d'Ecosse.]

Arthur FORBES, Chevalier Baronet: [Membre du Parlement.]

Thomas FRE'DERIC, Ecuyer: [Membre du Parlement.]

Char-

Charles FRE'DERIC, Ecuyer.

G.

Le Comte de GAINSBOROUGH.
Roger GALE, Ecuyer: [Auteur du Livre intitulé *Honores de Richmond.*]
Robert GARDEN, Ecuyer.
Jaques GLEN, Ecuyer.
Raoul-Guillaume GREY, Ecuyer.

H.

Le Comte de HARFORD.
Mylord Vicomte HARCOURT.
David HARTLEY, Docteur en Médecine.
Jean HARVEY, Ecuyer.
Jean HERRING, Ecuyer.
Nathan HICKMAN, Docteur en Médecine.
Jean HOLLINGS, Docteur en Médecine: [& Médecin du Roi.]
Addison HUTTON, Docteur en Médecine.
* *Guillaume* HANBURY, Ecuyer.

I.

Arthur JEFFREYS, Ecuyer.
Raoul JENISON, Ecuyer: [Membre du Parlement.]
Thomas JOHNSON, Ecuyer.

K. *Hen-*

K.

Henri KELSALL, Ecuyer.
Guillaume KING, Docteur en Droit.
Raoul KNIGHT, Ecuyer.

L.

Le Duc de LEEDS.
Mylord LOVEL.
Nicolas LINWOOD, Ecuyer.
J.... LOCKWOOD, Ecuyer.
George LOGIE, Ecuyer: [Conſul de Suede à Alger.]
Berkeley LUCY, Chevalier Baronet.

M.

Le Duc de MARLBOROUGH.
Daniel MACKERCHER, Ecuyer.
Thomas MANGEY, Docteur en Théologie: [Prébendier de Durham, Auteur de divers Ouvrages, & qui publiera dans peu, une belle Edition de *Philon.*]
Benjamin MARTYN, Ecuyer: [Auteur de la Tragédie de Timoléon.]
Richard MEAD, Docteur en Médecine: [& Médecin du Roi. &c.]
André MITCHEL, Ecuyer.
Guillaume MOREHEAD, Ecuyer.

N. *Chriſ-*

N.

Chriſtophe NEVILE, Ecuyer.
Guillaume NEWLAND, Ecuyer.
Jaques NOEL, Ecuyer: [Frere du Comte de Gainsborough.]

O.

Le Comte d'OXFORD,
Arthur ONSLOW, Ecuyer, Orateur de la Chambre-Baſſe.
Jaques OGLETHORPE, Ecuyer: [le même dont il eſt parlé dans la *Bibl. Brit. T.* VII. *P.* I. *Art.* VI. p. 186. *& ſuivantes.*]

P.

Le Duc de PORTLAND.
Mylord PAISLEY: [Fils du Comte d'Abercorn.
Mylord PERCIVAL.
Thomas PATERSON, Ecuyer.
Guillaume PATERSON, Gentilhomme.

R.

Le Duc de RICHMOND.
Le Duc de RUTLAND.
Le Comte de ROCKINGHAM.
André REID, Ecuyer.
Le Docteur RICHARDSON, Maître du College d'*Emmanuel*, *à Cambridge*.

The-

Thomas ROBINSON, Chevalier Baronet.
Jaques RUCK, Ecuyer.

S.

Le Comte de SHAFTESBURY.
Le Comte STANHOPE.
Jean SARGENT, Gentilhomme.
George SAYER, Archidiacre.
George-Louis SCOTT, Ecuyer.
Jerôme de SALIS, Ecuyer.
Brownlow SHERARD, Chevalier Baronet.
Etienne SLAUGHTER, Gentilhomme.
Hugues SMITHSON, Chevalier Baronet.
Jean SPENCER, Ecuyer: [Frere du Duc de Marlborough.]
Edouard STEPHENSON, Ecuyer: [ci-devant Gouverneur d'une Factorerie de la Compagnie des Indes.]
Alexandre STRAHAN, Ecuyer.
Alexandre STUART, Docteur en Médecine: [& Médecin de la Reine.]

T.

Mylord Vicomte TYRCONNEL.
Mylord *Guillaume* TALBOT: [Fils aîné du feu Chancelier.
Jean TALBOT, Ecuyer: [Frere du précedent.]
Henri TALBOT, Ecuyer: [Frere du feu Chancelier.]
George-Louis TEISSIER, Docteur en Médecine.

Ja-

Jaques THEOBALD, Ecuyer.
Jaques THOMSON, Ecuyer: [Auteur du Poëme ſur la mort du dernier Chancelier, & de divers autres Ouvrages Poëtiques.]
Samuel TUFFNELL, Ecuyer.
George TURNBULL, Docteur en Droit.
Jean TURNER, Ecuyer.
George TURNER, Ecuyer.

W.

Jean WARD, Profeſſeur au College de Gresham.
Thomas WATSON, Ecuyer: [Frere du Comte de Rockingham.]
George WATTS, Maître-ès-Arts: [Recteur de l'Egliſe de *Lincoln's-Inn.*]
Jaques WEST, Ecuyer.
Paul WHITEHEAD, Ecuyer.
Richard WITHERSTON, Ecuyer.
Humphrey WYRLEY, Ecuyer.

PRESIDENT.

Le Duc de *Richmont.*

VICE-PRESIDENT.

Brian *Fairfax*, Ecuyer.

CU-

CURATEURS.

Le Vicomte *Tyrconnel.*
&
Thomas *Archer*, Ecuyer.

AUDITEURS.

Joſeph *Ayloff*, Chevalier Baronet.
Nicolas *Linwood*, Ecuyer.
Jaques *Ruck*, Ecuyer.
Alexandre *Straban*, Ecuyer.
Jaques *Théobald*, Ecuyer.

TRESORIER.

Thomas *Birch*, Miniſtre.

COMMITE'.

Le Comte d'*Abercorn.*
Le Comte *Stanhope.*
Arthur *Onslow*, Orateur de la Chambre-Baſſe.
Mylord *Percival.*
Robert *Barker*, Docteur en Médecine.
Thomas *Birch*, Miniſtre.
Charles *Cotes*, Docteur en Médecine.
Arthur *Edwards*, Ecuyer.
Charles *Fréderic*, Ecuyer.
Roger *Gale*, Ecuyer.

David

David *Hartley*, Docteur en Médecine.
Jean *Harvey*, Ecuyer.
Addiſon *Hutton*, Docteur en Médecine.
Benjamin *Martyn*, Ecuyer.
André *Mitchel*, Ecuyer.
Jaques *Oglethorpe*, Ecuyer.
George Louis *Scott*, Ecuyer.
Brownlow *Sherard*, Chevalier Baronet.
Alexandre *Stuart*, Docteur en Médecine.
Jaques *Thomſon*, Ecuyer.
George *Turner*, Ecuyer.
Jean *Ward*, Profeſſeur au Collège de Gresham.
Jaques *Weſt*, Ecuyer.
Paul *Whitehead*, Ecuyer.

SECRETAIRE.

Alexandre GORDON, Maître-ès-Arts.

La prochaine élection des Officiers de la Societé eſt fixée au 2. de Février 173⅞.

ARTICLE III.

A Poem to the Memory of the Right Honorable the Lord TALBOT, late Chancellor of Great Britain. By Mr. Thomſon. C'eſt-à-dire; *Poëme à l'honneur de feu Mylord* TALBOT, *Chancelier de la*

Grande Bretagne. Par Mr. Thomſon. A Londres, chez A. Millar, 1737. *in* 4to. 371. *Verſ.*

QUoique ce ſoit notre coûtume de ne faire l'éloge, dans ce Journal, que des perſonnes qui ſe ſont rendues célèbres dans la République des Lettres; cependant puiſque le Poëme de Mr. Thomſon nous fournit l'occaſion de parler du feu Chancelier, nous eſpérons que le Public ne ſera pas fâché de trouver ici quelques particularitez de la Vie de ce grand Homme.

Il étoit d'une famille ancienne & diſtinguée, qui deſcendoit de Gilbert Talbot, Chevalier Baronet, & Chevalier de la Jarretiere, troiſième fils de Jean, ſecond Comte de Shrewsbury. Charles Talbot, dont nous parlons, étoit le fils aîné de feu le Docteur Guillaume Talbot, Evêque de Durham; il nâquit l'an 1685, & après avoir fait ſes humanitez, il s'attacha à l'étude du Droit, & ſe détermina pour le Barreau, où il acquit bien-tôt une grande réputation.

Ses occupations d'Avocat, & d'Avocat fameux, ne l'empêcherent pas de ſervir ſa Patrie dans le Parlement; il y fut député en 1719. par la Ville de Tregony en Cornouailles, & la Ville de Durham le choiſit pour les deux Parlemens ſuivans.

Son ſçavoir, ſa connoiſſance des Loix & des

des Coûtumes du Païs, & ſa Probité, déterminerent le Roi George I. à le faire ſon Procureur * général le 23. d'Avril 1726; & le Roi George II. le fit Chancelier de la Grande Bretagne le 29. Novembre 1733, & Pair du Royaume, avec le titre de Lord Talbot, Baron de Henſol en Glamorganſhire, par Lettres patentes, datées du 5. Décembre de la même année.

Il avoit épouſé Cecile, fille de Mr. Charles Matthews, arriere-petite-fille & ſeule héritiere de Mr. David Jenkins, de Henſol dans la Comté de Glamorgan au Païs de Galles: & c'eſt de-là que le Chancelier prit le titre de Baron de Henſol, lorſqu'il fut fait Pair du Royaume. Il mourut le 14. de Février 1737, V. S. dans la 52e année de ſa vie. De cinq fils qu'il a eus, il n'y en a que trois qui lui ayent ſurvécu; ſçavoir Guillaume Talbot, préſentement Baron de Henſol; Jean, député au Parlement par la Ville de Brecon au Païs de Galles; & George, qui étudie actuellement à Oxford; tous dignes fils d'un très-digne Pere.

Le Chancelier s'eſt acquis une ſi belle réputation par ſes rares talens, par ſa probité, par ſon affabilité & ſa douceur, qu'il eſt généralement regretté; & peut-être que parmi tous les grands Hommes que l'Angleterre a produits, on auroit de la peine à en trou-

* En Anglois, *Solicitor general.*

trouver un ſeul, dont la mort ait cauſé des regrets ſi univerſels. Cela ſeul fait ſon Eloge, mieux que tous les Panégyriques qu'on pourroit compoſer à ſon honneur : Auſſi n'eſt-ce pas dans le deſſein d'établir ſa réputation que Mr. Thomſon a compoſé le Poëme dont on a vû le titre à la tête de cet Article. Il nous dit modeſtement, que s'il vient jetter des fleurs ſur le Tombeau du Chancelier; s'il oſe le chanter dans des vers inſpirez par la vérité elle-même; c'eſt pour acquerir de la gloire, plutôt que pour augmenter la réputation de Talbot.

Il décrit d'abord en général les Vertus de ſon Héros; enſuite il le conſidere ſucceſſivement au Barreau, comme Chef de la Juſtice, dans le Parlement, dans le Conſeil, & enfin dans la Vie privée. Par-tout il le trouve également juſte, équitable, déſintéreſſé, généreux, plein de courage & de fermeté, zélé pour le bien public, incorruptible, incapable de ſe prêter aux vûës ambitieuſes d'un Miniſtre, ſçavant lui-même, & Protecteur des gens de Lettres, tendre Pere, Ami fidèle & conſtant; enfin doux, affable, & d'un commerce facile.

Tel eſt en général le Portrait que le Poëte fait de Mylord Talbot. Donnons maintenant quelques exemples de la Poëſie de Mr. Thomſon, avec une Traduction Françoiſe en faveur de ceux qui n'entendent pas l'Anglois.

Nor

Nor could be brook in ſtudious ſhade to lie,
In ſoft retirement, indolently pleaſ'd
With ſelfiſh Peace. The SYREN *of the Wife,*
(Who ſteals th' Aonian *Song, and, in the ſhape*
Of Virtue, wooes them from a worthleſs World)
Tho' deep he felt her charms, could never melt
His ſtrenuous Spirit, recollected, calm,
As ſilent Night, yet active as the Day.
The more the Bold, the Buſtling, and the Bad
Uſurp the Reins of Power, the more behoves,
Becomes it Virtue, with indignant Zeal,
To check their Conjuration. Shall low Views
Of ſneaking Int'reſt, or luxurious Vice,
The villain's Paſſions, quicken more to Toil,
And dart a livelier Vigour thro' the Soul,
That thoſe that, mingled with our trueſt Good,
With preſent honour and immortal Fame,
Involve the good of all? An empty form,
Vain is the Virtue, that amid the ſhade
Lamenting lies, with future ſchemes amuſ'd,
While Wickedneſs *and* Folly, kindred Powers,
Confound the World. A TALBOT'S, *different far,*
Sprung into Action: Action, that diſdain'd
To loſe in living Death, one Pulſe of Life,
That might be ſav'd; diſdain'd for Coward Eaſe,
And her inſipid Pleaſures, to reſign

The Prize of Glory, the keen Sweets of Toil,
And thoſe bingh Joys that teach the truly great
To live for others, and for others die *.

C'eſt-à-dire: „ Il étoit incapable de goû-
„ ter une vie indolente dans ſon Cabinet,
„ dans une agréable retraite, où il auroit
„ joui d'une douce tranquillité, mais dont
„ il auroit ſeul retiré tout le fruit. Cette
„ tranquillité enchantereſſe, qui, comme
„ une Syrène, empruntant le chant des
„ Muſes, & ſe cachant ſous la forme de la Ver-
„ tu, tâche doucement de perſuader aux
„ Sages de quitter un Monde indigne d'eux,
„ n'eut pourtant jamais le pouvoir d'amol-
„ lir ſon grand cœur, tout ſenſible qu'il é-
„ toit à ſes charmes; il fut toujours maître
„ de lui-même, toujours tranquille comme
„ la Nuit où regne le ſilence, & pourtant
„ actif comme la Lumiere.

„ Plus des Hommes hardis, entreprenans
„ & méchans veulent uſurper l'Autorité,
„ plus il ſiéd aux gens de bien, plus il
„ eſt de leur devoir de s'oppoſer aux efforts
„ des méchans avec un zèle rempli d'indi-
„ gnation. Quoi! faut-il que les vûës ſor-
„ dides d'un intérêt rampant, ou d'un luxe
„ criminel, Paſſions des ſcelérats, ayent plus
„ de force pour les exciter au travail, &
„ pour les rendre ardens & actifs, que ces
„ vûës

* Vers 39-67.

„ vûës généreuſes, qui, au même tems qu'el-
„ les nous procurent notre plus grand bon-
„ heur, embraſſent le bien de tous; étant
„ accompagnées d'honneur pour le préſent,
„ & d'une gloire immortelle pour l'avenir.
„ Une Vertu qui gémit dans l'inaction ſur
„ les maux préſens, & ſe conſole par l'eſ-
„ pérance d'un avenir plus heureux, tandis
„ que la Méchanceté & la Folie, qui ont
„ la même origine, rempliſſent le Monde de
„ confuſion; une pareille Vertu, dis-je, n'eſt
„ qu'un fantôme, qu'une vaine apparence.
„ Une Vertu, comme celle de Talbot, eſt
„ active; il regardoit comme indigne de lui,
„ de perdre dans l'Indolence un ſeul mo-
„ ment qui pût être utilement employé.
„ Il étoit au-deſſous de lui de ſe procurer
„ une lâche tranquillité, & les inſipides plai-
„ ſirs qui l'accompagnent, au prix de la
„ gloire, des plaiſirs vifs du travail, & de
„ cette noble ſatisfaction, qui apprend à
„ ceux qui ſont véritablement grands, à vi-
„ vre & à mourir pour les autres „.

Il y a du plaiſir à lire la deſcription que le Poëte fait de ſon Héros, aſſis ſur le ſiége de la Juſtice.

Plac'd on the Seat of Juſtice, there he reign'd,
In a ſuperior ſphere of cloudleſs Day,
A pure Intelligence. No Tumult there,
No dark Emotion, no intemp'rate Heat,
No Paſſion e'er diſturb'd the clear Serene

That round him ſpread. A Zeal for Right, alone,
The Love of Juſtice, like the ſteady Sun,
Unbating ardor lent; and now and then,
Againſt the ſons of Violence, of Pride,
And bold deceit, his Indignation gleam'd.
As Intuition quick, he ſnatch'd the Truth,
Yet with progreſſive Patience, ſtep by ſtep,
Self-diffident, or to the Slower kind,
He thro' the Maze of Falſhood urg'd it on,
Till, at the laſt evolv'd, it full appear'd,
And even the Loſer own'd the juſt Decree *.

C'eſt-à-dire: „ Aſſis ſur le Trône de la „ Juſtice, il regna-là comme une Intelligence „ pure, dans une Sphère ſupérieure, où la „ clarté du jour n'eſt jamais obſcurcie par „ le moindre nuage: aucun trouble, au- „ cune émotion, aucune vivacité mal re- „ glée, aucune paſſion n'altera jamais la „ tranquille ſerénité qui étoit répandue au- „ tour de lui. Le zèle pour la Droiture, l'a- „ mour de la Juſtice, comme un Soleil bril- „ lant, le penétroit d'une ardeur conſtante; & „ ſi quelquefois il faiſoit paroître de l'indi- „ gnation, c'étoit contre les injuſtes, les „ orgueilleux, & ceux qui ſont ſi hardis „ que d'employer l'Artifice & l'Impoſture. „ Il ſçut ſaiſir la vérité auſſi rapidement „ que l'œil apperçoit la lumiere : cepen- „ dant,

* Vers. 130-145.

„ dant, soit qu'il se défiât de lui-même, ou „ par condescendence pour ceux qui ne „ comprennent pas aisément, il dévoiloit la „ vérité peu-à-peu, la tiroit des labyrin- „ thes de l'imposture, jusques à ce qu'étant „ pleinement developpée, elle parût dans „ tout son éclat; tellement que celui-là- „ même qui perdoit sa cause, étoit forcé „ de reconnoître la Justice du Décret qui „ le condamnoit „.

Cette derniere particularité est vraye à la lettre; nous pourrions la confirmer par plusieurs exemples: contentons-nous d'un seul. On sçait que dans la derniere Cause que le Chancelier jugea peu de jours avant sa mort, il expliqua si clairement les raisons du Décret qu'il prononça contre une Dame de la premiere qualité, en faveur du fils même de cette Dame, qu'elle reconnut publiquement, en présence de la Cour, que le Décret étoit juste.

Quelques Eloges que Mr. Thomson donne au Chancelier dans ce Poëme, nous osons assurer que le Public ne les desavouëra point. Et pour ce qui est de la Poësie de Mr. Thomson, ceux qui entendent l'Anglois, pourront en juger par les morceaux que nous en avons rapportez; car nous l'avoüons; la Traduction que nous en avons donnée ne représente l'Original que bien foiblement.

Remarquons en finissant, qu'outre plusieurs Piéces de Poësie que Mr. Thomson a publiées, il est l'Auteur d'un Poëme *sur la Li-*

berté, qui eſt fort eſtimé, & dont nous nous propoſons de rendre compte dans un de nos Journaux ſuivans.

ARTICLE IV.

APPENDIX *à l'Hiſtoire du Concile de Trente. N°.* I. DISCOURS HISTORIQUE *ſur la Reception de ce Concile, particuliérement en* FRANCE. [Suite de l'Extrait qu'on a donné de la nouvelle Traduction de cette Hiſtoire, par Mr. *Le Courayer.*]

CE DISCOURS HISTORIQUE, qui eſt de Mr. *Le Courayer*, nous a paru trop curieux pour le paſſer ſous ſilence. Il n'eſt pas ſurprenant qu'en *Italie*, où l'autorité des Papes en matières ſpirituelles eſt très-grande, le Concile de *Trente* fût d'abord reçu ſans aucune oppoſition. La République de *Veniſe*, fut des premieres à donner l'exemple de ſoûmiſſion aux Décrets de ce Concile, en en ordonnant l'obſervation dans toute l'étenduë de ſes Etats. Le Pape en eut tant de joye qu'il envoya de tous côtez copie de cette acceptation, & que, pour marquer ſa reconnoiſſance à la République, il lui fit préſent du Palais de *St. Marc*, que *Paul II.* avoit fait bâtir pour ſon propre uſage à *Rome*. La *Pologne*, peu de tems après, reçut auſſi,

auſſi, ſans beaucoup de peine, le Concile, à la perſuaſion du Cardinal *Commendon*. Ce Cardinal avoit trouvé le moyen de gagner le Roi *Sigiſmond*, qui ſe declara pour l'acceptation, ſans s'arrêter à prendre les avis du Sénat: le Sénat ne s'y oppoſant point, la choſe paſſa bien-tôt en loi.

Elle ſouffrit un peu plus de difficultez en *Eſpagne*, où le Conſeil trouva des inconveniens à recevoir des Décrets qui, en pluſieurs points, donnoient atteinte à l'autorité des Rois, & à la juriſdiction des Evêques. Cependant *Philippe II.*, croyant que l'intérêt & la tranquillité de ſes Etats demandoient, au moins pour la forme, une acceptation pure & ſimple, ordonna qu'elle eût lieu; & pour cet effet il fit aſſembler pluſieurs Conciles Provinciaux en *Eſpagne*, où tout ſe paſſa ſelon ſes deſirs. Mais quelque reſpectueuſe que fût en apparence cette acceptation, la Cour de *Rome* n'en fut pas contente, parce qu'elle s'étoit faite par l'autorité du Roi, ſans parler de celle du Pape, qui prétendoit, au contraire, que tout auroit dû ſe faire en ſon nom. D'ailleurs ce Prince, en faiſant recevoir dans ſes Etats le Concile de *Trente*, s'étoit reſervé le droit de déterminer l'obſervation de ſes Décrets par les loix & les uſages du Royaume. Car, comme on le voit par une Lettre de Mr. *de St. Sulpice*, Ambaſſadeur de *France* en *Eſpagne*, *Philippe* ayant appris la réſolution où étoit Charles IX. de ne rien autoriſer qu'en

pre-

prenant les précautions néceſſaires pour bien conſerver les droits anciens des Rois ſes prédeceſſeurs & de l'Egliſe Gallicane, il approuva grandement la delibération, & declara qu'il étoit de même vouloir pour adviſer en ce qui lui toucheroit.

C'eſt ce qui ſe confirme encore plus fortement par la manière dont le Concile fut reçu dans les *Païs-bas*, & par la Declaration qu'y fit, en conſéquence des ordres de *Philippe*, *Marguerite*, Gouvernante de ces Provinces, *Que comme entre autres Articles il y en avoit quelques-uns concernant les Regales, droits, hauteurs & prééminences de Sa Majeſté, ſes Vaſſaux, Etats & Sujets, leſquels, pour le bien & repos du païs, & pour n'arréter & retarder l'effet de la Ste. Religion, & éviter tout débat, contradiction & oppoſition, ne conviendroit changer ni innover, ſpécialement à l'endroit de la Juriſdiction laïque, juſqu'alors uſitée, enſemble du droit de Patronage laïque, aux Indults, droits de Nomination, & connoiſſance de Cauſes en matière poſſeſſoire de Bénéfices, &c. à tous leſquels droits, & autres ſemblables, Sa Majeſté n'entendoit être dérogé par le dit Concile*, il falloit *pour le mieux effectuer & mettre à dûë exécution, en accommoder* l'obſervance *à la qualité & nature de chacun Païs & Province.*

Mais ces difficultez ne furent rien en comparaiſon de celles qui s'éleverent en *France*, où la Cour de *Rome*, malgré tous ſes efforts, n'a jamais pû obtenir la publication & l'acceptation en forme de ce Concile. Auſſitôt que *Pie IV.* eût confirmé ſes Décrets, le Nonce

Nonce *Santa-Croce*, à qui on en envoya plusieurs Exemplaires, fut chargé de les présenter au Roi, & à la Régente sa Mere, & d'en demander la publication. Mais après en avoir delibéré avec *tous les Présidens de la Cour de Parlement de Paris, & autres personnages notables*, on ne jugea pas à propos de passer outre, tant à cause des Articles qui paroissoient blesser les Libertez du Royaume, que pour ne pas irriter davantage les Reformez. Le Pape informé de ce mauvais succès, prit d'autres mesures. Il engagea l'Empereur, le Roi *d'Espagne* & le Duc de *Savoye* à joindre leurs sollicitations aux siennes, pour porter Charles IX. à faire recevoir le Concile dans ses Etats. Il y eut même une Assemblée indiquée *à Nancy* dans cette vûë, pour le 25. de Mars 1565, où ce Prince fut invité & pressé de se rendre. Mais après s'en être excusé, il declara par écrit, *qu'il ne pouvoit prendre aucune résolution sur cette affaire, sans en avoir délibéré avec les Princes de son sang & son Conseil.*

En 1567, les Docteurs de la Faculté de Théologie de *Paris* firent une nouvelle tentative pour obtenir l'acceptation du Concile. *Ces Docteurs*, dit Mr. *Simon* *, *étoient en ce tems-là tout-à-fait devouez à la Cour de Rome. Il y en avoit même parmi eux qui croyoient qu'on ne pouvoit recevoir en France le Concile de Trente, avec la restriction*, sauf nos Libertez &

* Lett. Choiſ. Tom. 1.

& nos Uſages, *ſans avoir auparavant conſulté le Pape.* Pour obtenir donc ce qu'ils ſouhaitoient, ils firent une députation à *Charles* IX. qui n'eut aucun ſuccès. Car le Roi, ſans rejetter ouvertement la demande de la Faculté, remit l'affaire à un autre tems. Cinq ans après, *Gregoire* XIII. chargea le Cardinal *Urſino* de renouveller ſes inſtances auprès de ce Prince. „ Le prétexte de la Légation, „ dit Mr. *Le Courayer*, étoit de féliciter „ le Roi ſur le Maſſacre de la *St. Barthe-* „ *lemi*, que l'on préconiſoit à *Rome* comme „ une œuvre de zèle & de religion, tandis „ qu'on le déteſtoit ailleurs comme une ac- „ tion également cruelle & infame. Le Car- „ dinal *de Lorraine*, toujours attentif à profi- „ ter des conjonctures, pour faire recevoir „ un Concile à la concluſion duquel il avoit „ eu tant de part, & dont il prétendoit ſe „ prévaloir contre le parti des Reformez, „ crut le tems favorable pour obtenir le „ conſentement de la Cour de *France*, & en- „ gagea le Pape à charger ſon Légat de le „ demander. Mais la Cour jugea, au con- „ traire, que l'occaſion étoit moins favora- „ ble que jamais. En effet, dans la crain- „ te que les Proteſtans, reveillez par l'affai- „ re odieuſe de la St. *Barthelemi*, ne priſſent „ le parti de ſe réünir tous enſemble, on „ ne trouva pas à propos d'augmenter leurs „ ſoupçons par la publication du Concile, „ faite ſans aucune néceſſité. Ainſi le Lé- „ gat eut beau preſſer & faire des remon-

„ tran-

„ trances, le Roi le paya de belles paroles; &
„ content de lui réïterer les assurances de
„ son zèle pour la Religion, & de son atta-
„ chement pour le Saint Siége, il le ren-
„ voya comblé de promesses & chargé d'ex-
„ cuses, au défaut de quelque chose de plus
„ réel „.

Henri III. fut à peine parvenu à la Couronne, qu'il fit declarer au Nonce du Pape, *Qu'il ne faloit point de publication du Concile pour ce qui étoit de foi, que c'étoit chose gardée dans son Royaume. Mais, pour quelques autres articles particuliers, ne pouvant le Concile être publié, pour quelque occasion de ce qui s'étoit passé, qu'il feroit exécuter par ses Ordonnances ce qui étoit porté par le Concile.* Quelque raisonnable que fût cette declaration, *Rome* ne s'en contenta pas, & poursuivit toujours sa pointe avec la même ardeur. Peut-être même Henri auroit-il enfin consenti à la publication du Concile, si la crainte qu'il avoit des entreprises de la Maison de *Guise* ne l'eût forcé à prendre d'autres mesures. Dans la Préface de l'Edit de pacification, donné en Septembre 1577, il declara, *Qu'il donnoit cet Edit en attendant qu'il eût plû à Dieu de lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre & légitime Concile, de réünir tous ses sujets à l'Eglise Catholique.* Preuve manifeste qu'il ne reconnoissoit point pour tel celui de *Trente*. Aussi dans l'Edit publié dans les Etats de *Blois*, sur l'article de Discipline Ecclésiastique, il se contenta de prendre des Décrets

du

du Concile ce qui lui parut de plus utile pour la Diſcipline, & de plus conforme aux Loix du Royaume, ſans faire aucune mention du Concile même, ni lui donner aucune autorité.

L'Aſſemblée générale du Clergé, qui ſe tint deux ans après à *Melun*, fit là-deſſus de vives remontrances à ce Prince, qui ne ſervirent qu'à l'irriter, & à l'indiſpoſer toujours davantage contre le Concile. Cependant le Cardinal *de Lorraine*, voyant que ni les ſollicitations des Papes & de leurs Nonces, ni les inſtances du Clergé, n'avoient produit juſqu'alors aucun effet, tenta une autre voye, qui lui réüſſit en quelque façon. Ce fut d'engager les Métropolitains à tenir des Conciles Provinciaux, & à y faire recevoir les Décrets du Concile de *Trente* par parties, comme il avoit fait lui-même dès l'an 1564, à ſon retour du Concile. C'eſt ce qui occaſionna les Conciles de *Rouen*, de *Tours*, de *Bordeaux*, de *Bourges*, d'*Aix* & de *Toulouſe*, qui ſe tinrent alors, & dans leſquels les Evêques embraſſerent la Profeſſion de Foi de *Pie* IV, & firent des règlemens conformes à ceux du Concile de *Trente*. „ Mais comme c'étoit moins par ſon „ autorité que par celle de ces Synodes „ particuliers, que ſes Décrets avoient „ quelque poids en *France*, & que d'ailleurs „ on en avoit omis pluſieurs que *Rome* eût „ bien voulu faire paſſer, il fallut en reve„ nir au premier ſyſtême; & tâcher de fai-

„ re

„ re recevoir le Concile par l'autorité lé-
„ giſlative de l'Etat, comme on l'avoit dé-
„ ja tenté tant de fois ſans pouvoir y réüſ-
„ ſir ". C'eſt à quoi s'appliqua l'Aſſemblée du Clergé tenuë à *Paris* en 1582, dont le Roi éluda la remontrance, ſous prétexte d'en déliberer avec ſon Parlement; & celle qui ſe tint trois ans après au même lieu, & qui eut auſſi le même ſort. Car ce Prince ayant fait examiner de nouveau cette affaire, par ſon Conſeil & quelques-uns des plus diſtinguez du Parlement, il déclara, *Qu'il différoit & remettoit à un autre tems ſa réſolution ſur la demande du Clergé, & que cependant il falloit travailler à l'extirpation de l'héréſie & au maintien de la Foi.*

Ce que les *Guiſes* n'avoient pû obtenir du Roi par la voye des ſollicitations & des remontrances, ils ſe propoſerent de l'avoir en ruinant ce Prince, & en déchirant le Royaume. Par un Traité ſecret de ligue, fait entre eux & le Roi d'*Eſpagne* à *Joinville*, le 31. de Décembre 1584, ils s'engagerent ſolemnellement à faire recevoir le Concile de *Trente* en *France*: Et les Etats de *Blois* s'étant tenus quatre ans après, ils profiterent avec ſoin de cette occaſion pour renouveller leur demande. Le Roi voulant leur accorder quelque choſe, ordonna une Conférence, où l'affaire ſe débattit avec beaucoup de chaleur, & ſe termina comme la plûpart des Conférences, c'eſt-à-dire, ſans qu'on pût convenir de rien. Ce Prince ayant

été assassiné l'année suivante, les Ligueurs ne manquerent pas de saisir la premiere conjoncture favorable qui se présenta pour exécuter leur dessein. Dans une Assemblée tumultuaire qui se tint à *Paris* au mois d'Août 1593. la chose ayant été de nouveau mise en déliberation, à la sollicitation du Légat du Pape, on résolut d'accepter le Concile. „ La publication s'en fit solemnellement deux jours après par les Ligueurs, qui renouvellerent le serment de la Ligue; & après un discours de remerciment que le Légat en fit à l'Assemblée, on en alla rendre publiquement graces à Dieu dans l'Eglise de St. *Germain l'Auxerrois*. Mais un consentement donné dans un tems de revolte, par une troupe de Factieux, ne pouvoit pas donner d'autorité au Concile dans le Royaume; & après le rétablissement de la tranquillité publique, il fallut en revenir à solliciter de nouveau la même acceptation, parce que l'on sentit bien l'inutilité de l'autre ". Aussi lorsqu'en 1595 on négocia à *Rome* la reconciliation d'*Henri IV.*, une des conditions qui lui fut prescrite, & qui fut promise par les Cardinaux *D'Ossat* & *Du Perron*, fut de faire recevoir & publier le Concile de *Trente* ". Cependant cette condition ne put être exécutée, quelque restriction qu'on y eût apporté. Car le Roi ayant envoyé au Parlement dans cette vûë un projet d'Edit, agréé de la Cour de *Rome*,

Rome, & même actuellement signé & scellé, ce Corps y fit tant de difficultez, que ce Prince fut obligé de le retirer, & changea lui-même si bien de sentiment, que ce fut en vain que l'Assemblée du Clergé le sollicita dans la suite à diverses reprises d'ordonner l'acceptation du Concile.

Après la mort de ce Prince, on renouvella les mêmes sollicitations; mais *Marie de Medicis* n'eut garde d'entreprendre dans un tems de Minorité, ce que le feu Roi n'avoit osé risquer avec tout le pouvoir que lui donnoient sa valeur & sa réputation. Elle éluda donc les instances du Clergé, comme avoit fait *Henri*, & renvoya à d'autres tems une demande qui avoit été aussi souvent rejettée que proposée. Cependant, comme cela n'étoit arrivé que pas l'opposition du Conseil ou du Parlement, les Amis de la Cour de *Rome* se flatterent que, s'ils pouvoient faire demander l'acceptation du Concile par les Etats du Royaume en corps, elle ne seroit point refusée. Ainsi, dans l'Assemblée des Etats de 1614. & 1615, la Chambre du Clergé mit tout en œuvre pour engager la Noblesse & le Tiers Etat, qui ne voulut jamais y entendre. Et *Louis* XIII., arrêté par cette opposition, ne jugea pas à propos de passer outre, & de satisfaire le Clergé, sur une chose qu'il ne pouvoit lui accorder sans mécontenter la plus grande partie de son Royaume. Aussi, lorsque dans la conférence de *Loudun*, le Prince de *Condé* eût demandé

dé que ce qui avoit été fait touchant le Concile de *Trente*, ſans l'autorité du Roi, fût reparé, & les choſes remiſes en l'état qu'elles étoient auparavant; le Roi fit réponſe le 6. de Mai 1616, *Que ce qui avoit été fait par le Clergé ſur la publication du Concile de Trente, n'avoit été approuvé par Sa Majeſté, & n'avoit eu aucune ſuite, & qu'il ne permettroit pas qu'il y fût rien fait ci-après, ſans ni contre ſon autorité* *.

C'eſt ainſi que s'en allerent en fumée tous les efforts, tant des Papes que du Clergé, pour faire recevoir ce Concile en *France*. Car quoique depuis les Aſſemblées du Clergé ayent renouvellé de tems en tems la même demande, on peut regarder leurs ſollicitations plutôt comme de pures formalitez, que comme des démarches bien ſérieuſes, qui auſſi n'aboutirent jamais à rien. Le Concile avoit ſi fort entrepris ſur l'autorité temporelle des Princes & ſur les droits des Evêques, que cela en rendit toujours l'acceptation impraticable en *France*, où l'on eſt plus délicat ſur ces articles que dans aucun autre Païs *Romain*. Dans l'Aſſemblée même des Etats de la Ligue en 1593, où l'on étoit ſi diſpoſé à tout faire pour le Pape, le Préſident *le Maitre* & *Guillaume Du Vair* chargez de l'examen des Décrets de ce Concile, en trouverent un nombre conſiderable aſſez contraires aux Libertez & aux Droits

* Dup. Mem. p. 609.

Droits du Royaume, pour ſuſpendre pour un tems l'acceptation des Ligueurs. Mr. *Le Courayer* nous en donne ici la Liſte, telle qu'on la trouve dans l'Hiſtoire de Mr. *De Thou*, de qui il a tiré la plupart des faits qui compoſent ce Diſcours. Cette Liſte lui a paru néceſſaire, pour faire juger de la ſolidité des motifs qui ont empêché juſqu'ici l'acceptation du Concile en *France*. Elle eſt trop longue pour l'inſerer ici; on peut recourir aux ſources; nous dirons ſeulement qu'elle contient 23. Articles, tous très-importans. On auroit pu y en ajouter bien d'autres, du moins auſſi contraires aux uſages & aux Libertez des Egliſes de *France*. „ Mais, dit l'Auteur, „ ce qu'il y a de plus eſſentiel, c'eſt que le fondement même de ces „ Libertez eſt abſolument détruit, ſoit par „ l'opinion de la ſupériorité du Pape ſur le „ Concile, inſinuée aſſez fréquemment dans „ pluſieurs de ces Décrets; ſoit par l'anéantiſſement de l'autorité des Evêques, qu'on „ prend à tâche de ne faire regarder partout que comme les Vicaires du Pape, à „ qui on donne le pouvoir abſolu de les „ juger & de les dépoſer; ſoit enfin, par une „ uſurpation manifeſte ſur l'autorité des „ Princes, que l'on ſçait bien n'avoir aucun „ ſupérieur dans les matières purement temporelles. Doit-on être ſurpris après cela, que ſur des difficultez de cette nature la *France* n'ait jamais pû conſentir à „ l'acceptation de Décrets qui ne tendoient

„ rien moins qu'au renverſement de toutes „ ſes maximes, & par leſquels *en un trait* „ *de plume*, comme le dit *Paſquier* *, *le Pa-* „ *pe acquerroit plus d'autorité, qu'il n'auroit pû* „ *faire dès & depuis la fondation de notre* „ *Chriſtianiſme* ".

Au reſte, cette oppoſition que le Concile de *Trente* a eſſuyée en *France*, ne regarde proprement que les Décrets de Diſcipline: Car en matière de Doctrine il eſt certain que ce Concile y a été accepté, ſi-non dans les formes, du moins tacitement, ſoit parce que dans les diſputes qui s'y ſont élevées, l'on y a toujours pris ſes déciſions pour règle; ſoit parce que la profeſſion de foi de *Pie IV.* y a été adoptée par tous les Evêques, ſoit parce que les Prélats de ce Royaume dans leurs Conciles Provinciaux ou Diocéſains & dans les Aſſemblées du Clergé, ont toujours fait profeſſion de ſe ſoûmettre à ſa Doctrine; ſoit, enfin, parce que dans les oppoſitions même que les Etats ou les Parlemens du Royaume ont formées contre l'acceptation de ce Concile, ils ont toujours declaré qu'ils embraſſoient la foi contenuë dans ſes Décrets.

A l'égard de l'*Allemagne*, la publication du Concile n'y rencontra pas tout-à-fait les mêmes difficultez qu'en *France*. *Pie IV.* ayant d'abord envoyé *Viſconti*, Evêque de *Vintimille*, à l'Empereur *Ferdinand*, pour l'engager

* Lett. Choiſ. T. 1. p. 250.

gager à en faire recevoir les Décrets, ce Prince s'y montra assez disposé, pourvû que le Pape voulût accorder aux Laïques l'usage du Calice, & aux Ecclésiastiques la permission de se marier. *Pie* se trouva embarassé de la condition, & s'en expliqua pathétiquement dans le Consistoire. Il crut cependant devoir donner quelque chose au tems, & aux instances d'un Prince qui lui étoit aussi affectionné que *Ferdinand*, & dont les sollicitations se trouvoient encore fortifiées par celles du Duc de *Baviere*. Il consentit donc à leur accorder le Calice pour leurs peuples à certaines conditions; mais il fut inflexible sur le mariage des Prêtres. Ce peu de condescendance ne laissa pas d'obliger l'Empereur & *Maximilien* son fils, qui ne s'opposerent plus à l'acceptation du Concile. Mais l'impossibilité qu'il y avoit de la proposer aux Etats de l'Empire, où l'on sçavoit bien que les Protestans y formeroient toujours des oppositions insurmontables, ne permit jamais d'en faire une Loi de l'Empire. Si les Prélats Catholiques & les Princes de la même Communion s'y sont soûmis, ce n'a été qu'autant que cela a pu s'accommoder avec les Loix respectives de leurs Païs. Et ces acceptations modifiées & restraintes en cent différentes manières, font autant de Conciles différens de celui de *Trente*, qui n'y a presque rien retenu de général que le nom.

„ Telle a été, dit Mr. *Le Courayer*, la dif-

„ férente fortune de ce Concile dans les „ diverſes Provinces Catholiques de *l'Eu-* „ *rope*. Car pour l'Orient, comme les E- „ vêques n'y avoient point été invitez, il „ n'eſt pas ſurprenant qu'ils n'ayent tenu au- „ cun compte de ce qui s'y étoit décidé. „ Une partie des déciſions ne regardant que „ des diſputes agitées parmi nos Théolo- „ giens, elles leur devoient être tout-à-fait „ inintelligibles; & c'eut été embaraſſer leur „ foi, au lieu de l'éclairer, de leur propo- „ ſer des Doctrines dont la plûpart regar- „ doient bien moins la ſubſtance de la foi „ que la manière particuliere dont s'expri- „ moient les Théologiens de nos Ecoles „ ſur différens points de religion; manière „ qui étoit tout-à-fait inconnuë aux Orien- „ taux ". Si ces paroles ſont remarquables, celles par leſquelles l'Auteur finit ce Diſcours ne le ſont pas moins.

„ Les faits que l'on a recueillis dans ce „ Diſcours, ſont tous tirez, dit-il, des Hiſ- „ toriens les plus fidèles, & des Actes les „ plus authentiques du tems. On laiſſe à „ chacun à faire les refléxions que ces faits „ préſentent d'eux-mêmes; & il ne me con- „ vient, ni de les prévenir, ni d'inſpirer des „ préjugez dans une matière où chacun doit „ juger pour ſoi-même. Rien de plus ſaint „ que les vûës qu'on a euës dans la con- „ vocation du Concile, où l'on parut ne ſe „ propoſer que de combattre les erreurs, „ d'éteindre le Schiſme, de reformer les

„ abus,

„ abus, & de rendre à l'Eglise sa pureté & „ la paix ". [On conviendra aisément que les vûës des Princes en demandant le Concile étoient des plus louables; mais en est-il de même de celles de la Cour de *Rome* en le convoquant? Mr. *Le Courayer* lui-même, dans le paragraphe précedent, dit en autant de termes, *que le Concile n'avoit pour but que de condamner les Protestans, & de justifier les pratiques d'Occident.* Etoient-ce-là des vûës bien saintes ?] „ Tout ce „ qui répond à ces vûës doit être reçu & respecté. Mais si l'on trouve „ que l'on s'en est écarté en différens „ points, on doit regarder ces écarts comme une suite des foiblesses qui se mêlent „ presque toujours dans les actions où les „ hommes ont quelque part, & ne pas confondre la foi avec des décisions qui n'en „ ont que la forme. Car c'est dans ces sortes d'occasions qu'on doit *éprouver*, selon „ le précepte de *St. Jean* *, *si les Esprits „ sont de Dieu*; & *qu'il faut*, comme le dit „ *St. Paul* †, *que les Esprits des Prophètes „ soyent soûmis aux Prophètes* ".

A la suite de ce Discours, on trouve l'Epître dédicatoire de l'Archévêque de *Spalatro* au Roi *Jaques I*, & l'addition qu'il avoit faite au Titre de cette Histoire en la publiant. Mr. *Le Courayer* dit, dans un mot d'Avertissement,

* 1 Jean. IV. 1. † 1 Cor. XIV. 32.

ſement, que s'il a inſeré l'un & l'autre dant cet endroit, „ c'eſt moins pour en conſerver le „ ſouvenir, que pour faire remarquer au „ Public quelle étoit la légereté de ce Prélat, „ ou de retourner à *Rome*, s'il avoit auſſi „ mauvaiſe opinion de cette Cour & de cette „ Egliſe qu'il le publie dans ces deux Piéces, „ ou d'en parler auſſi désavantageuſement, s'il „ ne la croyoit pas aſſez corrompuë pour „ être obligé de s'en ſeparer, comme il le „ marque dans une Lettre de 1622. à *Joſeph* „ *Hall*, Doyen de *Worceſter*, & ſi tout ce qu'il „ avoit dit contre elle dans ſes deux Libel- „ les Apologétiques de ſa Retraite, n'étoit, „ comme il l'avance dans une autre de ſes „ Lettres, que *des déclamations populaires, ſans* „ *aucunes raiſons* ".

Voici le Titre en queſtion:

HISTOIRE *du Concile de* TRENTE. *Dans laquelle on découvre tous les artifices qu'employa la Cour de* ROME *pour empêcher qu'on n'y expoſât la vérité des Dogmes, & qu'on ne traitât de la reforme de la* PAPAUTE' *& de l'Egliſe.*

L'Epître dédicatoire eſt trop longue, & dans le fond trop peu intéreſſante, pour l'inſerer ici. Nous nous contenterons d'en extraire un ou deux paſſages, par leſquels on pourra juger du reſte. „ Juſqu'ici l'uſage des Con- „ ciles avoit été de découvrir les fauſſetez, „ les abus & les erreurs. Mais depuis que „ dans les derniers Siécles les Papes ſe ſont „ ſi fort aggrandis, & que de Miniſtres & „ de Serviteurs de l'Egliſe ils s'en ſont ren-

„ dus

„ dus les Maîtres & les Monarques; de
„ peur que les Conciles ne ſerviſſent à les
„ faire connoître pour ce qu'ils ſont, ou
„ ne les rendiſſent tels qu'ils devroient être,
„ ils ont, par des inventions & des ſtrata-
„ gêmes diaboliques, ou empêché ou détruit
„ les véritables Conciles, & corrompu ou
„ opprimé ceux à la convocation deſquels
„ ils avoient été forcez de donner leur con-
„ ſentement, n'épargnant ni artifices, ni
„ fraudes, ni violences pour étouffer la vé-
„ rité, & pour faire ſervir au contraire ces
„ Aſſemblées à l'aggrandiſſement de leur au-
„ torité, & à l'oppreſſion de la liberté de
„ l'Egliſe. C'eſt ce qui s'eſt vû clairement
„ dans le dernier Concile de *Trente*, qui, quoi-
„ qu'il nous ait été donné pour un Concile
„ légitime, pur, & ſaint, a été néanmoins
„ rempli de fraudes, de tromperies, de paſ-
„ ſions, & de violences, que l'Auteur de
„ cette Hiſtoire a découvertes avec beau-
„ coup de ſoin, & expoſées dans le détail le
„ plus exact „.

Parlant enſuite du bonheur qu'il avoit eu de ſe procurer une Copie manuſcrite de cette Hiſtoire, qui ſans cela probablement n'auroit jamais vû le jour, il dit, „ Puiſſe V.
„ M. recevoir cet Ouvrage comme un autre
„ *Moiſe*, que la Providence a préſervé du
„ naufrage auquel l'Auteur l'avoit deſtiné,
„ pour en faire un ſacrifice à l'honneur de
„ la Papauté, ſi connoiſſant, comme je faiſois,
„ qu'il y avoit découvert tous les myſtérieux

„ reſ-

„ reſſorts de la Cour de *Rome*, & le danger „ qu'il couroit de périr, je ne l'euſſe remis „ entre les mains de V. M., afin que pré- „ ſervé par ſa pieté & par ſon zèle, il puiſ- „ ſe ſervir à tirer le peuple de Dieu de la „ tyrannie de ce *Pharaon* qui le tient ac- „ cablé ſous la ſervitude, & enchaîné dans „ les fers de ce Concile faux & deréglé ".

ARTICLE V.

Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique d'Ecoſſe, par Mr. R. Keith. *Second Extrait.* [*On peut voir le premier dans la premiere Partie du Tome VIII. de cette Bibliothèque, pag.* 1, *& ſuiv.*]

LE ſecond Livre de l'Ouvrage de Mr. Keith contient l'Hiſtoire Civile d'Ecoſſe depuis le mois d'Août 1560. juſqu'en Mai 1568, que l'infortunée Reine Marie ſe refugia en Angleterre; & le troiſième Livre, qui finit ce Volume, renferme l'Hiſtoire Eccléſiaſtique durant le même eſpace de tems. Sans ſuivre notre Auteur pied à pied, nous nous contenterons de rapporter les particularitez les plus remarquables durant ce période de l'Hiſtoire d'Ecoſſe.

On a vû dans l'Extrait * du premier Livre de

* Biblioth. Britan. *Tom. VIII, 1. Part. pag.* 41-49.

de cette Hiſtoire, comment la Reformation fut établie en Ecoſſe, après qu'on eût conclu à Edimbourg un Traité de Paix entre la France, l'Angleterre & l'Ecoſſe. François II. Roi de France & Epoux de la Reine Marie étant mort peu de tems après *, cette Princeſſe ſouhaita de retourner en Ecoſſe, & fit demander un Sauf-conduit à la Reine Eliſabeth pour paſſer par l'Angleterre: mais on ne voulut pas le lui accorder, parce qu'elle avoit toujours refuſé, & refuſoit encore de ratifier le Traité d'Edimbourg. La raiſon de ce refus étoit, qu'il étoit porté par l'Article VI. de ce Traité, que le *Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe s'abſtiendroient déſormais pour toujours de prendre le Titre & les Armes d'Angleterre.* Marie voulut bien conſentir à ne les point prendre *pour le préſent*; mais elle ne vouloit en aucune manière s'engager à ne les point prendre dans la ſuite. C'eſt ce que Mr. Keith lui-même nous dit: mais il n'a garde de remarquer, que cette conduite de la Reine d'Ecoſſe pouvoit faire ſoupçonner avec juſtice, qu'elle n'attendoit que l'occaſion de faire valoir les Droits qu'elle prétendoit avoir ſur l'Angleterre †; car, de l'aveu même de notre Auteur, elle regardoit toujours Eliſabeth comme une bâtarde.

La Reine d'Ecoſſe ſe hazarda de retourner

* Le 4. Décembre 1560.

† V. Rapin, Hiſt. d'Anglet. *Tom. VI, p.* 183, 184, *& p.* 191, 192.

ner dans son Royaume, sans passer par l'Angleterre, & sans Sauf-conduit: elle arriva à Leith au mois d'Août 1561 *, ayant heureusement échapé aux vaisseaux Anglois, qu'Elisabeth avoit envoyé croiser sur les côtes de France, pour se saisir de sa personne, dit Mr. Keith; & il y a quelque apparence qu'il ne se trompe pas en ce point: car outre que *Hollinshed* & *Buchanan*, lesquels il cite, avouent que la Reine d'Angleterre avoit fait mettre quelques gros vaisseaux en mer, Throckmorton, Ambassadeur de cette Princesse à la Cour de France, lui avoit insinué d'une manière assez claire, dans une Lettre qu'il lui écrivit avant le départ de Marie, qu'il seroit à propos d'envoyer secretement des gens dans tous les ports de France, pour sçavoir quand & comment la Reine d'Ecosse s'embarqueroit: Et Elisabeth elle-même se défend assez mal d'avoir envoyé des vaisseaux en mer dans ce tems-là, prétendant que ce n'avoit été que pour donner la chasse à quelques Pirates qui infestoient les côtes de son Royaume. C'est l'excuse qu'elle allegue dans une Lettre que notre Auteur rapporte.

La Reine d'Ecosse, tranquille dans ses Etats, se choisit un Conseil privé, & il paroît par les personnes sur lesquelles son choix tomba, qu'elle étoit résolue à suivre les Conseils des Protestans, n'ayant pas trouvé dans le

* Les uns disent le 19, les autres le 20, & d'autres le 21.

le parti Catholique ce qu'elle en avoit espéré, comme Randolph, Envoyé de la Reine Eliſabeth en Ecoſſe, l'écrivit à Cecil, Secretaire d'Etat *. Jaques, Prieur de St. André & Frere naturel de la Reine, fut ſon ſeul favori, & eut tout pouvoir à la Cour; l'Evêque Leſlie prétend, que bien des gens croyoient qu'il avoit formé le deſſein de ſe rendre maître de la Couronne.

„ La Reine fit ſon entrée dans Edimbourg „ le 12 Septembre 1561. Elle dîna au Châ„ teau: en en ſortant après dîner, le pre„ mier objet qu'elle apperçut fut un en„ fant de ſix ans, qui ſembloit deſcendre „ du Ciel; il lui préſenta une Bible, un „ Pſeautier, & les clefs du Château, & lui „ récita quelques vers. Enſuite la Reine „ rencontra une eſpece de ſpectacle, dans le„ quel on repréſentoit les punitions terri„ bles que Dieu avoit infligées aux Idolâ„ tres. On y voyoit Coré, Dathan & A„ biran, conſumez par le feu en offrant un „ Sacrifice. On avoit eu deſſein de repré„ ſenter auſſi un Prêtre brûlé à l'Autel en „ faiſant l'élevation; mais le Comte de „ Huntley, qui portoit l'Epée devant la „ Reine, ne voulut pas le ſouffrir † „.

Il y avoit ſans doute beaucoup de hardieſſe

* Dans une Lettre qu'on trouve *ici*, p. 188, 189: elle eſt datée du 7. Sept. 1561.

† Tiré de la même Lettre de Randolph.

dieſſe & d'indiſcrétion à préſenter un pareil ſpectacle à une Reine zélée pour la Religion Catholique : Cependant Randolph ne dit point qu'elle en ait témoigné la moindre indignation, & Mr. Keith, aſſez fertile en Réflexions contre les Proteſtans, n'en fait aucune ſur ce ſujet.

Comme les frontieres d'Angleterre & d'Ecoſſe étoient infeſtées de Bandits, qui, après avoir fait leur coup, ſe retiroient dans l'un ou dans l'autre Royaume, les deux Reines convinrent de ſe les livrer reciproquement ; & Marie en particulier établit une Cour de Juſtice à Jedburg, pour connoître de ces deſordres. Le Prieur de Saint-André fut établi premier Juge de cette Cour. Buchanan dit *, que bien des gens croyoient que c'étoit moins pour faire honneur à ce Seigneur, que pour l'expoſer au danger de perdre la vie parmi ces Brigands. Mr. Keith entreprend de refuter cela. Il remarque d'abord que ce fut le Conſeil de la Reine, dont le Prieur lui-même étoit, qui le chargea de cette commiſſion. *Il n'en fut donc pas chargé contre ſon gré ; & ce ne fut pas la Reine qui l'éloigna, de ſa propre autorité* †. De plus, il étoit ſi bien accompagné, qu'il n'avoit aucun lieu de craindre pour ſa vie ‡. Cette ſeconde raiſon eſt un peu meilleure que

* Rerum Scoticarum *Lib. XVII, p. m.* 626.
† Keith, p. 200. ‡ La même.

que la premiere: car le Prieur auroit fort bien pû être la dupe du Conseil, & même de la Reine dans cette occasion.

Ce qui pourroit faire croire que Marie avoit dessein d'éloigner au moins son Frere, & qu'elle agissoit en cela par le Conseil des Catholiques, c'est qu'immédiatement après le départ du Prieur, on vit arriver à Edimbourg l'Archévêque de St. André, les Evêques de Dumblain & de Cathness, accompagnez d'un si grand nombre de Catholiques, que la Ville en étoit remplie. L'Evêque de Ross fut aussi fait Membre du Conseil privé & Président de la Cour Souveraine de Justice à Edimbourg *. Les bons Protestans prirent l'allarme à cette occasion, sur-tout parce qu'ils virent que la plupart de ceux en qui ils pouvoient se fier, avoient suivi le Prieur: Cependant ils eurent lieu de se rassurer bien-tôt par son retour; car il ne fut pas absent un mois entier †; & il avoit si peu perdu les bonnes graces de la Reine, qu'elle le fit Comte de Mar peu de tems après §, & ensuite Comte de Murray, qui est le titre que nous lui donnerons desormais.

Le

* Randolph, Lettre à Cecil, *rapportée par* Keith, p. 203, 204, datée le 7. Décembre, 1561.

† Les Instructions que la Reine lui donna sont datées du 12. Novembre, & il étoit déja de retour le 7. Décembre, lorsque Randolph écrivit la Lettre qu'on vient de citer.

§ Entre le 6. & le 12. de Février 156½.

Le grand crédit qu'il avoit à la Cour, donna de la jalousie au Comte de Huntley, le principal appui des Catholiques d'Ecosse. Il forma le dessein d'enlever la Reine (peut-être de son consentement) & de lui faire épouser George Gordon *, son fils aîné. Il se tenoit toujours armé; mais son complot ayant été découvert, le Comte de Murray marcha contre lui, & le défit dans un combat, où Huntley fut tué †. Son fils aîné s'étant sauvé chez le Duc de Châteleraud son Beau-pere, fut detenu prisonnier par un ordre exprès de la Reine; & le 18. de Février 156½. il fut conduit à Edimbourg, où on lui fit son Procès comme complice de la trahison de son Pere. Ses ennemis, dit Mr. Keith, eurent si peu d'égard aux formalitez ordinaires de la justice, qu'il n'y eut point d'accusation dressée contre lui que le jour même qu'il fut conduit à la Barre; & la violence avec laquelle on agissoit alors étoit telle, qu'il fut bien-tôt trouvé coupable de haute trahison, & condamné à être pendu & écartelé comme Traître, *selon le bon*

* Mr. Keith dit, qu'il paroît par les Archives que ce jeune Seigneur étoit déja marié: mais il ne rapporte aucune piéce originale pour le prouver. Mr. de Rapin dit (*ubi infra*) que ce Seigneur étoit Gendre du Duc de Châteleraud; mais il étoit peut-être veuf alors.

† Voyez Rapin Hist. d'Anglet. *Tom. VI, Liv. XVII, p. m.* 202, 203.

bon plaiſir de la Reine *. „ Cette clauſe de ſa „ ſentence lui ſauva la vie. La Reine tou„ chée de compaſſion pour les malheurs qui „ avoient accablé depuis peu cette illuſtre Fa„ mille, ſuſpendit l'exécution de la ſenten„ ce, contente d'envoyer Gordon au Châ„ teau de Dunbar, pour y être retenu „ priſonnier, juſqu'à nouvel ordre „. Il fut élargi dans la ſuite, après que la Reine eût épouſé le fils du Comte de Lenox, & il rendit de grands ſervices à ſa Bienfaitrice.

Nous voici arrivez à un endroit des plus importans de l'Hiſtoire d'Ecoſſe. C'eſt le Mariage de la Reine Marie. On peut en voir un détail curieux dans Mr. de Rapin †; & comme Mr. Keith s'accorde aſſez bien avec lui dans tout ce qu'il y a d'eſſentiel, nous ne rapporterons que les particularitez que l'Hiſtorien François a omiſes.

On trouve ici ‡ les Inſtructions de la Reine Eliſabeth à ſon Envoyé Randolph, touchant le Mariage de Marie. Il paroît par ces Inſtructions, que la Reine d'Angleterre ne vouloit en aucune manière conſentir que celle d'Ecoſſe épouſât un Prince des Maiſons de France, d'Eſpagne ou d'Autriche.

* *Comparez ce recit avec celui de Mr.* de Rapin, là même.

† Tom. VI, Livre XVII. p. 204, 205, 207, 209 - 215.

‡ Keith, p. 242; & 245.

triche. Elle vouloit que le choix de Marie tombât ſur une perſonne qu'elle pût aimer & dont elle pût être aimée, afin d'être heureuſe dans ſon domeſtique : ſur une perſonne propre à ſe concilier le reſpect & l'amour de ſes ſujets ; enfin, ſur une perſonne qui ne pût point alterer l'amitié & l'union qu'il y avoit entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. A ces conditions Eliſabeth promettoit de faire examiner les prétentions de Marie ſur la Couronne d'Angleterre, & de la faire declarer ſon Héritiere préſomptive, en cas que ſes prétentions ſe trouvaſſent fondées. La Reine d'Ecoſſe preſſoit Eliſabeth de nommer elle-même l'Epoux qu'elle lui deſtinoit : Mais Eliſabeth ne jugea pas à propos de le faire dans les Inſtructions qu'elle fit tenir à ſon Envoyé, pour être communiquées à Marie : cependant il faut que Randolph ait eu des ordres ſecrets de propoſer le Lord Dudley, qui fut enſuite Comte de Leiceſter. Car cet Envoyé écrivit à Cecil, Secretaire d'Etat d'Eliſabeth, que le Comte de Murray approuvoit aſſez ce choix, mais que la Reine y faiſoit beaucoup de difficultez. C'étoit, diſoit-elle, une choſe au-deſſous d'elle que de conſentir à un Mariage ſi inégal. Mais quand même elle y conſentiroit par déférence pour la Reine Eliſabeth, quelle ſureté trouveroit-elle dans un pareil Mariage ? Le Parlement, dit-on, aſſurera ſon droit à la Couronne d'Angleterre. Mais

ne

ne ſçait-on pas que ſouvent ce qu'un Parlement fait, le Parlement ſuivant le défait? Au lieu que ſi elle épouſoit un Prince puiſſant, il ſeroit en état de faire valoir ſes Droits, malgré l'oppoſition du Parlement.

Non obſtant cela, l'Envoyé d'Eliſabeth jugea que la Reine d'Ecoſſe ne laiſſeroit pas que de prendre un Mari en Angleterre, mais non pas celui qu'on lui propoſoit. „ Je „ comprens, dit-il à Cecil *, par ce que „ m'a dit un de ceux qui approchent la „ Reine, qu'elle jettera l'ancre entre Dou„ vres & Barwick, mais non pas, peut-être, „ préciſement où nous ſouhaitons". En effet, elle fit revenir bien-tôt après le Comte de Lenox en Ecoſſe, ſous prétexte de le rétablir dans ſes biens †, mais en effet pour ſe conſeiller avec lui ſur le parti qu'elle avoit à prendre. Il arriva à Edimbourg le 27. de Septembre 1564. La Reine Eliſabeth avoit prié Marie d'empêcher ce voyage du Comte; & cependant elle lui donna des Lettres de recommendation pour la Reine d'Ecoſſe, comme il paroît évidemment par la Réponſe de celle-ci ‡. Peu de tems après, Eliſabeth

* Dans une Lettre à Cecil, datée du 14. d'Avril, 1564. Keith. p. 252.

† Ayant été dans le Parti des Anglois ſous Henri VIII, il fut obligé de ſe retirer en Angleterre, où il épouſa Marguerite Douglas, fille de Marguerite Reine d'Ecoſſe.

‡ Mr. Keith la rapporte, pag. 255.

beth se plaignit de ce que Marie avoit reçu le Lord Lenox, quoiqu'il eût été en son pouvoir de le retenir en Angleterre, si elle eût voulu. Ce qui peut nous faire croire, que quoiqu'elle fît semblant de vouloir s'opposer au Mariage de Marie avec le fils de ce Comte, elle n'en étoit pourtant pas fâchée dans le fonds; puisque peu de tems après elle permit au Lord Darnley *, qui n'avoit pas suivi son Pere en Ecosse, de l'aller trouver. Ils étoient Catholiques Romains l'un & l'autre; mais sans doute qu'Elisabeth aimoit mieux que Marie épousât un Sujet, quoique Papiste, que non pas un Prince puissant, qui eût été en état de causer des troubles en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, elle permit au Lord Darnley d'aller en Ecosse pour trois mois, afin d'y participer au rétablissement de son Pere. Il y arriva au mois de Février 156$\frac{5}{6}$, & fut très-bien reçu de la Reine. On s'apperçut bien-tôt, qu'elle ne le regardoit pas d'un œil indifférent, & qu'elle avoit dessein de l'épouser; ce qui allarma tout le Royaume, au moins tous les Protestans, & même plusieurs Catholiques, comme entre autres le Duc de Châteleraud, qui se croyoit perdu sans ressource si la Reine épousoit le Lord Darnley, à cause de l'inimitié qu'il y avoit entre leurs Familles. Randolph, qui prévoyoit les fâcheuses conséquences de ce Mariage,

* Fils du Comte de Lenox.

riage, repréſente à Cecil * le tort qu'on a eu de permettre à ce Seigneur de paſſer en Ecoſſe; puiſqu'en le retenant en Angleterre, on auroit prévenu bien des maux.

Le Comte de Lenox parut d'abord vivre en bonne intelligence avec le Comte de Murray; mais celui-ci connut bien-tôt ce qu'on devoit attendre de l'autre, puiſqu'il ſe joignit avec tous ceux qui étoient les moins bien-intentionnez pour le repos de l'Ecoſſe: Et le Lord Darnley ne tarda pas long tems à faire connoître ſes diſpoſitions par rapport au Comte de Murray: car s'étant fait montrer ſur la Carte de l'Ecoſſe les biens que ce Comte y poſſedoit, il dit que c'étoit trop: ce qui parvint aux oreilles de Murray, qui s'en plaignit à la Reine, laquelle ordonna à Darnley de faire des excuſes au Comte †. Ceci fait voir, que Murray, outre les raiſons d'Etat, avoit des raiſons d'intérêt de s'oppoſer au Mariage de la Reine avec Darnley.

Le Conſeil d'Angleterre jugea auſſi que ce Mariage étoit préjudiciable aux deux Royaumes, & donna ſon avis par écrit à la Reine Eliſabeth, ſigné de douze Membres du Conſeil d'Etat ‡: Sur quoi le Chevalier Nicolas

* Dans une Lettre datée du 20. Mars, 156⅔. Keith. p. 270-274.

† Là-même.

‡ Mr. Keith nous le donne ici, p. 274, 275.

colas Throckmorton fut dépeché en Ecoſſe, pour faire de nouvelles inſtances auprès de la Reine Marie, afin de la detourner de ce Mariage.

Cependant la Reine Marie étant à Sterling au mois de Mai 1565. elle envoya chercher le Comte de Murray, & lui témoigna beaucoup d'amitié : étant avec lui dans la Chambre de Darnley, elle lui montra un Ecrit, contenant une promeſſe d'approuver ſon Mariage, & le pria de le ſigner. Il lui demanda du tems : mais elle le lui refuſa, le preſſant de ſigner ſur le champ, pluſieurs Seigneurs ayant promis de ſigner auſſi après lui. Alors il le refuſa tout net, diſant à la Reine, qu'elle ſe deshonoreroit dans le monde, ſi elle forçoit ainſi quelques Seigneurs d'approuver ſon Mariage, ſans avoir premierement pris l'avis de ſon Conſeil; ſurtout puiſque Lethington, qu'elle avoit envoyé à la Reine d'Angleterre, étoit ſur le point d'arriver en Ecoſſe. Murray ajouta, qu'il déſapprouvoit ce Mariage, parce qu'il craignoit que Darnley ne fût oppoſé à la vraye Religion, ſur quoi il ſe retira aſſez mécontent de la Reine *.

Peu de jours après, le Chevalier Nicolas Throckmorton arriva en Ecoſſe avec le Lord Lethington ; ils ſe rendirent d'abord à Edimbourg. La Reine qui étoit encore à Ster-

* Dans l'Appendix du II. Livre. p. 160. Extrait d'une Lettre de Randolph, datée du 8. Mai. 1565.

Sterling, envoya ordre à Lethington de retenir Throckmorton quelque tems à Edimbourg, parce que son dessein étoit de créer Darnley Chevalier, Comte & Duc avant que de voir l'Envoyé d'Elisabeth, afin qu'il ne pût pas la détourner de ce dessein. Mais Throckmorton se rendit en diligence à Sterling, & fit d'abord demander audience à la Reine. Il y fut admis l'après-midi du jour même de son arrivée *, & représenta à Marie, combien la Reine d'Angleterre désapprouvoit la précipitation avec laquelle elle s'étoit conduite dans cette affaire, & le peu d'égard qu'elle témoignoit pour sa bonne sœur, en épousant un homme qui avoit si fort manqué de respect pour sa Souveraine, en s'engageant, sans son consentement, dans une affaire de si grande importance.

La Reine d'Ecosse répondit qu'elle n'avoit point manqué de communiquer cette affaire à Elisabeth à tems, c'est-à-dire aussi-tôt qu'elle eût fixé son choix. Qu'elle s'étonnoit fort que ce choix fût condamné, puisqu'excepté les Maisons d'Autriche, de France & d'Espagne, on lui avoit laissé la liberté de choisir un Epoux où elle jugeroit à propos: Qu'elle croyoit que le Lord Darnley ne pouvoit manquer d'être agréable à la Reine d'Angleterre & à ses sujets, aussi bien qu'à la Nation Ecossoise, étant parent de la Reine

* Le 15. Mai 1565.

Reine Eliſabeth & d'elle-même, & iſſu du ſang Royal d'Angleterre & d'Ecoſſe.

Il faut avouer que ces raiſons étoient aſſez plauſibles, auſſi eſt-il certain que Throckmorton parut aſſez embarraſſé à y répondre. Il ſe reduiſit à faire voir que le choix de Marie ne ſatisfaiſoit pas au trois conditions qu'on lui avoit fait propoſer par Randolph *: mais on ne nous dit point comment il fit voir cela. Il y a apparence qu'il inſiſta particulierement ſur ce que Darnley étoit Catholique; mais la Reine elle-même étant de cette Religion, pouvoit répondre que cette objection étoit auſſi forte contre elle, que contre l'Epoux qu'elle avoit choiſi. Quoi qu'il en ſoit, les remontrances & les raiſonnemens de Throckmorton ne produiſirent aucun effet, & peu de momens après qu'il eût eu audience, la Reine conféra à Darnley les Titres dont nous avons parlé, excepté celui de Duc d'Albanie, qu'elle promit de ne lui point donner, qu'elle ne ſçût premierement comment Eliſabeth prendroit ce qui s'étoit déja paſſé; ajoutant qu'elle ne l'épouſeroit pas de trois mois.

Cependant Throckmorton dit expreſſement à ſa Maîtreſſe, que la Reine d'Ecoſſe étoit ſi charmée ou ſi enchantée de Darnley, qu'il ne croyoit pas qu'elle pût tenir ſa parole;

*, Voyez ci-deſſus, p. 320.

role; & il avertit la Reine Eliſabeth, qu'il n'y avoit plus d'autre voye de prévenir ce Mariage que la force ouverte, toute négociation étant deſormais inutile. Ceci eſt tiré d'une Lettre de Throckmorton * même, dans laquelle il rend compte à Eliſabeth du ſuccès de ſon Ambaſſade. Il ajoute à la fin, que de tous les partis qui avoient été propoſez à la Reine d'Ecoſſe, celui qui plaiſoit le plus à ſes Oncles, étoit le Prince d'Eſpagne: que l'affaire avoit été bien plus avancée qu'on ne l'avoit cru en Angleterre, & qu'elle auroit certainement réuſſi, ſi le Comte de Murray & le Lord Lethington ne l'euſſent fait échouer; qu'enfin, puiſqu'il faloit que Marie ſe choiſît un Epoux en Angleterre ou en Ecoſſe, elle ne pouvoit pas faire un choix plus agréable à ſes Oncles, que celui auquel elle s'étoit déterminée. Ce qui n'eſt pas ſurprenant, puiſque le Lord Darnley étoit un zélé Catholique. Auſſi Murray & tous les bons Proteſtans étoient-ils fort fâchez de *l'extrême folie* de la Reine, ce ſont les propres termes de Randolph †, & gémiſſoient du triſte état de leur Patrie, dont ils prévoyoient les malheurs & la ruine.

Ils ſçavoient en quel danger étoit la Religion Proteſtante; ils voyoient que l'Union entre

* Inſerée par Mr. Keith, *p.* 276. *& ſuiv.* datée du 21. Mai 1565.

† Dans une Lettre à Cecil, datée du 2. Juillet, 1565, & rapportée par Mr. Keith, *p.* 285. *& ſuiv.*

entre l'Angleterre & l'Ecoſſe étoit ſur le point d'être rompuë: Ils avoient fait ſerment de maintenir l'une & l'autre, & étoient engagez d'honneur à ſacrifier leur vie, plutôt que de ſouffrir qu'on y portât la moindre atteinte. Le Comte de Murray donc, & quelques autres des principaux Seigneurs firent de très-humbles remontrances à la Reine, lui repréſentant les dangers où elle s'expoſoit elle-même avec tout le Royaume, en perſiſtant dans le deſſein d'épouſer un Papiſte: ils tâcherent de lui faire comprendre l'extrêmité où elle ſeroit reduite, ſi elle venoit à être attaquée, ſoit au dedans ſoit au dehors du Royaume.

Mais rien ne fut capable de perſuader cette Princeſſe. Elle cachoit même ſi peu le deſſein qu'elle avoit déja formé de perſécuter les Proteſtans, que non ſeulement elle en parloit aſſez ouvertement, mais elle fit même arrêter quatre des principaux d'entre les Reformez à Edimbourg. Ce qui jetta ſi fort l'allarme parmi eux, que pluſieurs Marchands commençerent à mettre leurs effets en ſureté. Ceci eſt tiré d'une Lettre de Randolph * que Mr. Keith rapporte, & ſur laquelle il fait quelques Remarques. Il demande d'abord *quel danger on avoit à craindre du Mariage de la Reine avec Darnley, jeune homme ſans expérience, ſans amis, ſans argent,*

* A Cecil, datée du 4. Juillet, 1565. Keith, *p.* 291. *& ſuiv.*

gent, que rien, en un mot, ne pouvoit rendre formidable? Qu'eût-ce été, ajoute-t-il, *ſi la Reine eût épouſé un Prince de la Maiſon de France, d'Eſpagne, ou d'Autriche, ſelon le projet qu'on avoit d'abord formé!* J'avoue qu'en ce cas le danger auroit été plus grand. Mais n'avoit-on donc rien à craindre d'une Princeſſe Papiſte juſqu'à la Bigotterie, mariée à un Prince de la même Religion, & qui d'ailleurs réuniſſoit en ſa perſonne les Droits des deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecoſſe? Mr. Keith, qui voudroit encore paroître Proteſtant, ignore-t-il, quel eſt l'eſprit dominant du Papiſme? Et, puiſque même avant ſon Mariage la Reine commençoit à découvrir ſes mauvaiſes intentions contre les Reformez, ceux-ci n'étoient-ils pas bien fondez à prendre l'allarme?

Pour ce qui eſt des quatre Perſonnes que la Reine fit arrêter, Mr. Keith nous dit d'après Knox, que „ les Freres (c'eſt-à-dire les Proteſtans) s'étant aſſemblez proche d'Edimbourg, prirent la réſolution „ de ſe défendre, & nommerent huit perſonnes, deux pour chaque quartier d'Edimbourg, qu'ils chargerent de prendre „ ſoin que les Freres fuſſent bien armez: „ Que la Reine en ayant été avertie, elle „ envoya ordre au Prevôt de la Ville, de „ ſe ſaiſir de quatre des principaux, & de „ les mettre en priſon au Château d'Edimbourg, ſans autre forme de procès". Mr. Keith prétend réfuter cela par le témoi-

gnage

gnage de l'Archévêque Spottiſwood, qui dit que „ le peuple d'Edimbourg commen„ ça à ſe mutiner, formant diverſes aſſem„ blées, & armant les Bourgeois: ce qui ir„ rita ſi fort la Reine, qu'elle s'approcha „ promptement d'Edimbourg, & qu'à ſon „ arrivée les Chefs de la Faction (ceux-là „ mêmes qui furent arrêtez ſuivant Knox „ & Randolph) s'enfuirent & furent décla„ rez Rebelles ". Mais tout homme impartial n'en croira-t-il pas plutôt deux témoins contemporains, & qui étoient ſur les lieux, qu'un Hiſtorien qui n'a vécu que pluſieurs années après les évenemens qu'il raconte? Ajoutons, qu'il ne paroît pas que les Bourgeois d'Edimbourg ayent fait alors aucun acte de rebellion; ils ſe ſont ſeulement mis en état de ſe défendre, en cas qu'on voulût les attaquer: ce qu'ils n'avoient que trop lieu de craindre.

En effet, la Reine aſſembla le plus de troupes qu'elle put à Edimbourg: ce qui obligea les Comtes de Murray & d'Argyle d'aſſembler leurs amis, & de ſe tenir ſur leurs gardes.

On a vû ci-deſſus *, que vers le milieu de Mai la Reine Marie promit de différer ſon Mariage de trois mois; & que Throckmorton ne croyoit pas qu'elle pût tenir cette promeſſe: il ne ſe trompa point; car le 29. de Juillet ſuivant † elle épouſa le Lord

* Pag. 326. † 1565.

Lord Darnley, & lui donna immédiatement après, le titre & l'autorité de Roi: ce que Mr. Keith prend la liberté de blâmer en elle; & c'eſt preſque la ſeule choſe qu'il ait trouvé à réprendre juſques ici.

Une des premieres choſes que la Reine fit après ſon Mariage, fut de rendre la liberté au Lord Gordon, qui avoit été en priſon depuis la malheureuſe affaire du Comte de Huntley ſon Pere, & de déclarer le Comte de Murray rebelle. On peut voir dans Mr. de Rapin les ſuites de cette Déclaration *.

Buchanan, & après lui Mr. de Rapin †, diſent que la Reine, au commencement de ſon Mariage, avoit fait mettre dans les Actes publics & ſur la Monnoye le nom du Roi avant le ſien, mais que bien-tôt après elle voulut que le ſien précedât celui du Roi: Mr. Keith s'inſcrit en faux contre ce fait. Il prétend que moins d'un mois après ſon Mariage la Reine ſignoit déja avant le Roi dans les Lettres qu'elle écrivoit; mais que par rapport aux Actes publics, il n'y en a pas un ſeul où le nom de la Reine ſe trouve après celui du Roi: Et pour ce qui eſt de la Monnoye, il avoue qu'il y a un ordre du Conſeil, daté du 22. Décembre 1565, pour frapper des piéces d'argent, nommées *Mary Ryall*, ſur leſquelles le nom de la Reine eſt mis avant celui du Roi. Mais il ſoutient qu'on

* Hiſt. d'Angleterre *Tom. VI, Livr. XVII. p.* 215. † *La même, p.* 217.

qu'on ne trouve aucune piéce de Monnoye où le nom du Roi ſoit mis avant celui de la Reine. Nous ne ſçaurions éclaircir ce dernier fait; mais nous remarquerons que Mr. Keith lui-même rapporte une Lettre * du Chevalier Guillaume Drury, Commandant du Fort de Barwick, au Secretaire Cecil, dans laquelle il dit expreſſement, qu'il y a de la méſintelligence entre le Roi & la Reine, cauſée entre autres raiſons, parce que la Reine avoit décrié la Monnoye où le nom du Roi ſe trouvoit avec le ſien, & qu'au lieu qu'au commencement de ſon Mariage il ſignoit le premier, elle ne vouloit plus le ſouffrir alors. Ce témoignage d'un contemporain, qui demeuroit ſur les frontieres d'Ecoſſe, & qui écrit à un Secretaire d'Etat, ajoute ſans doute beaucoup de poids aux témoignages de Knox & de Buchanan.

Mr. Keith n'a pas jugé à propos de faire lui-même l'hiſtoire du Meurtre de David Riccio †; il ſe contente de nous renvoyer à KNOX, à Buchanan & à Melvil. Il nous communique pourtant deux piéces originales. La premiere eſt une Lettre de la Reine Marie à l'Archévêque de Glaſcow, ſon Ambaſſadeur en France, dans laquelle elle lui fait l'hiſtoire du Meurtre de Riccio, s'accor-

* Datée du 16. Février 1565. c'eſt-à-dire 1566. ſuivant la nouvelle maniére de compter.

† Mr. de Rapin écrit Riz.

s'accordant assez bien, dans les circonstances essentielles, avec le recit de Mr. de Rapin *.

La seconde Piéce que Mr. Keith nous donne sur cette affaire, se trouve dans l'Appendix †. Elle est intitulée, *Discours sur les Troubles arrivez dernierement en Ecosse, entre la Reine Marie & le Roi Henri son Epoux, & divers Comtes, Barons, Gentilshommes, Bourgeois, Marchands & Artisans le 9. Mars, 156¾. Ecrit à Berwick, en Avril 1566.* Comme cette Piéce est curieuse & peu connue, nous en donnerons le précis.

Le 10. Février 156¾. le Roi ayant conçu une fort grande haine contre David Riccio, envoya George Douglas, fils de son Oncle Archibald Douglas Comte d'Angus, au Lord Ruthuen, qui étoit malade, pour lui déclarer que cet Italien continuoit d'insulter le Roi de tant de manières qu'il ne pouvoit plus le souffrir, & qu'il étoit de son honneur de s'en venger; sur quoi il demandoit conseil au Lord Ruthuen; qui répondit d'abord qu'on ne pouvoit se fier au Roi, qui étant jeune & facile, découvroit aussi-tôt à la Reine les conseils que ses plus fidèles Serviteurs d'entre la Noblesse lui donnoient, ce qui leur attiroit la haine & l'indignation de cette Princesse. Douglas ayant rapporté cette Réponse au Roi, il jura sur la

* Hist. d'Angleter. *Tom. VI. Livr. XVIII, p.* 218, 219.

† No. XI. p. 115. *& suiv.*

la Bible, qu'il ne revéleroit, ni à la Reine, ni à qui que ce fût, le conseil que Ruthuen lui donneroit. Ce que celui-ci ayant sçu, & comprenant que le dessein du Roi étoit de se défaire de Riccio, il crut devoir profiter de cette occasion pour faire rappeller les Seigneurs qui étoient bannis. Il fit donc sçavoir au Roi, qu'il ne se mêleroit point de ses affaires, à moins qu'il ne voulût consentir au rappel & au rétablissement de ces Seigneurs: ce que le Roi promit, à condition que ces Seigneurs s'engageassent par écrit à le soutenir. On dressa donc des écrits, qui furent signez de part & d'autre.

Les Seigneurs s'engagerent 1. A défendre la personne du Roi: 2. A faire ensorte que le premier Parlement qui s'assembleroit à leur retour, lui accordât la Couronne, comme à l'Epoux de la Reine *: 3. A soutenir son droit à la Couronne d'Ecosse, en cas que la Reine mourût sans laisser d'Héritier: 4. A maintenir la Religion Protestante: 5. A repandre jusqu'à la derniere goute de leur sang pour soutenir l'honneur du Roi: 6. A employer leurs bons offices auprès de la Reine d'Angleterre, pour l'engager à rendre à la Mere & au Frere du Roi leurs titres & droits, &c.

Le

* Car quoiqu'il eût le titre de Roi, cependant il n'avoit point été couronné; & même quoiqu'on lui donnât le titre de Roi par respect, ce titre ne lui avoit jamais été donné par le Parlement.

Le Roi s'engagea de ſon côté 1. A accorder aux Seigneurs bannis un plein pardon & une parfaite amniſtie pour le paſſé: 2. A ne pas permettre qu'on leur intentât aucune accuſation en Parlement, ni qu'on confiſquât leurs biens, &c: 3. A les retablir dans leurs biens, & à les y maintenir de tout ſon pouvoir: 4. A leur accorder une pleine liberté de profeſſer leur Religion: 5. A les ſoutenir & les défendre dans toutes les cauſes juſtes.

Ces Articles font voir que Mr. de Rapin n'étoit pas tout-à-fait mal fondé à dire, que „ce „ fut alors vraiſemblablement (c'eſt-à-dire, „ lorſque le Roi prit la réſolution de ſe dé„ faire de Riccio) qu'il fit ſçavoir à ces „ Seigneurs (éxilez) qu'ils pouvoient re„ tourner en Ecoſſe; ſoit qu'il ne leur don„ nât que des eſpérances générales de quel„ que Révolution qui leur ſeroit avantageu„ ſe, ou qu'il les inſtruiſît de ſes deſſeins „ les plus ſecrets *". Il paroît par ces Articles, non que le Roi *les inſtruiſit de ſes deſſeins*, ni *qu'il leur donna* ſimplement *des eſpérances générales*; mais qu'il s'engagea ſolemnellement à les rétablir.

La Piéce d'où nous avons tiré ces Articles, contient enſuite un détail très-circonſtancié du Meurtre de Riccio.

Le

* Rapin, Hiſt. d'Anglet. *Tom. VI. Livre XVII. p.* 218.

Le Samedi 9. Mars 156½., le Roi ayant ſoupé plutôt qu'à l'ordinaire, envoya chercher le Comte de Morton, les Lords Ruthuen & Lindſay, & les autres complices: il entra le premier dans la Chambre de la Reine, qui étoit à ſouper avec la Comteſſe d'Argyle & David Riccio. Le Roi n'avoit pas été long-tems-là, que les Conſpirateurs vinrent. „ Ruthuen entra d'abord ſeul, & „ dit à la Reine, *Que Votre Majeſté ait la bonté de chaſſer David Riccio de votre Cabinet, car il n'y a été que trop long-tems. Quel mal a-t il donc fait?* dit la Reine. Ruthuen „ répondit, *Il a fait les plus ſanglans outrages à votre honneur, au Roi votre Epoux, à la Nobleſſe, & à tout l'Etat. Comment cela?* dit la Reine. *Pour les outrages qu'il a fait à votre honneur*, reprit Ruthuen, *je n'oſe en parler. Pour ce qui eſt du Roi, il l'a empêché d'avoir la Couronne que vous lui aviez promiſe, & lui a fait pluſieurs autres affronts, qu'il n'eſt pas néceſſaire de rapporter: A l'égard de la Nobleſſe, il vous a obligée de bannir un grand nombre de Seigneurs, & de confiſquer leurs biens: Et par rapport à l'Etat, il a été une peſte publique, ne ſouffrant pas que Votre Majeſté fît aucune faveur qui ne paſſât par ſes mains, prenant des préſens pour tout, obligeant Votre Majeſté à confiſquer les Biens du Lord Roſs, parce qu'il ne vouloit pas lui céder ſa Terre de Melvin, & engageant Votre Majeſté à faire pluſieurs autres*

„ tres

„ *tres choſes peu convenables.* Après ce Diſ-
„ cours le Lord Ruthuen pria le Roi de pren-
„ dre la Reine entre ſes bras, laquelle étoit
„ plus morte que vive, ne ſçachant que de-
„ venir. Elle ſe leva de table, & ſe mit en-
„ tre ſon Epoux & Riccio, qui la tenoit
„ par la Robe, & avoit mis l'épée à la
„ main. Pluſieurs des Domeſtiques de la
„ Reine qui étoient-là, voulurent ſe ſaiſir de
„ Ruthuen; mais il tira l'épée, diſant qu'il
„ perceroit le premier qui mettroit la main
„ ſur lui. Dans ces entrefaites les autres
„ Conſpirateurs entrerent, ſur quoi Ruthuen,
„ ſe voyant hors de danger, remit ſon épée
„ dans le foureau; & mit la Reine dans les
„ bras de ſon Epoux, la priant de n'avoir
„ point peur, parce qu'on n'en vouloit point
„ à elle, & lui diſant que tout ce qui ſe
„ faiſoit, ſe faiſoit par l'ordre du Roi. Les
„ Conſpirateurs qui, en ſe jettant dans la
„ Chambre de la Reine, avoient renverſé la
„ Table, ſe ſaiſirent de Riccio, & l'entraî-
„ nerent hors de la Chambre; Ruthuen,
„ qui les ſuivoit, leur ordonna de le con-
„ duire dans la Chambre du Roi par un che-
„ min détourné: mais une foule de gens,
„ qui étoient accourus au bruit, ne permit
„ pas qu'on l'y conduiſît, de ſorte qu'on le
„ poignarda dans la Chambre voiſine du Ca-
„ binet de la Reine ".

Si ce récit eſt vrai, Mr. de Rapin a tort de dire que „ le Bâtard de Douglas ayant „ pris l'épée qui pendoit au côté du Roi, la

„ tira du fourcau, & l'enfonça dans le corps „ de Rizzo * ".

Après la mort de ce Favori, la Reine dit au Roi, „ Pourquoi avez-vous commandé „ cette vilaine action, vous que j'ai élevé „ de la baſſeſſe pour vous faire mon Epoux? „ En quoi vous ai-je offenſé, que vous m'ex- „ poſiez à un pareil deshonneur? Je n'ai eu „ que trop de raiſons de le faire, dit le Roi; „ car depuis que cet Italien a été en crédit, „ & que vous l'avez traité familierement, „ vous n'avez plus eu aucun égard pour moi, „ vous ne m'avez plus traité avec confiance. „ Vous aviez coûtume de venir paſſer tous „ les jours quelque tems avec moi dans ma „ Chambre, après dîner; & vous avez ceſſé „ de le faire; & lorſque j'entrois dans vo- „ tre Chambre, vous ne me teniez point „ compagnie, à moins que Riccio n'y fût, „ & après ſouper vous aviez coûtume de „ jouër aux cartes avec lui, juſqu'à une ou „ deux heures après minuit. Voilà com- „ ment vous en avez agi avec moi depuis „ long-tems. La Reine répondit, qu'il n'é- „ toit pas bienſéant à une femme d'aller „ trouver ſon mari dans ſa Chambre, que „ c'étoit plutôt au mari d'aller trouver ſa „ femme. Vous n'étiez pas ſi ſcrupuleuſe „ dans les commencemens, reprit le Roi; „ ce n'eſt même que depuis cinq ou ſix mois „ que ce ſcrupule vous eſt venu dans l'eſ- „ prit,

* Rapin, la-même, p. 419.

„ prit, depuis que vous avez commencé à
„ vivre familierement avec Riccio. Eſt-il
„ donc ſurvenu quelque défaut en ma per-
„ ſonne? Quel mépris vous ai-je témoi-
„ gné? En quoi vous ai-je offenſé, que
„ vous me fuyïez toujours? Ne ſuis-je pas
„ diſpoſé à faire tout ce qu'on peut atten-
„ dre d'un bon mari? Je ſuis de baſſe ex-
„ traction, je le veux; mais encore je ſuis
„ votre Epoux; vous m'avez promis obéïſ-
„ ſance le jour de notre mariage; vous m'a-
„ vez promis que je ſerois en toute choſe
„ votre égal, & que je partagerois tout a-
„ vec vous: mais c'eſt à l'inſtigation de cet
„ Italien que vous m'avez maltraité. Sire,
„ repliqua la Reine, c'eſt vous qui êtes l'au-
„ teur de l'affront qu'on vient de me faire;
„ c'eſt pourquoi je ne veux plus être vo-
„ tre femme, ni coucher avec vous, & je
„ ne ſerai point contente, que je ne vous
„ aye cauſé autant de chagrin que j'en reſ-
„ ſens maintenant ". Ruthuen, qui étoit préſent à cette converſation, tâcha de conſoler la Reine; & il l'exhorta à demeurer avec le Roi, & à ſuivre les conſeils de la Nobleſſe, l'aſſurant qu'alors ſon Regne ſeroit auſſi heureux que celui d'aucun de ſes Prédeceſſeurs l'avoit été.

Le reſte de cette Piéce nous apprend l'arrivée des Seigneurs qui avoient été bannis, leur reconciliation avec la Reine, celle de la Reine avec le Roi, la permiſſion qu'elle lui donna de coucher avec elle, & dont

pourtant il ne profita pas, s'étant endormi ſi profondement dans ſon propre lit, qu'il fut impoſſible de le reveiller pour l'avertir d'aller trouver la Reine. On voit auſſi dans la même Piéce comment le Roi, s'étant reconcilié avec la Reine, abandonna à ſon reſſentiment, ceux qui, pour le ſervir, avoienttr empé dans le Meurtre de Riccio. On s'inſcrit en faux contre ceux qui ont dit, qu'on avoit préſenté des piſtolets à la gorge de la Reine, & qu'on avoit frappé Riccio ſi proche d'elle, qu'elle avoit même ſenti le *froid des lames des épées*; on ſoûtient que Riccio ne fut frappé qu'après qu'on l'eût tiré hors du Cabinet de la Reine; ſur quoi on appelle Dieu à témoin.

Comme cette Piéce eſt anonyme, nous ne ſçavons pas bien juſqu'où on peut s'y fier. Mais puiſque Mr. Keith a jugé à propos de l'inſérer dans ſon Appendix, il faut qu'il la croye de quelque poids.

La Reine accoucha d'un Fils le 19. Juin 1566. Mr. Keith reconnoît qu'elle ne pouvoit plus ſouffrir le Roi depuis le Meurtre de Riccio. De ſorte que ce malheureux Prince, ſe voyant entierement negligé, réſolut de faire un voyage hors du Royaume, ce que la Reine ſçut par une lettre du Comte de Lenox, Pere du Roi. Elle aſſembla le Conſeil là-deſſus, & pria le Roi de déclarer en préſence de ces Seigneurs, quels ſujets de plainte elle lui avoit donnez, & pourquoi il avoit pris une réſolution ſi étrange? Le Roi,

Roi, après que la Reine, les Seigneurs du Conſeil, & Le Croc Ambaſſadeur, de France, l'eurent fort preſſé de déclarer les motifs qui l'engageoient à partir, répondit qu'on ne lui en avoit point donné ſujet, & là-deſſus il ſortit du Conſeil, en diſant à la Reine, *Adieu, Madame, vous ne me verrez de longtems.* Il dit auſſi Adieu à tous les Seigneurs, & à Mr. le Croc. Ceci eſt tiré d'une Lettre * de cet Ambaſſadeur à l'Archevêque de St. André, Ambaſſadeur de la Reine d'Ecoſſe à la Cour de France. On trouve la même choſe dans une Lettre du Conſeil Privé d'Ecoſſe à la Reine Mere en France †. Mais il y a lieu de douter, que le Roi eût voulu déclarer les véritables raiſons de ſon mécontentement, dans un Conſeil compoſé de gens qui devoient lui être ſuſpects; puiſque c'étoient, ou des Seigneurs qu'il avoit lâchement abandonnez, ou des créatures de la Reine. D'ailleurs il y a lieu de douter que Mr. le Croc, ou le Conſeil, ayent voulu écrire en France les véritables raiſons des chagrins du Roi, quand même il les auroit déclarées dans le Conſeil. Car cet Ambaſſadeur & ces Conſeillers étoient trop bons Courtiſans, pour publier les fautes ou les imprudences de la Reine. Ainſi ces deux Lettres, ſur leſquelles Mr. Keith fait beaucoup

* Du 15. Octobre, 1566. Keith, *p.* 345, & *ſuiv.*

† Du 8. Octobre, 1566. Keith, *p.* 347. & *ſuiv.*

coup de fond, ne ſont pas d'un grand poids pour contrebalancer le récit de Buchanan *.

Comme notre Auteur gliſſe fort légerement ſur les circonſtances de la Mort tragique du Roi, nous ne nous y arrêterons pas non plus †. Nous remarquerons ſeulement, qu'il fait quelques obſervations pour invalider le témoignage d'un François, nommé Nicolas Hubert, autrement Paris, par lequel il ſembloit que la Reine avoit eu quelque connoiſſance du Meurtre du Roi. Mais ces obſervations ſont ſi embaraſſées, que nous avouons que nous n'y comprenons pas grand' choſe.

Mr. Keith nous donne après cela une ſuite de Lettres du Comte de Lenox à la Reine Marie, & de la Reine Marie au Comte de Lenox, touchant le Meurtre du Roi, & les moyens de faire punir les coupables. On avoit affiché ſur les portes de la Maiſon de Ville à Edimbourg un écriteau, dans lequel on accuſoit le Comte de Bothwell, Jaques Balfour, David Chulmers, & Jean Spence, d'avoir été les auteurs de la Mort du Roi: on y ajouta quelques autres perſonnes dans la ſuite, & en particulier le frere de Riccio, qui lui avoit ſuccedé dans le poſte de Secretaire de la Reine pour les dépeches Françoiſes. Le Comte de Lenox étoit fort diſpoſé à croire

* *Rer. Scoticar. Lib. XVIII*, p. m. 654, *&c. Rapin*, ubi ſupra, *p.* 225, 226.

† Voyez Rapin, *ubi ſupr.* p. 224 *& ſuiv.*

croire que ces personnes étoient coupables. Aussi commença-t-on à instruire le procès de Bothwell, & des autres, à la poursuite principalement du Comte de Lenox; mais avec beaucoup de précipitation, comme il paroît par les Piéces même du procès, que Mr. Keith rapporte. Bothwell fut absous; & deux jours après, il porta le Sceptre devant la Reine au Parlement, qui s'assembla le 14. Avril 1567; preuve évidente de la faveur de la Reine. Ce même Parlement ratifia le don que la Reine lui avoit fait de diverses terres; ce qui fait voir qu'elle gouvernoit ce Parlement à sa fantaisie. Car quoique Bothwell eût été absous, il est certain que quantité de gens le croyoient coupable.

Peu de tems après la tenue de ce Parlement, il arriva une chose que notre Auteur lui-même appelle *infame*. C'est que plusieurs Seigneurs signerent un Ecrit, où ils reconnoissoient que Bothwell étoit innocent du Meurtre du Roi, & le recommandoient à la Reine comme une personne propre à être son Epoux; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Comte de Murray lui-même est du nombre des Souscrivans. Mais comme leurs noms ne sont rapportez que sur la foi d'un certain Jean Read *, qui ne les a lui-même rapportez que de mémoire, notre Auteur nous avertit, que Mr. Anderson

* Qui servoit [illegible] pille à Buchanan.

ſon croit que ſa mémoire peut l'avoir trompé dans cette occaſion. Quoi qu'il en ſoit, cet Ecrit, ſelon que notre Auteur le rapporte, eſt daté du 19. Avril 1567: ce qu'il eſt néceſſaire de remarquer, parce que Mr. de Rapin * prétend, que cet Ecrit ne fut ſigné qu'après l'enlevement de la Reine, qui, ſuivant lui, arriva le 24. du même mois.

Mr. Keith reconnoît qu'il y avoit eu tout au moins beaucoup d'imprudence dans la conduite de la Reine. Ses défenſeurs prétendent que Bothwell l'enleva de force, & coucha avec elle contre ſon gré, de ſorte que le ſeul parti qui lui reſtoit à prendre, c'étoit de l'épouſer. Cependant notre Auteur cite un paſſage de Crawford †, qui dit que la Reine & Bothwell s'aimoient tendrement, qu'on croyoit même qu'il y avoit de trop grandes familiaritez entre eux, de ſorte qu'elle ſe laiſſa doucement conduire où ſon amant voulut; & qu'elle auroit pû échaper aiſement de ſes mains ſi elle l'eût ſouhaité, étant accompagnée du Comte de Huntley, & de pluſieurs autres perſonnes. Et avant que d'épouſer Bothwell, elle déclara devant le Chancelier, le Préſident, & les Seigneurs de la Cour de Juſtice à Edimbourg, qu'elle étoit parfaitement libre: elle épouſa ce Favori le Jeudi 15. Mai 1567.

Peu de jours après, elle dépecha Guillaume Chisholm, Evêque de Dunblane, en France,

* Là-même, *p.* 241. † Un Manuſcrit.

ce, pour excuſer ce Mariage précipité. On trouve ici les Inſtructions qu'elle lui donna. C'eſt un panégyrique-très-étudié de Bothwell, & une juſtification artificieuſe de ſa propre conduite. Un point ſur lequel elle paſſe condamnation, c'eſt d'avoir épouſé un Seigneur qui ne faiſoit pas profeſſion de la Religion Catholique: car Bothwell étoit Proteſtant.

La Reine envoya auſſi un Ambaſſadeur en Angleterre avec des Inſtructions ſemblables.

Cependant, comme ſon Mariage avoit fait une infinité de mécontens, & extrêmement ſcandaliſé le peuple, divers Seigneurs formerent un Parti pour ſe ſaiſir de la perſonne de Bothwell, & peut-être auſſi de la Reine. Ils ſe rendirent maîtres d'Edimbourg, où ils publierent des proclamations, dans leſquelles ils accuſoient Bothwell de s'être ſaiſi par force de la perſonne de la Reine, de l'avoir épouſée malgré elle, après s'être ſeparé de ſa premiere femme, & avoir tué le Roi, & de vouloir auſſi ſe défaire du jeune Prince. C'eſt pourquoi ces Seigneurs commanderent à tous les fidèles ſujets de venir les joindre dans trois heures, pour délivrer la Reine, & punir ſon Raviſſeur.

Lorſque les Seigneurs confedérez s'approcherent d'Edimbourg, la Reine & Bothwell ſe flatterent que le Gouverneur du Château & le Prevôt de la Ville étant leur créatures, on repouſſeroit vivement les Confedérez.

rez. „ Mais, dit là-dessus Crawford *, lors„ que le peuple a perdu toute affection pour „ son Prince légitime, les Rebelles peu„ vent tout entreprendre impunément. La „ plûpart des habitans étoient gagnez pour „ ne faire aucune résistance. On pratiqua „ le Gouverneur du Château, on le gagna „ aussi en lui donnant de l'argent, de sorte „ qu'il remit le Château entre les mains des „ Confedérez, au préjudice du Prince son „ Maître, qui lui en avoit donné le gou„ vernement „.

La Reine ayant assemblé une petite armée de 4 à 5. mille hommes †, résolut imprudemment de s'approcher d'Edimbourg pour surprendre les Confedérez. Mais ils sortirent de la Ville avec ce qu'ils purent ramasser de troupes, dans le dessein de combattre celles de la Reine. Le Croc, Ambassadeur de France, craignant les suites d'un combat, tâcha de terminer l'affaire à l'amiable. Il fut trouver les Seigneurs, & leur déclara que la Reine étoit disposée à faire la paix, & à pardonner tout ce qui s'étoit passé. Le Comte de Morton répondit de la part des Confedérez, qu'ils n'avoient point pris les armes contre la Reine; mais contre le meurtrier

* Mr. Keith rapporte ces paroles tirées d'un Manuscrit; *p.* 399.

† Dans un Manuscrit de l'Histoire de Calderwood on ne lui donne que 2500. hommes.

trier du Roi; que ſi elle vouloit le livrer entre leurs mains, pour être puni, ou du moins l'éloigner de ſa perſonne, elle trouveroit en eux des ſujets très-obéïſſans: mais qu'ils étoient déterminez à ne point faire la paix ſous d'autres conditions. Le Comte de Glencarne ajouta à cela, qu'ils n'étoient point venus pour demander pardon d'aucune faute qu'ils euſſent commiſe, mais plutôt pour pardonner eux-mêmes aux coupables.

La Reine ſe ſoûmit à la condition qu'on lui avoit impoſée, & Bothwell s'étant retiré, elle ſe mit entre les mains du Lord Grange *. On la conduiſit à Edimbourg, & le lendemain de ſon arrivée dans cette Ville, le peuple lui fit bien connoître qu'il la croyoit coupable ou au moins complice du Meurtre du Roi. On dreſſa un Etendart blanc, ſur lequel il y avoit le portrait du feu Roi, couché au pied d'un arbre, & le jeune Prince à genoux avec ces paroles; *Seigneur, juge ma cauſe, & venge-moi.* La Reine fut conduite peu de tems après au Château de Lochlevin, parce qu'elle avoit écrit une Lettre à Bothwell, laquelle fut interceptée †.

Quelque tems après §, la Reine eut le bonheur de ſe ſauver du Château de Lochlevin par le ſecours de George Douglas, frére

* V. Rapin, *ubi ſupra*, p. 243.

† V. Rapin *là-même*; notre Auteur s'accorde avec lui ſur cette particularité. § Le 2. Mai 1568.

re uterin du Comte de Murray, jeune homme qui n'avoit pas encore dix-huit ans. Elle se retira à Hamilton, où il s'étoit déja formé un parti en sa faveur, & où plusieurs Seigneurs, & entre autres le Comte d'Argyle, le rendirent incessamment. Bien-tôt après il se donna une bataille entre l'Armée de la Reine & celle du Comte de Murray, Régent du Royaume *. Les troupes de la Reine furent défaites, elle s'enfuit sur les frontieres, & passa ensuite en Angleterre †. C'est à cette Epoque que finit le Second Livre de l'Histoire de Mr. Keith.

Il nous semble que cet Historien auroit mieux fait d'intituler son Ouvrage, *Mémoires pour servir à l'Histoire d'Ecosse*, que non pas *Histoire d'Ecosse*. Car il ne nous donne presque qu'une collection de Pieces originales, sans aucune liaison, & accompagnées souvent de Reflexions ou de remarques, placées seulement au bas de la page. De sorte qu'il nous a fallu composer, pour ainsi dire, un abregé d'Histoire sur le Recueil que Mr. Keith nous donne ici.

Le Troisieme Livre de cet Ouvrage traite de l'Histoire Ecclesiastique durant le même période de tems; c'est-à-dire, depuis l'an 1560. jusqu'à l'an 1568. Nous en rendrons compte dans un autre Volume.

* Il avoit été déclaré Régent peu de tems après l'emprisonnement de la Reine.

† V. Rapin *ubi supra*, p. 253, &c.

ARTI-

ARTICLE VI.

Lettre de Mr. D. . . . . au ſujet d'un ſecond Volume des Oeuvres poſthumes de Wycherley.

De Londres le . . . de Septembre 1737.

MONSIEUR,

VOtre zèle pour Wycherley, & votre empreſſement pour tout ce qui le regarde, lui font peut-être un peu plus d'honneur qu'il n'en mérite par ſes Ouvrages, & ſur-tout par ſes Poëſies; au ſujet deſquelles je me ſuis déja expliqué aſſez librement dans l'Extrait de ſes Oeuvres poſthumes *, malgré tout le bien que j'en ait dit dans le même Extrait, & malgré le plaiſir que je me ſuis donné, ou la peine que j'ai priſe, d'en traduire quelques morceaux en vers François. Vous avez cru ſans doute, qu'en bon Traducteur je devois être enchanté de mon Auteur, & par conſequent de toutes les louanges qu'il recevroit. Je ſoupçonne même qu'en louant les morceaux que j'ai traduits, vous avez voulu flatter un peu ma vanité: Car, où eſt le Traducteur qui n'en ait pas, plus ou moins, & qui ne ſoit pas tout prêt à prendre pour ſa Traduction la

* Biblioth. Brit. *Tome* V. *Part.* 2. *Art.* I.

la bonne moitié des louanges qu'on pourra donner à son Original?

Ne croyez pourtant pas, Monsieur, qu'en vous parlant ainsi de votre estime pour Wycherley, je veuille artificieusement vous inspirer de l'indifférence pour lui, détruire ou affoiblir ce que j'ai dit à son avantage, & me dispenser de satisfaire votre curiosité sur ce que vous avez ouï dire confusément d'*un second Tome de ses Oeuvres posthumes*. Je vous promets au moins de la satisfaire de mon mieux: & je m'y engage même d'autant plus volontiers, que ce sera un acte de justice qui étoit dû à la mémoire de Wycherley, comme vous le verrez tout-à-l'heure.

Lorsque je fis l'Extrait du premier Volume, je n'avois nulle raison de douter que toutes les Piéces qui le composent ne fussent entierement de Wicherley, & aussi parfaites qu'il les avoit laissées. Je voyois, par un *Avis au Lecteur*, où personne de ma connoissance ne trouvoit à redire, qu'elles avoient été imprimées sur les Manuscrits originaux de l'Auteur, sous la direction de Mr. *Théobald*, homme très-connu qu'il avoit été chargé de ce soin par Mr. le Capitaine *Shrimpton*, Mari de la Veuve de Wycherley; & qu'il en avoit été chargé, parce qu'étant fait à l'écriture de Wycherley, il étoit propre à déchiffrer ses Manuscrits. Fondé là-dessus, je croyois pouvoir mettre sur le compte de l'Auteur tous les défauts de ses Ouvrages. Je m'y croyois même dou-

doublement autorisé, en vertu de la première Piéce du Recueil, que j'ai appellée avec raison *un Discours qui peut servir de Préface à tout le Volume*, & par laquelle on juge naturellement (si on la suppose authentique) que Wycherley se disposoit, lorsque la mort le surprit, à publier lui-même ses dernieres Oeuvres. Vous pouvez vous en convaincre par la seule Lecture de l'Extrait que j'ai donné de cette espece de Préface, dans celui des Oeuvres posthumes *: Mais je suis persuadé aujourd'hui que j'ai fait tort à Wycherley; & si je m'en console sans peine, c'est que je puis, non seulement reparer ma faute, mais assurer que je ne l'ai commise, ni par malice, ni par négligence.

Ce qui prouve ma faute, Monsieur, c'est ce second Tome d'Oeuvres posthumes, dont on vous a parlé. Mais j'ignorois absolument qu'il existât: & toutes mes perquisitions (car je concevois qu'il pouvoit y en avoir un) avoient abouti à me faire croire fortement que le premier étoit le seul, comme le croyent encore à présent une infinité de personnes qui n'ont nulle idée du second, quoiqu'ils connoissent très-bien le premier. C'est que les Exemplaires, à ce qu'on m'a dit, en furent presque d'abord supprimez, je ne sçais pourquoi, par Mr. *Pope*, qui cependant, dit-on, en étoit lui-même l'Editeur. Et ce n'est actuellement que par un simple

* *Pages* 238, 239.

ſimple hazard que j'ai le Livre. Encore ne ſçais-je, ſi je puis bien dire que je l'aye; car, à la rigueur, je n'en ai qu'une moitié, & c'eſt la derniere: De ſorte que, n'ayant pas le Titre général qui doit être à la tête de la premiere, l'inſpection de ce Titre eſt un ſecours perdu pour nous juſqu'à préſent. Mais à cela près (que je ne crois pas fort conſidérable) je connois aſſez bien, par d'autres moyens, la Partie même que je n'ai pas, pour vous en donner une notice ſuffiſante, & pour en tirer des preuves de l'eſpece d'injuſtice que Wycherley a ſoufferte par la publication du Volume dont j'ai fait l'Extrait.

A la fin de ce que j'ai du ſecond, je trouve une Table générale des Piéces contenues dans les deux Volumes: & je puis juger par cette Table, que la Partie qui me manque ne contient autre choſe de Wycherley que ſes Lettres à Mr. *Pope*. Or j'apprens d'ailleurs, & de Mr. Pope lui-même, que ces Lettres, avec quelques notes ajoutées à la marge *par un Ami*, furent publiées en 1729, pour faire voir que, ſi le Volume d'Oeuvres poſthumes, imprimé en 1728, ne faiſoit pas honneur à Wycherley, ce n'étoit pas Wycherley qui devoit en porter le blâme. Mr. Pope prétend même que la *derniere réſolution* de Wycherley avoit été de *ſupprimer* les Poëſies qui compoſent preſque tout le Volume. Ces Lettres ſont aujourd'hui entre les mains de tout le monde: elles furent réimprimées en 1735, quelque tems après

la

la composition de mon Extrait, dans le Recueil des *Lettres de Mr. Pope & de ses Amis*, dont le Public est redevable aux soins ou aux manèges du Libraire *Curl*, & dont on a parlé dans la Bibliothèque Britannique des Mois de Janvier, Février & Mars, 1736 *. Les Editions de ce Recueil se sont multipliées: Mr. Pope lui-même vient d'en donner une: Et c'est de la Préface qu'il y a mise, que j'ai pris ce que je vous disois tout-à-l'heure touchant l'impression des Lettres de Wycherley en 1729. Ainsi, j'ai pu les lire, & je les ai lues. Elles roulent principalement sur plusieurs de ces mêmes Ouvrages qui ont été publiez après sa mort: & elles doivent certainement lui faire honneur, au moins dans un sens. On l'y voit, à la vérité, s'occuper fort sérieusement sur ses vieux jours à composer ou à perfectionner des Ouvrages, parmi lesquels il y en avoit, qui marquent en lui un défaut de mœurs, moins excusable que jamais à son âge: Et vous croyez bien, Monsieur, que ce n'est pas à cet égard que j'ai prétendu le louer: Mais cette indécence mise à part, qu'y a-t-il de plus louable, je vous prie, que de voir un Auteur célèbre, à l'âge de soixante & dix ans, lier un commerce d'amitié avec un jeune Poëte qui n'en a que seize ou dix-sept: le consulter sur ses vers: lui en donner des copies qu'il puisse retoucher à loisir: rece-

* *Tome VI. Part. 2. Art. I.*

recevoir ses avis avec reconnoissance, & se soumettre à ses corrections ? C'est là ce que Wycherley a été capable de faire avec Mr. Pope, & ce sont leurs Lettres qui le prouvent. D'où nous pouvons conclure au moins que Wycherley, en qualité même d'Auteur & de Poëte, étoit un galant homme; qu'il pensoit modestement sur ses Ouvrages; & que vraisemblablement, lorsqu'il mourut, il n'étoit pas encore fort content de ceux qui lui restoient à publier. On entrevoit assez clairement dans ses Lettres, que le succès équivoque d'un Recueil de Poësies qu'il avoit publié en 1704, & les Critiques aussi polies que solides de son jeune Ami, le rendoient plus délicat & plus difficile sur ses propres Ouvrages qu'il ne l'avoit été auparavant. On entrevoit même que le *Recueil de Maximes* dont j'ai fait l'Extrait, est un Ouvrage qu'il avoit entrepris en conséquence d'un avis de Mr. Pope, qui est tel, que Wycherley ne pouvoit guères y déférer, sans être disposé à supprimer la plupart de ses Poësies manuscrites. L'avis est conçu en termes qui reviennent à ceci: *Je vous dirai sincerement ce que je vous ai déja dit plus d'une fois: c'est que la plus grande partie de vos Vers figureroient mieux, si vous les convertissiez en Prose, & en Maximes ou Reflexions détachées, à la maniere de votre Auteur favori*, LA ROCHEFOUCAULT. La Lettre où Mr. Pope donne ce conseil à Wy-

Wycherley, mit fin à leur commerce épistolaire. Mais il n'y a nulle apparence que ce fut par un mécontentement de Wycherley. Il est donc très probable que ce fut, au contraire, parce que sur cette Lettre, datée du 2. de May 1710, Wycherley, qui vécut encore cinq ans après, s'étoit en quelque sorte déterminé touchant l'usage qu'il feroit de ses Poëfies, conformément au conseil réïteré dans cette Lettre, & conformément à ce que nous avons vû que Mr. Pope a dit depuis de la résolution que Wycherley avoit prise de supprimer ces mêmes Poëfies, quoique peut-être cela ne doive pas s'entendre de toutes, sans exception. Je vous ai parlé de certaines *Notes* dont leurs Lettres sont accompagnées. Il y a une de ces notes qui regarde le conseil de Mr. Pope, & qui suppose manifestement que Wycherley avoit goûté ce conseil, & avoit commencé à agir en conséquence: *Mr. Wycherley* (dit la Note) *vécut cinq ans après, jusqu'en Décembre* 1715, *mais sa vieillesse, & ses infirmitez qui augmentoient, ne lui permirent pas de pousser fort loin l'exécution de ce dessein. On trouve néanmoins parmi ses Papiers quelques-uns des Vers qui avoient été retouchez par Mr. Pope, avec* 308. *Maximes en prose: ce qui ayant eu le malheur de tomber entre les mains d'un Mercenaire, a été publié en* 1728. *sous le titre d'Oeuvres posthumes de Guillaume Wycherley, Ecuyer.*

Il reste cependant une difficulté à lever: C'est qu'à la tête de ces Oeuvres posthumes, il y a une introduction ou Préface de Wycherley lui-même, dans laquelle il s'exprime en homme qui avoit résolu de publier ses dernieres Poësies. Mais outre que nous n'avons pas la datte de cette Préface, qui peut-être est antérieure au conseil de M. Pope, elle ne prouve rien, comme je l'ai insinué, qu'autant qu'on la suppose authentique: Et c'est une supposition que je ne puis plus faire avec confiance depuis que j'ai vû, à la fin du second Volume, une nouvelle Table des Piéces contenues dans le premier. Cette Table renferme quelques Remarques sur les Piéces qui y sont specifiées: & il y a une de ces Remarques qui doit, au moins jusqu'à nouvel ordre, nous faire regarder la Préface en question comme une Piéce suspecte. Les termes de la Remarque sont: „ que cette Piéce *très-certainement* a été écrite par quelque autre main que celle de Wycherley, „ quoiqu'on y trouve quelques pensées qui „ lui apartiennent. " Après quoi se lisent les paroles suivantes entre deux crochets: [*Comparez la avec son stile en prose dans la Préface de ses Poëtes, imprimées in folio en 1704, dans l'Epitre dédicatoire de son* Plain Dealer, *dans ses Lettres, &c.*] Mr. Theobald ayant été le Reviseur, le Correcteur & l'Editeur du premier Volume, donc cette Piéce fait partie,

tie, c'eſt lui apparemment que, ſans le nommer, on accuſe ici de l'avoir forgée: & il y a long-tems que Mr. Pope, (à qui l'on attribue la publication du ſecond Volume) a un mal talent declaré contre lui. Tous ceux qui connoiſſent la Satire que Mr. Pope a faite ſous le titre de *Dunciade*, ſavent que Mr. Théobald eſt le Héros & la victime de cette Piéce. Peut-être ne ſera-t-il pas d'humeur à confeſſer qu'il n'y ait rien que de vrai dans la nouvelle accuſation qu'on lui intente, ce ſemble, par la Remarque que je viens de traduire. Mais s'il a jamais nié le fait, c'eſt ce que j'ignore. Et dans le fonds, cela n'eſt pas fort eſſentiel par rapport à la juſtification de Wycherley, tant qu'on ne ſçait pas la datte de ſa prétendue Préface: dans laquelle même, au reſte, il s'exprime ſur ſes productions poëtiques avec une modeſtie qui doit paroître ſincere, quand on a vû, par ſes Lettres, combien il étoit modeſte tout naturellement. J'ai appris depuis peu un trait particulier de ſa modeſtie, que je vous dirai à ce propos, avec d'autant plus de plaiſir que je le tiens de la premiere main, & qu'il regarde ſon *Plain-Dealer*, celui de tous ſes Ouvrages qui lui a fait le plus d'honneur, & au ſujet duquel il lui auroit été le plus pardonnable de ſe livrer aux illuſions de l'Orgueil poëtique. Le célebre Mr. D. M.... m'a conté lui-même, que ſe trouvant un

jour avec Wycherley, & ne songeant, dans une premiere entrevûë, qu'à lui faire compliment, il lui parla de son *Plain-Dealer* sur le ton de la voix publique, comme d'une Piéce où, en imitant le *Misantrope* de Moliere, il avoit heureusement surpassé son modéle. Mais que Wycherley lui répondit sur le champ en ces termes, ou en termes équivalens: „ Monsieur, vous me flattez. Je „ connois Moliere, & je me connois. Je „ l'ai trop mal imité pour être appellé son „ Imitateur. Je n'ai point renchéri sur ses „ caractéres, je les ai seulement chargez, „ & par-là je les ai gâtez. Tout ce que „ je puis dire en ma faveur, c'est qu'en „ les chargeant ainsi, j'ai moins consulté „ mon propre goût, que celui du Public „ Anglois, à qui j'avois à plaire. "

Il me semble, Monsieur, qu'après vous avoir rapporté ce trait, qui marque si bien un galant homme, me voilà plus en train que jamais d'en user galamment avec lui, & de dire tout ce qui se présente à mon esprit pour lui rendre justice. Vous pouvez vous ressouvenir que je l'ai critiqué dans mon Extrait, sur ce que parlant des Plagiaires dans sa Préface, il ne dit mot des Auteurs qu'il a pillez, & ne nomme pas seulement le Duc *de la Rochefoucault*, quoiqu'il ne fasse souvent que le traduire dans son Recueil de Maximes & de Réflexions morales. A présent que j'ai lu ses Lettres, je

lui

lui fais réparation. Elles ne prouvent point, il est vrai, que je me sois trompé quand j'ai dit que, sans en avertir, il traduisoit purement & simplement plusieurs Maximes *de la Rochefoucault*: Vous voyez au contraire, si non par ses propres lettres, au moins par une de celles qui lui sont addressées, & dont je vous ai transcrit un passage, que *la Rochefoucault* étoit un de ses Auteurs *favoris*: Mais il paroît d'un autre côté, & par cette même Lettre, & par celle de Wycherley qui la précede, que dans le tems où elles furent écrites, il avoit déja la mémoire très-mauvaise, & si mauvaise qu'il se copioit où se pilloit lui-même sans le sçavoir. Jugeons équitablement que c'étoit sans le sçavoir aussi qu'il copioit ou pilloit *la Rochefoucault*. Il est fort possible qu'un homme confonde quelquefois avec ses propres pensées, celles d'un Auteur, de la substance duquel il se sera si bien nourri dans sa jeunesse qu'il l'aura comme converti en sa propre substance. Il se pourroit encore que Wycherley eût employé autrefois quelques momens à traduire quelques-unes des Maximes Françoises, uniquement pour s'exercer, ou pour les mieux retenir; & que dans la suite, les retrouvant en Anglois, écrites de sa main, parmi ses Papiers, il ne se fût pas rappellé que c'étoit une Traduction.

JUSQU'ICI, Monsieur, je ne vous ai pro-

proprement entretenu que de la première Partie du nouveau Volume dont vous souhaitiez que je vous rendisse compte. Je passe à la seconde, qui est celle que j'ai. Elle a un titre particulier : * *Poëſies diverſes de Mr. Wycherley, publiées ſur des copies plus correctes*, c'est-à-dire, plus correctes que celles que Mr. Théobald a ſuivies dans le premier Volume. Ce titre est assez mal conçu. Il y a deux Pièces qui y répondent exactement : L'une est *l'Epître à Dryden*, dont vous avez vû quelques lambeaux traduits, & dont je vous envoye la Traduction entière, puisque vous le voulez : L'autre est celle qui a pour titre, *La Vie de la Cour*; en Anglois, *The Court-Life*. Ces deux Pièces effectivement reparoissent dans ce Volume, & y reparoissent en beaucoup meilleur état que dans l'Edition de Mr. Théobald. Mais ce sont les seules : Le reste du Volume consiste en quelques vers qui manquoient à deux autres Pièces, & en deux petites Pièces nouvelles; à quoi l'on a joint un Poëme *burleſque* de quarante-deux pages, sur les amours de *Héro* & de *Léandre*, composé par Wycherley avant l'âge de vingt ans, & imprimé autrefois (en 1669) sur une mauvaise copie, pleine de fautes & de lacunes, sans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur, ni de Libraire. Après

* *Miſcellaneous Poems, &c. By Mr. Wycherley. Publiſh'd from more correct Copies.*

Après cela vient la Table générale dont j'ai déja eu occasion de vous parler à la tête de laquelle je trouve un NB. qui m'apprendroit, si je ne le sçavois d'ailleurs, (je veux dire par certaines Notes sur les Lettres de Mrs. Pope & Wycherley de l'Edition de 1735. qui est vraisemblablement une Copie de celle de 1729.) que l'on conserve dans la Bibliothèque du Comte d'Oxford les Originaux des Piéces que Wycherley avoit données, écrites de sa propre main, à Mr. Pope, & auxquelles celui-ci avoit fait des changemens. Ces Originaux doivent naturellement être préferables à ceux que l'Auteur avoit gardez dans son Cabinet, qui sont les seuls dont Mr. Théobald paroisse avoir eu connoissance. Or je comprens que ce sont ceux de la Bibliothèque du Comte d'Oxford qui ont servi au second Editeur, soit pour les Piéces publiées ou réimprimées dans son Edition, soit pour les Remarques & pour les Astérisques qui se trouvent dans la nouvelle Table qu'il y a mise des Piéces de l'Edition précedente. Les *Astérisques* indiquent toutes les Piéces dont on a des Copies manuscrites, retouchées par Mr. Pope, & différentes de l'Imprimé de Mr. Théobald. Les *Remarques* nous avertissent que certaines Piéces sont supposées, ou suspectes de supposition, que quelques-unes sont interpolées, que quelques autres sont défectueuses, que les titres des Piéces

ne ſont pas toujours les mêmes dans l'Imprimé que dans le Manuſcrit, & en quoi conſiſte cette différence.

Je vous donnerois des exemples de tout cela, ſi je n'étois preſque ſûr qu'ils vous ennuyeroient: Et je ſerois fort fâché de vous ennuyer, lorſque j'ai beſoin de toute votre bienveillance pour ma Traduction de l'Epître de Wycherley à Dryden. Je ne ſçais pas trop, comment je me ſuis engagé dans un pareil Ouvrage. C'étoit un caprice. Je ne ſçais pas trop non-plus, comment, après avoir achevé l'Ouvrage & après l'avoir revû pour vous l'envoyer, je puis encore vous le donner ſous le titre de Traduction: Car en le revoyant comme ſi c'eût été mon propre ouvrage à tous égards, & le retouchant ainſi de mon chef en plus d'un endroit, je m'y ſuis inſenſiblement ſi fort éloigné de l'Original, que le titre même de *Traduction libre* ne me ſauvera pas, ſi l'on veut me juger à la rigueur ſelon certaines règles. Mais enfin, tel qu'il eſt, le voici.

TRA-

TRADUCTION LIBRE

De L'EPITRE de WYCHERLEY *à* DRYDEN, *sur la proposition que Dryden lui avoit faite de travailler avec lui à quelque Piece de Theâtre.*

COmme on voit quelquefois qu'à ses foibles voisins
Un glorieux Monarque offrant son alliance,
Veut bien moins leur prêter une utile assistance,
Que se rendre à son gré Maître de leurs destins;
Tel m'offrant en ce jour un brillant avantage,
Tu veux, dans un commun Ouvrage,
Bien plus pour ton honneur, Damon, que pour le mien,
A mon foible Génie associer le tien.
Mais non. Pour avoir place au Temple de Mémoire,
On ne me verra point partager tes travaux:
Pour aller à la même gloire,
Nos talens sont trop inégaux.
Il est un autre bonneur où je puis mieux prétendre:
C'est de te rendre à toi l'honneur qu'on doit te rendre:
C'est de montrer au Monde (en louant dans mes vers
Ton Génie & les dons divers
Dont on admire en toi la divine harmonie)
Que je sçais reconnoître au moins & respecter
Ces rares dons & ce Génie
Que je ne sçaurois imiter.

De

De lumiere & de vie intariſſable ſource,
Hardi, mais toujours ſûr & reglé dans ſa courſe,
Et par ſon influence agiſſant tour-à-tour,
De l'Aurore au Couchant, du Midi juſqu'à l'Ourſe,
Sur tout ce qu'en ſon vaſte tour
Offrent à ſes regards l'un & l'autre Hémiſphère;
Damon, tel eſt l'Aſtre du jour:
Et tel eſt ton Génie: Eclatant de lumiere:
Fécond en miracles brillans:
Hardi ſans s'égarer: Et dans ſa vaſte Sphère
Embraſſant ſeul tous les talens.
La Nature fertile en Eſprits excellens
Dans tous les genres en fait naître:
On la voit aux Auteurs partager *ſes préſens:*
Mais dans leurs genres différens
Chacun retrouve en toi ſon Rival, ou ſon Maître.

Soit que, pour nous offrir l'image de nos mœurs,
Tu portes ſur la Scene une Intrigue comique,
Ou que, par un ſpectacle effrayant & tragique,
Tu veuilles émouvoir & pénétrer les cœurs:
Soit qu'armé par tes ſoins des traits de la Satire
Ton redoutable Acteur faſſe la g[illegible]e aux Sots;
Ou qu'en vers enfantez aux accords de ta Lire
Il chante les vertus du Sage & du Héros:
Soit qu'enfin ſur les tons de la double Elégie,
Lui prêtant de l'amour la joye ou les douleurs,
Tu caches avec art ſous de feintes ardeurs

Le

Le vrai feu de la Poëſie :
Je vois, & vois toujours, par tes ſons enchanteurs,
Ton Acteur transporté ravir les ſpectateurs :
Je te trouve toujours, modelle inimitable,
A toi-même, Damon, mais à toi ſeul ſemblable.

D'autres ſur le Théâtre, ouvert à leurs ébats,
Avec beaucoup d'eſprit font beaucoup de fracas :
Mais nous voyons bientôt le Parterre indocile,
D'abord par ſon murmure, & puis par ſes éclats,
Abſorber des Acteurs le vacarme inutile.
Je ris, lorſque je les entens,
Dans leurs plaiſantes Tragédies,
Et dans leurs triſtes Comédies,
Languir & larmoyer toujours à contre-tems.
Ce n'eſt point ton défaut. Jamais ta ſage Muſe
Ne veut plaire à l'eſprit au mépris du Bon-ſens :
Ni des mains d'un Art qui l'abuſe,
Recevoir, pour troubler nos ſens,
Les ſecours étrangers, bizares, impuiſſans,
Que la Nature lui refuſe.
On rit quand tu le veux. Mais le Rieur diſcret,
Crainte de t'interrompre, éclate avec regret.
Ainſi, quand tu le veux, tu fais couler nos larmes :
Mais notre Raiſon même, entrant dans nos allarmes,
Du trouble de nos ſens t'applaudit en ſecret.
Des loix de la Raiſon obſervateur fidelle,
Comme tu peux dompter le cœur le plus rebelle,
Tu peux, quand il le faut, avec même ſuccès,
D'un cœur trop attendri corriger la foibleſſe :

Prévenir en tout les excès :
Mélanger ſagement la joye & la triſteſſe :
Inſpirer une horreur qui n'ait rien d'odieux :
Et ſans choquer l'Eſprit épouvanter les yeux.

Quand tu dépeins le Vice ; on ſent la main d'un Maître.
Notre orgueil à nous-même a beau nous déguiſer :
Toujours dans tes portraits forcé de ſe connoître
L'Homme apprend à s'y mépriſer.
Tu ſçais nous ridiculiſer,
Sans devenir toi-même un Objet ridicule :
On ne te vit jamais, contempteur du ſcrupule,
A tes propres dépens te ſingulariſer,
Ni dans tes plus vives ſaillies
Nous montrer en fou nos folies.
Tes emportemens même, au lieu de revolter,
Plaiſent à leur Victime, & te font reſpecter.
Telle que cette Nymphe, ingénue, innocente,
Au milieu des Sylvains, troupe trop pétulante,
Par un peu de colere à leurs yeux s'embellit,
Ou rend ſa beauté plus piquante :
Telle au milieu de nous quand ta Muſe s'aigrit,
Ta Muſe à nos regards n'en eſt que plus charmante.

Aucun de tes Sujets, follement inventé,
N'a l'air miraculeux d'un Songe
Qui me tient en perplexité :

C'eſt

C'eſt un ingénieux & facile Menſonge
Qu'on prend pour une Vérité.
Tu n'oublias jamais que ſans la vraiſemblance,
Le vrai méme déplaît à l'Eſprit revolté,
Qui paye en incrédulité
Ce qu'un Conteur ſuſpect lui donne en impudence.
Quelquefois ſur la Scene un Prodige conté
Bleſſera moins la Bienſéance
Que le méme Prodige aux yeux repréſenté:
Mais s'il paroît toujours indigne de créance,
Par le Bon-goût toujours il ſera rejetté.
Peu m'importe après tout qu'un Fait ſoit véritable,
J'aime autant une fauſſeté,
Pourvû que, comme toi, pour la rendre probable,
L'Auteur conduiſant tout avec dextérité,
Il ſçache faire aller ſa Fable
Le pas de la Réalité.

De ton Intrigue encor j'admire l'ordonnance,
Où tu jettes toujours un aimable embarras:
C'eſt un flux & reflux de crainte & d'eſpérance,
Qui m'exerçant la Patience
Ne la fatigue pourtant pas:
L'Etonnement précede, & ſur ſes ſombres pas
La Clarté r degrez s'avance...
Tout eſt clair, ſimple & net... On n'eſt plus étonné
Que de n'avoir pas tout dès l'abord deviné.
Aux fruits de ton Génie, abondant ſans culture,
La culture pourtant ſemble avoir tant de part,

Que je confons en toi l'Art avec la Nature;
La Nature avec l'Art.

Par ces dons différens, ſouvent même contraires,
Mais en ta faveur réunis,
Tu trouvas le ſecret de ce rare vernis,
Dont quelques couches légeres,
Sans changer le naïf & les couleurs ſinceres
Du Dramatique Tableau,
Y répandent ce luſtre, ignoré de nos Peres,
Dont l'éclat annoblit, par un charme nouveau,
Tes moins nobles Caractères.
La Nature exceſſive en ſa ſimplicité
Souvent chez nos Auteurs eſt fade & rebutante:
Mais ſimple, ſans miſere, & ſans ruſticité,
Elle eſt toujours chez toi gracieuſe & touchante.

Quand ta Scene devient galante,
Je n'y rencontre point ces Amans mal épris,
Qui ſoupirent par regle & font les Beaux-Eſprits:
Moins fidelles à leur Amante,
Qu'à quelque Figure brillante
Qu'en Rhétorique ils ont appris.
Je n'y trouve jamais un Amant fanatique
Qui confonde en ſes vers pompeux
L'enthouſiaſme poëtique

Avec

Avec un transport amoureux.
Quand j'attens que le cœur naïvement s'explique
Par des sentimens vifs & doux,
Je n'entens point de graves Fous
Au lieu d'amour parler logique:
Ou bien en Concetti *décrivant leurs langueurs,*
Trahir l'intérêt de leur Flamme;
Et s'armer, pour vaincre les cœurs,
De la pointe de l'Epigramme.
Rien ne plaît s'il n'est à propos:
Tant d'esprit dans l'amour dégénère en sottise,
Ou n'est esprit que pour les sots:
Le Bon-sens même en tout n'est pas toujours de mise,
Et marque quelquefois un défaut de Bon-sens.
S'il est vrai, comme on le publie,
Que l'Amour soit une Folie;
C'en est une, quand aux Amans
On prête le sang-froid que donne à ses Enfans
La prudente Philosophie.....
J'allois, en parlant des Erreurs
Où l'Amour entraîne nos Cœurs,
Dire qu'à la Sagesse il est autant contraire
Que l'est la Rime à la Raison:
Mais les vers, où jamais elles ne sont en guerre,
Suspendent ma comparaison.

Pour une Intelligence pure
Tes chansons auroient des attraits:
La Raison y marqua le nombre & la mesure
De ces sons où l'Esprit ne détone jamais:

Ou ſi de tems en tems certain deſordre y regne,
C'eſt que la Raiſon même en certains cas dédaigne
Tant d'art, tant de méthode, & de préciſion;
Et de nos Raiſonneurs proſcrit l'Illuſion,
Qui veut qu'à pure perte un Auteur ſe contraigne
Pour nous peindre la Paſſion
Marchant à pas comptez, comme il faut qu'on nous peigne
La tranquille Refléxion.
Toujours tel dans tes vers qu'il eſt dans la Nature,
L'Amour, quand tu le fais parler,
A ſes accens vainqueurs voit l'ame la plus dure
Et s'attendrir & ſe troubler.
Il ne perd dans tes vers que l'excès immodeſte,
Où le porte un cœur corrompu:
Tu retranches le Vice, & la Nature reſte
Touchante, ſans jamais offenſer la Vertu:
Et telle que toujours la Vierge la plus ſage
Peut prêter, ſans rougir, l'oreille à ſon langage.

Nous voyons ſouvent un Auteur
Jaloux de ſes moindres penſées,
Les offrir toutes au Lecteur
Sans ordre & ſans choix entaſſées.
Etalage ſuſpect: Fauſſe fertilité
Parmi le Bled laiſſer l'Yvroye,
Parmi l'Or donner cours à la fauſſe monnoye,
Fut toujours, plus ou moins, ſigne de pauvreté.
Toi, qui peux à bon droit vanter ton abondance,
Tu ſçais par un choix délicat

Rejet-

Rejetter du clinquant la frivole apparence;
Et reglant avec goût l'ordre de ta dépense,
Lui donner un plus bel éclat.
Tu mépriſes l'extravagance
De ce Fat qui voudroit dans tout ce qu'il écrit
Etre toujours tout pétillant d'eſprit:
Tu te ſouviens avec prudence
Que l'Eſprit (comme l'Agrément
Les Manières & l'Enjoûment)
Dès qu'il eſt affecté n'eſt plus qu'impertinence.
Pour briller par ta belle humeur,
Tu n'emprunteras point du chétif Bateleur
Sa rampante Bouffonerie:
Maître en bonne Plaiſanterie,
Et fléau redouté de tout mauvais Railleur,
Tu te garderas bien que dans ta Comédie,
Simplement pour la voir par les Sots applaudie,
Le Bouffon ait un rôle, & remplace un Acteur.
On ne verra point ſur ta Scene
D'ennuyeux Interlude à toute force intrus,
Point d'Epiſodes ſuperflus,
Amenez de bien loin avec beaucoup de peine,
Pour tenir les Eſprits ſans plaiſir ſuſpendus.

Encor moins voudrois tu, pour paroître ſublime,
D'un ronflant verbiage, augmenté par la rime,
Employer le charme aſſommant.
Aſſez d'autres, ſans toi, d'un vain bourdonnement
Abaſourdiſſent nos oreilles,
Démontent notre Entendement.

Tu veux qu'en volant même aux plus hautes merveilles
On ſçache & penſer juſte & parler clairement.
Ainſi que de tes vers la douce mélodie
N'admet rien qui ne plaiſe à l'organe enchanté;
Ainſi, malgré la gêne où tient la Proſodie,
Ton ſens net, à l'Eſprit nettement préſenté,
Y paſſe toujours ſans obſtacle,
Et ne ſe couvre point, comme un trompeur Oracle,
D'une myſtique obſcurité:
Ennemi de toute Equivoque
Qui de deux ſens n'en laiſſe aucun à l'Auditeur,
Mais ſur-tout de celle qui choque
Les oreilles de la Pudeur.

Pour embellir un Air, ſouvent on défigure
De naïves chanſons par de vains roulemens:
Pour attraper la Rime, ou remplir la Meſure,
On recourt quelquefois à de faux ornemens:
Mais comme ta Penſée eſt toujours juſte & belle,
L'Expreſſion eſt propre & l'aſſortit toujours;
Et lui conſerve ainſi, ſans nul autre ſecours,
Toute ſa beauté naturelle.
Souvent par la Rime étonné,
Malgré les éperons du Rimeur obſtiné,
Pégaze demeure immobile:
Mais il connoît ta main: Et ſous elle docile,
On le voit, Cheval généreux,
A l'aſpect d'un pas dangereux
Devenir plus vif, plus agile,
Franchir tout; & ſouvent, d'un vol audacieux,
Mais

Mais toujours ſûr & gracieux,
Parcourant dans les airs des routes inconnues,
Sans te perdre dans les nues,
T'élever juſques aux Cieux.

Si parmi les défauts dont tu ſçus te défendre,
Il en eſt un qu'en toi l'on puiſſe encor reprendre;
C'eſt peut-être que ton Eſprit,
Malgré tes ſoins rompant la digue
Des regles que l'Art lui préſcrit,
Paroît en traits brillans quelquefois trop prodigue.
Par un mélange adroit de traits moins radieux,
Ceux qui doivent briller ne brilleroient que mieux.
Une feuille ſans prix, mais bien miſe en uſage,
A l'œil du Diamant prête des feux nouveaux:
Et l'Or, rendu moins pur, par un juſte alliage,
Fait les Ouvrages les plus beaux.
Mais au fonds je te félicite
De l'illuſtre défaut qu'en tes vers j'ai repris:
De beaux Brillans ſans feuille ont toujours leur mérite,
Et ton Or pur, Damon, vaudra toujours ſon prix.
Comme entre Connoiſſeurs en Médailles antiques
L'Or le plus vieux eſt préferé;
Auſſi par nos ſçavans Critiques
L'Eſprit des Anciens eſt le plus admiré:
Tandis que leur Eſprit, ainſi que leurs Médailles,
A d'autres paroiſſant uſé,
N'en eſt gueres moins mépriſé
Que tout ce qu'on nomme Antiquailles:
Mais ſans juger entr'eux, je tiens pour arrêté.

compter les trois premiers, qui ne ſont pas ſuſceptibles d'Extrait). Ainſi nous commencerons par l'Article quatrième.

ARTICLE IV. *L'heureux ſuccès de Cauſtiques oppoſez, & d'un fort alteratif Mercuriel; par Mr. Edward Barry, Médecin à Cork, & Membre de la Societé Royale.* Il s'agit dans cet Article d'une Tumeur adhérente au teſticule, groſſe comme un œuf de poule d'Inde, qui fut enlevée en peu de tems par l'application de la Pierre Infernale en premier lieu, & après la ſéparation de la première Eſcharre, on ſe ſervit de la Pierre Infernale, & de l'Huile de Vitriol, en frottant d'abord l'endroit avec la Pierre Infernale, & un peu moins d'une minute après, avec un petit bâton, trempé dans l'Huile de Vitriol, ce qui faiſoit ceſſer ſur le champ la douleur que la Pierre Infernale avoit cauſée. A chaque panſement on réïteroit ces différentes applications, juſques à ce que l'on eût autant conſumé de la Tumeur qu'on le jugea à propos; enſuite on panſoit avec le digeſtif. l'Auteur donne un autre exemple de la bonté de cette méthode, dans un cas preſque ſemblable. La même Perſonne eut, quelque tems après, une Tumeur à l'autre teſticule, de la groſſeur d'une noix: elle ſe diſſipa en trois ſemaines, pendant leſquelles le Patient prit tous les ſoirs le Bolus ſuivant. ℞ *Pilular. ex duobus gr.* XV. *Turbit mineral. Camphor. ana gr.* X. Ce remede qui paroît violent, donne d'abord quelques

quesnvomiſſemens & purge un peu; mais bien-tôt il n'agit que comme un puiſſant alteratif, & eſt très-utile dans pluſieurs cas opiniâtres, où l'on a coûtume d'avoir recours aux préparations mercurielles.

ARTICLE V. *Eſſai ſur les moyens de fixer les doſes des remedes purgatifs & émetiques, par M. Charles Balguy, Médecin à Petersbourg.* Ce Mémoire eſt ſi bien un *Eſſai* à la lettre, que juſques à ce que l'Auteur ait un peu étendu ſes penſées, il ſeroit aſſez inutile d'en rendre compte au Public: outre que ce projet en lui-même paroîtra des plus chimériques, à ceux qui connoiſſent les varietez infinies qui ſe rencontrent dans l'opération des remedes, même les plus connus par l'expérience.

ARTICLE VI. *Mauvais effets de l'Opium, donné trop tôt pour arrêter l'opération des Vomitifs. Par M. J. Stedman, Chirurgien à Kenros.* L'Auteur prouve ſon ſentiment par l'exemple d'un Homme qui mourut preſque ſubitement, après avoir pris vingt gouttes de Laudanum, pour arrêter l'opération de ſix grains de Tartre émetique, qui le faiſoient trop vomir, à ce qu'il croyoit.

ARTICLE VII. *Poudre Styptique, propre ſur-tout pour les Hémorrhagies de la Matrice. Par Mr. Alexandre Thomſon, Médecin à Montroſe.* Cette Poudre n'eſt autre choſe que l'Alun & le Sang-Dragon, en égale quantité, mêlez enſemble dans un creuſet, où l'on fait d'abord fondre l'Alun, enſuite on y jette

jette le Sang-Dragon, & lorſqu'ils ſont refroidis, on pulveriſe la maſſe : elle eſt connuë ſous le nom de Poudre d'Helvetius. Mr. Thomſon, à qui le fameux Pitcairne recommanda le premier ce remede, ſe plaint qu'on le neglige : il en atteſte les vertus, & enſeigne la manière de s'en ſervir.

ARTICLE VIII. *Effets violens d'une Fumigation mercurielle* ; par Mr. Jaques H. M. Chirurgien à Dumfries.

ARTICLE IX. *Effets d'une très-petite quantité d'Arſenic.* Par M. A. *Thomſon, Médecin à Montroſe.* Une Dame mit par hazard un très-petit morceau d'Arſenic dans la bouche, pour decouvrir ce que c'étoit : elle s'en apperçut bien-tôt ; mais étant ſûre de n'en avoir point avalé, elle ne ſe précautionna point contre les ſuites de cet accident. Douze heures après elle fut attaquée ſubitement de vertiges : on la mit au lit, tout ſon corps tomba dans des Convulſions, qui faiſoient trembler le lit & la chambre. Alors le Médecin fut appellé : il fit prendre à la Malade autant d'Huile d'Amandes douces qu'elle put en avaler, & lui fit donner un lavement d'Huile d'Olives : elle rendit des excremens durs, & figurez comme des crottes de Brebis, & verds comme des Capres. Les Convulſions continuerent pendant le ſommeil, qu'on lui avoit procuré à force de Laudanum liquide. Elle ſe reveilloit ſouvent en ſurſaut avec des treſſaillemens très-violens : elle demeura en cet état pen-

pendant 24. heures. Le jour ſuivant ſon corps, mais ſur-tout la tête, le viſage & le col, étoient couverts de taches rouges, comme la Rougeolle, avec un tintement d'oreilles, & beaucoup de chaleur extérieure. Cependant les autres ſymptomes diminuoient. Par le moyen du *Diaſcordium*, & de remedes volatils, on favoriſa l'éruption, & en cinq ou ſix jours la Malade fut guérie des ſymptomes cauſez par le Poiſon; mais ſa ſanté ne laiſſa pas d'en être alterée pendant pluſieurs années.

ARTICLE X. *Hiſtoires de Gangrènes guéries par le Quinquina. Par différentes perſonnes.* On trouve ici ſix Obſervations, qui tendent toutes à confirmer les bons effets, & même la vertu ſpecifique du Quinquina pour la guériſon des Gangrènes. Nous avons déjà parlé pluſieurs fois de ce remede dans notre Journal; & les détails où nous ſommes entrez à ce ſujet, ſuffiſent pour mettre les Etrangers au fait & de la decouverte & des moyens d'en profiter.

ARTICLE XI. *Deſcription & uſages de l'Inteſtin Duodenum; par A. Monro, Profeſſeur en Anatomie dans l'Univerſité d'Edimbourg, & de la Societé Royale.* Sans la figure que l'Auteur a fait faire avec ſoin, il ne ſeroit gueres poſſible de faire entendre les changemens & les corrections que l'Auteur a faites aux deſcriptions que les autres Anatomiſtes nous ont données de cet Inteſtin.

ARTI-

ARTICLE XII. *Remarques diverses sur les Intestins, par le même.* Nous donnerons la substance des plus considérables de ces Remarques, sans cependant trop nous y étendre. M. Monro remarque d'abord, que les Intestins ne sont pas entierement couverts de la Membrane qu'ils reçoivent du Péritoine: il s'en faut au moins un quart de leur circonférence, du côté qui touche au Mésentère.

La Tunique veloutée des Intestins semble à notre Auteur de la même nature que l'Epiderme, si elle n'en est pas une continuation. Cette opinion est fondée sur ce que ces deux Membranes ont plusieurs proprietez & plusieurs usages semblables; elles sont l'une & l'autre percées de pores, par lesquels certains liquides sortent du corps, & d'autres y entrent, & elles ont d'autres passages, par où elles laissent penétrer quelques substances jusques aux nerfs qu'elles couvrent. La Membrane interne des Intestins, moins exposée que l'Epiderme aux accidens, est aussi plus uniforme; mais elle peut être changée comme elle par les mêmes causes: c'est pourquoi on la trouve souvent calleuse & insensible, au lieu que, d'ordinaire elle est sensible, & si sensible qu'elle prend toutes les formes que les fibres musculeuses, en se contractant, veulent lui donner. Cette Membrane est toujours munie d'une humeur mucilagineuse pour la garantir des

des injures qu'elle pourroit recevoir des liqueurs aqueuſes qui l'abreuvent continuellement, de la même manière que la ſur-peau eſt toujours défendue contre les liqueurs acres & les mauvais effets de la friction, par différentes humeurs qui ſe ſeparent des glandes placées dans les endroits les plus expoſez à ces accidens. l'Epiderme forme & reſſerre l'extrêmité des vaiſſeaux de la peau, enſorte que lorſqu'elle en eſt ſeparée, les liquides que ces vaiſſeaux contiennent ſe repandent plus abondamment qu'auparavant: la même choſe s'obſerve dans les Inteſtins ſi la Tunique veloutée s'en detache, comme il arrive en quelques maladies. Une partie de l'Epiderme étant ſeparée de la peau, de manière cependant qu'elle tienne encore au reſte de l'Epiderme, comme dans les veſſies élevées par les Cantharides, cette partie s'épaiſſit, ſur-tout ſi elle trempe dans quelque liqueur; la même choſe arrive au Canal alimentaire dans toute ſa longueur, & c'eſt pourquoi on voit ſouvent ſortir avec les ſelles des morceaux de membranes tubuleux & épais, qu'on a pris pour des portions des Inteſtins. La membrane interne des Inteſtins eſt, de même que l'Epiderme, la plus incorruptible, & celle qui ſe diſſout le plus difficilement de toutes les parties du corps: ſi elle ſe detache avec facilité, elle ſe renouvelle de même, ce qui convient auſſi à l'Epiderme. Par toutes ces conformitez Mr. Monro prétend établir

l'identité, non seulement de la sur-peau avec la membrane interne des Intestins, mais aussi avec la membrane interne de tous les Visceres qui ont des cavitez, & toutes les Arteres & de toutes les Veines.

5. L'Appendix Vermiculaire ne sert dans le *Fœtus* qu'à fournir une mucosité, dont l'usage est d'assouplir par son onctuosité la surface interne du grand sac du *Colon*, & de ramollir les excremens qu'il contient, afin qu'ils puissent sortir avec plus de facilité; & si cet Intestin est plus grand dans les *Fœtus* que dans les adultes, on n'en doit pas conclure qu'il ait dans ceux-là quelqu'autre usage que celui qu'on vient de marquer: car ce qui fait qu'il est plus petit dans les adultes, c'est qu'il est comprimé par l'action de la respiration, & qu'il se vuide très-souvent, au lieu que dans le *Fœtus* il n'y a point de respiration qui puisse le comprimer, & que le *Meconium* qui remplit le grand sac du Colon, l'empêche de se vuider.

Faute de faire attention aux différentes forces qui agissent sur les organes du Corps avant & après sa naissance, on est tombé dans de grandes difficultez qu'on auroit pu éviter, sur l'explication de quelques phénomenes: l'Auteur en donne pour exemple la différence très-considerable qui est dans la Circulation du sang dans ces deux états, dont il tire quelques conséquences qui paroissent fort naturelles. Il explique par-là pourquoi le *Thymus*, & les Glandes rénales

sont

ſont plus grandes à proportion dans les *Fœtus* que dans les adultes.

ARTICLE XIII. *Obſervations ſur le Placenta, les deux Cavitez de la Matrice, & le Muſcle de Ruyſch dans le fond de la Matrice. Par Mr. T. Simſon, Profeſſeur en Médecine à St. André, dans une Lettre addreſſée à Mr. J. Pringle, Dr. en Médecine.* Ces Obſervations Anatomiques & Théoretiques ſont deſtinées par l'Auteur à enrichir la nouvelle édition qu'il a deſſein de donner de ſon Traité intitulé, *The Syſtem of the Womb*; c'eſt-à-dire, *Syſtême de la Matrice*, imprimé à Edimbourg en 1729. Mais étant obligé de différer cette édition, il a cru que ces Remarques devoient être au plutôt communiquées au Public, pour donner occaſion aux Anatomiſtes d'en examiner la vérité, & de faire part à l'Auteur de leurs cenſures & de leurs découvertes, afin qu'il en puiſſe profiter pour perfectionner ſon Syſtême. Les Obſervations de Mr. Simſon concourent à confirmer ce qu'il a * avancé dans le troiſième chapitre de ſon Traité ſur l'Origine du *Placenta*, & la diſtinction des deux cavitez de la Matrice. Par rapport au premier Article, nous dirons en deux mots que notre Auteur croit, que le *Placenta* n'exiſte point juſques à ce que l'Oeuf ſe ſoit attaché au fond de la Matrice; qu'alors tout ce qui touche ce fond devient *Placenta*, c'eſt-à-dire, le *Chorion* tout

* V. le *Journal Littéraire*, Tom. XVI. 2. Part.

tout entier, excepté la partie de cette membrane qui eſt contigue au col de la Matrice; enſorte que d'abord le *Placenta* enveloppe entierement l'Embrion, hors dans cet endroit qui touche le paſſage du fond dans le col de la Matrice; & comme rien ne détermine une certaine partie de l'Oeuf à ſe fixer au fond de la Matrice, là où ſe forme le *Placenta*, il s'enſuit de la doctrine de notre Auteur que tout le *Chorion*, dans ce tems, eſt également diſpoſé à former le *Placenta*, & que le fond de la Matrice eſt le ſeul terroir propre à developper & faire croître cette partie.

Notre Auteur fait voir, dans le ſecond Article, que cette grande cavité, qui dans les derniers mois contient le *Fœtus*, ſes eaux & ſes membranes, ſe forme du col de la Matrice, puiſque le fond, proprement dit, ne s'étend point au-delà du *Placenta*.

ARTICLE XIV. *Eſſai ſur les Mouvemens de nos Yeux*; *par M. W.* Porterfield, *Médecin à Edimbourg*. Nous avons parlé de la prémiere partie de cet Eſſai dans la Bibliothèque Britannique (T. VI. premiere Partie, page 156.) Nous nous étendrons davantage ſur celle-ci, qui traite des Mouvemens internes des Yeux; matière curieuſe en elle-même, que l'Auteur a expoſée avec une grande netteté, & qu'il a enrichie de pluſieurs Rémarques importantes. Nous tacherons d'en donner le précis avec toute la briéveté qu'il nous ſera poſſible.

Les

Les Mouvemens internes de nos Yeux sont de deux sortes : les uns changent leur conformation selon qu'il est nécessaire pour voir distinctement des objets placez à des distances inégales ; les autres dilatent ou retrécissent la pupile. La Vision se fait par le moyen des rayons de lumiere qui peignent chaque point de l'objet sur la Retine. Mais ces rayons avant de parvenir à la Retine, passent par les membranes & les humeurs transparentes de l'Oeil, où ils souffrent une refraction, qui en les rapprochant, en forme autant de cones, dont la pointe doit tomber exactement sur la Retine, pour y peindre distinctement chaque point visible de l'objet, & ces différens points tracent l'image. La Vision suit les conditions de cette image ; c'est-à-dire, qu'elle est parfaite ou imparfaite suivant que cette image est vive & distincte, confuse & obscure. Mais si l'Oeil n'avoit pas la faculté de changer la conformation, d'approcher ou de reculer le Cristalin, la peinture des objets ne pourroit être distincte que lorsque les objets seroient précisement à une certaine distance : cependant l'experience nous apprend que nous voyons distinctement des objets situez à différentes distances, d'où presque tous les Philosophes concluent que nous avons cette faculté de changer la conformation de nos Yeux. Mr. de la Hire est presque seul d'un sentiment opposé, fondé sur une experience qui est rapportée dans

le Journal des Sçavans an. 1685, & dans la Dissertation du même Auteur sur les différens accidens de la Vûë, publiée en 1693. Personne jusques à présent n'a entrepris de répondre au raisonnement que Mr. de la Hire fonde sur son experience, laquelle est incontestable. Nous sommes bien fâchez que nous ne puissions donner cette réponse à nos Lecteurs, parce que cela nous meneroit trop loin, & qu'elle ne peut être entendue qu'avec le secours de plusieurs figures: il suffira pour les personnes intelligentes, de sçavoir que Mr. Porterfield croit qu'il y a deux causes qui concourent à produire le phénomene sur lequel Mr. de la Hire se fonde, en empêchant que l'Oeil ne s'accommode à la distance des objets qu'on voit au travers des trous d'une carte, sçavoir l'apparence distincte de l'objet, & l'erreur où l'ame tombe par rapport à sa distance. Cela sera encore expliqué ci-dessous.

Mr. de la Hire dit de plus, & tâche de prouver qu'il n'est pas nécessaire de changer la conformation des Yeux pour voir distinctement à différentes distances. Notre Auteur avoue d'abord que la faculté de voir distinctement a quelque latitude, & qu'elle n'est pas bornée à un point Mathématique; ensuite il fait voir que la Vision ne peut être distincte si les objets sont à une distance considerable l'un de l'autre; à moins que l'Oeil ne change sa conformation, ce qu'il con-

confirme par des experiences, qui prouvent que, lorſque l'Oeil s'eſt diſpoſé pour voir diſtinctement un objet poſé à ſix pieds de lui, par exemple, il ne voit que très-confuſement celui qui ne ſera qu'à deux pieds. On trouve enſuite un grand nombre d'autres experiences très-curieuſes & qui concourent toutes à refuter Mr. de la Hire, & à établir le ſentiment de l'Auteur touchant la faculté qu'ont nos yeux de s'accommoder à la diſtance des objets; il examine en quoi conſiſte ce changement, & par quel méchaniſme il s'exécute.

Sans nous arrêter aux différentes opinions des Auteurs que Mr. Porterfield rapporte & refute pour la plûpart, nous nous contenterons d'expoſer ſon ſentiment & les preuves ſur leſquelles il l'appuye. Il ſe ſert de ce qu'il a rapporté qui arrive à ceux à qui l'on a abattu la cataracte, pour renverſer les opinions de ſes adverſaires, & pour établir la ſienne: Voici de quelle manière il raiſonne. L'Oeil dont on a abattu la cataracte perd la faculté de s'accommoder aux différentes diſtances des objets. Or il n'arrive rien à l'Oeil dans cette opération que l'abaiſſement du Criſtalin: il faut donc que le changement qui ſe fait dans nos Yeux, ſuivant la diſtance des objets, ſoit attribué à cette humeur; il reſte à ſçavoir quel eſt ce changement du Criſtalin, & comment il ſe fait. Il conſiſte dans un mouvement de cette partie par lequel il s'approche ou

s'éloigne de la *Retine* : enſorte qu'à quelque diſtance que les objets ſoyent placez, la *Retine* eſt toujours au foyer où ſe ramaſſent les rayons, derriere le Criſtalin. Or le ligament ciliaire eſt un organe, dont la ſtructure & la ſituation le rendent très-propre à éloigner le Criſtalin de la *Retine* lorſque les objets ſont trop proches de l'Oeil; car lorſque ce ligament ſe contracte, non ſeulement il approche le Criſtalin de la Cornée, mais auſſi en preſſant l'humeur Vitrée, il l'oblige à le pouſſer encore plus en avant, & à l'éloigner davantage de la *Retine*: ce qui paroîtra encore plus évidemment à ceux qui connoiſſent la courbure de ces fibres. Mr. de la Hire objecte que ce ligament n'eſt pas muſculeux, & qu'il ne peut par conſequent ſe contracter. La couleur de ce Muſcle, différente de celle des autres, a induit Mr. de la Hire & quelques autres Anatomiſtes dans cette erreur: mais ſi les Muſcles ſont ordinairement rouges, cela n'empêche pas qu'il n'y en ait de blancs ou d'autres couleurs; & ſans ſortir de l'Oeil, la pupile, ſans être rouge, n'a-t-elle pas le pouvoir de ſe contracter?

L'Auteur tire ſept Corollaires de ce qu'il a établi juſques à préſent. 1°. L'état naturel du ligament ciliaire étant la relaxation, le Criſtalin dans ſon état naturel eſt auſſi près de la *Retine* qu'il eſt poſſible; d'où il ſuit que l'Oeil eſt naturellement diſpoſé à ne voir diſtinctement que des objets éloi-

gnez,

gnez, & que la conformation par laquelle il s'accommode aux objets proches, qui se fait par la contraction de ce Muscle, est un état violent qui dépend de notre volonté; ce que l'experience confirme. 2°. C'est pourquoi nos Yeux sont si tôt fatiguez en s'attachant à regarder des objets proches; car deux sortes de Muscles agissent alors, les Muscles moteurs des Yeux, pour leur donner la direction nécessaire; & le ligament ciliaire, pour leur donner la juste conformation qu'ils doivent avoir. 3°. On comprend aisément par-là d'où vient qu'après que nos Yeux ont été fort attentifs à considerer un objet à une certaine distance, ils ne sçauroient d'abord voir distinctement un autre objet plus ou moins éloigné que le premier. 4°. Ce mouvement du Cristalin étant volontaire, notre ame, qui n'a dessein que d'éviter la confusion dans la Vision, lorsque cette confusion peut s'éviter par quelqu'autre moyen, ne change pas la conformation des Yeux: & c'est-là la véritable raison pourquoi l'Oeil ne s'accommode pas à la distance des objets vûs au travers d'une carte percée d'un petit trou, & pourquoi, lorsqu'on regarde un objet au travers de plusieurs petits trous dont la distance de l'un à l'autre n'excede pas le diametre de la pupille, il paroît multiplié autant de fois qu'il y a de trous. C'est ici une nouvelle réponse à l'experience de Mr. de la Hire, ou plutôt

une explication métaphysique de la premiere. 5°. Le mouvement du Criſtalin, quoiqu'entierement volontaire, devient par habitude ſi fort lié avec les mouvemens que nos Yeux font pour que les axes de Viſion ſe rencontrent, qu'il ne nous eſt plus poſſible de les ſeparer, quand même nous le voudrions. 6°. Le mouvement du Criſtalin, par lequel nos Yeux s'accommodent à la diſtance des objets, a ſes limites qu'il ne peut paſſer; ces limites ne ſont pas les mêmes pour tous les hommes, & même il y a des hommes dont les Yeux diffèrent entr'eux à cet égard. 7°. Le ligament ciliaire étant l'unique inſtrument de ce changement de ſituation du Criſtalin, tout ce qui affecte l'action ou l'économie de ce ligament, doit auſſi affecter notre vûë. Ainſi, s'il devient paralitique, aucun objet proche ne paroîtra diſtinct; s'il eſt contracté par une convulſion, les objets éloignez ne pourront être vûs que confuſement. Ceci nous aide à comprendre, pourquoi dans les maladies hyſteriques & nerveuſes on ſe plaint ſi ſouvent de l'obſcurciſſement de la vûë. On voit auſſi ce qui doit arriver lorſqu'une partie de ce Muſcle eſt contractée ou relachée tandis que l'autre eſt ſaine: le Criſtalin aura une poſition oblique, qui obligera la perſonne à loucher. Mais ſi ce ligament devient roide, le Criſtalin ne pourra ſe mouvoir que très-peu, d'où il arrivera que la Viſion

dif-

distincte sera renfermée dans des limites très-étroites : tel est le cas de ceux qui sont occupez à des Ouvrages très-deliez & délicats, comme les Peintres en Miniature, les Graveurs, les Horlogers, &c...

Notre Auteur a supposé jusques ici que ce mouvement du Cristalin est volontaire ; cependant nous ne le sentons pas : mais combien y a-t-il d'autres mouvemens dans notre corps qui dépendent de notre volonté, & dont nous ne nous appercevons pas davantage ? Tels sont ceux de l'organe de l'ouïe, ceux des paupieres &c... Car la force de l'habitude rend comme nécessaires & méchaniques plusieurs actions, que l'ame dirige cependant par une loi qu'elle s'est imposée pour notre bien, & qu'elle ne veut jamais enfreindre, quoiqu'alors même elle agisse librement. C'est par une loi de cette espece que nous ne pouvons mouvoir nos Yeux dans des sens opposez, quoique nous eussions cette faculté dans notre enfance, & qu'il y ait des exemples de personnes qui l'ont conservée. Mr. Porterfield croit même que l'ame préside aux fonctions naturelles & vitales ; car il est certain que plusieurs actions volontaires se font par habitude, sans que nous nous appercevions que notre volonté s'en mêle. D'un autre côté, il n'est pas possible de rendre raison par le méchanisme seul de ces mouvemens qu'on s'imagine qui se produisent sans l'influence de l'ame, à moins qu'on n'admette un

un mouvement perpétuel, que notre Auteur croit contradictoire ; sur quoi il s'appuye de l'autorité du Dr. Clarke. Il prouve son opinion par plusieurs autres raisonnemens curieux & solides ; mais comme ils n'appartiennent pas proprement au sujet qu'il traite, nous les passerons, pour le suivre plus exactement dans ce qu'il dit sur les vûës courtes, & longues. Les Reflexions qu'il fait là-dessus servent à faire voir, de quel avantage est à la Vision parfaite la faculté de mouvoir le Cristalin.

Par les *Myopes*, on doit entendre ceux dont la Cornée ou le Cristalin, ou l'un & l'autre sont trop convexes, ou qui ont la Retine & le Cristalin trop éloignez l'un de l'autre. D'où il s'ensuit

1°. Que la Peinture distincte de l'objet à une distance ordinaire tombe devant la Retine, & par consequent 2°. Qu'elle est confuse sur la Retine même : c'est pourquoi ils sont obligez d'approcher l'objet de leurs Yeux : 3°. Ils ne regardent jamais attentivement ceux qui leur parlent, parce qu'ils ne peuvent pas observer l'air de leurs visages : 4. Ils n'ont pas besoin de tant de lumiere que les autres pour voir distinctement, parce qu'approchant l'objet plus près de leurs Yeux, il entre plus de lumiere par la pupile, & elle agit plus fortement sur la Retine. Outre que leur pupile est généralement plus ouverte que celle des autres hommes : 5°. La vûë des Myopes est aidée par un verre concave,

cave, qui diminuant la refraction des rayons, fait tomber l'image directement sur la Retine: 6°. Leur vûë est aussi rendue meilleure lorsqu'ils regardent par un petit trou, c'est pourquoi ils contractent souvent leurs paupieres enſorte qu'il ne reste entr'elles qu'une petite fente: 7°. Ce défaut se corrige ordinairement avec l'âge, puisqu'alors le Cristallin & la Cornée s'aplatissent: 8°. Les petits corps lumineux à une distance considérable leur paroissent grands, ronds & souvent pleins de taches; c'est pourquoi les Etoiles nous paroissent plus grandes qu'elles ne devroient; car à leur égard nous avons tous la vûë courte. Pour les taches, elles ont différentes causes, soit dans la Retine, ou même la Cornée: 9°. Ils lisent & écrivent les plus petits caractères: 10°. En lisant ils tournent ordinairement le livre vers le côté de la tête, afin qu'il ne soit pas obscurci par l'ombre de leur tête: 11°. Pour voir des deux Yeux les objets fort proches, ils faut que les axes soyent extrêmement convergens, ce qui ne se fait que par une forte & fatigante contraction des Muscles adducteurs. Pour éviter cet effort, les Myopes sont obligez de ne se servir que d'un de leurs Yeux pour lire, & quelquefois de fermer l'autre pour éviter une double Vision: 12°. Souvent, à cause de la grande convexité de la Cornée, ils ne voyent pas un objet vers lequel ils tournent

nent leurs Yeux, & en voyent un autre qu'ils ne regardent pas.

Ceux qui ont la vûë foible, tels que les Vieillards, ont la Cornée, ou le Criſtalin, ou tous les deux, trop plats à proportion de la diſtance qui eſt entre le Criſtalin & la Retine. Il s'enſuit de ce défaut de conformation des inconveniens tout contraires à ceux que nous avons remarquez dans les Myopes, & de plus, l'incapacité de voir abſolument les petits objets. A cette occaſion notre Auteur rapporte les experiences de Mr. Hook pour déterminer le *minimum viſibile*, qu'il dit être compris, pour la plupart des Yeux, ſous un angle d'une minute. De cette experience l'Auteur tache de conclure quel eſt le volume des fibres nerveuſes qui compoſent la *Retine*, qu'il fixe à la 32400. partie d'un cheveu.

Quoique les vûës foibles le deviennent de plus en plus avec l'âge, on en a vû cependant en qui le contraire eſt arrivé, & qui ont recouvré une vûë parfaite. Entre pluſieurs cauſes qui peuvent contribuer à ce changement, il eſt fort probable que la diminution de la graiſſe du fond de l'orbite eſt une des plus ordinaires: l'Oeil étant alors moins preſſé par le fond, cede d'autant plutôt à la preſſion de la graiſſe & des Muſcles qui l'entourent par les côtez, ce qui lui donne une figure oblongue, & éloigne la Retine du Criſtalin. Ces mêmes perſon-

nes

nes ſont très-ſujettes à voir devant leurs yeux des taches, qui ont la même origine que celles que le Myopes apperçoivent auſſi, & dont on a déja parlé. On remarque ſur les unes & les autres, qu'elles ſont de deux eſpeces: les unes fixes & permanentes, qui procedent de quelque vice dans la Retine, ou la Cornée, ou l'humeur Vitrée, ou l'humeur Criſtaline: les autres taches qu'on peut appeller inconſtantes & mobiles, viennent de quelques corps opaques qui flotent dans l'humeur aqueuſe. Il en eſt d'une autre eſpece qui ne ſont point obſcures, mais brillantes, & toujours de la même couleur que l'objet que l'on regarde: ces taches ſemblent ſouvent ſe tenir par des eſpeces de veines ou de filamens brillans comme elles. L'Auteur attribue ces apparences à quelques particules huileuſes & diaphanes qui flotent dans l'humeur aqueuſe, & il explique fort au long, par cette ſuppoſition, tous les phénomenes de ces points brillans.

Il eſt aiſé de juger par tout ce qui a été dit ſur les vûës courtes, & les vûës foibles de quel avantage il nous eſt de pouvoir changer le Criſtalin de ſituation. Outre cela, ce mouvement eſt un des moyens les plus ſûrs que nous ayons de juger de la diſtance des objets, quoiqu'il y en ait cinq autres, que nous ne ferons qu'indiquer. Le premier eſt donc la diſpoſition de l'Oeil qui eſt néceſſaire pour voir l'objet diſtinctement à une certaine diſtance; mais comme ce changement

gement de l'Oeil a des limites qu'il ne peut paſſer, il ne peut nous ſervir qu'à juger juſques à une certaine diſtance, ſuivant la conformation naturelle de nos Yeux. Au-delà la confuſion plus ou moins grande qui paroît dans l'objet, nous ſert à juger de ſon éloignement. 2°. Nous jugeons ordinairement de la diſtance de l'objet par l'angle que forment les *axes optiques* à l'endroit de l'objet ſur lequel nous fixons les Yeux, & c'eſt pourquoi les Borgnes ſe trompent là-deſſus très-ſouvent. 3°. La grandeur de l'image peinte ſur la Retine. 4°. La force avec laquelle les couleurs de l'objet agiſſent ſur nos Yeux. 5°. La différente manière dont les petites parties des objets nous paroiſſent diſtinctes ou confuſes. 6°. Enfin, l'Oeil nous faiſant appercevoir pluſieurs objets à la fois, nous voyons en même tems l'objet dont nous examinons la diſtance, & ceux qui ſont placez entre lui & nous; ainſi nous jugeons de la diſtance de cet objet par la grandeur de ceux qui ſont interpoſez.

C'eſt par l'explication fort détaillée de ces ſix moyens de juger des diſtances, que l'Auteur finit ce qui regarde les mouvemens du Criſtalin. Mais il y en a un particulier aux Oiſeaux, qui s'exécute par le moyen de ce que les Anatomiſtes ont nommé *la Bourſe noire*. On peut voir la deſcription de cette partie dans Perrault & les Mémoires de l'Académie des Sciences an. 1726. Quant à ſon uſage,

pre-

premierement elle retient les parties groſſieres & noires du ſang qui eſt porté aux humeurs de l'Oeil pour leur nourriture; car comme la perfection de la Vision dépend de la tranſparence de ces humeurs, il y a dans tous les animaux des organes deſtinez à la même fonction: en nous & dans la plupart des autres c'eſt l'Uvée & la Choroïde, quoiqu'on donne d'autres uſages à cette mucoſité noire dont elles ſont couvertes: ces membranes ont donc des glandes capables de ſeparer cette noirceur des humeurs qui ſont portées à l'Oeil, afin que le reſte demeure pur & tranſparent. Mr. Perrault a connu ce premier uſage de la Bourſe noire; mais, ſelon notre Auteur, elle en a encore un autre non moins conſidérable, que Perrault ni les autres Académiciens n'ont point connu, ou du moins dont ils n'ont point parlé.

La poſition des yeux des Oiſeaux ne leur permet pas de les fixer tous deux ſur le même objet, ni de voir ce qui eſt préciſement devant eux; ainſi ils ne pourroient voir leur nourriture, ſi la Bourſe noire, qui eſt muſculeuſe, n'attiroit par ſa contraction vers le fond de l'Oeil le bord du Criſtalin, auquel elle eſt attachée du côté du grand angle, & ne le mettoit ainſi en telle ſituation, que les rayons de lumiere qui viennent des objets placez directement devant eux, tombent ſur lui perpendiculairement; ce qui étoit abſolument néceſſaire

pour qu'ils vissent ces objets distinctement.

L'Auteur finit cette Dissertation, en disant qu'il auroit dû expliquer les mouvemens de la Pupile; mais que son Mémoire est déja si étendu qu'il ne veut pas l'allonger davantage. Nous espérons qu'il traitera une autre fois ce sujet si important & si curieux.

ARTICLE VIII.

The Mechanical practice of Physick: in which the specifick Method is examin'd and exploded; and the Bellinian Hypothesis of animal secretion and muscular motion, consider'd and refuted. With some occasional Remarks and Scholia on Dr. Lobb's *Treatise of the Small pox, Dr.* Robinson *on the Animal Oeconomy, and Professor* Boerhaave's, *Account of the animal Spirits and muscular motion. By T.* MORGAN, *M. D.* London, 1735. C'est-à-dire: *Pratique méchanique de la Médecine: dans laquelle on examine & on refute la Méthode spécifique, & l'Hypothèse de* Bellini *sur les sécretions & sur le mouvement musculaire. Avec quelques Remarques occasionelles sur le Traité du Dr.* Lobb *de la Petite Verolle, sur celui du Dr.* Robinson *de l'Economo-*

conomie animale, & sur le Système de Mr. le Professeur Boerhaave, *touchant le mouvement musculaire, & les Esprits animaux. Par Mr.* MORGAN, *Docteur en Médecine.* à Londres 1735. 8°. pp. 362. *sans la Préface.*

IL y a longtems que nous aurions dû rendre compte de cet Ouvrage, si nous avions trouvé qu'il eût répondu au titre pompeux dont il est décoré. Mais quoique l'Auteur attaque avec beaucoup de hardiesse & sans égards pour les Auteurs, des Ouvrages en possession de l'estime publique, & qu'il réussisse à refuter quelques-unes de leurs opinions; cette pratique méchanique de la Médecine que l'on cherche principalement dans son Livre, n'est, en ce qu'elle a de bon, ni nouvelle, ni particuliere à Mr. Morgan. Il se fait souvent des monstres pour les combattre, & la Méthode spécifique qu'il attaque si au long & avec tant de vivacité, ne trouvera gueres de défenseurs parmi les Médecins, & ceux même qui la pratiquent par ignorance ou par routine, n'auroient garde ni d'en convenir, ni de justifier cette conduite. Il est sans doute dangereux & honteux de n'apporter dans la pratique de la Médecine qu'une collection de Recettes adaptées aux diverses Maladies. On doit, autant qu'il est possible, n'employer les remedes qu'avec une connoissance claire des effets

méchaniques qu'ils doivent produire : mais ne doit-on pas avoüer ſincerement, que les cas où l'on a cette connoiſſance ſont très-rares, & que tout ce qu'on peut exiger d'un Médecin, c'eſt de ſe conduire par le plus probable, en réuniſſant ce que les connoiſſances méchaniques lui fourniſſent de lumieres, à ce qu'il en tire de l'experience, qui ne fournit que des conjectures & des probabilitez? A quoi il faut ſouvent avoir recours, faute d'une évidence méchanique, ſans cela on n'iroit gueres loin dans la pratique; & les ſecours, par exemple, que la Médecine employe, ne nous ſeront gueres connus, quand nous nous contenterons d'en ranger les effets ſous les ſix claſſes que Mr. Morgan en a établies *: ſçavoir 1°. De remplir & de vuider. 2°. De rarefier & de condenſer, ou d'échaufer & de réfroidir. 3°. De diſſoudre & d'épaiſſir. 4°. De produire la derivation & la revulſion. 5°. De reſſerrer & de relacher. 6°. D'exciter & d'appaiſer. On trouvera bien d'autres difficultez ſi l'on veut conſiderer l'Economie animale; & notre Auteur ne l'éclaircit pas beaucoup en donnant † l'élaſticité pour principe du mouvement muſculaire, en niant ‡ que les ſecretions s'exécutent ſeulement par les loix de la circulation, & en y ajoutant une certaine fermen-

* Propoſition VII. † Propoſition XII.
‡ Scholie 2. de la XII. Propoſition.

mentation & concoction. Il ne veut pas convenir non plus que toutes les liqueurs qui ſont la matière des Sécretions, ayent entrée dans les vaiſſeaux, & ſe ſoyent mêlez avec le ſang; & il ſoutient que l'Urine paſſe de l'Eſtomac dans la Veſſie, ſans y être portée par la voye de la circulation. Ce qu'il dit de l'uſage de l'air par rapport au Feu & aux Animaux, nous a paru plus à lui, quoique d'auſſi peu d'utilité que la plûpart de ſes autres ſentimens. Son ſentiment ſur cet article, eſt que l'Air ſert d'un milieu propre à recevoir & à emporter les vapeurs humides & abondantes que tous les Animaux vivans, & tous les corps combuſtibles, expoſez à l'action du Feu, exhalent continuellement: ainſi, faute d'un milieu tel que l'Air, cette quantité de vapeurs retombant ſur les corps ſans être emportées, la vie des Animaux & l'action du Feu ſeront bien-tôt éteintes l'une & l'autre de la même maniere, & par la même néceſſité méchanique. Nous n'en dirons pas davantage ſur cet Ouvrage, ſi-non que l'Auteur, qui a beaucoup d'eſprit, a écrit apparemment plus pour ſe faire connoître que pour l'inſtruction du Public. Beaucoup de feu & d'imagination, un ſtile agréable, des calculs, & des termes de Méchanique & de Mathématique qui ſont ici fort à la mode, font lire ſon Livre avec plaiſir, par ceux même qui n'approuvent pas les manieres de l'Auteur avec ceux qu'il attaque. Il eſt juſte que

nous donnions quelques exemples des sentimens de Mr. Morgan par rapport à la Pratique. Son Livre abonde en Méthodes singulieres pour la cure des Maladies: en voici quelques-unes des plus extraordinaires.

La Teinture des Cantharides est, selon lui *, un remede sur lequel on peut entierement compter, pour moderer & arrêter sûrement le cours de l'Urine dans un *Diabetes*. Il conseille de faire cette Teinture en infusant demie once de Cantharides dans une livre d'Elixir de Vitriol: on peut donner depuis 15. jusques à quarante gouttes de cette Teinture. L'Auteur employe tout le Chap. XIII. à déployer les avantages qu'il y a à guérir les Fiévres par les Sueurs: il veut qu'on les procure dans les Fiévres inflammatoires par des boissons rafraîchissantes, & par un régime chaud dans les Fiévres malignes ou nerveuses. En ces derniers cas il recommande beaucoup les Vésicatoires, sur-tout si on les applique d'abord, & il propose de laisser ces emplâtres sans les lever, tandis qu'ils tirent quelque chose.

La Méthode que Mr. Morgan propose pour les Fiévres intermittentes, & qu'il croit de beaucoup préférable à la pratique ordinaire, consiste à donner un vomitif une heure après que le froid a commencé; après l'opération le Malade se couche, & on lui procure le plutôt qu'il est possible une Sueur abon-

* Page. 114.

bondante, que l'on continuë pendant ſept ou huit heures. Cette Méthode repétée trois ou quatre fois, ne manque preſque jamais de guérir la Fiévre quarte, ſur-tout ſi le Malade prend les bains froids, chaque jour, entre les accès.

Dans la petite Verollé il regarde les Sueurs, & le Devoyement moderé comme très-utiles, & il croit que ces évacuations peuvent guérir la Goutte, la Sciatique & le Rhumatiſme. Les Sueurs ſoutenues par des diluens convenables, ſont auſſi un bon remede pour les Toux ſéches; après que la Toux ſéche & le Catharre qui la ſuit ſont fixez, il n'a rien trouvé d'efficace que le *Calomel*, ou quelqu'autre préparation mercurielle qui éleve une petite ſalivation. Il croit que les Fleurs blanches ſont une lymphe corrompuë, & il nous aſſure qu'une Teinture de Cantharides dans une forte decoction de Gayac, produit de très-bons effets quand le mal eſt nouveau; mais lorſqu'il eſt enraciné, il faut avoir recours aux Mercuriels.

Notre Auteur ne paroît pas favorable à la Saignée. Il avertit & prie les jeunes Médecins d'épargner le ſang humain *, à moins qu'ils ne voyent une néceſſité abſoluë de le repandre.

Lorſque l'Opium affecte la tête ou la poitrine par ſon eſprit ou ſon huile éthérée &

* Page 255.

& volatile, les Acides, sur-tout les Fossiles, sont les antidotes propres ; mais si l'Opium produit des nausées, des vomissemens, des spasmes, des coliques flatulentes, par l'action de son huile pesante, alors sa grande, il faut employer les alexipharmaques les plus chauds.

Les remedes les plus efficaces dans le Scorbut & ses dépendances, sont les déobstruens mercuriels ; sur-tout la composition suivante : ℞. *Mercur. vivi. unc. ij. Terebinth. Drachm. ij. vel. 9. ſ. ad Mercur. fixandum. cui adde Rhabarbar. unc. j. ſem. Cochenill. unc. ſem. & cum Elixir Propriet. q. ſ. f. maſſa pilularis.* Ces Pilules sont diuretiques, & operent sûrement & avec douceur : pendant leur usage il faut faire suer le Patient de tems en tems ; si elles élevent une salivation, on peut en prévenir les suites en se gargarisant plusieurs fois par jour avec une solution de Camphre dans l'Huile d'Olives. Notre Auteur veut pour la même maladie *, que le Patient se mette dans un bain chaud pendant trente ou quarante minutes, jusques à ce que les pores soyent bien ouverts, & que la sueur commence à couler doucement ; alors qu'on le retire, & qu'on le jette immédiatement dans l'eau froide pendant une minute, ou assez longtems pour pouvoir y plonger la tête deux ou trois fois, ensuite qu'on l'en retire, pour le

* Page 354.

le mettre au lit, pour y ſuer pendant trois ou quatre heures, en buvant des diluens chauds, comme l'infuſion de Sauge &c... en même tems les parties affectées ſeront frottées légerement de deux ſoirs l'un, en allant ſe coucher, avec de l'Onguent Napolitain, ou quelque choſe d'équivalent, dans chaque once duquel on aura mêlé & incorporé une Drachme de Cantharides préparées, & enſuite on donnera un Bolus ou une Potion ſudorifique, pour cauſer une petite ſueur pendant la nuit.

ARTICLE IX.

Bibliothèque Raiſonnée des Ouvrages des Sçavans de l'Europe; pour les Mois d'Avril, Mai, & Juin 1737. Tome dix-huitième, Seconde Partie. A Amſterdam, chez J. *Wetſtein* & G. *Smith.* MDCCXXXVII.

QUoique les Livres François imprimez hors de la Grande-Bretagne ne ſoyent pas en général du reſſort de la Bibliothèque Britannique; nous pouvons faire une exception en faveur du Volume dont nous venons de donner le titre. Ce Volume renferme une Piéce au moins, & une Piéce très-longue, dont nous avons droit de prendre connoiſſance: Premièrement, parce qu'elle eſt l'Ouvrage d'un Homme qui a rang parmi les Ecrivains Anglois: c'eſt Mr. Serces: Se-

condement parce que c'eſt un Ouvrage où la Bibliothèque Britannique eſt directement intéreſſée. Nous avons admis dans cette Bibliothèque * un Extrait d'un Livre Anglois de Mr. Serces, qui par-là fait certainement beaucoup plus de bruit qu'il ne mérite, qui avoit été *fait à la hâte*, dit-il, *& envoyé à l'Imprimeur ſans examen.* Cet Extrait ayant *très-mal ſatisfait* Mr. Serces, nous penſons qu'il eſt de l'équité d'avertir nous-mêmes nos Lecteurs (ſi toutefois il y en a quelqu'un qui ait beſoin d'un tel Avertiſſement) que dans l'Article VII. du Volume annoncé de la Bibliothèque Raiſonnée, ils trouveront une LETTRE *de Monſieur* JAQUES SERCES, où il n'a rien omis de ce qui lui a paru propre à prévenir ou à effacer les impreſſions déſavantageuſes qu'il conçoit que l'Extrait dont il s'agit peut laiſſer, ſur ſon compte, dans l'eſprit de nos Lecteurs: Et ce n'eſt que pour nous acquitter ſolemnellement de ce devoir d'équité, que nous faiſons de cet Avertiſſement un Article exprès & dans les formes: Car pour ce qui eſt de répondre aux plaintes de Mr. Serces, nous n'en ferons rien: Non que cela fût fort difficile, mais parce que cela n'eſt pas à propos. Si ſur quelques Articles il falloit avouer qu'il a raiſon, cet aveu ne nous coûteroit aucun effort, & rien ne ſeroit plus facile pour nous que de ſpécifier

* *Tome*-VII. *Part.* 2.

cifier les Articles où un semblable aveu pourroit convenir. Cela seroit bien-tôt fait. Sur d'autres Articles nous croyons qu'il a tort, & que, bien loin de se défendre, il s'expose. Rien de plus facile encore que de le prouver, pourvû que nous eussions la patience d'écrire : Et nous l'aurions, si une pareille dispute pouvoit naturellement fournir matière à des discussions intéressantes. Mais en vérité, nous croyons nos Lecteurs trop froids sur tous les points qui se présenteroient dans une réponse à Mr. Serces, pour ne nous pas sçavoir gré d'y renoncer. C'est un respect que des Particuliers doivent au Public, que de ne pas l'entretenir longtems d'eux-mêmes lorsque cela ne mene à rien de plus considérable. Et peut-être aurions-nous poussé ce respect jusqu'à ne rien dire du tout, si nous n'avions jugé qu'il y auroit une certaine bienséance à dire au moins deux mots ; & qu'après tout nous pouvions accorder quelque chose à cette bienséance, sans ennuyer le Public, à qui nous demandons pardon d'avoir seulement donné occasion à une dispute ennuyeuse, par un Extrait qui véritablement pouvoit fort bien être exclus de notre Bibliothèque. On auroit mieux fait, sans doute, ou de se taire absolument sur l'Ouvrage de Mr. Serces, ou de n'en parler qu'en passant dans les *Nouvelles Littéraires*, comme l'ont si bien fait les judicieux Auteurs de la Bibliothèque *Raisonnée*, dont nous transcrirons volon-

lontiers ici les paroles, en faveur de ceux qui pourroient ne les pas avoir luës, ou n'y avoir pas fait attention. * „ Mr. *Serces*, „ Genevois, & à préſent Curé d'un Villa„ ge de la Province de Lincoln, nous a „ donné une Brochure intitulée: *Popery an* „ *Enemy to Scripture: or an Account &c...*, „ Mr. Serces a pris un ſujet très-connu, „ & qui a fourni matière à pluſieurs Volu„ mes; ainſi il ne faut pas s'attendre à „ trouver ici rien d'extrêmement nouveau. „ Il y a apparence que l'allarme qu'on nous „ donna, il y a quelque tems, de l'accroiſ„ ſement du Papiſme, & qui fit que nos „ bons Presbytériens ſe mirent d'abord aux „ champs, engagea Mr. *Serces* à ſeconder „ leur zèle; & qu'enſuite n'ayant pas vou„ lu perdre ſes Recueils, il en a compoſé „ cette Brochure."

ARTICLE XIII.

The OCEANA and other Works of JAMES HARRINGTON Eſqr. collected, methodized and review'd, with an exact Account of his Life prefixed, by JOHN TOLAND. To which is added on Appendix, containing all the Poli-

* Bibliothèque Raiſonnée, *Tome* XVII. *Part.* 2. *pp.* 470, 471.

Political Tracts writed by this Author, omitted in Mr. Toland's Edition. C'eſt-à-dire: *L'Oceana de* Jaques Harrington, *& ſes autres Ouvrages, recucillis, mis en ordre & revûs par* Jean Toland, *qui a mis au devant une Relation exacte de la Vie de l'Auteur. On y a ajouté un* Appendix, *contenant les Traitez de Politique compoſez par cet Auteur, & omis dans l'Edition de Mr. Toland.* A Londres, chez A. Millar, vis-à-vis l'Egliſe de St. Clement, *in Folio, pagg.* 676. en tout.

CE fut en 1700. que Mr. Toland publia ſon Edition des Oeuvres de Harrington, fameux Républicain d'Angleterre, & Mr. Bernard en donna la même année un Extrait aſſez étendu dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres* *; de ſorte qu'il ne nous reſte à rendre compte au Public que de ce qu'il y a de particulier dans cette Edition.

Celle de Mr. Toland étant devenue extrêmement rare, & par conſequent fort chere, on a très-bien fait de la réimprimer, & on peut aſſurer le Public que celle-ci eſt fort belle, tant par rapport au papier, que par rapport aux caractères. Elle contient tout

* *Du Mois de* Septembre 1703, *p.* 243. *& ſuiv.*

tout ce que Mr. Toland avoit publié dans la ſienne; mais comme cet Editeur avoit jugé à propos d'omettre pluſieurs Piéces de Harrington, on les a ajouté ici dans un *Appendix*, & on nous apprend dans un petit Avertiſſement, que Harrington avoit donné lui-même une Edition de la plûpart de ces Piéces en 1660. avec ce Titre général : *Political Diſcourſes, tendingito the Introduction of a free and equal Commonwealth in England*; c'eſt-à-dire : „ Diſcours Politi-„ques, tendant à mettre l'Angleterre ſur le „ pied d'une République libre. "

Mr. Toland dit dans la Vie de Harrington, qu'il avoit omis ces Piéces, parce que les unes ne contiennent gueres que des perſonalitez indignes d'un grand Homme, ou excuſables ſeulement parce qu'on l'avoit violemment attaqué, & que les autres ne ſont que des repétitions de ce qui eſt expliqué mieux & plus au long dans ſes autres Ouvrages. Cependant nous ne doutons point que le Public ne ſoit bien aiſe de trouver dans cette nouvelle Edition toutes ces Piéces, qui ne laiſſent pas que de fournir des éclairciſſemens ſur les Principes de l'Auteur, & de contenir même de nouvelles Refléxions & des Remarques curieuſes ſur le Gouvernement civil & eccléſiaſtique.

Au reſte on a pu remarquer par le titre de cette Collection, qu'elle ne renferme que les Ouvrages Politiques de notre Auteur. Il a publié auſſi quelques Epigrammes, & quel-

uelques autres Poëſies, & une Traduction n Vers de deux Eclogues de Virgile, & les ſix premiers Livres de l'Enéïde; mais, uivant Mr. Toland, ces Poëſies ne méritoient pas de voir le jour.

N'oublions pas de dire, que dans la Liſte des Piéces que cette Edition contient, on a eu ſoin de marquer en quelle année chaque Piéce fut publiée pour la première fois; ce qu'il eſt ſouvent néceſſaire de ſçavoir, pour bien entrer dans le ſens de l'Auteur, lorſqu'il fait alluſion aux Affaires de ſon tems.

Nous remarquerons en paſſant une petite mépriſe, qui eſt échapée à l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres; c'eſt qu'il attribue à Harrington la première Piéce de ce Recueil, laquelle traite *des Loix & des Fondemens du Gouvernement Monarchique*; quoique Mr. Toland diſe expreſſément dans ſa Vie de Harrington, que cette Piéce eſt d'un certain *Jean Hall*, natif de Durham. Le Conſeil d'Etat, qui lui faiſoit une penſion annuelle, lui avoit commandé d'accompagner Cromwell en Ecoſſe; & c'eſt ce qui lui donna occaſion de compoſer ce Traité. Il eſt Auteur de pluſieurs autres Ouvrages en Vers & en Proſe: il mourut avant qu'il eût trente ans accomplis, & fut regretté de tout le monde comme un prodige pour ſon âge.

Nous allons maintenant donner les Titres des Piéces contenues dans l'*Appendix*, & un court

court Extrait de celles qui nous paroiſſent les plus importantes.

I. La première eſt intitulée, *Pian Piano.* Or, *Intercourſe between H. Ferne, D. D. and J. Harrington, Eſq. upon occaſion of the Doctor's Cenſure of the Oceana.* C'eſt-à-dire: „ Conférence par Lettres entre H. Ferne, „ Docteur en Théologie, & Jaques Harrington, à l'occaſion de la critique que „ celui-là avoit faite de l'*Oceana.*" Publiée pour la première fois en 1656.

Harrington avoit taché d'établir dans ſon *Oceana*, que tout bon *Gouvernement doit être compoſé d'un Sénat qui delibère & propoſe, du Peuple qui decide, & du Magiſtrat qui exécute*; & il avoit ſoutenu que la République des Hébreux étoit formée ſur ce modèle. Le Docteur Ferne ne goûta point du tout ce Syſtême, & en dit ſon ſentiment aſſez librement, dans une Lettre qu'il écrivit à la Sœur de Harrington. C'eſt-ce qui engagea celui-ci à propoſer au Docteur pluſieurs Queſtions, que l'on voit ici avec les Réponſes de Ferne & les Repliques de Harrington.

Le Docteur Ferne ſoutenoit que le Gouvernement des Hébreux n'étoit point du tout ſemblable à celui que Harrington vouloit établir. Il eſt vrai que dans les Livres de Moïſe il eſt parlé de Princes & de Chefs des Tribus, que l'on peut appeller *un Sénat*; il eſt auſſi fait mention de l'Aſſemblée du

du Peuple; mais ni les uns ni les autres, dit Ferne, n'avoient aucun pouvoir ni aucune autorité, puisqu'ils recevoient les Loix des mains de Moïse sans debat & sans delibération. Les soixante & dix Anciens, ajoute-t-il, furent établis par l'avis de Jethro, non pour servir de Conseil à Moïse, mais comme des Juges subalternes, pour le soulager dans l'exécution des Loix. Ferne avoit aussi été fort choqué de ces expressions d'Harrington, „ que les „ Israëlites choisirent Dieu pour leur Roi, „ & qu'ils le déposerent ensuite; & que „ rien n'avoit force de Loi parmi eux, que „ ce que le Peuple avoit déterminé". Mr. Ferne remarque là-dessus, que ce Système suppose que, quand Dieu traita alliance avec les Israëlites, il y avoit une parfaite égalité de droit entre lui & eux: ce qui est faux; puisque Dieu avoit droit de commander aux Juifs, & qu'il insiste sur l'obligation où ils étoient de lui obéïr; ce qu'on prouve ici par la Préface du Décalogue, *Ecoute, Israël, &c.*

Sur quoi voici la Replique de Harrington. Quoique le Sénat eût l'autorité de proposer des Loix, cependant comme les premieres Loix des Juifs avoient toutes été faites par un Législateur infaillible, sçavoir par Dieu lui-même, le Sénat neut point de Loix à proposer dans le commencement; mais lorsque dans la suite il fut nécessaire d'ajouter de nouvelles Loix aux anciennes, ce fut le

Sénat qui les proposa au Peuple. Car si l'on trouve que les Rois * ayent fait des propositions au Peuple, sur lesquelles le Peuple ait donné son consentement; peut-on croire que c'ait été une coûtume nouvellement établie sous les Rois? Et si dans l'Etat Monarchique le Peuple avoit le droit de recevoir ou de rejetter ce qui lui étoit proposé; ne doit-il pas à plus forte raison avoir eu ce droit dans l'Etat Républicain? Les Rois avoient reçu des Juges l'autorité de proposer les Loix; les Juges l'avoient reçûë du Sanhedrin, le Sanhedrin de Moïse, & Moïse de Dieu lui-même. Voici comment Dieu lui parle au XIX. Chap. de l'Exode †: *Tu parleras ainsi à la Maison de Jacob, & tu diras ceci aux Enfans d'Israël; Vous avez vû ce que j'ai fait aux Egyptiens, &c. Maintenant donc, si vous voulez obéïr ‡ exactement à ma voix, & garder mon alliance*... alors *vous me serez un Royaume de Sacrificateurs*. Sur quoi voici le Commentaire de notre Auteur. „ Si vous „ voulez (& non pas soit que vous le „ vouliez ou non) vous me serez (ce qui „ se rapporte au tems à venir) un Royaume „ de

* David, 2 *Sam.* VII, 2 Ezechias, 2 *Chron.* XXX.

† *Verf.* 3 6.

‡ Il y a dans nos Versions: *si vous obéissez*. Mais nous sommes obligez de suivre ici la Version Angloise. Il y a dans l'Hébreu; *si en écoutant vous écoutez*.

„ de Sacrificateurs ; c'eſt-à-dire, je ſerai votre Roi. Dieu ayant donné ces Inſtructions à ſon unique Légiſlateur, ajoute Harrington, *Moïſe vint, & appella les Anciens du Peuple, & propoſa devant eux toutes ces choſes-là, que l'Eternel lui avoit commandées, & tout le Peuple répondit* (donna ſon ſuffrage) *d'un commun accord* (nemine contradicente) *en diſant, Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit ; & Moïſe rapporta à l'Eternel toutes les paroles du Peuple* * ; c'eſt-à-dire, le ſuffrage ou la réſolution du Peuple. Dieu donc fut Roi en Iſraël par Contrat, ou par Alliance, propoſée par lui-même, ou par ſon Serviteur Moïſe, & agréée par le Peuple. Or qu'il ait été enſuite rejetté par le Peuple, *afin qu'il ne regnât point ſur eux* (1. Sam. VIII. 7.) lorſqu'ils choiſirent un autre Roi, c'eſt ce que Dieu lui-même dit en propres termes. Et s'il montre clairement par ces paroles, que le Peuple avoit le pouvoir d'abolir une Loi, qui non ſeulement leur avoit été propoſée, mais qu'ils avoient même acceptée ; ces paroles doivent auſſi néceſſairement ſignifier, qu'à plus forte raiſon le Peuple avoit le pouvoir de rejetter ce qui lui étoit propoſé, mais qu'il n'avoit pas encore confirmé. Suit-il de là, qu'il y eut une parfaite égalité de droit entre Dieu & le Peuple ? Lorſqu'un Roi

„ fait

* *Exod.* 7. 8.

„ fait un marché avec ſon Cirier pour des „ Bougies, y a-t-il une parfaite égalité de „ droit entre eux"? Il y en a ſans doute à cet égard, mais non pas à tous égards. Le Roi ne ceſſe pas d'être Roi, il conſerve toujours ſon autorité en qualité de Souverain. De même, quoique Dieu conſerve toujours ſon autorité ſuprême, en qualité de Maître de l'Univers, cependant, par un effet de ſa bonté infinie il a bien voulu s'abaiſſer juſqu'à traiter Alliance avec les Hommes. „ Il „ y auroit de l'impieté à vouloir ſe ſouſtraire à l'autorité de Dieu au premier égard; „ mais au ſecond, il eſt certain que Dieu ne „ regne que ſur ceux qui ſe ſoûmettent à lui „ volontairement, de propos delibéré, & „ de leur bon gré „.

Pour confirmer cette Thèſe, que le Sénat propoſoit, & que le Peuple delibéroit & décidoit, Harrington cite Grotius *, qui remarque que quelquefois les réſolutions du Sénat, tant par rapport à l'explication que par rapport à la propoſition de quelque Loi, étoient ſans effet, non ſeulement lorſque le Sénat changeoit d'avis avant que ſes propoſitions euſſent été faites ou acceptées, mais auſſi *lorſque le Peuple refuſoit de les accepter*: ce qui fait voir clairement, dit notre Auteur, que le droit de delibérer & de propoſer appartenoit au Sénat, & celui de décider, au Peuple.

Mr. Fer-

* In Deuter. XVIII, 10.

Mr. Ferne avoit dit, que les ſoixante & dix Anciens furent établis par l'avis de Jethro, non pour ſervir de Conſeil à Moïſe, mais comme des Juges ſubalternes, pour le ſoulager dans l'exécution des Loix. Mais il ſuffit, ſuivant Harrington, de comparer le XVIIIe. Chapitre de l'Exode, avec le XI. Chapitre des Nombres, pour ſe perſuader que ce Docteur ſe trompoit groſſierement, & confondoit deux évenemens tout différens. Dans le XVIIIe. de l'Exode, *Moïſe obéït à la parole de ſon Beau-pere; il choiſit de tout Iſraël des Hommes vertueux, & les établit Chefs ſur le Peuple, Chefs de milliers, Chefs de centaines, Chefs de cinquantaines, & Chefs de dixaines. Leſquels devoient juger le Peuple en tout tems; mais ils devoient rapporter à Moïſe les choſes difficiles, & juger de toutes les petites affaires* *. Telles furent les Cours de Juſtice établies par le conſeil de Jethro; elles furent compoſées dans la ſuite de vingt & trois Juges, qui adminiſtroient la juſtice dans chaque Ville. Jamais on ne les avoit confondues avec le Sanhedrin ou les ſoixante & dix Anciens, qui ne furent établis que quelque tems après, comme nous l'apprenons au Chapitre XI. du Livre des Nombres. Pendant que Moïſe gouvernoit ſeul le Peuple d'Iſraël, il étoit autant fatigué des affaires qui lui étoient continuellement renvoyées de la part de ces Cours de Juſtice, qu'il l'avoit été avant leur éta-

* Exod. XVIII, 25, 26.

établiſſement. C'eſt pourquoi il dit à Dieu: *Je ne puis moi ſeul porter tout ce Peuple, car il eſt trop peſant pour moi.* *. *Alors l'Eternel* lui *dit: Aſſemble moi ſoixante & dix Hommes d'entre les Anciens d'Iſraël, que tu connois être les Anciens du Peuple & ſes Officiers, & les amene au Tabernacle d'aſſignation* †, *& qu'ils ſe préſentent-là avec toi... & je mettrai à part de l'Eſprit qui eſt ſur toi, & je le mettrai ſur eux, afin qu'ils portent avec toi la charge du Peuple, & que tu ne la portes point toi ſeul* ‡. On voit dans le XIX. Chapitre du ſecond Livre des Chroniques, que Joſaphat rétablit ces Cours de Juſtice dans toutes les Villes de ſon Royaume, & le Sénat ou Sanhedrin à Jeruſalem, & qu'il y avoit appel de ces Cours inférieures au Sénat.

Elles avoient été interrompues après la mort de Joſué & des Anciens qui lui avoient ſurvécu; & les Iſraëlites vécurent dans une parfaite Anarchie. De-là vient qu'il eſt remarqué plus d'une fois, qu'*il n'y avoit point en ce tems-là de Roi en Iſraël, mais que chacun faiſoit ce qui lui ſembloit être droit.* Mr. Ferne avoit prétendu que, puiſque Dieu a ſuſcité de tems à autre une perſonne qui ſeule jugeoit le Peuple, il ſuit de-là que l'Etat Monarchique eſt plus parfait que tout autre.

* Nomb. XI, 14.

† Ce fut-là, dit Harrington, ou dans le Temple, que le *Sénat* s'aſſembla toujours depuis.

‡ Nomb. XI, 16, 17.

autre. Sur quoi Harrington remarque, que ces Juges n'étoient rien moins que des Monarques. Ce qu'il prouve en particulier par l'exemple de Gedeon *, qui lorſque les Iſraëlites voulurent lui conférer l'Autorité ſouveraine pour lui & pour ſes deſcendans, répondit: *Je ne dominerai point ſur vous; ni mon fils ne dominera point ſur vous; l'Eternel dominera ſur vous.*

Harrington avoit ſoutenu dans ſon *Oceana*, que le Gouvernement de l'Egliſe étoit Démocratique du tems des Apôtres, & entre autres preuves de cette opinion il avoit inſiſté ſur le ſens du mot Grec Ἐκκλησία, qui ſignifie proprement *Congregation* ou *Aſſemblée*; & ſur le ſens du mot χειροτονεῖν, mot uſité par les Athéniens, pour marquer la manière dont chacun donnoit ſon ſuffrage dans les Aſſemblées du Peuple, en levant la main. Harrington cenſure à cette occaſion les Traducteurs Anglois de la Bible, qui ont très-mal traduit, ſelon lui, le 23. verſet du XIV. Chap. du Livre des Actes, où ils font dire à S. Luc, que Paul & Barnabas *ordonnérent des Anciens dans chaque Egliſe*, afin de ſoutenir par-là le droit qu'ils prétendent que les Evêques ont de donner ſeuls les Ordres: au lieu qu'il auroit falu traduire conformement à l'Original, qu'*ils établirent des Anciens dans chaque Egliſe par l'avis des Aſſemblées* †. Auſſi

* Juges VIII. 22, 23.

† C'eſt auſſi ce que portent nos Verſions.

ſi Calvin le Juriſconſulte obſerve-t-il, que les Apôtres ſe ſont ſervi du mot Ἐκκλησία préférablement à tout autre, pour marquer que le Gouvernement de l'Egliſe eſt Démocratique. *Sumſerunt Apoſtoli illud melius nomen ad ſignificandam Eccleſiam, ut oſtenderent Politiam Populi Dei eſſe quidem Democraticam.*

Pour ce qui eſt de l'Impoſition des mains dans l'établiſſement des Paſteurs, Harrington ſoutient avec Bullinger, Muſculus, Pierre Martyr, Luther & Melanchthon, qu'elle n'eſt point néceſſaire. Auſſi n'en eſt-il point du tout fait mention dans le paſſage des Actes qu'on vient de citer, où il n'eſt parlé que du ſuffrage du Peuple, de la priere & du jeûne comme des ſeules choſes requiſes pour l'établiſſement des Miniſtres.

II. *The Stumbling-Block of Diſobedience and Rebellion cunningly imputed by P. H. unto Calvin, removed in a Letter to the ſaid P. H. from. J. H.* C'eſt-à-dire: „ La Pierre d'A„ choppement de Déſobéiſſance & de Re„ bellion artificieuſement imputée à Calvin „ par Pierre Heylin, ôtée du chemin par u„ ne Lettre de Jaques Harrington au même „ Heylin „. Imprimée pour la premiere fois à Londres en 1659, *in* 4°.

Le Livre du Docteur Heylin, dont il s'agit ici, eſt intitulé *The Stumbling-Block of Diſobedience and Rebellion, cunningly laid by Calvin in the ſubjects way, diſcovered, cenſured and amended.* C'eſt-à-dire: „ La Pierre d'A„ choppement de Déſobéiſſance & de Rebel„ lion,

„ lion, miſe artificieuſement devant les ſu-
„ jets par Calvin, decouverte, cenſurée &
„ levée „. A Londres 1658, *in* 4to. Harrington ayant lu ce Livre, en dit ſon ſentiment avec aſſez de liberté à quelques perſonnes, qui le prierent d'y répondre. Il ne jugea pas à propos d'y faire une Réponſe dans les formes: il ſe contenta de propoſer quelques Remarques propres à renverſer les prétentions du Docteur Heylin.

Voici le Paſſage de Calvin que ce Docteur appelle *une Pierre d'Achoppement.* Ce grand Reformateur, après avoir dit que „ nous
„ devons nous garder que nous ne contem-
„ nions ou outragions l'Autorité des Supé-
„ rieurs... même encore qu'elle ſoit occu-
„ pée de Perſonnes très-indignes;... Car
„ combien que la correction de domination
„ deſordonnée ſoit vengeance de Dieu; tou-
„ tefois il ne s'enſuit pas pourtant qu'elle
„ nous ſoit permiſe & donnée en main, aux-
„ quels il n'eſt donné autre mandement que
„ d'obéïr & de ſouffrir „; après ce paſſage, dis-je, Calvin ajoute ces paroles remarquables: *Je parle toujours des Perſonnes privées: car s'il y avoit en ce tems-ci Magiſtrats conſtituez pour la défenſe du Peuple, pour refréner la trop grande cupidité & licence des Rois (comme anciennement les Lacedémoniens avoient ceux qu'ils appelloient Ephores; & les Romains leurs Défenſeurs populaires; & les Athéniens leurs Démarches: & comme ſont poſſible aujourd'hui en chacun Royaume les trois Etats quand ils ſont*

assemblez) à ceux qui seroient constituez en tel état, tellement je ne desfendrois de s'opposer & resister à l'intempérance ou cruauté des Rois, selon le devoir de leur office, que même s'ils dissimuloient, voyant que les Rois déforcenément vexassent le pauvre populaire, j'estimerois devoir être accusée de parjure telle dissimulation, par laquelle malicieusement ils trahiroient la liberté du Peuple, de laquelle ils se devroient connoître être ordonnez tuteurs par le vouloir de Dieu *.

Harrington avoue, que Calvin s'est trompé ici à l'égard des *Démarches* des *Athéniens*; mais il entreprend de justifier le sentiment de ce Reformateur par rapport au reste de ce passage. On ne sçauroit douter que les Ephores & les Tribuns du Peuple n'ayent eu le pouvoir qu'il leur attribue. Et pour ce qui est des Etats dans les Royaumes fondez par les Goths, notre Auteur défie le Docteur Heylin de prouver, ou qu'ils n'ayent pas le droit de reprimer l'abus que les Rois font de leur autorité, ou qu'ils ne l'ayent pas fait actuellement.

Ce Docteur avoit soutenu que Calvin n'auroit pû appuyer son sentiment d'aucun passage de l'Ecriture Sainte. A quoi Harrington répond, que chez les Juifs l'autorité suprême résidoit dans le Peuple: ce qu'il prouve, en remarquant que tous les Enfans d'Israël jugerent la Tribu de Benjamin,

* Calvin, Institut. *Liv. IV. Chap. XX*, § 31, *p. m.* 1033.

min, & firent la guerre au Benjamites, par l'ordre de Dieu même, ce qui étoient des actes de Souveraineté *. Il ajoute que lorſque les Iſraëlites eurent eu l'imprudence de ſe choiſir un Roi, ce Roi ne devoit point être abſolu ni deſpotique. Il ne devoit point *faire amas de chevaux*, ni *amaſſer beaucoup d'argent*, *ni beaucoup d'or* †, ſans quoi un Roi ne ſçauroit ſe rendre abſolu ; mais il devoit *obſerver toutes les paroles de la Loi, & en garder tous les ſtatuts* ‡. Son pouvoir étoit donc limité. Il ne pouvoit même faire aucune Loi qu'avec le conſentement du Peuple. David conſulta le Peuple : lorſqu'il voulut faire revenir l'Arche §, lorſqu'il établit un ordre parmi les Lévites ‖, & lorſqu'il nomma Salomon pour ſon Succeſſeur ‡ ; & Schickardus & Grotius ſoutiennent avec tous les Thalmudiſtes, que lorſque le Roi violoit les Loix & les Statuts, il étoit au pouvoir du Sanhedrin de le punir corporellement. Enfin, lorſque les *Principaux* d'entre les Juifs (c'eſt à-dire, le Sanhedrin) eurent demandé au Roi Sedecias, qu'il fît mourir Jerémie, ce Roi répondit : *Voici, il eſt entre vos mains, car le Roi ne peut rien par-deſſus vous*

* Juges XX. † Deut. XVII. 16, 17.
‡ *Là même, Verſ.* 19. § 1 Chron. XIII. 1-4.
‖ *Là-même Chap.* XXIII.
‡ *Là-même, Chap.* XXVIII.

vous *. Quoi qu'en dise donc le Docteur Heylin, Calvin, suivant notre Auteur, auroit très-bien pû soutenir son opinion par l'Ecriture Sainte.

III. *A Letter unto Mr. Stubs in Answer to his Oceana weighed &c.* C'est-à-dire ; „ Lettre à Mr. Stubs en Réponse à son *Examen de l'Oceana &c*„. Imprimée pour la premiere fois en 1659. *in* 4.

Cette Piéce ne contient que trois pages, & ne renferme rien de fort interéssant.

IV. *Politicaster : Or, a Comical Discourse in Answer to Mr. Wren's Book intituled*, Monarchy asserted against Mr. Harrington's Oceana. C'est-à-dire : „ Discours Comique, en Réponse au Livre de Mr. Wren, intitulé, „ *Défense de la Monarchie contre l'*Oceana *de „ Harrington* „. Imprimé pour la premiere fois en 1659, in 12.

C'est une Piéce burlesque en forme de Comédie, avec un Prologue qui sert de Réponse à la Préface de Mr. Wren, & divisée en Actes & en Scenes, qui répondent aux Livres & aux Chapitres de l'Ouvrage de Mr. Wren, que l'on tourne ici en ridicule.

V. La Piéce suivante porte ce titre François : *Pour enclouer le Canon.* Elle fut écrite en 1659, lorsque Richard Cromwell étoit Protecteur. L'Auteur prévoyant que la République d'Angleterre ne subsisteroit pas long-

* Jeremie XXXVIII, 5.

long-tems ſur le pied où elle étoit, & appréhendant le rétabliſſement de la Monarchie, propoſe ici un Plan pour conſerver l'équilibre dans l'Etat, entre ceux qui gouvernent & ceux qui ſont gouvernez, & pour prévenir les Guerres civiles; c'eſt-ce qu'il appelle *enclouer le Canon.* Le Projet qu'il propoſe ici ayant été rapporté au long dans une Requête qui fut préſentée au Parlement, & dont Mr. Bernard a rendu compte dans l'Extrait que nous avons déja cité, nous y renvoyons le Lecteur *.

VI. *A Diſcourſe upon this ſaying; The Spirit of the Nation is not yet to be truſted with Liberty, leſt it introduce Monarchy, or invade the Liberty of Conſcience.* C'eſt-à-dire: „ Diſcours ſur cette Maxime; La Nation n'eſt „ pas encore aſſez bien diſpoſée, pour qu'on „ lui confie la Liberté, parce qu'il y auroit „ lieu de craindre qu'elle n'introduiſît l'Etat Monarchique, ou qu'elle n'empiétât „ ſur la Liberté de Conſcience „. Imprimé en 1659.

Pour bien entrer dans le ſens de cette Piéce, il faut remarquer qu'elle fut compoſée lorſque Cromwell, aſſiſté d'un petit nombre de ſes créatures, gouvernoit l'Etat preſque deſpotiquement, ſans vouloir permet-

* Nouvelles de la Rép. des Lett. *Sept.* 1700, *p.* 260. *& ſuiv.*

„ Peuple, eurent une Autorité ſouveraine, „ tant en matière eccléſiaſtique que civile. „ Vous voyez donc dans ces paroles, que „ les affaires politiques & religieuſes fu- „ rent confiées au Peuple, tant par l'ordre „ exprès de Dieu, que par l'action même de „ Moïſe." C'eſt-là préciſement la Thèſe que l'Auteur entreprend d'établir dans cette Piéce; ſçavoir, qu'en laiſſant le Gouvernement de l'Etat entre les mains du Peuple, c'eſt-à-dire, de gens choiſis de tems à autre par le Peuple, il n'y a rien à craindre pour la Liberté, ſoit civile, ſoit religieuſe. Nous ne ſçaurions ſuivre l'Auteur dans ſes raiſonnemens ſans traduire preſque tout ſon Diſcours, & tomber par conſequent dans une longueur exceſſive. Nous diſons la même choſe des Piéces ſuivantes; c'eſt pourquoi nous nous contenterons d'en indiquer les ſujets.

VII. *A Diſcourſe ſhewing, that the Spirit of Parliaments, with a Council in the intervals is not to be truſted for a Settlement, leſt in introduce Monarchy and Perſecution for Conſcience:* C'eſt-à-dire: „ Diſcours où l'on fait „ voir, qu'on ne doit point ſe fier à un „ Parlement, avec un Conſeil ſéant dans „ les intervalles, de peur qu'un pareil é- „ tabliſſement n'introduiſe la Monarchie, „ & la perſécution pour cauſe de Religion." Imprimé en 1659.

VIII. *A Parallel of the Spirit of the People with*

with the Spirit of Mr. Rogers; and an Appeal thereupon unto the Reader, whether the Spirit of the People, or the Spirit of men like Mr. Rogers be fitter to be truſted with the Government. C'eſt-à-dire: „ Parallele entre les „ diſpoſitions du Peuple & celles de Mr. „ Rogers, & Appel au Lecteur, pour juger „ s'il eſt plus à propos de confier le Gou„ vernement de l'Etat au Peuple ou à des „ Gens du caractère de Mr. Rogers." Imprimé en 1659. Ce Mr. Rogers étoit un Fanatique fougueux & perſécuteur, qui n'approuvoit ni l'Etat Monarchique, ni le Gouvernement populaire: mais qui vouloit que l'Etat fût gouverné par un petit nombre de Perſonnes choiſies. On le refute vivement dans cette Piéce; nous ne nous y arrêterons pas, mais nous en tranſcrirons un paſſage, qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici. „ Si l'on examine les Priſons ſous „ un Gouvernement populaire, dit Har„ rington, on trouvera que la plûpart des „ Priſonniers y ſont pour leurs Crimes, „ qu'il y en a peu pour leurs dettes, & „ point pour leur Religion. C'eſt tout le „ contraire ſous d'autres Gouvernemens."

IX. *A Sufficient Anſwer to Mr. Stubb.* C'eſt-à-dire: „ Réponſe ſuffiſante à Mr. „ Stubb." Imprimée en 1659. Il s'agit encore ici du Gouvernement populaire, pour lequel Harrington étoit extrêmement zèlé.

X. *A Propoſition in Order to the Propoſing of a Commonwealth or Democracy.* C'eſt-à-dire : „ Projet propoſé préalablement à „ l'Etabliſſement de la République ou Dé„ mocratie. " Harrington ayant préſenté au Parlement la Requête dont on a parlé ci-deſſus *, ſuppoſa que le Parlement nommeroit un *Committé* pour l'examiner ; & il donne ici une Liſte des Perſonnes qu'il ſouhaitoit qui fuſſent *du Committé*.

XI. *The Rota, or a Model of a free State or equal Commonwealth.* C'eſt-à-dire : „ La Roue, „ ou Modèle d'un Etat Libre, ou d'une „ République, où tous les Membres ayent „ également part au Gouvernement de l'E„ tat : " C'eſt une explication plus étendue de ce qu'il avoit expoſé dans ſa Requête au Parlement †.

* Pag. 425.

† V. Les Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Sept.* 1700. *p.* 260. *& ſuiv.*

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES,

IL paroit ici depuis peu le commencement d'un Ouvrage sous ce titre: *A Compendious History of the Reformation in France, and of the Reformed Churches in that Kingdom, from the first beginnings of the Reformation, to the repealing of the Edict of Nantz, &c.* C'est-à-dire: " Histoire abregée „ de la Reformation & des Eglises Reformées de „ France, depuis le commencement de cette Re„ formation jusqu'à la Révocation de l'Edit de „ Nantes. On y a joint un Narré de la derniere „ Persécution des Protestans François sous Louis „ XIV. Le tout extrait des Auteurs les plus estimez. Ouvrage qui n'a point encore été publié, „ & dans lequel un grand nombre de falsifications „ du Jésuite *Daniel*, Auteur de l'*Histoire de France*, sont mises dans tout leur jour, & prouvées „ par les citations du Pere *Daniel* lui-même. Par „ Mr. ETIENNE ABEL LAVAL, Ministre „ François à *Londres*. En trois Volumes *in* 8. „ chez *H. Woodfall*, pour le compte de l'Auteur, „ Tom. I. p. 633.

Ce premier Tome est divisé en trois Livres, dont

dont le premier renferme l'Hiſtoire de trente-huit ans & demi, depuis 1520., juſqu'à la mort de *Henri II.* Le ſecond contient l'Hiſtoire de la Reformation pendant le Regne de *François II*; & le troiſieme celle de la Reformation depuis le commençement du Regne de *Charles IX.* juſqu'à l'Edit de Janvier.

Cette Hiſtoire eſt des plus intéreſſantes, & l'Auteur l'a puiſée dans de bonnes ſources, comme dans Mr. *de Thou*, dans *Beze*, d'*Avila*, de *Caſtelnau*, d'*Aubigné*, *Monluc*, *Mezerai*, & d'autres. Ainſi le Public, & ſur-tout les Anglois, doivent ſçavoir gré à Mr. *Laval*, de la peine qu'il a bien voulu prendre de raſſembler dans un Ouvrage Anglois ce qu'il a trouvé de plus curieux dans les Auteurs François touchant la Reformation en France. Peut-être trouvera-t-on cette *Hiſtoire abregée* encore trop étenduë: Par exemple le Colloque de *Poiſſy* occupe plus de 100. pages; toutes les Harangues, & juſqu'à la priere de *Beze* & la Confeſſion des péchez y ſont traduites en entier. Mais apparemment l'Auteur a cru que c'étoient-là des morceaux trop précieux & trop dignes de la curioſité des Anglois, pour les omettre.

A. Millar Libraire, à la Tête de *Buchanan* dans *le Strand*, qui nous a donné une nouvelle Edition des *Oeuvres de Harrington*, imprime par Souſcription un Recueil complet des *Oeuvres Hiſtoriques*, *Politiques & mêlées* du fameux *Jean Milton*, tant en Anglois qu'en Latin. Elles ſeront imprimées avec la derniere exactitude, conformement aux Editions originales, & on rétablira, dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, un long paſſage que les Exa-

mi-

minateurs de Livres, *ces Ennemis jurez du ſçavoir, de la liberté & du bon ſens, avoient jugé à propos d'en retrancher*, & qui a été omis dans toutes les Editions précedentes. On y ajoûtera une ample Table des matières; & l'on mettra à la tête la Vie de l'Auteur par Mr. *Toland*, avec des Additions conſidérables, particulierement de diverſes Piéces originales de *Milton*, qui n'avoient jamais été publiées: Cette Vie contient, outre l'Hiſtoire de ſes Ouvrages, divers caractères extraordinaires de pluſieurs Perſonnes, Livres, Sectes & opinions. On y mettra auſſi le Portrait de l'Auteur très-bien gravé par Mr. *Vertue*.

Cet Ouvrage contiendra environ 340. feuilles, qui feront deux Volumes *in Folio*, imprimez ſur de bon papier & en beaux caractères. Le prix pour les Souſcripteurs ſera d'une Guinée & demi pour le petit papier, & de deux Guinées pour le grand papier. On payera une demi Guinée pour le petit, & une Guinée pour le grand, en ſouſcrivant; & le reſte, en recevant un Exemplaire complet de l'Ouvrage en feuilles. Le Libraire le vendra plus cher, dès que la Souſcription ſera remplie.

La derniere Edition en 3. Volumes, qui pourtant contient moins que ne fera celle-ci, ſe vend actuellement trois Guinées. Ce nouveau Recueil eſt actuellement ſous preſſe, & paroîtra au mois de Février prochain. Les Souſcriptions ſe reçoivent chez le Libraire qui a entrepris cette Edition.

Mr. *Alexandre Gordon*, connu par ſon *Itinerarium Septentrionale*, dont on a donné un Extrait dans le premier Volume de ce Journal, & par une

Vie d'Alexandre VI., *& de Céſar Borgia*, qui a été traduite en François, vient de publier ſous le titre modeſte d'*Eſſais*, deux Diſſertations dont on parle avantageuſement, mais dont nous ne pouvons pour le préſent donner d'autre idée à nos Lecteurs, que celle qu'on peut s'en former ſur la ſimple lecture des titres.

Le titre de la premiere Diſſertation eſt : *An Eſſay towards explaining the Hieroglyphical Figures on the Caſſin of the ancient Mummy belonging to Capt. William Lethieullier, &c.* C'eſt-à-dire : " Eſſai „ pour ſervir à l'explication des figures Hiéro„ plyphiques qui ſont ſur la Caiſſe de l'ancienne „ Momie, apartenant au Capitaine *Guillaume Lethieullier*. Par ALEXANDRE GORDON, „ *Maitre ès Arts*. „ A Londres 1737. Imprimé pour le compte de l'Auteur.

La ſeconde Diſſertation eſt intitulée : *An Eſſay towards explaining the ancient Hieroglyphical Figures on the Egyptian Mummy in the Muſeum of Doctor Mead, Phyſician in ordinary to His Majeſty, &c.* C'eſt-à-dire : " Eſſai pour ſervir à l'expli„ cation des anciennes figures Hiéroglyphiques „ qui ſont ſur la Momie Egyptienne du Cabinet „ du Docteur *Mead*, Médecin Ordinaire du „ Roi. „

Ces Diſſertations ſont imprimées en grand *in folio*, beau papier & beau caractere, & ſont enrichies de trois Planches gravées par Mr. *Vertue*, ſur les deſſeins que Mr. *Gordon* a tirez lui-même des Monumens qu'il explique. Ces Planches ſont numerotées XI., XII., XIII. Cela en ſuppoſe d'autres ; & il y en a effectivement un Recueil de XXV, qui ſont déja entre les mains de ceux qui avoient

avoient ſouſcrit pour l'Ouvrage. Quelques-unes de ces Planches contiennent pluſieurs Monumens: Et Mr. *Gordon* ſe propoſe de les expliquer toutes, par des Diſſertations ſemblables a celles que nous venons d'annoncer. Il inſinue même dans un *Avertiſſement au Lecteur*, qu'elles pourront paroître en peu de tems. Après quoi il promet de donner au Public un Ouvrage qui aura du rapport à celui-là. Ce ſera une *Hiſtoire des Egyptiens depuis l'origine de ce Peuple juſqu'au tems de Darius, contemporain d'Alexandre le Grand.* Il nous apprend que l'Ouvrage eſt actuellement preſque en état d'être imprimé, mais qu'il ne le ſera point par Souſcription. Il le deſtine apparemment à la *Societé pour l'encouragement des Lettres*, à laquelle il apartient en qualité de Secretaire. Voyez au ſujet de cette Societé, le Mémoire inſéré ci-deſſus dans l'Article II. de ce Volume.

Voici un Projet pour imprimer par voye de Souſcription un grand Ouvrage ſous ce titre:

JUS PARLIAMENTARIUM, *or the Ancient Jurisdiction of the moſt High Court of Parliament over the Inferior Courts in Weſtminſter-Hall, revived and aſſerted, &c.* C'eſt-à-dire: " L'Ancienne " Juriſdiction de la grande Cour de Parlement ſur " les Cours inférieures de la Sale de *Weſtminſter*, ré- " tablie & défenduë. En deux Parties. Par *Guillaume* " *Petyt*, Ecuyer, ci-devant Avocat au *Temple*, & Gar- " de des Archives qui ſont dans la Tour de *Londres*.

Cet Ouvrage contiendra plus de 150. feuilles, & ſera magnifiquement imprimé, en un Volume *in folio*. Le prix de la Souſcription eſt une Guinée, dont on payera la moitié en ſouſcrivant, & l'autre moitié en recevant un Exemplaire complet en feuil-

les; pourvû qu'on ſouſcrive avant *Noel* prochain, car après ce tems-là on payera davantage. Comme le Manuſcrit eſt entierement fini, on mettra inceſſamment cet Ouvrage ſous la preſſe; enſorte qu'on compte de le délivrer aux Souſcripteurs dans le mois de Février prochain. Les Souſcriptions ſe reçoivent chez les Libraires ſuivans, *Thomas Green*, à *Charing-Croſs*; *Jean Nourſe*, *Ceſar Ward*, & *Richard Chandler* a *Temple-Barr*, & *George Hawkins* dans *Fleet-ſtreet*.

Mais afin qu'on pût d'autant mieux juger de la nature de cet Ouvrage, l'Editeur a joint à ſon Projet le Contenu des Chapitres, qu'il donne tout au long. Nous allons tranſcrire deux ou trois de ceux qui peuvent le plus reveiller la curioſité des Lecteurs.

PART. I. CHAP. I. " Touchant les Parlemens annuels, aſſemblez pour remedier aux Affaires du Royaume, & en particulier pour juger en dernier reſſort de tous les cas où les Loix étoient défectueuſes, ou dans leſquels les anciens Statuts avoient beſoin d'explication, ou ſur leſquels les Juges des Cours de *Weſtminſter* étoient de différent ſentiment. "

" CHAP. II. Où l'on prouve par pluſieurs Autoritez, que ſelon les Anciennes Loix & Coûtumes d'*Angleterre*, quand il ſe préſentoit quelque cas difficile dans les Cours de *Weſtminſter*, les Juges ajournoient les Parties *propter difficultatem uſque ad proximum Parliamentum*. "

" CHAP. V. Lorſque les Anciens Statuts ont paru obſcurs & exprimez avec ambiguïté, de maniere que les Avocats, à force de ſubtilitez & de diſtinctions, n'ont pas manqué de leur donner

" des

„ des ſens différens & même contradictoires, le „ Parlement, comme étant la Cour ſuprême & le „ premier Tribunal, & qui devoit mieux entendre que perſonne le ſens de ces Statuts, y a ſi„ gnement ajouté de nouveaux Actes, tendant à les „ éclaircir & à diriger les Juges dans l'explication „ qu'ils en donneroient; ne voulant pas leur laiſſer la liberté de les interpreter à leur fantaiſie, „ & peut-être d'une maniere directement contraire „ aux vûës de ceux qui les avoient faits. „

CHAP. VII. " De l'Origine des *Nonobſtantes* *, „ & comment ils ont été introduits dans les „ Cours de Juſtice: Où l'on prouve, qu'autrefois les Juges de *Weſtminſter* ne croyoient „ pas qu'ils puſſent, en vertu du pouvoir qu'ils „ ont d'expliquer les Actes du Parlement, attribuer à la Couronne une auſſi grande prérogative que celle de ſuſpendre, par une ſemblable Clauſe inſerée dans les Octrois qu'elle fait „ ou les Proviſions qu'elle donne, l'autorité des „ Statuts généraux, & de diſpenſer des Actes de „ Parlement contre le ſens manifeſte & les propres termes de ces Actes, en declarant expreſſément que TOUS NONOBSTANTES dans ce „ cas particulier ſeroient nuls & ſans effet. „

CHAP. VIII. " Où l'on rapporte en peu de „ mots les pourſuites faites par le Parlement, „ ſous le Regne de *Richard II.*, contre les Juges „ des Cours de *Weſtminſter*, les Avocats du Roi, „ & autres, pour avoir opiné contre toutes les „ formes de la Juſtice en donnant une fauſſe in-

* C'eſt un terme de Barreau, par lequel commence la Clauſe qu'on inſére dans certaines Patentes données par le Roi; *Nonobſtant tous Actes à ce contraires &c.*

„ terprétation aux Loix; les Jugemens rendus à „ ce ſujet contre eux, comme contre des Trai„ tres au Roi & au Royaume; & le bon effet que „ ces Jugemens produiſirent pendant pluſieurs „ générations, ſur les Juges qui vinrent en„ ſuite. „

La Seconde Partie de cet Ouvrage ſera toute Hiſtorique, & contiendra un " Expoſé des atten„ tats faits en différens tems ſur les Privileges du „ Parlement, par rapport à la liberté de parler, „ quand il eſt queſtion du rédreſſement des „ Griefs.

„ Premiere Epoque de ces attentats, ſous le „ Regne de *Richard II.*

„ Seconde Epoque, ſous la Reine *Eliſabeth.*

„ Troiſieme Epoque, ſous le Regne de *Ja„ ques I.*

„ Quatrieme Epoque, & comble de ces atten„ tats, ſous *Charles I.* par les Déciſions hardies „ & téméraires des Juges du *Banc du Roi*; ce qui „ fut une des principales cauſes des malheurs qui „ fondirent enſuite ſur le Roi & ſur la Nation.

Les Srs. *Brindley* & *Corbet* viennent de publier *Miſcellaneous Works of Mr. John Greaves, &c.* C'eſt-à-dire: " Oeuvres mêlées de Mr. *Jean Grea„ ves*, Profeſſeur d'Aſtronomie dans l'Univerſité „ d'*Oxford*; dont pluſieurs n'avoient jamais vû le „ jour. Contenant I. *Pyramidographia*, ou De„ ſcription des Pyramides d'Egypte, avec un „ grand nombre de corrections & d'additions, „ tirées d'un Exemplaire corrigé par l'Auteur. II. „ Diſcours ſur le *Pied Romain* & ſur le *Denier Ro„ main*; d'où l'on peut déduire, comme de deux „ principes, les meſures & les poids en uſage

„ chez

„ chez les Anciens. III. Traitez ſur divers ſujets. „ Lettres, Poëmes, & Obſervations ſur les Voyages d'*Italie*, de *Turquie* & d'*Egypte*. IV. Une „ deſcription du Serrail du *Grand-Seigneur*; A „ quoi l'on a joint. I. Des Remarques ſur le Livre „ intitulé *Pyramidographia*, publiées par un Anonyme, peu de tems après que ce Livre eut „ paru. II. Diſſertation ſur la Coudée Sacrée des „ *Juifs*, & ſur les Coudées des autres Peuples; „ dans laquelle, en ſuivant les dimenſions priſes „ par Mr. *Greaves* de la plus grande des Pyramides d'*Egypte*, on détermine la Coudée de *Memphis*. Traduite du Latin de Mr. le Chevalier *Newton*, qui n'a pas encore été publiée, & enrichie de Tailles douces. On a mis à la tête de „ tout l'Ouvrage une Hiſtoire Critique de la Vie „ & des Ecrits de l'Auteur. Par l'Editeur *Thomas Birch*, Maître ès Arts, & Membre de la „ *Société Royale*. „ 2 Vol. *in* 8.

Dans les Nouvelles Littéraires de la 2 Part. du Tom. VII. de ce Journal, nous annonçames le deſſein qu'avoit Mr. *Facio* de publier cinquante Pſeaumes, traduits en vers Anglois non rimez, d'une meſure correſpondante à celle des vers Hébreux, en attendant qu'il pût imprimer par voye de Souſcription les Pſeaumes en vers Hébreux, de même que les Proverbes, le Livre de Job, & quelques autres Piéces de Poëſie du V. Teſtament. Il a exécuté en partie le premier de ces deſſeins dans le Journal Anglois qui avoit pour titre, *The preſent ſtate of the Republick of Letters*: Non content de celà, il vient de publier un Projet de Souſcription pour imprimer une „ une Traduction „ Angloiſe du Livre de *Job* en vers rimez: cha-

„ que

„ que ligne répondant ordinairement pour le nom-
„ bre des Sillabes ou des Pieds, pour l'Harmonie,
„ & pour le ſens, aux lignes dans leſquelles on
„ peut diviſer le Texte Hébreu, & qui ſeront
„ placées vis-à-vis. Verſion preſque littérale. Avec
„ un Diſcours préliminaire, où l'on prouve claire-
„ ment que le Livre de *Job* n'eſt point un Poëme
„ Dramatique, comme pluſieurs Commentateurs
„ l'ont cru, mais une véritable Hiſtoire *in* 8.
„ Par *Nicolas Facio de Duillier*, Membre de la So-
„ cieté Royale. „

Dans ce Projet, Mr. *Facio* ſe plaint du Journaliſte Anglois qui a prétendu que ſa Verſion des Pſeaumes étoit trop libre, & reſſembloit plutôt à une Paraphraſe qu'à une Verſion. Il oppoſe à ſon jugement, qu'il accuſe de partialité, celui d'une Aſſemblée de Rabins Juifs, qui ayant examiné ſon Manuſcrit, ont unanimement declaré que *cette Verſion étoit ſi exacte, ſi élégante & ſi conforme à l'Original, qu'ils n'y trouvoient aucune faute.*

Au reſte, le prix de la Souſcription de celle de *Job* eſt de cinq chellings l'exemplaire, dont la moitié doit ſe payer en ſouſcrivant & l'autre moitié en recevant un Exemplaire en feuilles. Les Souſcriptions ſe reçoivent à *Londres* chez *Bettesworth*, *Hitch*, *Robinſon* & autres. A la ſuite de ce Projet, on trouve un *Specimen* de cette Traduction en vers Anglois non-rimez, ſçavoir les 14. premiers Verſets du Chapitre III., duquel nous ne ſçaurions donner d'idée à nos Lecteurs qui n'entendent pas l'Anglois.

Rivington & *Cooper* viennent d'imprimer un Sermon prêché à *Briſtol*, *ſur la nature & la néceſſité de notre renaiſſance en J. C.*, dont le titre porte qu'il

qu'il a *été publié à la requisition de plusieurs des Auditeurs*. Ces sortes de declarations dans la page du Titre, sont communes en Angleterre, & ne prouvent pas toujours la bonté de l'Ouvrage, ni la modestie de l'Auteur. Celui dont nous annonçons le Sermon, est Mr. *George Whitefield*, Bachelier ès Arts, & Membre du College de *Pembroke* à *Oxford*. Le titre en Anglois est, *The nature and necessity of our New birth in Christ Jesus, in order to Salvation*, &c.

Un Poëte dont personne ne dit ni bien ni mal est à plaindre; & il n'y en a point dont tout le monde ne dise que du bien. Ainsi un Poëte doit-être à-peu-près content s'il voit les sentimens partagez sur son sujet. Et il ne prétendra pas sans doute prévenir à son desavantage ceux à qui il voudra se faire connoître, lorsqu'il commencera par prendre pour sa devise, *Laudatur ab his, culpatur ab illis*. Nous ne connoissons encore que par le titre un nouveau Recueil de Poësies, qui se vend chez *Roberts*; & l'Auteur est Anonyme pour nous: Mais il s'applique dans le titre les paroles Latines qu'on vient de lire. Le titre est, du reste, *Miscellany of Poems by a Gentleman of Oxford*.

Voici celui d'un Ouvrage plus considérable: ΗΣΙΟΔΟΥ ΤΟΥ ΑΣΚΡΑΙΟΥ ΤΑ ΕΥΡΙΣΚΟΜΕΝΑ. *Hesiodi Ascræi quæ supersunt, cum Variorum Notis, edidit* Thomas Robinson S. T. P. *Oxonii. E Theatro Sheldoniano*. Nous en parlerons plus au long dans la suite.

Mr. *Shuckford* vient de publier le troisiéme Volume de son Histoire du monde Sacrée & profane. *The sacred and prophane History of the World connected*, &c. Mrs. les Auteurs du *Journal Littéraire* ayant

ayant rendu compte des deux premiers Volume (a), nous ſommes diſpenſez d'en parler; mais nous donnerons un Extrait du troiſieme dans notre Journal ſuivant.

(a) Tom. XV. 1. Part. & Tom. XIX. 1 Part.

TA-

TABLE DES MATIERES DU TOME NEUVIEME.

A.

ACTIONS *morales*; ce que c'eſt. 155. Leur conformité avec la raiſon, ou leur rectitude. *ibid.*

Albigeois. Voyez *Vaudois.*

Allemagne; comment s'y paſſa l'acceptation du Concile de Trente. 306

Amelot (Mr.) critique de ſa Traduction de l'Hiſtoire de *Fra-Paolo.* 175

Amyaud (Mr.) trois cas extraordinaires qu'il a obſervez. 62

Angleterre; conſtitution du Gouvernement de ce Royaume ſous Charles I. 91. Etat de ſon Egliſe ſous le même. 92

Arcutio; ce que c'eſt. 61

Arſenic; effets d'une très-petite quantité de ce poiſon. 378

Atwell

Atwell (Mr. Joſeph) ſes conjectures touchant les ſources qui ont un flux & reflux. 67
Auteurs; difficultez qui les decouragent du travail. 254-257. Dureté des Libraires à leur égard. 255

B.

BALGUY (Mr. Charles) ſon Eſſai ſur les moyens de fixer la doſe des Purgatifs & Emetiques. 377
Balguy (Mr. Jean) ſa Lettre ſur la beauté & l'excellence de la Vertu morale. 142. *& ſuiv.* Son Traité ſur la Bonté morale. 149. *& ſuiv.*
Barry (Mr. Edward) ſes expériences ſur l'heureux ſuccès des Cauſtiques oppoſez. 376
Belcbier (Mr. Jean) ſa deſcription d'une Hydropiſie d'Ovaire fort extraordinaire. 63
Bernard (Mr.) Auteur des Nouvelles de la République des Lettres; ſa mépriſe ſur le chapitre de Harrington. 411
Bonté morale; il peut y en avoir dans les actions qui regardent les Agents eux-mêmes. 163. Diſſertation ſur ſes fondemens. 165. *& ſuiv.*
Bothwel, un des aſſaſſins du Lord Darnley, Epoux de la Reine Marie d'Ecoſſe, épouſe cette Princeſſe. 344
Bourſe noire; ſon uſage pour la vûë. 397. A quoi elle ſert aux Oiſeaux. *ibid.*
Breynius (Mr. J. P.) ſon Hiſtoire naturelle de la Cochenille de Pologne. 52. 76

C.

CALOMEL (le) excellent remede pour la Toux ſéche. 403
Caſtro-Sarmiento (Mr. Jacob de) ſa Lettre touchant les Diamans trouvez au Bréſil. 52
Cauſtiques oppoſez; leur heureux ſuccès. 376
Chambre étoilée; ce que c'étoit. 92
Charité; comment Milton l'applique au Divorce. 243
Charles I. (le Roi) ſon averſion pour les Puritains. 78. Taxé par Mr. Neal d'un grand penchant pour le Papiſme & pour le Pouvoir arbitraire. *ibid.* Preuves de cette accuſation. *ibid.* Serment qu'il prêta lors de la négociation de ſon mariage avec l'Infante d'Eſpagne. *ibid.* Donne au Pape le titre de *Très-Saint Pere.* 79. Accorde ſa protection aux Catholiques. *ibid.* Refutation de ce point par Mr. Grey. 81. Confiance que Mr. Neal lui attribue pour les Papiſtes. 80. Preuves du contraire. 82. Preuves qu'il étoit ennemi du Papiſme & bon Proteſtant. *ibid.* Jugement impartial ſur ces différentes opinions. 83
Clement VII. (le Pape) abregé de ſon Hiſtoire. 190
Cochenille de Pologne; ſa deſcription. 53
Cockburn (Mr.) ſon Diſcours ſur la difficulté de guérir les dévoyemens. 72
Colique extraordinaire. 58
Colon; pourquoi cet Inteſtin eſt plus grand dans les *Fœtus* que dans les adultes. 382
Concile de Trente; Diſcours ſur ſa reception, particulierement en France. 294. Les Orientaux

ne le reconnoiſſent point. 308. Vûës de la Cour de Rome en le convoquant. 309
Conſeil du Roi; ſon pouvoir ſous Charles I. 92
Contrayerva; deſcription de cette plante. 50. Eſt de deux eſpèces. 51
Courayer (Mr. le) de quelle nature ſont ſes Notes pour la nouvelle Traduction de *Fra-Paolo*. 170. Exemples. 172. *& ſuiv.* Son ſentiment ſur l'autorité & les uſurpations des Papes. 191. 195. Au ſujet de l'Héréſie. 195. Sur les Traditions de l'Egliſe. *ibid.* Sur l'autorité de la *Vulgate*. 198. Sur la doctrine Scholaſtique. 199. Sur l'unité d'un Chef viſible de l'Egliſe. 200. Sur le Célibat des Prêtes & la diſtribution du Calice. 201. Sur l'Euchariſtie. 202. Sur les Conciles. 310
Criſtallin (le) ſon mouvement eſt néceſſaire pour juger de la diſtance des objets. 395

D.

DARNLEY (le Lord) épouſe la Reine Marie d'Ecoſſe. 330. Convention qu'il fait avec les Seigneurs du Royaume. 334. Sa converſation avec la Reine après le meurtre de Riccio. 338. Veut aller voyager hors du Païs. 340. Eſt tué. 342
Derham (Mr. G.) ſes Remarques ſur des Journaux météorologiques. 63
Deſaguliers (Mr.) ſes experiences touchant la friction des parties d'une machine compoſée. 65. 72
Diamans trouvez au Bréſil; Lettre ſur ce ſujet. 52.
Dieu regne ſur Iſraël par contrat ou par alliance. 415

Dorſtenia Dentariæ radice, folio minus laciniato, placentâ quadrangulari & undulatâ; deſcription de cette plante. 51

Sphondylii folio, placentâ ovali; deſcription de cette plante. 51

Dove (Mr. Jean) ſes obſervations ſur une Comete. 72

Douglas (Mr. Jean) ſon Livre ſur les effets ſurprenans du *Quinquina*. 72

Dunciade (la) Satire de Mr. Pope contre Mr. Théobald. 357

Duodenum; deſcription de cet inteſtin & de ſes uſages. 379

E.

EAU; experiences touchant ſon électricité. 56

Egliſe; ſon gouvernement étoit démocratique du tems des Apôtres. 419

Eliſabeth (la Reine) ſoupçonnée d'avoir voulu faire enlever la Reine Marie d'Ecoſſe. 314

Elton (Mr. Jean) Inventeur d'un nouveau Cadran pour prendre les hauteurs en mer. 63

Emetiques; Eſſai ſur les moyens d'en fixer la doſe. 377

Erudition; ſi c'eſt un défaut dans un Poëme. 14

Eſpagne; difficultez qu'y rencontre l'acceptation du Concile de Trente. 295

Eſtomac; ſa forme extraordinaire dans une jeune fille. 63

Etoiles; conjectures ſur celles qui paroiſſent & diſparoiſſent quelquefois. 61. Nous ſommes tous Myopes à leur égard. 393

F.

FABLE (la) une des principales beautez du Poëme héroïque. 24
Ferne (le Dr.) critique Harrington par rapport à ce qu'il avoit dit du gouvernement des anciens Israëlites. 412
Fibres de la Retine des Yeux; leur extrême petiteſſe. 394
Fiction. Voyez *Fable.*
Fiévres de toutes ſortes; méthode pour les guérir. 402
Fleurs blanches; comment les guérir. 403
Fluide dans les nerfs; experiences qui prouvent ſon exiſtence. 70. Problêmes ſur la figure que prennent les *Fluides* par un mouvement circulaire. 61
France; oppoſitions qu'y eſſuye le Concile de Trente. 296
Fra-Paolo critiqué par Mr. le Courayer. 177-180. Juſtifié contre Pallavicin. 181. *& ſuiv.*
Fumigation mercurielle; ſes violens effets. 378

G.

GANGRENE guérie par le Quinquina. 379
Glover (Mr. R.) Auteur du Poëme de *Leonidas.* 95. Surpaſſe Milton par la clarté & l'égalité de ſon ſtile. 96. Extrait de ſon Poëme. 98. *& ſuiv.* Echantillon de ſa Poëſie. 99 *& ſuiv.*
Goutte (la) ſe peut guérir par un devoyement moderé. 403
Gouvernement populaire; ſes avantages. 429

Gray (Mr. Etienne) ſa Lettre ſur l'électricité de l'eau. 55. 72

H.

HALL (Jean) Auteur d'un Diſcours politique attribué à Harrington. 411
Halley (le Dr. Edmond) ſa nouvelle méthode pour decouvrir la Longitude en pleine mer. 42
Harrington (Jaques) fameux Républicain, Auteur de pluſieurs Ouvrages politiques. 409. Sa diſpute avec le Dr. Ferne ſur la forme du Gouvernement des Hébreux. 412
Haute Commiſſion; quel étoit ce Tribunal. 92
Hémorrhagies de la Matrice; poudre pour les arrêter. 377
Henri VIII. (le Roi) ſon caractère. 187
Henriette-Marie, Reine d'Angleterre; caractère de cette Princeſſe. 84
Hernie ombilicale d'une eſpece ſinguliere. 62
Heylin (le Dr. Pierre) ſon Livre contre Calvin. 420. Refuté par Harrington. *ibid. & ſuiv.*
Hodgſon (Mr. Jaques) ſon Catalogue des éclipſes des Satellites de Jupiter. 370
Hopkins (Mr.) ſa Lettre au ſujet d'une corne trouvée dans la mer. 61
Houſtoun (Mr. G.) ſa deſcription de la Plante Contrayerva. 50
Hutcheſon (Mr.) refutation du fondement qu'il ſuppoſe aux idées que nous avons de la Beauté & de la Vertu. 149
Huxam (Mr.) ſa Lettre ſur une Colique extraordinaire. 58
Hydropiſie d'Ovaire fort extraordinaire. 63

I.

IMPOSITION *des mains*, pourquoi point nécessaire dans l'établissement des Pasteurs. 410
Instruction (l') l'un des principaux caractères du Poëme Epique. 31. Est abondante dans le Paradis perdu. 32 & *suiv.*
Intelligence, ou *Raison*; sa définition. 156
Juges de l'ancien Peuple de Dieu; leur peu d'autorité. 419
Jules II. (le Pape) son caractère. 189
Justification est de trois sortes. 251

K.

KEGLER (le P. Ignace) Jésuite; ses observations sur l'immersion & l'émersion des Satellites de Jupiter. 70
Keith (Mr. R.) Extrait de son Histoire d'Ecosse. 312
Klein (Mr. Jaques Theodore) sa Lettre sur un grand crane de Bœuf, la *Plica Polonica*, & une tumeur de l'Oeil. 73

L.

LAUD; caractère de ce Prélat. 85. Il se declare pour les Arminiens. 86. Entreprend de réunir l'Eglise Anglicane & celle de Rome. 87. Il persécute les Puritains. *ibid.* Desavoue les Eglises Protestantes des Païs étrangers. *ibid.* Questions captieuses qu'il propose aux Eglises Wallonnes en Angleterre. 88. Compose des Statuts pour l'Université d'Oxford. 89. Ses menagemens pour l'Eglise

glise Romaine. 90. Change la Liturgie & introduit des cérémonies superstitieuses. *ibid.* Apologie de Mr. Grey pour ce Prélat. 91
Leon X. (le Pape) son caractère. 189
Liberté de penser; abus qu'on en fait. 141.
Loix d'une nouvelle Société Littéraire à Londres. 267
Longitude; méthode pour la decouvrir en pleine mer. 42

M.

MARCEL (Mr. Arnaud) son invention pour communiquer au Fer & l'Acier une vertu magnétique sans le secours de l'Aimant. 65
Marchionis (*Joannis*) *observationes meteorologicæ.* 52
Marie Reine d'Ecosse; ses différens avec la Reine Elisabeth. 313. Fait son Entrée à Edimbourg. 315. Particularitez concernant son Mariage avec le Lord Darnley, omises par Mr. de Rapin. 319. Ne peut souffrir son Mari après le meurtre de Riccio. 340. Epouse Bothwel un des assassins de son Mari. 344. Troubles qui en naissent. 345
Matrice; observations sur ses deux cavitez. 387. Voyez aussi *Hémorrhagies.*
Maupertuis (Mr. Pierre Louis de) ses problêmes sur les Fluide. 61
Méthode spécifique (la) decriée en Médecine. 399
Milton; beautez & avantages de sa Poësie. 4. & *suiv.* Témoignage que Dryden lui rend. 10. Son stile est frapant & original, riche & précis. 12. Ses Images & Peintures sont dans le goût le plus pur de l'Antique. 17. & *suiv.* Exemples de ses Comparaisons. 19. & *suiv.* Discussion sur le compte des années de sa vie. 227. Sur sa détention. 233.

Défauts du Catalogue de ſes Ouvrages. 236. Ses principes en fait de Politique. 238. Echantillons de ſa Proſe. 240 & *ſuiv.*

Monro (Mr. A.) ſa nouvelle deſcription du *Duodenum.* 379. Ses Remarques ſur les Inteſtins. 380

Morale (la) un des caracteres de perfection du Poëme Héroïque ou Epique. 31. Quelle eſt celle du Paradis perdu. 35. & *ſuiv.* Celle de l'Evangile l'emporta ſur les ſentimens des plus grands Philoſophes Payens. 147

Morgan (Mr. T.) ſa pratique méchanique de la Médecine. 398

Mortier à bâtir ; comment ſe fait le meilleur à Madras dans les Indes Orientales. 58

Muſſchenbroek (Mr. Pierre) ſes Ephémerides météorologiques. 072

Muſcle ; obſervations ſur celui de Ruyſch. 383

Myopes ; qui on doit entendre par-là. 392. Pourquoi obligez d'approcher les objets de leurs Yeux. *ibid.* Ne regardent pas ceux qui leur parlent.. *ibid.* N'ont pas beſoin de tant de lumiere que d'autres pour voir diſtinctement. *ibid.* Moyen d'aider leur vûë. *ibid.* & 393. Contractent ſouvent leurs paupieres. 393. Les petits Corps lumineux fort éloignez leur paroiſſent grands. *ibid.* Liſent & écrivent les plus petits caracteres. *ibid.* Sont obligez ſouvent de fermer un Oeil pour voir diſtinctement. *ibid.*

N.

NEWCASTLE (le Duc de) ce qui le porta à compoſer ſa *Nouvelle Méthode de dreſſer les Chevaux.* 205. Eloges de cet Ouvrage. 205.

205-207. Son jugement sur quelques Chevaux de différens Païs. 207-210
Nouvelles littéraires. 211. 431

O.

OBLIGATION à la Vertu de deux sortes. 156. Ce que c'est que l'intérieure. *ibid.*
Obscurcissement de la vûë ; d'où il procede dans les Maladies hystériques & nerveuses. 390
Opium; ses funestes effets, étant donné trop-tôt pour arrêter l'opération d'un Vomitif. 37. Remedes contre ses mauvais effets. 403. 404
Ordonnance (l') une des beautez essentielles du Poëme Héroïque. 26. Discussion sur un endroit du Paradis perdu, où Milton paroit l'avoir négligée. 27

P.

PAÏS-BAS; restrictions qu'on y met à l'acceptation du Concile de Trente. 296
Pape (le) appellé *Très-Saint Pere* par le Roi Charles I. dans une Lettre que ce Prince lui écrivit. 79. De l'autorité & des usurpations de Papes. 191
Paradis perdu; de quel genre est ce Poëme. 22. Sur quoi sont fondées la plupart des Critiques qui en ont été faites. 23. Les deux derniers Livres regardez à tort comme inutiles & languissans. 29. *& suiv.* Abondance & excellence de la Morale de ce Poëme. 32. *& suiv.*
Peau (Alteration de la) fort singuliere. 66
Pereira (le P. André) Jésuite; ses observations sur les Satellites de Jupiter. 70

Petite-Verolle; le dévoyement jugé salutaire dans cette maladie. 403
Picards; Secte d'Hérétiques. 334
Placenta (le) observations là-dessus. 383
Poëme Héroïque; quelles beautez y sont requises pour le rendre parfait. 24
Poësie non-rimée de Milton; ses beautez & ses avantages. 4. *& suiv.* Excellent témoignage que Dryden lui rend. 10. Ce que Milton dit de l'usage de la Poësie. 245-250
Pologne (la) reçoit le Concile de Trente. 294
Pope (Mr.) son jugement sur les Poësies de Wycherley. 354
Porterfield (Mr. W.) son Essai sur le Mouvement de nos Yeux. 384
Poudre styptique pour les Hémorrhagies de la Matrice. 377
Prosodie Angloise comparée à celle des Grecs & des Latins. 5. 6
Protestans (les) persecutez en Ecosse par la Reine Marie. 328
Purgatifs; Essai sur les moyens d'en fixer la dose. 377
Pyke (Mr. Isaac) sa Lettre sur la maniere dont on fait le mortier aux Indes. 58

Q.

QUINQUINA; son usage pour la Gangrene & le Sphacele. 73. 379

R.

RANBY (Mr. Jean) ses observations touchant une grande rupture ombilicale. 55

Ruald (Mr. Isaac) son Catalogue de Plantes du Jardin de Chelsea. 55
Raison, ou *Intelligence*; sa définition. 156
Raisons internes des choses; quelles. 156
Relation des choses ou des personnes ce que c'est. 156
Rhumatisme (le) se guérit par un devoyement modéré. 403
Ricbi (David) histoire detaillée de l'assassinat de ce favori. 336
Richardson (Mr.) pourquoi en état de juger du Poëme de Milton. 2. Echantillon de sa Poëtie. *ibid. not.* Deux especes de Remarques particulieres à Mrs. Richardson. 16. Comment distinguer les Remarques du Pere d'avec celles du Fils. 223. Ils ne sont pas des Peintres ordinaires. 224. Leur parfait accord. 225
Rois (les) d'Israël n'étoient point absolus ni despotiques. 423

S.

SAIGNE'E déconseillée. 403
Saint-Jean (Mr. Olivier) sa description d'une machine où l'on met coucher les Enfans en Italie. 61
Sanhedrin des Juifs; son origine. 417
Saturne; conjectures sur son anneau. 61
Scheuchzer (Mr.) invite les Curieux & les Botanistes à l'aider dans l'Histoire des Plantes de Suisse. 55
Sciatique (la) peut se guérir par un devoyement modéré. 403
Scorbut; remedes contre ce mal. 404
Sentiment moral n'est pas un fondement de la Vertu. 154

Serces (Mr. Jaques) Lettre qu'il a fait insérer dans la *Bibliotheque Raisonnée*. 406. Comment ce Journal s'explique sur son Ouvrage. 408
Shaftsbury, Mylord. Réfutation de son sentiment par rapport aux motifs qui doivent nous porter à la Vertu. 142 *& suiv.*
Shipton (Mr.) son Discours sur l'usage du Quinquina pour la Gangrène & le Sphacèle. 73
Simson (Mr. T.) ses Observations sur diverses parties du corps des Femmes. 387
Sleidan (Jean) fidelité de cet Historien. 172
Societé établie à Londres pour l'encouragement des Lettres. 254. Et pour remédier à divers désordres de la République littéraire en Angleterre. 259. Ouvrages qu'elle fait imprimer. 262. N'exclut point ceux des Etrangers. 265. Ses Loix. 267-276. Liste de ses Membres. 276
Stedman (Mr. J.) ses observations sur les funestes effets de l'Opium. 377
Stuart (Mr. R.) ses expériences pour prouver l'existence d'un Fluide dans les Nerfs. 70
Suppression d'urine provenant d'une cause assez extraordinaire. 62

T.

TACHES qu'on voit devant ses yeux sont de deux espèces ; d'où elles proviennent. 395
Talbot (Mylord) Poëme à son honneur. 286
Thomson (Mr.) Auteur d'un Poëme à l'honneur de feu Mylord Talbot. 288. Exemples de ce Poëme, 289. *& suiv.* Sa Poudre styptique. 399. Ses observations sur les effets de l'Antimoine. 378
Toland (Mr. Jean) Editeur des Oeuvres de Harrington. 409. Son jugement sur quelques Discours Politiques de cet Auteur. 410

Tenu (les) moyen pour la guérir. 403
Tiskal-el-Kitab (le) Livre imprimé à Constantinople. 141
Tunique ou *Toute* (la) crue de la même nature que l'Epiderme. 380

V.

VAUDOIS, ou *Abigeois*; pourquoi ainsi nommez. 173
Venise (la République de) est des premiers à recevoir le Concile de Trente. 334
Vérité de trois sortes, 158. La Verbale; ce que c'est. *ibid.* L'Idéale; en quoi elle consiste. *ibid.* Définition de la Vérité des Choses. *ibid.*
Versification (la belle) combien nécessaire dans un Poëme. 3. Remarques sur celle de Milton. 6. *& suiv.*
Vertu (la) n'est pas incompatible avec l'espérance des recompenses & la crainte des peines. 148. *& suiv.* Ne dépend pas d'un pur Instinct. 150. Définition de la Vertu. 155. L'approbation qu'on donne à la Vertu suffit pour nous y porter. 160. Elle peut être enseignée ou fortifiée par le moyen de l'instruction. 162
Vessie; relation d'une secousse extraordinaire de cette partie. 71
Vice; ce que c'est. 155
Vie à venir; utilité & nécessité de cette idée pour la pratique de la Vertu. 144. 148.
Vieillards; disposition de leurs yeux. 394
Vision; comment elle se fait. 385. Sa perfection dépend de la transparence des humeurs. 397
Urine (Quantité d') dans un Diabetes; méthode extraordinaire pour l'arrêter. 402

W.

WREN (Mr.) ſon Livre tourné en ridicule par Harrington. 424
Wycherley; Lettre au ſujet d'un nouveau Volume de ſes Oeuvres poſthumes. 349. Trait[illegible] la modeſtie. 357. Juſtifié de quelques Cri[illegible] 358. Les originaux de quelques-unes de ſes Piéces dans la Bibliothèque du Comte d'Oxford. 361. Traduction libre de ſon Epitre à Dryden. 363

Y.

YEUX; Eſſai ſur leurs Mouvemens. 384. Leurs Mouvemens internes de deux ſortes. 385. Ont la faculté de ſe conformer à la diſtance des objets. *ibid.* Pourquoi fatiguez par des objets proches. 389. Leur diſpoſition dans les Myopes. 362. Chez les Viellards & ceux qui ont la vûë foible. 394

FIN.

PIERRE DE HONDT,

Libraire a la Haye, a imprimé.

UN Ouvrage du célebre Maréchal de Vauban ſur l'attaque & ſur la Défenſe des Places, avec 36. belles Figures, in quarto.

Le Tome Cinquiéme in Folio des Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Théologiques & Moraux, ſur les Evenemens les plus mémorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, par Mrs. Saurin, Roques, & Beauſobre; avec les belles Figures de Mrs. Hoet, Houbraken, & Picart.

Le Tome Septiéme du Grand Dictionaire Géographique par Mr. Bruzen la Martiniere, contenant les Lettres Q. R. & la plus grande partie de la Lettre S.

Les Tomes XI. XII. XIII. de l'Hiſtoire d'Angleterre de Mr. Rapin Thoiras. 4.

Pharſamon, ou les Nouvelles Folies Romaneſques par Mr. de Marivaux, 10 parties en 2 vol. 12.

Le Payſan Gentilhomme, ou les Avantures

res de Mr. Ranſau, & ſon Voyage aux Iſles Jumelles, par Mr. Catalde. 12,

Les Cent Nouvelles Nouvelles par Mad. de Gomez. 18. vol. 12.

Eſſai Hiſtorique & Philoſophique ſur le Goût. 8.
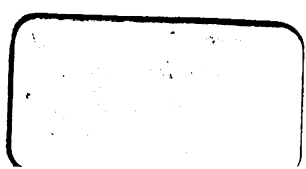
Examen du Pyrrhoniſme ancien & moderne de Mr. de Crouſaz. fol. Cet Ouvrage eſt imprimé ſur le même format que les Oeuvres & le Dictionaire de Bayle, dont l'Auteur fait une Critique perpétuelle.